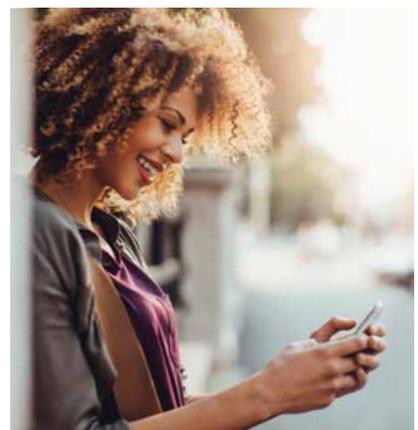
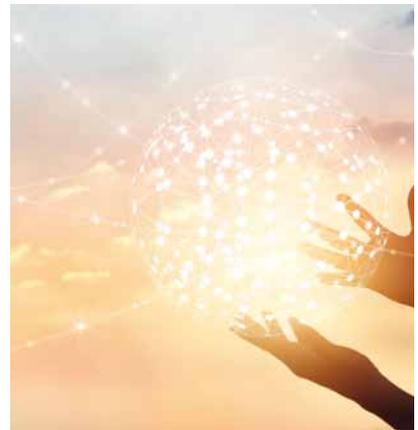


2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



SOMMAIRE

1	SOLOCAL, LE PARTENAIRE DIGITAL LOCAL DE CONFIANCE DES ENTREPRISES	9
1.1	Histoire et évolution	10
1.2	Présentation des activités	10
1.3	Présentation du secteur	21
1.4	Stratégie	28
1.5	Structure organisationnelle	30
2	FACTEURS DE RISQUES	31
2.1	Risques inhérents à l'activité du Groupe et à sa stratégie	32
2.2	Risques inhérents à la dette du Groupe et risques de marché	39
2.3	Poursuites judiciaires	40
2.4	Assurances et gestion des risques	42
2.5	Réglementation	43
3	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	47
3.1	SoLocal Group, une entreprise face au défi de la mutation numérique	48
3.2	Responsabilité sociale	51
3.3	Responsabilité environnementale	63
3.4	Responsabilité sociétale	71
3.5	Perspectives	78
3.6	Contacts RSE	79
3.7	Annexe 1 – Note méthodologique	79
3.8	Annexe 2 – Table de concordance	83
3.9	Annexe 3 – Rapport de l'organisme tiers indépendant	89
4	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	91
4.1	Organe d'administration et de Direction générale	92
4.2	Fonctionnement du Conseil et des Comités	98
4.3	Rémunérations et avantages	123
5	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE	129
5.1	Informations financières sélectionnées	130
5.2	Examen de la situation financière et des résultats	132
5.3	Trésorerie et capitaux	140
5.4	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	142
5.5	Investissements	143
5.6	Présentation générale, tendances actuelles et objectifs	143
6	ÉTATS FINANCIERS	145
6.1	Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017	146
6.2	Comptes sociaux de SoLocal Group SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017	187
7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	229
7.1	Informations générales sur la Société	230
7.2	Actes constitutifs et statuts	231
7.3	Capital social	238
7.4	Actionnariat	244
7.5	Politique de distribution des dividendes	254
7.6	Principales opérations avec les apparentés	254
7.7	Contrats importants	258
8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	259
8.1	Personnes responsables du document de référence	260
8.2	Contrôleurs légaux des comptes	260
8.3	Documents accessibles au public	261
8.4	Calendrier financier prévisionnel	261
8.5	Tables de concordance	261
	Lexique	265

2017 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOLOCAL GROUP



PIERRE DANON

Président du Conseil d'administration
de SoLocal Group

« À l'heure où les entreprises françaises vont accélérer leur digitalisation et développer le recours à des solutions de plus en plus digitales pour maintenir et gagner des parts de marché, SoLocal doit évoluer encore plus vite et plus fort pour déployer tout son potentiel. »

CHÈRE ACTIONNAIRE, CHER ACTIONNAIRE,

L'année 2017 a été une année déterminante pour SoLocal avec la finalisation de la restructuration financière qui a permis à notre Groupe de réduire le poids de sa dette des deux tiers et avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

En février 2018, fort de cette situation financière assainie et avec l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante, le Groupe a présenté sa nouvelle stratégie « SoLocal 2020 » avec un projet d'envergure à trois ans qui vise à engager l'entreprise dans une transformation profonde et à lui permettre de capitaliser pleinement sur ses atouts.

Suite à la restructuration financière et grâce à votre engagement ainsi qu'à votre confiance, la composition du Conseil d'administration a été totalement renouvelée autour de compétences multidisciplinaires et complémentaires, et avec un savoir-faire reconnu dans le digital. 100 % de nos Administrateurs sont aujourd'hui indépendants (hors Administrateur représentant les salariés) et 40 % sont des femmes. Nous sommes particulièrement attentifs à la bonne gouvernance de l'entreprise, qui crée les conditions d'une gestion efficace, et à la bonne prise en compte des attentes et des intérêts de toutes les parties prenantes.

La composition du Comité exécutif a aussi largement évolué autour d'une équipe dirigeante engagée pour réussir la transformation de l'entreprise et son retour à une croissance durable et rentable. Les résultats financiers 2017 du Groupe illustrent l'effort immédiat mis en œuvre par cette nouvelle équipe pour contenir et réduire les coûts comme l'indique la baisse des charges externes au second semestre 2017.

SoLocal a tous les atouts, et pour certains uniques en France, pour devenir le partenaire digital local de référence des entreprises françaises pour les aider à accélérer leur croissance : des médias à très fortes audiences, la puissance de sa data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives (scalables), une couverture commerciale dans toute la France, des partenariats privilégiés avec les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft/Bing) et de nombreux talents (experts en matière de data, de développement, de digital marketing, etc.).

«SoLocal a tous les atouts pour devenir le partenaire digital local de référence des entreprises françaises : des médias à très fortes audiences, la puissance de sa data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale dans toute la France, des partenariats privilégiés avec les GAFAM et de nombreux talents.»

Tout au long de l'année 2018, nous allons accélérer la transformation de l'entreprise, en nous développant autour de trois axes clés, créateurs de valeur :

- le repositionnement de notre offre produits pour qu'elle réponde aux besoins des clients. Les entreprises, petites et grandes, ont besoin de visibilité digitale sur tous les supports. Elles ont besoin de localiser en permanence de nouveaux utilisateurs, de déployer leurs messages publicitaires avec précision et en temps réel. Et toutes souhaitent avoir une présence universelle, pas seulement sur nos médias mais sur toutes les plateformes internet disponibles. Notre Groupe va ainsi passer d'une offre centrée sur son média PagesJaunes à une offre « full web » ;
- la réinvention de nos deux médias, PagesJaunes et Mappy, pour proposer une expérience utilisateurs enrichie. L'objectif est de renforcer la pertinence de la recherche locale (le search traditionnel) grâce à l'exploitation de la data permettant une plus grande personnalisation, et de faire croître l'engagement de l'utilisateur au travers de nouveaux services (avis, recommandations, prises de rendez-vous, etc.) ;
- l'adaptation de notre organisation pour l'orienter davantage vers nos clients et utilisateurs, car leur satisfaction est au cœur de notre projet de transformation et de notre succès. Nous allons ainsi créer un tout nouveau parcours client omnicanal (terrain, télévente et online) et concentré en une seule application pour permettre aux clients de suivre en direct leurs audiences et leur activité digitale. Pour gagner en agilité, les anciennes Business Units seront supprimées, les fonctions supports seront centralisées, les implantations rationalisées, les lignes managériales simplifiées, et certaines activités consolidées. Cela devrait impliquer une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes en 2018 et 200 postes en 2019 avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. En parallèle, il est envisagé, dans le cadre du projet de transformation, la création d'une centaine de postes en 2018 sur de nouvelles compétences digitales.

ERIC BOUSTOULLER

Directeur général de SoLocal Group



Notre Groupe a commencé à se transformer au cours des dernières années, mais à l'heure où les entreprises françaises vont accélérer leur digitalisation et développer le recours à des solutions de plus en plus digitales pour maintenir et gagner des parts de marché, SoLocal doit évoluer encore plus vite et plus fort pour déployer tout son potentiel et s'imposer comme le partenaire digital local incontournable des entreprises françaises.

Vous pouvez compter sur l'engagement de chaque membre de notre équipe dirigeante, tous convaincus par les perspectives de l'entreprise et tous mobilisés pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie.

Nous vous remercions pour votre engagement et pour la confiance que vous nous avez témoignée lors de notre récente Assemblée Générale du 9 mars 2018.

Éric Boustouller, Directeur général

Pierre Danon, Président du Conseil d'administration

EN BREF

Le partenaire digital local de confiance
de toutes les entreprises pour accélérer
leur croissance



2,4 milliards

visites ⁽¹⁾



756 millions €

CA 2017 ⁽¹⁾



> 450 000

sites web
produits ⁽²⁾



55 %

reach ⁽³⁾



469 000

clients



> 50 000

campagnes / an



4 millions

professionnels
référéncés



150 000

mises à jour / jour

(1) Activités poursuivies.

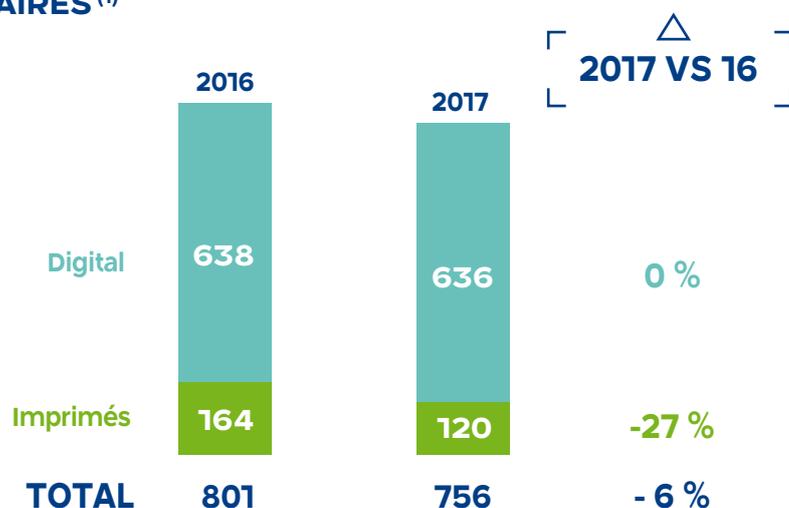
(2) Inclus les Store Locators.

(3) Source Médiamétrie, octobre 2017, taux de reach défini comme le nombre de visiteurs uniques sur nos sites, par rapport à la population de référence sur une période donnée (périmètre France).

CHIFFRES CLÉS 2017

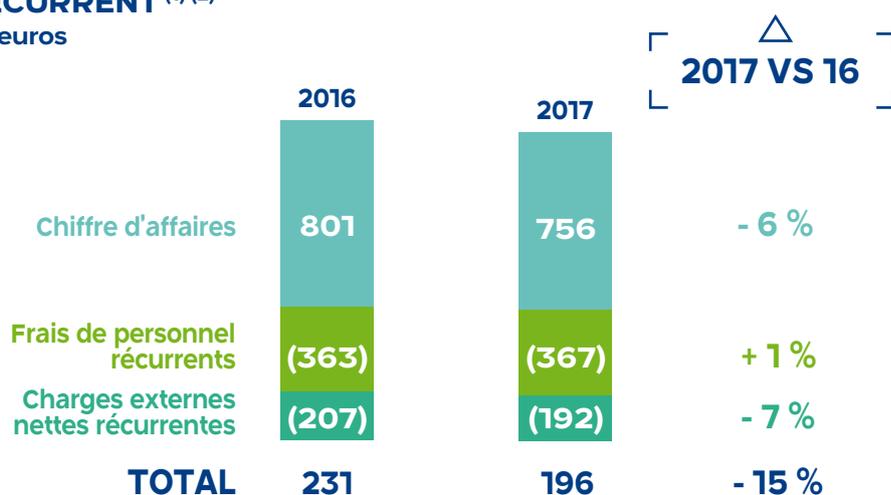
CHIFFRES D'AFFAIRES ⁽¹⁾

En millions d'euros



EBITDA RÉCURRENT ^{(1) (2)}

En millions d'euros



ENDETTEMENT NET ET SITUATION DE TRÉSORERIE



(1) Activités poursuivies.

(2) EBITDA calculé sur le CA du Groupe moins les dépenses extérieures et les charges de personnel.

2017 UNE ENTREPRISE EN TRANSFORMATION

2017

UNE ENTREPRISE CENTRÉE PAGESJAUNES COMPLÉTÉE DE MARKETING DIGITAL

- Baisse du CA / EBITDA
- Search Local / Média
- Modèle centré ventes
- Focus TPE/PME
- Engagement annuel
- Dette très lourde
- Faible génération de cash flows
- Organisation fragmentée
- Autocentrée – Silos – Statique

VERS...

2018

UNE ENTREPRISE DE SERVICES DIGITAUX EXPLOITANT SES MÉDIAS

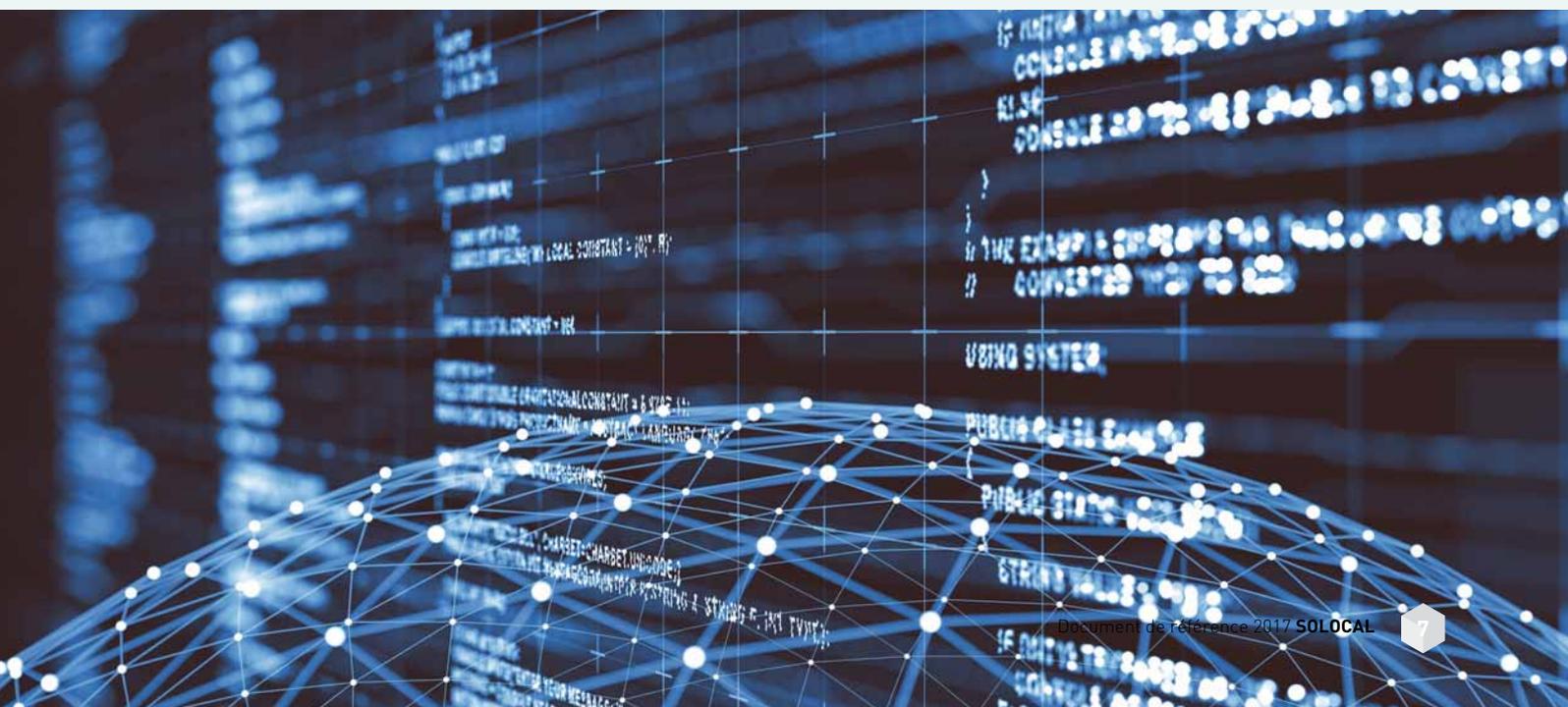
- Retour à une croissance profitable
- Services digitaux full web
- Modèle centré utilisateurs / clients
- Tous segments
- Abonnement / revenus récurrents
- Dette fortement réduite
- Flux de trésorerie excédentaires

2020

- Organisation intégrée, efficace, agile
- Clients / utilisateurs – Équipe – Entrepreneurial

2018-2020 LES LEVIERS DE CRÉATION DE VALEUR DU NOUVEAU SOLOCAL

- ➔ Une entreprise digitale à fort potentiel de croissance
- ➔ Des avantages concurrentiels forts : contenus locaux riches, data puissante, couverture locale et nationale, partenariats impactant et plateformes technologiques de pointe
- ➔ Des revenus récurrents avec un potentiel d'augmentation du taux de rétention client
- ➔ Des leviers de croissance de l'EBITDA liés au potentiel d'économies significatif et à une croissance future accélérée des revenus
- ➔ Des cash flows pérennes grâce à une plus grande maîtrise des investissements et du BFR
- ➔ Une équipe de management expérimentée avec de fortes expertises digitales et des parcours reconnus





SOLOCAL, LE PARTENAIRE DIGITAL LOCAL DE CONFIANCE DES ENTREPRISES

1

1.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION	10	1.3	PRÉSENTATION DU SECTEUR	21
1.2	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	10	1.3.1	Principaux acteurs du marché de la publicité sur Internet	21
1.2.1	Les atouts concurrentiels du Groupe	11	1.3.2	Le marché de la publicité en France	22
1.2.2	Organisation et lignes de produits actuelles	13	1.3.3	Le marché français de la publicité sur Internet	22
1.2.3	Nouvelle structuration de l'Offre SoLocal	13	1.3.4	Segments du marché	23
1.2.4	Packages de Services Digitaux	17	1.3.5	Principaux moteurs de la demande	25
1.2.5	Clients	18	1.3.6	Environnement concurrentiel	26
1.2.6	Audience	18	1.4	STRATÉGIE	28
1.2.7	Partenariats et alliances	20	1.5	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	30



1.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION

À l'origine connu sous le nom *Office d'Annonces (ODA)*, le Groupe a par la suite changé de nom pour s'appeler *PagesJaunes Groupe* en 2000, puis *SoLocal Group* en 2013. Le Groupe offre une gamme diversifiée de produits et services à ses clients particuliers et professionnels depuis 1896 et la création de l'ODA, et a adapté au fil du temps son modèle d'activité et sa stratégie dans un environnement, notamment technologique, en profonde mutation.

En 1946, le ministère français des Postes, Télégraphes et Téléphones attribue la régie publicitaire des annuaires français à l'ODA. La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché publicitaire en France, mais aussi grâce à l'augmentation de la diffusion, liée à la hausse du nombre d'abonnés téléphoniques. L'augmentation constante des ventes de l'ODA s'expliquait en grande partie par sa capacité à adapter son modèle économique et sa stratégie à l'émergence de nouvelles technologies. Les années 1980 ont connu notamment le lancement du Minitel, précurseur du marché publicitaire sur Internet. Les premières offres d'annonces sur Internet ont été lancées en 1996. PagesJaunes.fr, le média Internet du Groupe, a été créé en 1997. Par ailleurs, le Groupe a étendu sa gamme de services publicitaires au-delà des annuaires professionnels, en intégrant une gamme de services dans le domaine du marketing digital.

En 1998, le groupe Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA depuis sa création, a cédé sa participation à Cogecom, une filiale de France Télécom. Le Groupe est coté depuis 2004 sur Euronext et France Telecom a vendu sa participation résiduelle dans le Groupe en 2006 à KKR et Goldman Sachs dans le cadre d'un rachat d'entreprise par effet de levier. En 2014, le Groupe a

procédé à une restructuration financière (notamment une augmentation de capital pour un total de 440 millions d'euros), ce qui lui a permis de réduire sa dette de manière significative. En 2015, le Groupe a cédé certaines activités Internet non rentables et à faible croissance. En 2017, SoLocal Group a procédé à une nouvelle restructuration financière, réduisant ainsi de deux tiers le reste de sa dette héritée du rachat par effet de levier de 2006.

Depuis 2010, le Groupe a entamé sa révolution digitale et a fait l'acquisition de plusieurs activités afin de développer ses services digitaux : embauche.com, AVendreALouer.fr, ClicRDV.com, Fine Media, éditeur du site Internet ComprendreChoisir.com (renommé « Ooreka »), Chronoresto, Leadformance. Plus récemment, en 2016, le Groupe a acquis Effilab, une agence de publicité en ligne spécialisée dans le pilotage des campagnes sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. Dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe, certains de ces actifs ont été cédés après 2015 (notamment AVendreALouer.fr et Chronoresto en 2017).

Au même moment, le Groupe a commencé à établir d'importants partenariats avec les principaux acteurs Internet mondiaux, notamment Microsoft, Google, Apple et Facebook.

Le chiffre d'affaires Internet du Groupe est ainsi passé en 2010 de 48% du chiffre d'affaires global (activités poursuivies) à 84% en 2017, passant progressivement de la publication, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes et PagesBlanches), à la communication digitale et à partir de 2018 à une offre complète de services digitaux "full Web" aux entreprises.

1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

SoLocal Group est l'un des principaux acteurs de la publicité locale digitale en France et fournit du contenu digital, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation entre les entreprises locales et les consommateurs. Le Groupe opère sur deux segments d'activité, Internet et Imprimés & Vocal, au travers desquels il propose une gamme complète de services et produits publicitaires aux professionnels dans un grand nombre de secteurs, notamment l'habitat, le commerce, la santé et le public, les services aux consommateurs et les services aux entreprises. En 2017, le Groupe a enregistré 2 428 millions de visites sur ses principaux sites Internet (hors audience provenant du site AVendreALouer.fr). Le Groupe est en mesure d'attirer des clients en capitalisant sur ses bases de données propriétaires, sur plus de 4,2 millions de professionnels, sur une large audience sur ses principaux médias et marques propriétaires (notamment PagesJaunes et Mappy), mais aussi sur des partenariats solides avec les principaux moteurs de recherche sur Internet et les réseaux sociaux (dont Bing, Google, Yahoo!, Apple et Facebook). Enfin le Groupe dispose d'un parc de plus de 450 000 sites et store-locators réalisés pour le compte de ses clients.

Le Groupe vise à devenir le partenaire local digital de confiance des entreprises françaises pour accompagner leur croissance. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe a commencé à réorganiser sa gamme de produits et services autour de nouvelles lignes de services digitaux. Le Groupe prévoit de développer ses offres digitales en couvrant l'ensemble du Web et en déployant ses offres sur tous les marchés. Suite à cette réorganisation, les activités du Groupe s'articuleront autour de cinq lignes de services complémentaires : Présence digitale, Publicité digitale, Sites Web, Solutions digitales et Imprimés digital. Au travers de ces cinq lignes de services, le Groupe a l'intention de répondre à la hausse de la demande et aux évolutions technologiques, et de rester le partenaire de confiance de la croissance digitale de ses clients.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 755,8 millions d'euros, un EBITDA récurrent de 196,0 millions d'euros et un taux de marge d'EBITDA récurrent de 25,9 %. En 2017, le Groupe comptait environ 469 000 clients (nombre de clients moyens de la période considérée ayant souscrit un produit Internet) et a enregistré un reach moyen sur ses plateformes média de 55 % sur l'ensemble des internautes en France (selon Médiamétrie Nielsen).

1.2.1 LES ATOUTS CONCURRENTIELS DU GROUPE

Selon nous, SoLocal Group bénéficie des principaux atouts suivants :

UN GRAND GROUPE DE SERVICES DIGITAUX AVEC UNE POSITION FORTE SUR LE MARCHÉ

SoLocal est une société de services digitaux à fort potentiel de croissance qui a enregistré près de 2,4 milliards de visites sur ses principaux sites médias en 2017 (hors audience provenant du site AVendreALouer.fr), soit une croissance de son audience d'environ 2,4 % par rapport à 2016. Les visites via les téléphones portables (hors tablettes) ont représenté 40 % du total des visites en 2017. Les applications mobiles du Groupe (PagesJaunes et Mappy) sont utilisées en moyenne par environ deux millions d'utilisateurs par jour. Les offres de produits et services du Groupe bénéficient du reach significatif de ses médias, avec un reach moyen en 2017 de 55 % de l'ensemble des internautes en France (selon Médiamétrie Nielsen). En 2017, le Groupe a commencé à réorganiser ses activités dans le but de proposer une gamme complète de services digitaux à ses clients, en phase avec le nouvel environnement digital et l'attente de ses clients. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires Internet représentait 84,1 % du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 79,6 % pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

UN POSITIONNEMENT UNIQUE COMBINANT DES CONTENUS LOCAUX RICHES, DES DATA PUISSANTES, UNE COUVERTURE LOCALE ET NATIONALE ET DES PARTENARIATS SOLIDES

Le Groupe estime être le seul acteur du marché français à offrir à ses clients une gamme complète omnicanale de services sur le web, des services technologiques et des données (avec du contenu riche et mis à jour quotidiennement, des données géolocalisées et intentionnistes et des technologies programmiques propriétaires), ainsi qu'une large présence locale.

La capacité du Groupe à offrir de la valeur à ses clients réside dans la richesse de ses données qui lui permet une grande efficacité et pertinence dans ses offres. Le Groupe dispose d'actifs forts dans la communication digitale locale, avec plus de 5,5 millions de points de vente localisés, les images de plus de 4,2 millions de professionnels et plus de 100 millions d'expressions mensuelles de besoins locaux par nos utilisateurs. Ces actifs sont mis au service de la visibilité de nos clients sur nos médias PagesJaunes ou Mappy, mais aussi des médias tiers à travers des solutions de retargeting qui prolongent la visibilité de nos annonceurs au-delà du seul périmètre de nos médias. Ces données riches et le savoir-faire qui l'accompagne permettent au Groupe d'aider ses clients à faire de la publicité auprès d'une audience extrêmement ciblée, augmentant ainsi l'efficacité de leurs actions publicitaires. En 2017, le nombre total de contacts avec des entreprises et professionnels locaux par utilisateur (au travers des plateformes du Groupe ou de ses partenariats) a augmenté de 5 % par rapport à 2016.

Par ailleurs, les données dont le Groupe dispose lui permettent d'être le fournisseur de contenu local de référence de ses principaux partenaires, acteurs globaux du secteur Internet, comme Bing (Microsoft), Google, Apple et Facebook. Ces partenariats ont été établis et maintenus par le Groupe

respectivement depuis sept, quatre, trois et un ans. Le Groupe bénéficie de ces partenariats qui participent à la croissance de son audience et au renforcement de la présence digitale de ses clients.

Enfin, le Groupe estime que sa couverture commerciale locale constitue un élément différenciateur clé dans la relation avec les clients locaux, et que son implantation régionale, reposant sur des équipes commerciales et de support clients, représente une véritable barrière à l'entrée pour ses concurrents.

DES PARTENARIATS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES AVEC LES GRANDS ACTEURS GLOBAUX DE L'INTERNET

Le Groupe a su tirer parti de sa position de leader français de la publicité et du marketing digital au niveau local, en développant des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec les principaux acteurs globaux de l'Internet comme Google, Bing (Microsoft), Apple et Facebook, autour du contenu local, du search local et des campagnes sur les réseaux sociaux. Le Groupe capitalise sur la pertinence et l'exactitude de ses données en développant des relations étroites avec ses partenaires. Le Groupe apporte du contenu local (par exemple, les adresses, les descriptions d'activités et les horaires d'ouverture), et bénéficie en retour d'une audience déportée, et donc d'un meilleur reach, ainsi que de données utilisateurs hautement qualifiées.

Par ailleurs, grâce à ses partenariats, le Groupe peut exploiter les technologies de ses partenaires, par exemple Google AdWords ou BingAds, dans les packages de produits qu'il propose à ses clients. Ceci a permis au Groupe de construire des solutions digitales clés en main, adaptées aux PME et aux réseaux d'enseignes. Ces offres à forte valeur ajoutée, qui intègrent les technologies de ses partenaires, offrent des marges brutes significatives et reposent sur les savoir-faires de pointe que le Groupe a développés, notamment en matière d'optimisation des algorithmes et de sélection en temps réel de mots clés optimisés pour le SEO.

Ces partenariats sont mutuellement bénéfiques. En effet, SoLocal est un accélérateur de croissance pour ses grands partenaires grâce à sa présence commerciale et ses services clients en proximité des clients, et sa proposition d'offres simplifiées et packagées.

Le partenariat avec Google vient d'être renouvelé et prolongé de deux ans à compter du 1er avril 2018.

SoLocal Group estime que les avantages qu'il tire de ses partenariats lui confèrent des atouts significatifs dans le secteur dans lequel il opère.

DES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES ÉVOLUTIVES

Les offres digitales du Groupe peuvent être déployées à grande échelle afin de répondre aux besoins et aux complexités grandissantes de ses clients. Le Groupe commercialise des produits et services parmi les cinq lignes de services de sa gamme, afin d'offrir un package de produits et services pleinement adapté aux besoins des clients. De la simple mise à jour d'informations pour un professionnel sur l'Internet à l'élaboration sur mesure de solutions de gestion de présence digitale pour des clients de plus grande envergure, le Groupe estime que sa gamme de produits et

1

2

3

4

5

6

7

8



services peut facilement être personnalisée afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque client, quel que soit sa taille et son secteur d'activité.

A titre d'exemple, les médias propriétaires du Groupe, PagesJaunes et Mappy, permettent aux clients d'accéder à une très large audience. Par ailleurs, le Groupe propose aux grands comptes à réseaux des solutions de gestion de leur présence via la plateforme BRIDGE, qui intègre des fonctionnalités comme la gestion des contenus au niveau local, la multi-diffusion d'actualité, la gestion de l'e-réputation et le pilotage de campagnes AdWords et Facebook. Les clients du Groupe peuvent également bénéficier d'une large panoplie d'outils programmatiques pour mettre en œuvre des solutions avancées de visibilité, des solutions de performance et de la publicité digitale sur les médias propriétaires du Groupe, sur les sites Internet de ses partenaires ou sur les médias locaux. Ils ont également accès à une gamme complète d'outils de référencement permettant aux professionnels d'apparaître avant leurs concurrents sur les médias en ligne du Groupe et les sites Internet de ses partenaires. Enfin, le Groupe propose des sites Internet sur mesure, des plus simples aux plus complexes, et de façon industrielle, aux clients qui souhaitent diffuser leur propre contenu sur Internet.

Le Groupe peut utiliser chacune de ces plateformes pour ses clients, conjointement ou indépendamment, afin de créer pour eux un guichet unique qui adresse tous leurs besoins digitaux.

Le Groupe estime également que sa capacité d'intégration dans le cloud lui permettra de tirer encore davantage profit de ses plateformes technologiques et de leur évolutivité à plus grande échelle.

DES ACTIVITÉS GÉNÉRANT DES REVENUS RÉCURRENTS

Depuis 2017, le Groupe a développé plusieurs packages de produits en renouvellement automatique et des stratégies de ventes supplémentaires (upsell). De plus, il a renforcé la productivité et l'efficacité de sa force de vente avec pour objectif d'améliorer le revenu moyen par client (ARPA) et de maîtriser le mix clients. En 2017, environ 10 % des ventes du Groupe ont été générés en renouvellement automatique représentant plus de 25 000 clients. Le Groupe estime que sa nouvelle approche client, basée sur une gestion de la relation tout au long du cycle, est clé pour développer des relations de long terme avec ses clients. Le Groupe prévoit d'étendre cette approche sur ses cinq lignes de services dans un avenir proche, pour renforcer son chiffre d'affaires récurrent et générer des flux de trésorerie stables. Le Groupe met aussi l'accent sur la rétention des comptes à fort revenu moyen au travers de solutions dédiées à la gestion de la présence digitale.

Par ailleurs, sa base de clients, large et diversifiée, associée à ses revenus récurrents, lui assure une bonne prévisibilité sur le futur chiffre d'affaires et la génération de flux de trésorerie.

UN PROFIL FINANCIER ATTRACTIF GRÂCE À UN POTENTIEL SIGNIFICATIF D'ÉCONOMIES ET À L'ÉVOLUTIVITÉ DE SES PLATEFORMES

Le Groupe a un profil financier solide, qui combine des taux de marge d'EBITDA élevés et une génération importante de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2017, le taux de marge d'EBITDA du Groupe atteint 25,9 %, un taux qui s'explique par la capacité du Groupe à monétiser son audience.

Le projet de transformation devrait permettre à SoLocal d'opérer sur une base de coûts fixes significativement réduite, de gagner en agilité, et de renouer avec la croissance rentable à partir de 2019. La baisse de coûts est estimée à environ 120 millions d'euros (effet année pleine) à partir de 2020 par rapport à la base de coûts de 2017.

Grâce à ses plateformes technologiques et à leur évolutivité à grande échelle, le Groupe estime pouvoir encore améliorer sa gamme de produits et services, et optimiser ainsi le retour sur investissement. Le modèle économique du Groupe est extrêmement évolutif et lui permet de servir de nouveaux clients avec une augmentation limitée des coûts, ce qui traduit un solide levier opérationnel et un potentiel d'amélioration supplémentaire de ses marges.

UNE ÉQUIPE DIRIGEANTE CHEVRONNÉE AVEC UNE EXPÉRIENCE ET UNE EXPERTISE RECONNUES DANS LE DIGITAL

La gestion du Groupe repose sur un conseil d'administration entièrement renouvelé, une nouvelle gouvernance et une équipe dirigeante également récemment renouvelée, dont les intérêts sont pleinement alignés avec ceux de toutes les parties prenantes. Outre l'expertise des nouveaux membres qui ont rejoint récemment l'équipe, la direction exécutive bénéficie en bonne alchimie de l'expérience de membres présents au sein du Groupe depuis de nombreuses années.

Le Directeur général de SoLocal, Éric Boustouller, a rejoint le Groupe en octobre 2017. Il s'est forgé une solide expérience dans les métiers du digital grâce aux fonctions qu'il a occupées en tant que Président-Directeur général de Microsoft France, Vice-président de Microsoft International et Vice-président à la fois de Microsoft Corporation et de Microsoft Western Europe en charge des ventes, du marketing et des services dans 14 pays.

Le Groupe estime que le leadership de son équipe dirigeante actuelle, associé à la récente contribution des nouveaux recrutements, comme celle de Jean-Jacques Bancel, le nouveau Directeur financier (auparavant Directeur financier chez SGD Pharma, Ethypharm et ASF), d'Arnaud Defrenne, le nouveau Directeur de la Technologie (auparavant Directeur de la Technologie pour le digital chez L'Oréal) et de Pascale Furbeyre, Directrice Marketing (auparavant chez Lesfurets et BforBank), contribuera à améliorer encore davantage ses résultats, son offre commerciale et sa position concurrentielle sur ses marchés.

1.2.2 ORGANISATION ET LIGNES DE PRODUITS ACTUELLES

Le Groupe a structuré dans le passé ses activités autour de deux domaines principaux : Internet et Imprimés & Vocal.

Internet. Les activités Internet du Groupe s'articulent autour de deux lignes métier, qui ont représenté 84,1 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2017 :

- dans la ligne métier Local Search, le Groupe propose des solutions et des services digitaux à ses clients leur permettant d'améliorer leur visibilité et de renforcer leurs contacts avec leur clientèle au niveau local, principalement au travers des référencement en ligne que le Groupe propose sur ses propres médias, comme PagesJaunes et Mappy, et via ses partenariats, notamment avec Google, Bing (Microsoft), Apple, Facebook et Yahoo!. L'activité Local Search a généré un chiffre d'affaires de 489,9 millions d'euros (76,8 % du chiffre d'affaires Internet) au cours de l'exercice 2016, et de 461,3 millions d'euros (72,6 % du chiffre d'affaires Internet) au cours de l'exercice 2017 ;
- dans la ligne métier Digital Marketing, le Groupe offre la possibilité à toutes les entreprises, des TPE et PME aux plus grandes enseignes, de développer leur présence sur Internet sur ses médias propres et sur ceux de ses partenaires. Cette activité adaptable à grande échelle et en croissance rapide s'articule autour de trois lignes de produits : (i) sites Internet et contenu ;

(ii) services transactionnels ; et (iii) programmation locale. L'activité Digital Marketing a généré un chiffre d'affaires de 147,8 millions d'euros (23,2 % du chiffre d'affaires Internet) au cours de l'exercice 2016, et de 174,5 millions d'euros (27,4 % du chiffre d'affaires Internet) au cours de l'exercice 2017. Véritable facteur de différenciation, les technologies de la ligne métier Marketing digital du Groupe ont été créées au cours des cinq dernières années et ont connu une croissance rapide (le chiffre d'affaires a augmenté de 18,1 % en 2017 par rapport à 2016).

Imprimés & Vocal. Les activités Imprimés & Vocal comprennent la publication, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », englobant des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé. Les activités Imprimés & Vocal ont généré un chiffre d'affaires de 163,5 millions d'euros (20 % du chiffre d'affaires du Groupe) au cours de l'exercice 2016, et de 120,0 millions d'euros (15,9 % du chiffre d'affaires du Groupe) au cours de l'exercice 2017.

Jusqu'à 2017, les produits du Groupe étaient commercialisés par l'intermédiaire de six business units verticales : *Commerce, Services, Habitat, BtoB, Santé & Public*, ainsi qu'une business unit International.

1.2.3 NOUVELLE STRUCTURATION DE L'OFFRE SOLOCAL

Après avoir récemment annoncé une nouvelle approche d'accès au marché (« go-to-market ») centrée sur les services digitaux, le Groupe redéfinit actuellement le périmètre de ses activités. SoLocal vise à devenir le partenaire local digital de confiance des entreprises françaises pour accompagner leur croissance. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe a commencé à restructurer ses activités de telle sorte que l'organisation décrite en deux lignes de métier au paragraphe 1.2.2 évoluera, au cours de l'année 2018, vers cinq nouvelles lignes de services digitaux. Le Groupe vise à ce que ses services digitaux couvrent désormais l'ensemble du Web et soient déployés sur tous les segments de marchés, de la plus petite à la très grande entreprise. Son offre de services digitaux s'appuiera sur les principaux atouts et expertises du Groupe.

Il utilisera et continuera de bénéficier de :

(i) son important parc clients (environ 469 000 clients au 31 décembre 2017 – nombre de clients moyens de la période considérée ayant souscrit un produit Internet) et d'une base de données d'environ 4,2 millions de professionnels,

(ii) sa forte implantation locale en France (avec 1 249 représentants commerciaux sur le terrain et 762 télévendeurs dédiés au marché français au 31 décembre 2017),

(iii) sa forte audience générée par une large couverture ("reach") au travers de ses marques et médias propriétaires (notamment PagesJaunes et Mappy),

(iv) ses plateformes technologiques (notamment les médias propriétaires du Groupe – PagesJaunes et Mappy –, ses outils programmatiques - que l'on retrouvera dans la ligne de services Publicité digitale -, ses solutions de gestion de la présence - que l'on retrouvera dans la ligne de services Présence digitale - et ses plateformes de sites Internet - que l'on retrouvera dans la ligne de services Sites Web -), permettant une grande adaptabilité à large échelle des activités du Groupe,

(v) ses partenariats solides avec les principaux moteurs de recherche sur Internet et réseaux sociaux (notamment Bing, Google, Yahoo!, Apple et Facebook) et,

(vi) sa donnée locale unique, qui comprend des données riches sur les intentions d'achat au niveau local de plus de 25 millions d'internautes, des données de géolocalisation de presque 5 millions d'utilisateurs mobiles et d'environ 5,5 millions de points de vente géolocalisés.

Les activités du Groupe s'articuleront désormais autour des cinq lignes de services digitaux complémentaires suivants : Présence digitale, Publicité digitale, Sites Web, Solutions digitales et Imprimés digital. Grâce à ces cinq lignes de services, qu'il prévoit d'adapter selon l'évolution de la demande et des technologies, le Groupe a pour ambition de rester le partenaire de confiance de la croissance digitale de ses clients.

UNE GAMME DE SERVICES DIGITAUX POUR TOUTES LES ENTREPRISES





PRÉSENCE DIGITALE

La ligne de services Présence digitale du Groupe comprend la gestion de la présence digitale de ses clients, et l'enrichissement et la mise à jour en continu de ce contenu sur tout le Web, via ses médias propriétaires (PagesJaunes et Mappy) et par l'intermédiaire d'un solide réseau de partenaires tiers. La gamme Présence digitale est proposée aux clients du Groupe par l'intermédiaire d'une application intuitive, qui s'adresse aux professionnels de toutes tailles. L'offre est complétée par des services de gestion dédiés à la réputation digitale (e-réputation) des clients et par un module de localisation des boutiques (store locator) pour les grands comptes et les réseaux de distribution.

Avec l'offre Présence digitale, le Groupe propose aux professionnels une solution clé en main, simple d'utilisation, leur permettant de gérer leur visibilité au travers des médias qu'ils préfèrent. À partir de l'application mobile Prolive, ils peuvent gérer leurs contenus et les intégrer aux principaux moteurs de recherche (comme PagesJaunes, Google, Bing et Yahoo!), aux réseaux sociaux (comme Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter), aux sites web de navigation GPS et de cartographie (comme Mappy, Waze, TomTom, Navmii ou Here), et sur les médias de recherche nationaux (comme 118 008).

Le Groupe développe également pour ses clients des pages Web spécifiques sur les médias qu'ils préfèrent, publie ces pages sur tout le Web et permet aux clients de faire eux-mêmes la promotion de leurs actualités (par exemple, des offres spéciales, le menu du jour ou des photos de leurs réalisations) et de leurs informations de base (par exemple, les horaires d'ouverture, les adresses et les numéros de téléphone), ainsi que de gérer leur réputation en ligne (par exemple, recevoir des commentaires de clients et être en mesure d'y répondre en temps réel par l'intermédiaire de l'application Prolive).

Avec sa gamme Présence digitale, le Groupe vise à fidéliser l'ensemble de ses clients actuels et acquérir un grand nombre de nouveaux clients parmi les millions de TPE et PME dont la présence sur Internet est encore limitée, notamment celles qui ne prévoient pas d'investir dans un site Web complet.

Au 31 décembre 2017, l'offre Présence digitale du Groupe compte environ 23 000 clients et a gagné près de 1 500 nouveaux clients par semaine depuis le début de l'année 2018. L'ARPA 2017 des clients Présence digitale du Groupe s'élève à 290 euros, et ses offres Présence digitale génèrent un taux de marge significatif. Par ailleurs, le Groupe a pour objectif d'acquérir plus de 100 000 nouveaux clients d'ici fin 2018.

PUBLICITÉ DIGITALE

La ligne de services Publicité digitale propose des solutions avancées de publicité digitale sur l'ensemble du Web : médias propriétaires du Groupe (PagesJaunes, Mappy), médias partenaires (comme Bing ou Apple), grandes plateformes publicitaires intégrées (comme Google ou Facebook) et plus généralement l'ensemble des médias du marché (grâce aux plateformes publicitaires ouvertes dites programmatiques). Elles sont complétées par une large offre de marketing direct, comme du publipostage, de l'e-mailing ou des messages SMS. Ces solutions de publicité digitale prennent 3 formes : produits de classement (pour les médias du Groupe exclusivement, SoLocal s'engageant sur la position qu'occupe un annonceur au sein d'un groupe d'annonceurs), produits de visibilité (c'est alors le volume d'individus touchés, la durée d'observation de la publicité et la répétition du message publicitaire qui sont privilégiés), ou produits de performance (SoLocal garantissant dans ce cas des volumes de

contacts engagés, qu'ils s'agissent de trafic supplémentaire sur le site internet, de rendez-vous en ligne, d'appels téléphoniques ou même de visites en magasin).

Certaines de ces solutions exploitent les données propres du Groupe, ainsi que celles acquises auprès de tiers pour nourrir, en temps réel, le ciblage de l'audience souhaitée pour le compte des clients. Les données du Groupe comprennent en particulier la centaine de millions d'expressions mensuelles de besoins locaux exprimée par les utilisateurs de PagesJaunes, ainsi que la caractérisation de 5,5 millions de points de vente. En complément, le Groupe a aussi accès aux segments proposés par l'Alliance Gravity, que SoLocal a cofondée en juillet 2017 avec un certain nombre d'éditeurs du marché : M6, Les Échos, Darty/FNAC, etc.

Pour illustration, on compte à date, parmi les principales offres de Publicité digitale du Groupe à destination des professionnels locaux : Pole Position, une offre de classement garantissant à l'annonceur une première position dans la liste réponse de PagesJaunes ; Booster Contact, une offre de performance promettant à l'annonceur un certain nombre de contacts engagés (RDV en ligne, appels téléphoniques...) à partir de publicités exposées sur Google ou Bing ; ADhesive, une offre de visibilité reposant sur le reciblage répété d'utilisateurs passés par PagesJaunes ; ou Tract Digital, une offre ciblant sur Facebook des internautes identifiés comme vivant ou travaillant dans la zone de chalandises d'un annonceur. SoLocal propose aussi des produits spécifiquement conçus pour les grands comptes à réseaux, à l'instar de Booster Réseaux qui adapte les fonctionnalités de Booster Contact aux enjeux spécifiques de ce profil de clients.

Avec sa gamme de Publicité digitale, le Groupe aide donc les professionnels à attirer de nouveaux clients grâce à une visibilité dite "Full Web", c'est-à-dire couvrant l'écrasante majorité des médias du Web, et selon des modalités adaptées aux objectifs de l'annonceur : forfait ou abonnement, engagement de performance ou engagement de visibilité, etc. Cette visibilité Full Web résulte d'une démarche multi-leviers. La seule optimisation de la visibilité d'un annonceur sur Google passe ainsi par l'activation de 3 leviers : le partenariat Google qui permet à SoLocal de mettre à jour la carte d'identité d'un professionnel sur GoogleMyBusiness, la puissance SEO de SoLocal qui permet au client PagesJaunes ou au détenteur d'un site SoLocal de multiplier ses occasions de référencement dans la section SEO (Search Engine Optimization) de Google et les capacités de SoLocal en termes de SEA (Search Engine Advertising), qui permettent au Groupe de rendre ses clients efficacement visibles en tête de liste-réponse Google. Ainsi réunis, ces leviers permettent à l'annonceur d'être visible sur toutes les sections d'une réponse Google.

En généralisant, grâce à ses partenariats avec Google, Bing, Yahoo! et Apple et grâce à ses solutions développées pour ces plateformes publicitaires, le Groupe améliore la visibilité de ses clients sur toutes les sections - SEO, SEA et fiches de référencement - des principaux acteurs. Si on y ajoute les solutions de référencement permettant aux professionnels d'apparaître avant leurs concurrents sur les médias propriétaires du Groupe (PagesJaunes, Mappy et Ooreka), le Groupe permet au final à ses clients de capter l'essentiel des recherches de professionnels locaux en France effectuées par les internautes.

Multi-leviers, la démarche de SoLocal est aussi multi-formats. Au-delà du format Search, SoLocal optimise aussi la visibilité de ses annonceurs sur le format Display ou Vidéo, à partir des réseaux sociaux ou des plateformes programmatiques (plateformes permettant aux éditeurs d'automatiser la vente de leurs espaces publicitaires et sur lesquelles nous appliquons des stratégies d'enchères en temps réel et optimisées sur la base des datas que nous détenons). Les offres précitées Tract Digital et

Adhesive mais aussi Local Impact (offre permettant aux grands comptes, notamment les grands comptes à réseaux, de cibler des millions de profils en fonction de leur lieu d'habitation, de leur moment de vie et de leurs intentions de consommation), sont trois illustrations de cette typologie de solutions.

2018 verra l'offre de Digital Advertising de SoLocal se renforcer et se simplifier.

Le Groupe vise en particulier une augmentation de 60 % du chiffre d'affaires généré par les offres Booster Site et Booster Contact en 2018. Clefs en main, ces offres dites de performance permettent aux professionnels d'acheter un nombre fixe de prospects ("leads ou contacts engagés") à un prix prédéfini et comprennent la création d'annonces sur les moteurs de recherche Google et Bing, la création de pages d'atterrissage ("landing page") offrant plusieurs modalités de mise en relation de l'internaute avec le professionnels et l'optimisation continue de cette visibilité par une équipe de gestion du trafic, grâce à des solutions algorithmiques permettant d'acheter les meilleurs mots-clés au meilleur prix. Relancées fin 2017 et début 2018 à travers un renforcement des partenariats du Groupe avec Google et Bing, ces offres reposant sur le SEA des deux partenaires ont déjà attiré 3 000 clients par mois, avec un ARPA de 260 euros par mois et un taux de marge brute significatif.

Plus largement, le Groupe prévoit d'étoffer sa gamme d'offres de performance en l'étendant aux réseaux sociaux. Plusieurs choix de performance seront proposés, de la simple génération de fans sur Facebook (afin d'alimenter la page Facebook du client) à des campagnes publicitaires plus sophistiquées, adaptées au secteur d'activité du client, pour générer des prospects, avec les produits click-to-call ou click-to-form de Facebook qui viendront directement soutenir l'activité du client. Un produit spécifique à la vidéo sera également proposé.

En ce qui concerne l'affichage programmatique, l'offre du Groupe Local Impact lancée en version bêta en septembre 2017 devrait être déployée auprès de l'ensemble des grands clients. Progressivement, l'ensemble des fonctionnalités de génération de performance sera rassemblé sur une seule plateforme, permettant ainsi au Groupe de proposer à ses clients des prospects à un prix extrêmement compétitif grâce à un arbitrage continu opéré sur les principales plateformes du marché, PagesJaunes, Google et Bing, pour ensuite s'étendre progressivement à l'ensemble des plateformes programmatiques et aux réseaux sociaux. De ce fait, le Groupe va renforcer son rôle de conseiller digital auprès de ses clients, en permettant aux professionnels de bénéficier en temps réel de la visibilité la plus efficace au meilleur coût.

Enfin, l'accès à ensemble de ces offres sera simplifié à travers la mise en place d'une nouvelle gamme, qui proposera quatre packs de services aux clients à compter de 2018.

Les deux premiers packs reposeront sur l'expertise que le Groupe a développé autour de la gestion de la présence sur internet (« presence management »). Le second pack permettra en outre aux professionnels de gérer leur e-réputation (récupération de l'ensemble des avis déposés par les consommateurs et capacité à y répondre en temps réel via leur application Prolive). Le troisième pack permettra aux professionnels de choisir des bouquets

incluant un nombre de mots-clés associés à leur activité et à leur localisation (ou zone desservie), leur offrant un classement prioritaire sur les médias propriétaires du Groupe (PagesJaunes, Mappy), et en associant une visibilité sur les médias partenaires (Bing, Yahoo!, Apple), et grandes plateformes publicitaires intégrées (Google). Ce pack inclura les solutions de présence digitale et d'e-réputation. Le quatrième pack permettra aux professionnels de compléter leur visibilité par des offres de performance.

Tous les packs de services intégreront un accompagnement de la part de SoLocal (« onboarding » du client, assistance en continu...), avec l'accès à un coach digital, une application mobile et une plateforme web. Ainsi SoLocal va redéfinir l'ensemble des parcours client pour chaque segment de clientèle afin que le Groupe guide ses clients à chaque étape de leur activité en leur offrant le niveau de service optimal.

SITES WEB

Le Groupe propose une gamme complète de sites Web sur tous types d'appareils (ordinateurs, tablettes, smartphones...) et sur les principaux réseaux sociaux, couvrant de nombreux segments de marché : à savoir les sites Web « Premium », les sites Web « Privilège » et les sites Web d'entrée de gamme « Visibilité ». Ces offres seront très prochainement complétées par des sites Web basiques, d'entrée de gamme, intégrant des solutions d'e-commerce.

L'efficacité de cette offre repose sur de solides plateformes industrielles, sur l'expertise du Groupe dans le domaine du digital (notamment en ce qui concerne la conception ou le SEO), sur un processus de développement de sites Web fortement industrialisé et sur des synergies de référencement avec PagesJaunes.fr (par l'intermédiaire de liens directs sur PagesJaunes.fr qui redirigent le trafic entre PagesJaunes.fr et les sites Web des clients). Ces éléments renforcent la visibilité des sites Web sur les moteurs de recherche et l'intégration avec les principaux services digitaux du Groupe. Tous les sites Web développés sont conçus pour les appareils fixes et mobiles, bien que l'adoption d'une approche « mobile-first » soit envisagée.

Tandis que les sites Web « Privilège » du Groupe (environ 4 000 clients depuis le lancement du produit fin 2015) ciblent des clients plus matures avec des exigences strictes en matière de différenciation (par exemple, design exclusif et SEO renforcé) et un besoin de solutions et d'outils transactionnels avancés, les sites « Premium » (environ 4 500 clients depuis le lancement du produit en 2017) ciblent le cœur du marché. Grâce à l'offre de sites « Premium » du Groupe, le nombre de sites développés dans le cadre des offres « Privilège » et « Premium » a triplé en 2017 par rapport à 2016. L'offre de sites Web d'entrée de gamme « Visibilité » (environ 60 000 clients depuis le lancement du produit fin 2000) constitue l'offre de base, principalement dédiée aux nouveaux acheteurs. Chaque offre permet d'accéder aux fonctionnalités transactionnelles standard (demande de devis et prise de rendez-vous), à l'exception de la fonctionnalité d'e-commerce des sites « Privilège » qui sera lancée cette année.

1

2

3

4

5

6

7

8



Les priorités du Groupe à court terme sont les suivantes : (i) simplifier le processus d'intégration et l'expérience utilisateur en matière de prise de rendez-vous et de gestion de la présence ; et (ii) intégrer des outils transactionnels commerciaux avancés, notamment des simulateurs de prix, des solutions d'e-commerce plus complexes et des solutions de paiement sur facture.

Sur le long terme, le Groupe prévoit d'intégrer toutes les fonctionnalités digitales aux sites Web (par exemple, des catalogues, des calendriers, la gestion de la relation client (CRM), les paiements, les contenus, les offres spéciales et une messagerie instantanée) sur une plateforme unique connectée à l'ensemble des clients (incluant les principaux sites Web, les réseaux sociaux, les places de marché, PagesJaunes.fr et l'e-mailing) pour proposer une offre intégrée et différenciée. Le Groupe analyse les plateformes de marché (externes et internes) afin d'identifier les plus qualifiées pour mettre en œuvre sa stratégie. Le Groupe prévoit également de développer un modèle d'entrée de gamme, afin d'améliorer la fidélisation des clients (au travers d'un abonnement et d'une meilleure assistance). L'évolution du secteur a en effet mené le Groupe à revoir son positionnement sur ses sites d'entrée de gamme, le marché étant impacté par des offres alternatives gratuites de sites Web, avec par exemple des solutions de présence (pages sur les réseaux sociaux - Facebook, Instagram), ainsi que par l'émergence de nouveaux modèles alternatifs de sites à construire soi-même (avec les solutions « Do-It-With-Me »).

Ainsi, le Groupe a pour objectif d'équiper ses clients d'une bibliothèque digitale et d'introduire une approche d'entrée de gamme du type « Do-It-With-Me » afin d'augmenter sa base de clientèle et de créer des opportunités de ventes additionnelles de ses produits et services pour le futur. Le Groupe a pour objectif d'augmenter son chiffre d'affaires Sites web de plus de 15 % en 2018 par rapport à 2017.

SOLUTIONS DIGITALES

Le Groupe propose des services transactionnels, tels que les rendez-vous en ligne, la prise de rendez-vous chez les médecins et la réservation dans les restaurants et les magasins, les services d'assistance digitale et le coaching digital relatif au contenu en ligne, aux stratégies d'optimisation du référencement et à la gestion de la relation clients (CRM). L'objectif du Groupe est d'aider ses clients à construire des relations avec leurs propres clients en utilisant ses services digitaux, ainsi que de simplifier la gestion de son activité afin que ces derniers puissent accorder davantage de temps à leurs activités quotidiennes professionnelles.

Le phénomène de digitalisation représente l'un des principaux facteurs de croissance des TPE et des PME et ne se limite pas à la présence digitale. Pour ces entreprises, les calendriers, les rendez-vous, les clients actuels et potentiels, l'échange de documents, les inventaires, la facturation et les paiements sont des fonctions qui s'avèrent essentielles au développement de leur activité ; le Groupe peut leur venir en aide et simplifier ces fonctions au travers de son offre Solutions digitales.

Le Groupe a développé une première offre Solutions digitales, qu'il prévoit d'enrichir avec une offre plus complète et plus structurée. Il propose des solutions transactionnelles permettant de fortes interactions entre les professionnels et les consommateurs. Ces solutions prennent la forme de prises de rendez-vous, de services de planification ou de réservation, dans tous les cas par l'intermédiaire de technologies propriétaires (Clic RDV) ou de

technologies de partenaires (La Fourchette, Expedia). Ces services donnent à l'utilisateur la possibilité de :

- prendre des rendez-vous en ligne avec un professionnel de la santé directement depuis PagesJaunes.fr ;
- réserver une table dans des restaurants directement depuis PagesJaunes.fr et de profiter des promotions offertes par les restaurants ; et
- réserver des chambres d'hôtel directement depuis PagesJaunes.fr.

Le Groupe a également développé une première offre de gestion de la relation clients (CRM) qui permet aux professionnels de piloter leurs campagnes d'e-mailings, de gérer les prospects et les programmes de fidélisation grâce à des outils digitaux simples d'utilisation. Le Groupe vise à étendre cette offre à un nombre plus important de professionnels en leur permettant de gérer et d'optimiser leurs activités quotidiennes sur une seule plateforme comprenant une brique CRM et rassemblant les principaux services digitaux (par exemple, présence, diffusion de contenu, offres spéciales, programmes de fidélité, campagnes d'e-mailings, assistant à la planification, messagerie instantanée, facturation et paiements).

Outre le CRM, le Groupe va étudier et mettre en place une gamme complète de nouvelles solutions digitales dédiées aux PME et adaptées à leurs besoins quotidiens, telles que l'e-paiement, la formation en ligne, des services d'automatisation du marketing (par exemple, des programmes de fidélité par e-mailing) et l'hébergement, dans l'optique d'intégrer ces nouveaux services à ses offres.

IMPRIMÉS DIGITAL

L'offre "Imprimés et Vocal" du Groupe comprend historiquement la publication, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes et PagesBlanches), ainsi que les services de renseignements téléphoniques et l'annuaire inversé.

Les annuaires papier sont évalués chaque année en termes d'intérêt des annonceurs et usagers et de rentabilité et les ouvrages non rentables sont arrêtés. Les annuaires PagesBlanches ont ainsi progressivement été arrêtés sur les départements urbains ; trente-trois départements n'ont plus de PagesBlanches en 2018. Concernant les PagesJaunes, des décisions ont été prises pour les départements d'Île-de-France et quelques gros départements (Rhône, Bouche-du-Rhône, Nord) pour mettre un terme à ces éditions après 2018 considérant qu'ils n'atteignent plus les critères d'éligibilité. Le Groupe évaluera chaque année, département par département, la poursuite ou non de l'édition d'annuaires Pages Blanches et Pages Jaunes.

Le Groupe étudie de nouvelles solutions "Imprimés digital" qui reposent sur l'utilisation d'innovations digitales comme la réalité augmentée afin de créer des possibilités d'accéder à des contenus digitaux du média PagesJaunes à partir d'un média imprimé.

Depuis fin 2017, le Groupe a lancé une nouvelle offre qui utilise les fonctionnalités de réalité augmentée pour créer des flyers comprenant des animations et des informations accessibles via un lecteur de réalité augmentée inclus dans une application mobile (Expérience by PagesJaunes). Cette offre s'appuie sur une plateforme technique développée par une start-up française, qui a été récompensée aux Hub Forum Awards en 2017.

Cette première réalisation a confirmé la capacité du groupe à s'approprier cette technologie pour l'utiliser dans d'autres projets plus ambitieux. Cette brique a en effet été utilisée dans des guides locaux, qui présentent les professionnels à travers un reportage mettant en valeur leurs compétences. Des informations supplémentaires sont accessibles via le mobile, en utilisant l'application de réalité augmentée : vidéos, slide shows. Il est également possible d'accéder au site web du professionnel, de

visualiser son emplacement sur un plan et de l'appeler en utilisant les éléments contenus dans le média PagesJaunes. Ces guides, uniques sur le marché, seront testés au printemps 2018 en région parisienne et pourraient, à terme, remplacer les annuaires imprimés. Si ces nouvelles offres ne permettent pas d'améliorer les performances et perspectives financières des activités Imprimés digital, le Groupe pourrait choisir de se désengager totalement de l'activité "Imprimés" après 2020.

1.2.4 PACKAGES DE SERVICES DIGITAUX

Les nouveaux services digitaux du Groupe seront commercialisés sous forme de packages. L'objectif est de simplifier l'offre globale des solutions du Groupe et de faire en sorte qu'elles soient plus simples à comprendre et à acheter pour les clients du Groupe. En particulier pour les lignes de services Présence digitale et Publicité digitale, allant de la création de contenu, de l'animation, du référencement et de l'acquisition de trafic à la conception de campagnes personnalisées pour les clients du Groupe, les packs s'articuleront comme suit :

Les services digitaux comprendront, en fonction du package souscrit, une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes :

- création de mini-sites Web de base et création et diffusion de contenu digital par le Groupe pour le compte de ses clients ;
- gestion de l'e-réputation et possibilité pour le client de mettre facilement lui-même à jour en temps réel son contenu et de le diffuser via une application simple ;
- renforcement de la présence en ligne pour améliorer les ventes et la couverture de ses propres clients ;
- identification de prospects ; et
- conception de campagnes personnalisées adaptées aux clients du Groupe.

L'un des objectifs des packages de services digitaux est de renforcer l'activité récurrente du Groupe grâce au renouvellement automatique de l'abonnement. En 2017, les renouvellements automatiques, qui concernent plus de 25 000 clients du Groupe, ont généré 10 % de ses ventes.

Le Groupe a l'intention de vendre de plus en plus ses services digitaux au travers de contrats en mode abonnement, qui sont des contrats d'un an automatiquement renouvelés à l'expiration, à moins que le renouvellement ne soit annulé par le client sous préavis de deux mois. Certaines offres du Groupe sont déjà vendues en étant associées à ce type de contrats. Le Groupe commencera toutefois à généraliser la mise en œuvre de ces contrats fin 2018, la phase d'adoption devant être achevée fin 2019.

Le Groupe propose également des solutions de gestion de la présence pour les grands comptes à réseaux (gestion des données au niveau local, multidiffusion des actualités et e-réputation). Ces solutions reposent sur la plateforme BRIDGE, commercialisée par LeadFormance, une filiale du Groupe, qui comprend d'autres fonctionnalités comme des pages locales par boutiques (store locator) (principalement sous la forme de mini-sites Web dédiés à chaque boutique locale d'un grand compte à réseaux) et la gestion de campagnes AdWords et Facebook. Toutes ces fonctionnalités peuvent à la fois être gérées à la maille nationale et localement au niveau de chaque boutique ou local. Au travers de la plateforme BRIDGE, le Groupe commercialise une plateforme SaaS (logiciel-service) visant à répondre aux besoins spécifiques de ses grands comptes structurés en réseaux. Il s'agit d'un objectif prioritaire au service de la croissance future du Groupe. Cette offre sera progressivement perfectionnée au fil des nouvelles fonctionnalités ajoutées par le Groupe. Elle a déjà permis de générer un chiffre d'affaires d'environ 130 millions d'euros en 2017, et le Groupe vise un chiffre d'affaires annuel de 200 millions d'euros à partir de 2020.

	Pack 1 <small>Full Web</small>	Pack 2 <small>Full Web</small>	Pack 3 <small>Full Web</small>	Pack 4 <small>Full Web</small>
Boost	Campagnes ponctuelles			
Performance				PACK PERF BOOSTER Contact / Trafic / Clic
Ranking			PACK MOTS CLÉS 	
E-réputation		PACK PRÉSENCE Notification, réponse, sollicitation d'avis dont 	Idem Pack 2	Idem Pack 2
Présence Full Web MAJ temps réel	PACK PRÉSENCE 5 publishers dont 	17 publishers dont 	Idem Pack 2	Idem Pack 2
Sites	Mini site inclus	Mini site inclus	Mini site inclus	Mini site inclus



1.2.5 CLIENTS

En moyenne, en 2017, sur les plus de 4,2 millions d'entreprises locales figurant dans les bases de données du Groupe en France, près de 469 000 – moyenne annuelle du nombre de clients sur la période de référence ayant souscrit un produit Internet – ont figuré parmi les clients du Groupe. Les clients du Groupe se répartissent comme suit :

- **Habitat :** professionnels du secteur de la construction, de la rénovation, de l'entretien et des services de réparation d'urgence pour lesquels la publicité revêt une grande importance. L'activité Imprimés conserve une part significative sur ce segment ;
- **Commerce :** commerçants présentant un potentiel transactionnel (par exemple, restaurants, instituts de beauté et professionnels de l'hébergement), entreprises locales situées dans les centres-villes (par exemple, fleuristes, boutiques de vin, pressings et épiceries de quartier), clubs de sport, institutions culturelles et chaînes (par exemple, supermarchés, magasins de vêtements et magasins de bricolage). Un segment qui est déjà actif dans la publicité digitale ;
- **Santé & Public :** établissements publics (par exemple, institutions publiques, assistance sociale, administration locale et chambres de commerce), enseignement (par exemple, auto-écoles, établissements de formation professionnelle, enseignement primaire, secondaire et supérieur, services de cours particuliers), professions libérales (par exemple, avocats, experts-comptables, architectes, commissaires aux comptes, géomètres, vétérinaires) et professionnels de la santé (par exemple, médecins, pharmacies, établissements et services de santé). Ce segment se caractérise par des secteurs qui investissent peu dans la publicité, dans certains cas en raison de restrictions réglementaires ; néanmoins, il s'agit là d'un marché présentant un fort potentiel en matière de planification des rendez-vous et de développement de sites Web ;
- **Services :** commerce et entretien automobile/moto (par exemple, concessionnaires, mécaniciens, contrôle technique, ateliers de carrosserie, centres auto et spécialistes), services aux particuliers (taxis, pompes funèbres, services à la personne, voyance), immobilier (agents immobiliers, notaires, inspecteurs) et banques et assurances (banques, mutuelles, compagnies d'assurance, courtiers). Ce marché est actuellement en train de délaissier la publicité papier au profit de la publicité digitale ;

- **BtoB :** services aux entreprises (par exemple, services de photocopie et de logistique, instituts de sondages), commerce de gros (par exemple, matériaux de construction et mobilier de bureau), industrie (par exemple, imprimerie et prothésistes dentaires), construction et travaux publics (par exemple, travaux publics et matériel de plomberie), agriculture (par exemple, agriculteurs et éleveurs) et artisanat (par exemple, fabricants de meubles, tapissiers et décorateurs). Ce segment se focalise tout particulièrement sur la communication digitale ;
- **International :** clients internationaux (par exemple, groupes français ayant des réseaux à l'international). Ce segment se focalise sur les grands comptes avec les solutions de gestion de la présence (en utilisant la plateforme BRIDGE).

La présence locale du Groupe sur le marché des services digitaux constitue l'un de ses principaux atouts. Il tire parti de ses équipes locales qui se mobilisent en proximité des clients. Le Groupe prévoit d'adapter plus systématiquement ses niveaux de service et son parcours client aux différents profils de ses clients sur l'ensemble des segments. Il a pour objectif de réinventer sa stratégie go-to-market en développant une approche multicanal qui s'appuie sur une force de vente elle-même davantage digitalisée. Les grands comptes bénéficient déjà de l'expertise des équipes commerciales sur le terrain, composées de 1 249 représentants commerciaux (dont des représentants commerciaux dédiés aux clients internationaux du Groupe) au 31 décembre 2017. Les relations avec les PME et l'acquisition de nouveaux clients parmi cette catégorie d'entreprise seront prises en charge par les équipes de télévente, qui comptent 762 commerciaux télévendeurs (dont des commerciaux télévendeurs dédiés aux clients internationaux du Groupe) au 31 décembre 2017. Les TPE seront gérées par l'intermédiaire d'une plateforme en libre-service, directement sur les sites Web du Groupe. En 2018, le Groupe portera notamment son attention sur la télévente afin de développer ses ventes par le biais d'un meilleur coaching et de meilleures relations commerciales. Par ailleurs, le Groupe a mis en place neuf équipes de télévente de pointe pour cibler les clients générant un ARPA élevé. Ces initiatives ont rencontré un franc succès dès le début, comme en témoigne la nette amélioration des performances commerciales des membres de ces équipes.

1.2.6 AUDIENCE

L'activité du Groupe repose sur de très importantes audiences, avec une croissance régulière des contacts apportés aux professionnels, grâce à ses médias propriétaires (PagesJaunes, Mappy, Ooreka), qui représentent une source constante de données intentionnistes, ainsi qu'à des partenariats privilégiés avec les principaux acteurs Internet mondiaux qui reconnaissent la qualité et la richesse du contenu local du Groupe.

Les audiences comprennent (1) les audiences directes sur les médias digitaux PagesJaunes provenant de l'accès direct par l'utilisateur aux médias digitaux Pages Jaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche), des moteurs

de recherche grâce au SEO, et des partenaires affiliés (comme Free, et l'Internaute), (2) les audiences indirectes vers le contenu PagesJaunes déporté, hébergé sur d'autres plateformes (comme Bing et Apple).

Afin de continuer à faire croître son audience, le Groupe souhaite améliorer l'expérience utilisateur (UX) et l'interface utilisateur (UI) sur ses médias. Il prévoit ainsi d'investir 11 millions d'euros de dépenses en capex en 2018. Le Groupe a pour objectif d'augmenter son audience totale (directe et par l'intermédiaire de ses partenariats) de 6 % en 2018 par rapport à 2017, et de doubler le nombre de comptes sur cette période.

AUDIENCE INDIRECTE

L'audience indirecte provient principalement des divers partenariats que le Groupe a établis avec les principaux acteurs Internet mondiaux, tels que Google, Bing (Microsoft), Apple et Facebook. Dans le cadre de ces partenariats, le Groupe fournit du contenu local gratuitement à certains de ses partenaires (à savoir Bing et Apple), qui contribuent directement à orienter du trafic vers les clients et prospects professionnels du Groupe. Par ailleurs, le Groupe peut aussi ponctuellement développer son audience en achetant, gérant, optimisant et fournissant des contacts à ses clients par l'achat de publicité (à savoir Google, Bing et Facebook) ou d'autres supports publicitaires à ses partenaires. Une grande partie de l'audience totale du Groupe provient désormais des plateformes de ses partenaires, comme Bing (Microsoft) et Apple. Son partenariat avec Apple permet notamment à son partenaire d'accéder facilement à la base de données de contenu du Groupe. En retour, le Groupe reçoit des données précises sur l'audience de ses clients. Le Groupe a tiré parti de la pertinence et de la précision de sa base de données au travers de ces partenariats.

Les principaux partenariats dans ce domaine sont présentés ci-dessous dans les grandes lignes.

Bing : Le partenariat du Groupe avec Bing a été mis en place en 2010 et reconduit en 2015 pour trois ans. Une nouvelle reconduction est en cours de négociation, à un stade avancé. Le Groupe est un partenaire Bing Elite SMB Partner et PagesJaunes est à l'heure actuelle l'unique fournisseur de contenu local auprès de Bing et de Cortana. De ce fait, Bing constitue une source de trafic direct pour les clients du Groupe. La base de données de contenus de PagesJaunes, comprenant des milliers de données mises à jour quotidiennement, est mise à disposition de Bing en échange d'attribution et de statistiques de grande qualité sur le trafic. Par ailleurs, le service Bing Ads est inclus dans les offres « Booster Site » et « Booster Contact » du Groupe. Le Groupe et Bing travaillent en étroite collaboration sur de futurs projets technologiques (comme la reconnaissance vocale et l'interprétation de la recherche locale pour optimiser sa pertinence) pour encore améliorer l'expérience de recherche de ses utilisateurs.

Apple : Le partenariat du Groupe avec Apple a été mis en place en 2015 pour cinq ans. Ce partenariat a été conclu sur une base non lucrative. La base de données de contenus, comprenant des milliers de données mises à jour quotidiennement, est mise à disposition d'Apple en échange d'attribution et de statistiques sur le trafic. Le contenu est utilisé au niveau des fonctions de recherche de Spotlight, de Siri, de Safari, de CarPlay et d'Apple Plans. Ce partenariat constitue également une source de trafic indirect. En effet, Apple renforce le nombre de téléchargements de l'application PagesJaunes.

Yahoo! : Le partenariat a été signé en 2010 et est reconduit de manière tacite sauf dénonciation de l'une des deux parties. Yahoo! utilise les bases de données de professionnels de PagesJaunes pour leurs réponses locales en France. La présence des professionnels PagesJaunes sur les services Yahoo! fait l'objet d'une attribution visible de la marque PagesJaunes.

AUDIENCE DIRECTE

L'audience directe correspond à l'audience du Groupe sur ses deux principaux médias :

- **PagesJaunes.** Leader français de la communication et de la publicité digitale locale, PagesJaunes est le média du Groupe le

plus visité, avec environ 1,7 milliard de visites en 2017 — en progression de 2,0 % par rapport à 2016 — (dont environ 40 % d'utilisateurs mobiles, hors tablettes), environ 2 millions d'utilisations quotidiennes de l'application, et représentant plus de 69 % de l'ensemble des visites sur les médias en ligne de SoLocal. PagesJaunes comprend plusieurs sites et produits, notamment le site Web PagesJaunes.fr, une application mobile et du contenu déportalisé qui s'affiche sur les sites de ses partenaires. PagesJaunes s'appuie sur une base de données de plus de 4,2 millions d'entrées détaillées fournissant des informations régulièrement mises à jour sur des particuliers et des entreprises. PagesJaunes propose de nombreux services aux entreprises afin d'accroître leur visibilité et leur présence en ligne et permet aux utilisateurs de rechercher des entreprises, des professionnels, d'afficher des listes et de publier des évaluations, d'effectuer des réservations et de prendre des rendez-vous ;

- **Mappy.** Acquis par le Groupe en 2004 et disponible sur Internet ou sous la forme d'une application mobile, Mappy fournit des services géographiques, notamment des cartes, des planificateurs de voyage, des représentations géographiques, des recherches locales et la navigation sur GPS. Mappy acquiert des données géographiques brutes auprès de tiers, les restructure, les agrège et les enrichit, puis les intègre dans sa propre plateforme technique. Mappy est la deuxième plateforme du Groupe la plus visitée en 2017, avec près de 364 millions de visites (dont près de 49 % d'utilisateurs mobiles).

Dans l'optique de renforcer les audiences du Groupe et grâce au nouvel élan donné pour augmenter le nombre de sources sur lesquelles il s'appuie pour obtenir des données, le contenu de ses médias en ligne a été massivement mis à jour en 2017. Les coordonnées de plus de 3 millions de professionnels ont notamment été vérifiées ou actualisées sur les médias propriétaires du Groupe, les horaires d'ouverture de près de 985 000 professionnels ont été intégrés (soit une augmentation d'environ 14 % par rapport à 2016), de même qu'une image pour près de 428 000 professionnels (soit une augmentation d'environ 57 % par rapport à 2016). Plus de 1,2 million de professionnels ont renseigné l'adresse de leur site Internet (soit une augmentation d'environ 9 % par rapport à 2016). Ces informations font l'objet de près de 150 000 mises à jour quotidiennement.

En 2017, le Groupe a enregistré plus de 2,4 milliards de visites sur ses plateformes Internet fixes et mobiles, en progression de 2,4 % par rapport à 2016. L'Internet mobile (hors tablettes) représente une part grandissante des visites sur les médias du Groupe et compte pour 40 % de l'ensemble des visites Internet sur ses médias en 2017 (contre 37 % de l'ensemble des visites Internet sur ses plateformes en 2016). Depuis leur création, les applications mobiles du Groupe (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées plus de 48,5 millions de fois sur des smartphones et des tablettes en France.

Soutenu par la performance de ses médias (PagesJaunes, Mappy et Ooreka sont classés respectivement parmi les 12, 50 et 78 premiers sites Internet les plus visités en France en 2017 par Médiamétrie Nielsen), le Groupe a couvert, en moyenne, 55 % des internautes en France en 2017 ("Reach"). Les médias du Groupe continuent de générer des audiences notables, avec une moyenne de 26,3 millions de visiteurs uniques sur les sites Web fixes et mobiles en 2017 (en faisant la moyenne mensuelle des audiences 2017, Source Médiamétrie Nielsen). Ensemble, les plateformes du Groupe figurent à la neuvième place parmi les sites fixes et mobiles les plus visités en France (position moyenne SoLocal Group sur Médiamétrie Nielsen de janvier à décembre 2017).

1

2

3

4

5

6

7

8



Le tableau ci-dessous présente les niveaux d'audience des principales plateformes du Groupe en 2016 et 2017 (les deux années ne prennent pas en compte l'audience provenant du site AVendreALouer.fr).

Audiences (en millions de visites)	2016	2017	Variation
PagesJaunes	1 769	1 804	2,0 %
dont mobile	651	721	10,9 %
Mappy	373	364	- 2,4 %
dont mobile	142	150	5,9 %
Ooreka	183	207	13,1 %
dont mobile	70	92	32,2 %
Autres	46	53	15,1 %
dont mobile	17	19	11,7 %
TOTAL	2 371	2 428	2,4 %
dont mobile	879	983	11,8 %
dont fixe et tablette	1 492	1 445	- 3,1 %

1.2.7 PARTENARIATS ET ALLIANCES

PARTENARIATS ET ALLIANCES

PARTENARIATS

Le Groupe a su capitaliser sur sa position de leader français de la publicité et du marketing digital au niveau local, en développant des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec les principaux acteurs globaux de l'Internet comme Google, Bing (Microsoft), Apple et Facebook.

Ces partenariats s'articulent autour de la qualité des contenus locaux produits par SoLocal (base de données unique et création de contenus digitaux pour les professionnels locaux) et du maillage hyper local de ses équipes commerciales et service client. La richesse et la pertinence des contenus, alimentée par plus de 200 professionnels qui actualisent chaque jour plus de 150 000 informations, permettent aux plateformes d'offrir une expérience utilisateurs de première qualité dans la recherche locale et au Groupe d'étendre la mise en visibilité des contenus des professionnels pour faciliter la mise en relation avec les consommateurs qui naviguent sur ces grands carrefours d'audience. SoLocal a développé des accords sur les contenus avec Bing, Apple, Facebook et Google My Business.

Par ailleurs, le Groupe intègre les produits publicitaires proposés par ses partenaires dans des solutions digitales complètes et clés en main, les rendant accessibles et performantes pour les TPE/PME et les grands comptes à réseaux grâce aux technologies et savoir-faires développés par SoLocal notamment en matière d'optimisation des algorithmes et de sélection en temps réel de mots clés optimisés. Le groupe développe avec ses partenaires des offres de présence management et de performance publicitaire via ses offres Booster : Google, Bing et Facebook.

Ses liens partenariaux privilégiés permettent de positionner les solutions du Groupe de manière unique par rapport à ses concurrents sur le marché français et de bénéficier d'un soutien exceptionnel, tant en interne pour les formations sur les produits digitaux les plus innovants, qu'en externe pour sensibiliser les professionnels aux opportunités offertes par le digital pour dynamiser leurs activités en local.

SoLocal se positionne ainsi comme interlocuteur de confiance entre les grandes plateformes et les professionnels locaux.

Ces partenariats sont donc mutuellement bénéfiques, car ils contribuent à la fois à accélérer la croissance des grandes plateformes sur des marchés auxquels elles n'accèdent pas directement, et à SoLocal de se positionner aux côtés de ses acteurs mondiaux qui captent l'essentiel de la croissance du marché de la publicité digitale.

Les principaux partenariats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Partenariats clés

Google	<ul style="list-style-type: none">● Noué en 2013● Renouvellement du contrat en mars 2018 pour une durée de 2 ans● Un partenariat ambitieux axé sur le développement des campagnes Adwords, avec pour objectif de générer une croissance annuelle de plus de 50% sur la période 2017-2020● SoLocal, premier partenaire agréé de Google pour accéder à l'API de mise à jour de Google My Business
Microsoft Bing	<ul style="list-style-type: none">● Noué en 2010, renouvelé en 2015 pour 3 ans● Première source de trafic indirect pour les clients SoLocal via une API dédiée qui permet d'accroître la visibilité des pros et d'en suivre l'audience avec des statistiques détaillées● Un partenariat visant au développement des campagnes BingAds au travers d'offres packagées pour les professionnels● Collaboration étroite sur des projets technologiques : reconnaissance vocale et interprétation de la recherche locale● Co-développement d'un MVP (Minimum Viable Product) autour de la réinvention du média PagesJaunes : amélioration de l'expérience utilisateur et nouveaux usages

Partenariats clés

Apple	<ul style="list-style-type: none"> ● Noué en 2015 ● Partenariat sur la fourniture de contenus locaux sur Apple Plans, Siri, Spotlight et Safari ● Source de trafic indirect et direct ; augmente également les téléchargements de l'application Pages Jaunes
Facebook	<ul style="list-style-type: none"> ● Noué en 2016 ● Un partenariat centré sur la revente de campagnes publicitaires sur Facebook ● Utilisation d'une API permettant la gestion de pages et mise à jour automatique de contenu

ALLIANCE GRAVITY

Lancée en juin 2017 par Lagardère Active, Les Échos, SFR et SoLocal, Gravity est aujourd'hui une alliance de 25 sociétés de médias françaises représentant une audience qualifiée, large et compétitive des grandes plateformes. Cette alliance permet à ses membres de consolider et de commercialiser leurs médias et données, de manière exclusive, par le biais d'une plateforme innovante propriétaire. Suite à l'arrivée récente d'Orange, l'alliance

couvre désormais plus de 50 % des internautes français chaque jour. Ces sociétés de médias ont pour objectif de devenir le troisième acteur du marché français de la publicité digitale. Parmi les principaux facteurs de différenciation, il convient de noter la puissance des médias, la granularité des médias (avec des acteurs spécialisés et des acteurs diversifiés), la sécurité de la marque (notamment la confiance et la réputation) et la diversité des données.

1.3 PRÉSENTATION DU SECTEUR

SoLocal est l'un des principaux acteurs de la publicité locale et digitale en France. Le Groupe fournit du contenu digital, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation entre les entreprises locales et les consommateurs. Il met également en relation les annonceurs avec les réseaux publicitaires et les autres médias en ligne.

Selon le Groupe, la diversité et la flexibilité de ses offres digitales lui permettent de capitaliser sur un grand nombre de tendances favorables de marché qui sont des moteurs clés de la demande de sa clientèle cible.

1.3.1 PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ DE LA PUBLICITÉ SUR INTERNET

Il existe trois principaux acteurs sur le marché de la publicité sur Internet :

- **les éditeurs d'annonces**, à savoir tout site Web ou média en ligne qui attire des internautes. Il s'agit de portails en ligne, tels que Bing (Microsoft) et Facebook, de sites de journaux, comme Le Figaro ou Le Monde, et de blogs, comme La Blogothèque ou le Blog Auto. Ces éditeurs digitaux se réservent le droit d'afficher des annonces sur les pages qu'ils mettent à disposition des visiteurs. Collectivement, ces pages sont connues sous le nom d'« inventaire » et le fait de montrer une annonce à un internaute sur l'une de ces pages est désigné par le terme « impression ». L'annonce vidéo fonctionne de la même manière, si ce n'est que les annonces associées à une vidéo sont affichées dans la vidéo ou à proximité ;
- **les réseaux publicitaires**, à savoir une société ou un groupe de sociétés qui, ensemble, contrôlent un inventaire publicitaire sur plusieurs éditeurs digitaux et présentent des annonces sur cet inventaire, dans le cadre d'un accord de partage de revenus ou à des prix forfaitaires avec les éditeurs d'annonces. L'existence des réseaux d'annonces s'explique par leur capacité à rassembler des centaines voire des milliers de destinations en ligne sur un inventaire publicitaire, ce qui leur permet de proposer un inventaire riche et varié répondant aux différents besoins des annonceurs ;

- **les annonceurs** : l'annonceur final représente l'entité payeuse de l'écosystème, et les frais payés par l'annonceur pour exécuter la campagne sont répartis entre le réseau publicitaire et l'éditeur d'annonces. L'annonceur qui fait la promotion d'un produit ou d'un service est souvent représenté par une agence tierce qui collabore avec les réseaux publicitaires afin de sélectionner l'inventaire publicitaire et de définir les paramètres qui répondent aux besoins d'une campagne publicitaire donnée.

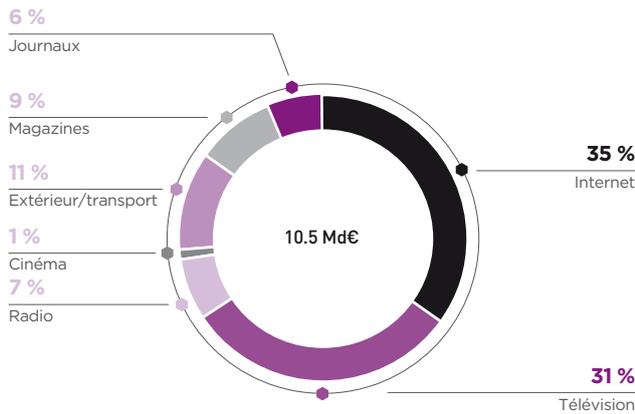
Les annonceurs paient des annonces publicitaires en ligne et sur le Web dans le cadre de diverses formules, les plus courantes étant le coût par clic (**CPC**) et le coût par mille (**CPM**), selon laquelle les annonceurs paient un tarif fixe pour chaque annonce, clic ou impression, et le coût par action (**CPA**), selon laquelle les annonceurs paient uniquement si l'internaute interagit avec l'annonce, par exemple en cliquant dessus et en étant dirigé sur le site Web de l'annonceur.

Le coût pour atteindre une audience via les médias en ligne mesuré en CPM ou CPA demeure en décalage par rapport à celui des médias traditionnels comme la télévision et l'impression papier. Au fil du temps, les annonceurs se familiarisent davantage avec la valeur qu'offrent les annonces en ligne et, puisque les consommateurs se tournent de plus en plus vers Internet pour consommer des médias, les tarifs du CPM et du CPA devraient dans le temps augmenter.

1.3.2 LE MARCHÉ DE LA PUBLICITÉ EN FRANCE

Le total des dépenses de publicité en France en 2017 est estimé à environ 10,5 milliards d’euros. Le marché peut être segmenté par dépense entre les éditeurs de médias imprimés (par exemple : journaux, magazines et affichage extérieur/dans les transports), les médias audiovisuels traditionnels (télévision, radio et cinéma) et Internet. En 2017, les dépenses en publicité auprès des éditeurs Internet devraient représenter environ 35,1% du total des dépenses de publicité en France.

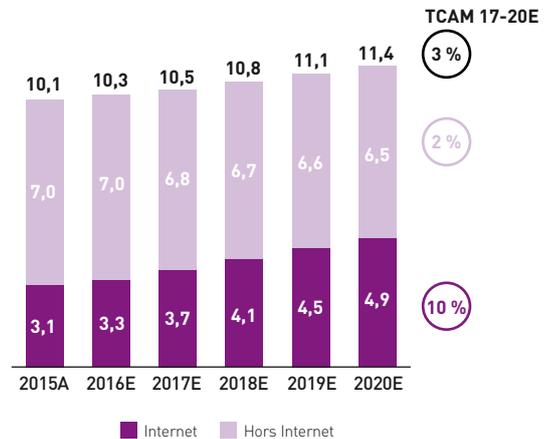
Le diagramme ci-dessous indique l’estimation de la taille et la segmentation des dépenses de publicité en France en 2017.



Source : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses en publicité), décembre 2017.

L’ensemble du marché publicitaire français devrait croître à un rythme moyen d’environ 3 % par an entre 2017 et 2020, pour atteindre près de 11,4 milliards d’euros d’ici 2020. Les prévisions s’appuient sur la perspective de reprise économique continue en France et sur la hausse de la demande en matière de publication programmatique d’annonces publicitaires sur Internet. Internet constitue le premier moteur de l’augmentation des dépenses de publicité en France, après avoir dépassé la télévision en 2016 pour devenir le principal support publicitaire du pays. On estime notamment que les grands comptes ont dépensé environ 1,5 milliard d’euros en publicité digitale en France en 2016. Ce marché devrait croître à un taux moyen d’environ 10 % par an entre 2017 et 2020.

Le graphique ci-dessous présente les dépenses en publicité en France prévues au cours des années indiquées, en milliards d’euros.



Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses de publicité), décembre 2017; IMF, 2017.

1.3.3 LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA PUBLICITÉ SUR INTERNET

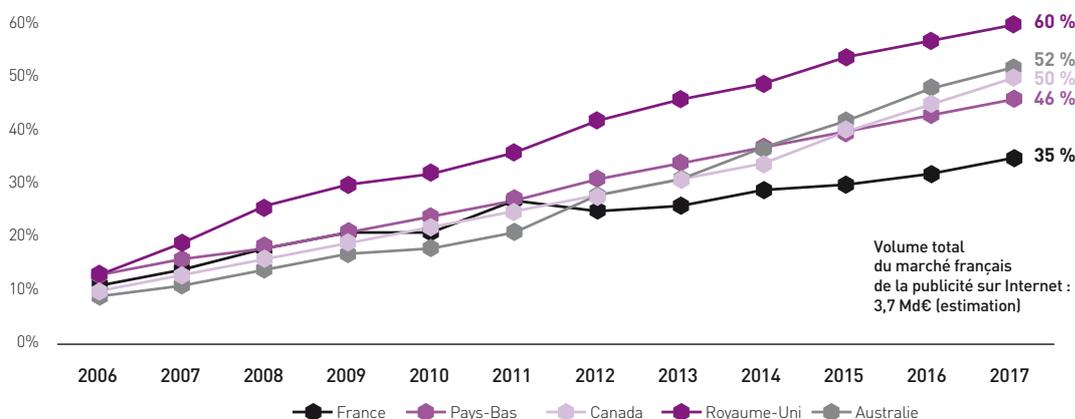
Le marché de la publicité sur Internet devrait croître à un taux moyen d’environ 10 % par an entre 2017 et 2020, la croissance étant principalement portée par l’augmentation de la consommation de contenus sous forme de vidéos, sur les mobiles et sur les réseaux sociaux. Outre la croissance sous-jacente des médias en ligne, les annonceurs sont attirés par Internet en tant qu’espace promotionnel, car il leur permet de dépasser les principales limites des médias traditionnels et comporte de nombreux avantages, notamment :

- l’accès aux audiences souhaitées pouvant être ciblées avec précision grâce à la sélection de l’inventaire publicitaire pour la campagne et à des paramètres supplémentaires, tels que la localisation géographique des visiteurs du site, des données démographiques et la durée de la visite ;

- la capacité à utiliser les logiciels d’analyse Web les plus récents, qui permettent aux annonceurs de visualiser en temps réel l’exposition de leur campagne et la manière dont elle est accueillie ; et
- la possibilité pour les annonceurs de faire des promotions sur divers formats, du texte basique aux annonces interactives riches en traitement graphique.

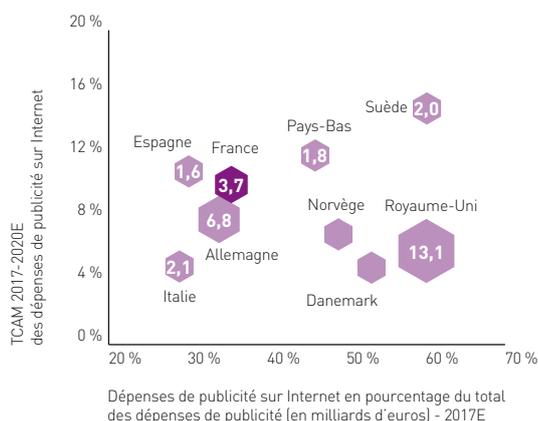
La publicité sur Internet représente près de 35 % du total des dépenses de publicité en France, un marché sous-exploité par rapport à d’autres pays, faisant de la France un marché attractif affichant un potentiel de croissance significatif pour les sociétés comme le Groupe actives dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre la part (estimation) d'Internet dans le marché de la publicité en milliards d'euros au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, aux Pays-Bas et en France pour les années indiquées.



Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses de publicité), décembre 2017; IMF, 2017.

Le graphique ci-dessous montre le taux de pénétration et le taux de croissance estimés des dépenses de publicité sur Internet dans les pays européens mentionnés entre 2017 et 2020.



Remarque : les hexagones représentent le volume des dépenses totales de publicité sur Internet (en milliards d'euros).

Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses en publicité), décembre 2017.

1.3.4 SEGMENTS DU MARCHÉ

Le marché de la publicité sur Internet peut être réparti en trois principaux segments en fonction du format : Affichage (Display), Recherche (Search) et Petites Annonces sur Internet (Classifieds). Le marché publicitaire français peut également être segmenté en fonction du support par l'intermédiaire duquel un consommateur est touché par une annonce.

SEGMENTATION PAR FORMAT

Affichage

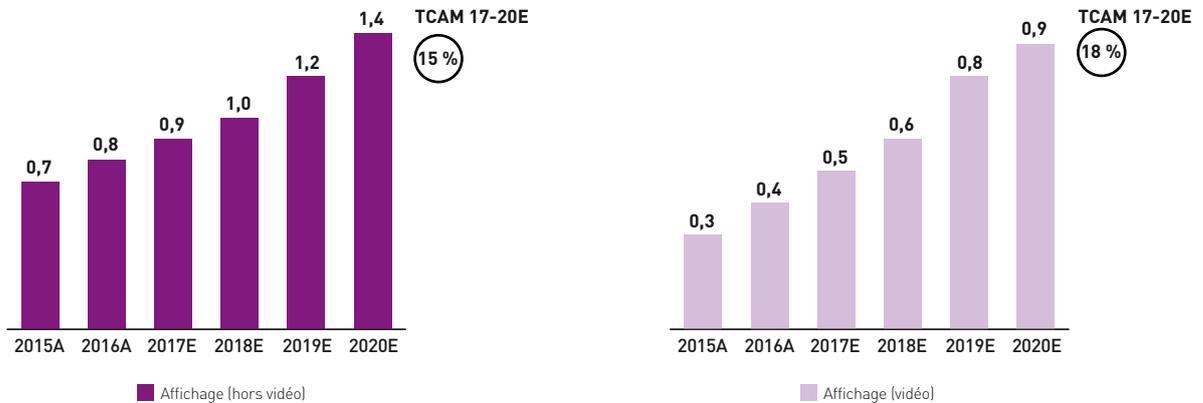
L'affichage constitue le segment enregistrant la croissance la plus rapide. Il comprend les bannières, les vidéos en ligne et les promotions sur les réseaux sociaux. Chacune de ces trois catégories a bénéficié de la transition vers l'achat programmatique, qui permet aux agences de cibler leurs

audiences plus efficacement, avec du contenu créatif personnalisé. À l'heure actuelle, la vidéo en ligne et les réseaux sociaux constituent les forces motrices de l'affichage d'annonces ; en effet, les annonces vidéo en ligne devraient augmenter en moyenne d'environ 18 % par an entre 2017 et 2020.

La vidéo en ligne bénéficie de la disponibilité accrue de contenus de grande qualité, ainsi que des améliorations de l'expérience de visionnage sur les mobiles, avec des écrans toujours plus performants et des connexions plus rapides. De nombreux consommateurs se rendent sur les réseaux sociaux à partir de leurs appareils mobiles, ce qui est devenu une habitude solidement ancrée, tandis que les annonces sur les réseaux sociaux se fondent dans leur fil d'actualité. Ces catégories ne sont pas incompatibles : les annonces vidéo en ligne constituent désormais une composante importante du chiffre d'affaires des plateformes de réseaux sociaux.



Les graphiques ci-dessous montrent l'historique et l'estimation des dépenses futures en milliards d'euros sur le segment Affichage en France (avec et hors vidéo) pour les années indiquées.

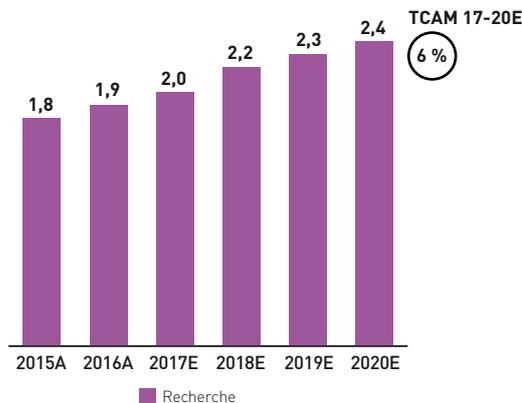


Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses de publicité), décembre 2017.

Recherche

La recherche (Search Advertising) est l'influence qui peut être exercée pour que la page Web d'un annonceur apparaisse dans les résultats des recherches effectuées par les internautes sur les moteurs de recherche, en associant cette page Web à des termes, des phrases ou des mots clés, qui sont saisis dans le cadre des recherches sur Internet. Les produits de Search comprennent le référencement payant (paiements effectués pour garantir l'indexation d'une page Web par un moteur de recherche), l'optimisation des moteurs de recherche (amélioration des attributs d'une page Web afin d'en augmenter la visibilité dans les résultats gratuits des moteurs de recherche) et les liens sponsorisés (paiements effectués pour les clics et les liens textes qui apparaissent dans les résultats de la recherche de mots clés spécifiques). Selon le rapport d'étude de Zenith publié en décembre 2017, le Search Advertising représentait près de 55 % du marché Internet en France en 2017, et il devrait afficher un TCAM d'environ 6 % d'ici 2020.

Le graphique ci-dessous montre l'historique et l'estimation des dépenses futures en milliards d'euros sur le segment Recherche en France pour les années indiquées.



Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses de publicité), décembre 2017.

Annonces sur Internet

Les annonces sur Internet se rapportent au paiement de commissions pour le référencement de produits ou services particuliers sur des annuaires et des portails sur Internet, par exemple les sites Internet d'offres d'emplois, les portails immobiliers, le référencement automobile et les annuaires classés généraux. Il existe deux modèles d'activité relatifs aux petites annonces sur Internet :

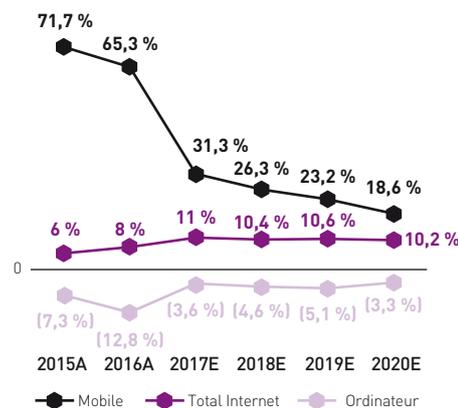
- le modèle horizontal, lorsqu'un annuaire n'a pas de spécialisation particulière et peut inclure divers services (par exemple, mobiles, mobilier, livres et accessoires) ; et
- le modèle vertical, lorsqu'un annuaire se spécialise sur une catégorie ou un groupe de catégories en particulier (par exemple, l'automobile ou l'immobilier).

En 2017, les petites annonces sur Internet devraient représenter environ 14 % des dépenses de publicité sur Internet en France, part qui devrait rester stable jusqu'à 2020.

SEGMENTATION PAR SUPPORT

La segmentation des dépenses de publicité sur Internet par support révèle la montée en puissance de la publicité sur les mobiles (annonces Internet affichées sur les smartphones et tablettes). En France, la publicité sur les mobiles a augmenté d'environ 65 % en 2016 et devrait croître à un taux moyen d'environ 23 % par an entre 2017 et 2020, portée par la propagation rapide des appareils et les améliorations apportées aux expériences utilisateurs. Sur la même période, la publicité sur Internet sur les ordinateurs devrait baisser d'environ 4 % par an ; en effet, les annonceurs suivent les consommateurs et se tournent eux aussi vers le mobile. En France, les dépenses de publicité sur les mobiles ont représenté environ 12 % du total des dépenses de publicité en 2016 et devraient augmenter à environ 27 % en 2020.

Le graphique ci-contre montre les taux de croissance passés et futurs (estimations) de la publicité sur Internet par appareil en France pour les années indiquées.



Sources : Zenith, Ad Expenditure Forecasts (prévisions des dépenses de publicité), décembre 2017.

1.3.5 PRINCIPAUX MOTEURS DE LA DEMANDE

Le Groupe estime que ses offres digitales lui permettent de capitaliser sur un grand nombre de tendances positives dans le domaine du commerce en ligne.

TAUX DE PÉNÉTRATION DES SITES INTERNET

Le Groupe estime que son offre Sites web le place en première position du marché français de la création de sites Internet, avec environ 450 000 sites Internet à son actif. Le Groupe prévoit non seulement d'élargir son offre d'entrée de gamme, mais également son offre haut de gamme de sites en ajoutant de nouvelles options, par exemple les réservations, un module e-commerce et le « Click & Collect ». Le Groupe bénéficie d'un niveau d'adoption des sites Internet favorable en France, le pourcentage des sociétés ayant un site étant passé d'environ 58 % en 2010 à environ 67 % en 2017, selon les estimations de marché provenant de tiers.

Le graphique ci-dessous montre le niveau de pénétration des sites Internet des sociétés en France entre 2010 et 2017.



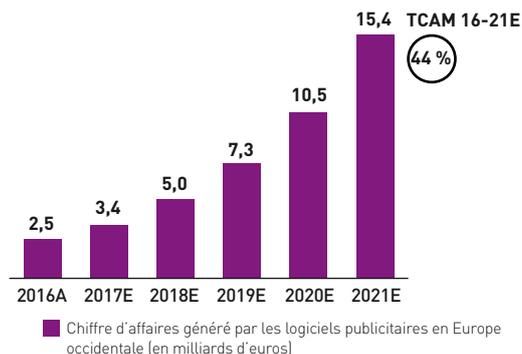
Source : Eurostat website stats

DÉVELOPPEMENT DE L'ADTECH

La technologie de publicité (AdTech) renvoie généralement aux différents types d'outils d'analyse et digitaux utilisés dans le domaine de la publicité. Au travers de son offre de plateforme programmatique, le Groupe intègre dans ses produits de Publicité digitale des stratégies d'enchère optimisée et en temps réel, faisant du marché de l'AdTech un marché de référence pour son activité.

Le marché des logiciels de publicité, qui inclut la planification des campagnes média ou publicitaires, les achats et les ventes de publicités et les opérations publicitaires, devrait afficher un taux de croissance notable. Le marché d'Europe occidentale devrait notamment, selon les analyses réalisées par des tiers, être six fois plus important en 2021, affichant un TCAM de 44 %. Parmi les principaux moteurs du marché, on anticipe une transition continue des achats média à partir des canaux traditionnels vers les canaux programmatiques, ainsi qu'une adoption en hausse de l'automatisation des flux et des données.

Le graphique ci-dessous présente le chiffre d'affaires généré par les logiciels de publicité en Europe occidentale, exprimé en milliards d'euros, en 2016 et 2017, ainsi que le chiffre d'affaires estimé de 2018 à 2021 selon une étude du marché réalisée par un tiers.

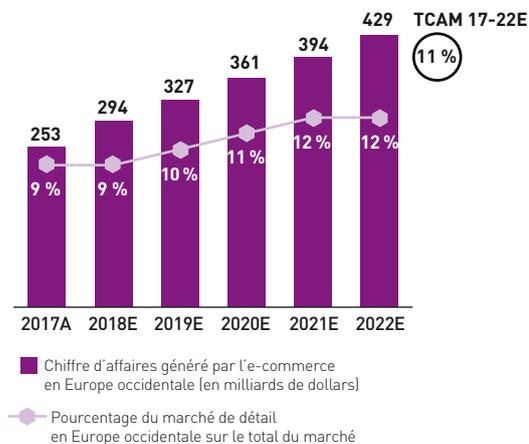


Source : IDC-Worldwide Advertising Software

L'ESSOR DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DES PAIEMENTS EN LIGNE

Le Groupe estime que ses offres de transactions en ligne lui permettront de bénéficier du développement favorable du e-commerce en Europe occidentale. Selon le rapport récent d'un cabinet d'études de marché indépendant, le chiffre d'affaires généré par l'e-commerce en Europe occidentale devrait croître à un TCAM d'environ 11 % entre 2017 et 2022, pour atteindre 429 milliards de dollars, soit environ 12 % de la taille globale du marché de détail dans cette zone géographique.

Le graphique ci-dessous montre la croissance prévisionnelle du chiffre d'affaires généré par l'e-commerce en Europe occidentale de 2017 à 2022, exprimé en milliards de dollars américains, ainsi que le pourcentage prévisionnel que devrait représenter la part du marché de détail en Europe occidentale sur le total du marché.



Source : Euromonitor

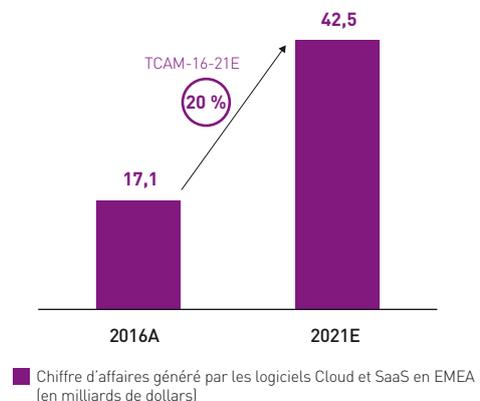
Par ailleurs, selon les estimations de marché fournies par un tiers, le marché des paiements se développera dans toute l'Europe, porté par la hausse des volumes des paiements en général et de nouveaux modes de paiement, tels que les paiements de compte à compte (A2A). Le marché européen des paiements devrait avoir généré environ 38 milliards d'euros en 2016, englobant des transactions d'une valeur totale de 190 000 milliards d'euros effectuées par l'intermédiaire de plusieurs modes de paiement. De plus, ce marché devrait progresser pour s'établir à environ 55 milliards d'euros d'ici 2020.

AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE SOLUTIONS DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (CRM)

L'expansion des offres digitales du Groupe aux entreprises dans des domaines adjacents, par exemple les solutions CRM, augmente la taille de son marché adressable pour inclure le marché grandissant des applications CRM. En Europe occidentale, les solutions SaaS devraient dominer le marché des logiciels CRM, faisant évoluer l'expérience utilisateurs en permanence, en égalant notamment l'expérience utilisateurs des applications smartphones et Web du grand public. Les TPE et les PME investiront davantage dans les applications CRM, ces dernières devenant plus flexibles, abordables et simples d'utilisation. Selon un fournisseur tiers de données sur le marché, le marché français des applications CRM fait partie des plus conséquents en Europe occidentale et devrait croître à un TCAM d'environ 6 % entre 2016 et 2021, pour atteindre un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars.

LA TRANSITION VERS LE SAAS ET LE CLOUD

Le fait que le Groupe ait adopté un modèle financier basé sur les abonnements et la part grandissante qu'occupent les logiciels dans son offre digitale permettent d'aligner sa proposition avec le marché croissant des logiciels cloud et SaaS. Une récente étude de marché réalisée par un tiers laisse entrevoir que ce marché devrait croître à un TCAM de 20 % entre 2016 et 2021 en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMEA) en raison de l'adoption croissante de stratégies axées sur le cloud par l'ensemble des acheteurs de solutions informatiques.



Source : IDC - Worldwide SaaS and Cloud Software market

1.3.6 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le Groupe estime occuper une place de leader sur le marché publicitaire français parmi les acteurs traditionnels et digitaux. Ses sites Web propriétaires font également partie des sept plateformes les plus visitées en France en termes d'audience, sur la base du nombre de visites en octobre 2017.

Du côté des médias, l'environnement concurrentiel peut être réparti en trois catégories d'acteurs :

- les plateformes, à savoir des moteurs de recherche globaux opérant sur tous les secteurs, tels que Google, Bing et Yahoo!. Ces groupes ne se focalisent pas sur le marché de la recherche locale et choisissent, en règle générale, d'établir des partenariats avec des partenaires comme SoLocal qui fournissent un ensemble complet d'informations sur les entreprises locales moyennant une augmentation du trafic vers leurs médias propriétaires et les sites Web de leurs clients ;

- les acteurs opérant sur une verticale, fortement axés sur un secteur en particulier (par exemple, l'habitat ou le commerce). Ces acteurs proposent également des services transactionnels, par exemple la possibilité d'acheter ou de réserver des services en ligne directement depuis leurs sites Web, et regroupent des conseils professionnels et personnels sur des thèmes spécifiques, comme la santé ou les voyages. En France, cette catégorie comprend LaFourchette, Doctissimo, Travaux.com, Kompass, Companeio et Quotatis. Bien souvent, les acteurs opérant sur une verticale n'ont pas conclu d'accords avec les plateformes et, en règle générale, n'ont pas le même usage ou ne fournissent pas le même service aux clients finaux. Par exemple, Doctissimo fournit des conseils médicaux, tandis que PagesJaunes fournit les coordonnées des médecins.
- Les acteurs opérant sur plusieurs verticales ; cette catégorie comprend les sociétés comme SoLocal qui ciblent plusieurs secteurs. En France, le principal concurrent de SoLocal est Leboncoin, suite au retrait de Yelp du marché français en 2016. Leboncoin est une plateforme digitale de petites annonces qui, dans une certaine mesure, concurrence le marché des annuaires en ligne. Auparavant, Yelp fournissait des avis participatifs sur les entreprises locales et détenait également le service de réservation en ligne SeatMe. Sur la base du chiffre d'affaires 2016 relatif à la recherche digitale locale, SoLocal constitue le principal acteur dans cette catégorie, en générant plus de deux fois plus de chiffre d'affaires que son plus proche concurrent, Leboncoin.

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'un positionnement de multispécialiste par rapport à ses concurrents, ce qui lui permet de concurrencer (i) les plateformes et les acteurs opérant sur plusieurs verticales, au travers de ses sites Web orientés utilisateurs et ses applications mobiles renforcées par l'usage de l'intelligence artificielle et (ii) les acteurs opérant sur une verticale, au travers de ses fonctionnalités transactionnelles (avec par exemple la fonction de réservation).

Les partenariats négociés avec certains des concurrents du Groupe (comme Google et Facebook, ou de plus petits acteurs comme LaFourchette) lui permettent de venir contrebalancer certains effets négatifs de la concurrence et de tirer parti des atouts propres de certains de ses concurrents.

Du côté des prestataires de services B2B, l'environnement concurrentiel peut être ventilé en trois catégories d'acteurs :

- les « GAFAM », comme Google et Facebook, qui fournissent des solutions de communication spécifiques basées sur leurs médias. Le Groupe estime que sa présence locale, et notamment ses équipes commerciales locales, ainsi que son parc clients de TPE et de PME, lui permettent de concurrencer efficacement les GAFAM ;
- les agences Web, comme Geolid ou Net Booster, qui fournissent une large palette de solutions de communication, par exemple des sites Web ou des campagnes AdWords. Le Groupe estime que l'importante audience sur ses propres médias, ses données géocalisées, intentionnistes et ses produits et services propriétaires lui permettent de faire face à la concurrence de ces acteurs ;
- les purs acteurs AdTech, comme YEXT ou Criteo, qui fournissent des solutions de communication spécifiques basées sur la technologie, par exemple la gestion de la présence ou le reciblage. Le Groupe estime que sa présence locale et les audiences sur ses propres médias lui permettent de faire face à la concurrence de ces acteurs.

En outre, l'évolution du secteur de l'offre Sites web a forcé le Groupe à revoir son positionnement sur l'entrée de gamme du marché, qui est affecté par l'afflux d'alternatives gratuites pour les sites Web, à l'instar des solutions de présence notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que par l'émergence de nouveaux modèles alternatifs de sites Web à faire soi-même (les solutions « Do-It-With-Me »).



AUDIENCE

- Média
- Audience massive



DATA & TECH

- MAJ quotidienne de contenus locaux
- Data intentionniste et géocalisée
- Technologie programmatique dev. interne



PRÉSENCE LOCALE

- 1 800 conseillers digitaux
- Approche terrain TPE PME
- Contacts locaux avec enseignes à réseaux





1.4 STRATÉGIE

Le Groupe a récemment annoncé son projet stratégique « SoLocal 2020 », qui s'articule autour d'une offre élargie de services digitaux pour les entreprises, de la réinvention du média PagesJaunes et de la simplification de l'organisation. Ce plan reflète sa nouvelle ambition : devenir l'un des champions des services digitaux en France. SoLocal 2020 est centré sur les objectifs stratégiques suivants :

PROPOSER UNE NOUVELLE GAMME DIGITALE À LA FOIS SIMPLE ET EFFICACE

La demande croissante d'accompagnement des TPE/PME et des grands comptes à réseaux pour construire leur présence digitale, trouver de nouveaux clients et être plus performants constitue une opportunité de développement pour SoLocal. En effet, pour répondre à ces nouveaux besoins, SoLocal ambitionne de devenir le partenaire digital de confiance des entreprises en France, en offrant une large palette de services digitaux et un service de coaching digital adapté à chaque segment de marché. Cela implique de faire évoluer en profondeur la proposition de valeur actuelle :

- d'une promesse centrée PagesJaunes, à une promesse axée sur tous les carrefours d'audience « Full Web & Apps », sur tous les supports (notamment, entre autres, les ordinateurs, les téléphones portables, les tablettes et les PDA - assistants personnels) ;
- d'une gamme de produits proposée chaque année à l'édition, à la généralisation d'une gamme de services digitaux commercialisés en mode SaaS ;
- d'offres qui se superposent, à une offre packagée et progressive ;
- d'un client « livré à lui-même » après la vente, à une approche de coaching digital pour un accompagnement sur mesure, autour d'un nouveau parcours client ; et
- de 18 interfaces clients, à une application unique client mobile et bureau (« All-in-One »).

SoLocal propose ainsi aujourd'hui cinq nouvelles lignes de services :

- l'offre Présence digitale, avec le Pack Présence « Full Web & Apps » (mise à jour partout sur le Web, sur tous les carrefours d'audience et sur tous les supports, des informations sur les professionnels : adresses, horaires, photos, vidéos, actualités, etc.) ;
- Publicité digitale, avec notamment le Pack Booster Contact (garantie d'un nombre de contacts aux professionnels, mesurable au travers des appels, des formulaires saisis, etc.) ;
- Sites Web, leader du marché français de la création de sites Internet avec 450 000 sites à son actif, SoLocal compte élargir son offre d'entrée de gamme mais aussi haut de gamme en intégrant de nouvelles options (réservation, e-commerce, click and collect, etc.) pour les sites Premium et Privilège ;
- Solutions digitales, avec des services de réservation qui génèrent déjà de solides résultats et avec, demain, l'ambition de lancer de nouveaux services digitaux : CRM, e-formation, e-paiement, marketing automation, etc. ;
- Imprimés digital, autour d'innovations testées en mode « test & learn » pour donner au print une nouvelle dimension,

notamment autour des flyers en réalité augmentée et des guides locaux digitaux.

Concernant les grands comptes à réseaux, dont plus de 200 font déjà confiance à SoLocal, la proposition de valeur s'articule autour d'une plateforme intégrée « Bridge » unique en mode SaaS, pour gérer leur présence sur tous les carrefours d'audience (« Full Web & Apps ») et leurs campagnes publicitaires digitales. Celle-ci permet aux chaînes de garantir la cohérence et d'optimiser leurs actions de communication entre le siège et les points de vente locaux.

L'ensemble de ces évolutions est sous-tendu par la refonte du parcours client, socle de toute stratégie d'acquisition et de fidélisation. Chaque étape par laquelle les clients passent lorsqu'ils sont en contact avec SoLocal a été repensée pour créer de la valeur tout au long du parcours. Pour maximiser concrètement l'impact business, le Groupe va proposer un tout nouveau parcours client : omnicanal (terrain, télévente et online) et concentré en une seule application permettant au client de suivre en direct ses audiences, de contacter son coach digital, etc.

RÉINVENTER LES MÉDIAS PAGESJAUNES ET MAPPY POUR UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE UTILISATEURS

Face à l'émergence de nouveaux besoins et nouveaux usages des internautes et des mobinautes, PagesJaunes se réinvente. Il propose une nouvelle expérience utilisateur à travers un parcours plus riche et plus différenciant, favorisant le lien durable à la marque. C'est tout le sens du projet de transformation construit autour d'un changement culturel fort au sein de l'entreprise, qui place désormais l'utilisateur au cœur de sa stratégie média : « User First ».

La réinvention de PagesJaunes a ainsi une double ambition :

- renforcer la pertinence des recherches sur PagesJaunes au travers de sa refonte complète, tant dans les interfaces utilisateurs que dans la personnalisation et pertinence des réponses. PagesJaunes va notamment s'appuyer sur les technologies de l'intelligence artificielle, de réalité augmentée, etc., en partenariat avec les leaders du marché de la technologie. Grâce au développement de services cognitifs (ex. : machine learning) avec Microsoft/Bing, la fonction de recherche sur PagesJaunes évoluera ainsi vers une personnalisation plus forte des réponses, répondant mieux aux utilisateurs en quête de services sur-mesure ; et
- développer les communautés et l'engagement :
 - renforcement de la culture communautaire de PagesJaunes en développant des fonctionnalités « avis et commentaires » et en créant des communautés de professionnels,
 - déploiement de nouveaux usages sur des verticales majeures (santé, habitat, commerces de proximité, etc.) pour développer une expérience utilisateurs unique (transactionnel, réservations, etc.) en partenariat avec les leaders du marché,
 - lancement d'un programme de fidélité, et
 - développement de nouveaux contenus, plus qualitatifs, plus exhaustifs et en adéquation avec les besoins de ses utilisateurs, notamment autour de la vidéo.

Dès les prochains mois, des premières concrétisations seront visibles :

- avril 2018 : le passage progressif du bi-champ de PagesJaunes.fr au mono-champ pour simplifier la saisie des requêtes des internautes, s'inscrire dans les tendances du marché et répondre à l'attente des utilisateurs;
- second semestre 2018 : les fonctionnalités de search conversationnel et transactionnel donneront aux utilisateurs un nouveau canal d'échange. Grâce aux technologies de traitement du langage naturel et d'intelligence artificielle développées en partenariat avec Microsoft, le chatbot de PagesJaunes sera un levier clé de la transformation de la relation entre PagesJaunes et ses utilisateurs ; et
- novembre 2018 : la déportation de contenus pour proposer des contenus toujours plus enrichis.

En encourageant ainsi la récurrence d'usage sur PagesJaunes, le Groupe gagnera en croissance d'audience qu'il pourra par ailleurs mieux monétiser. Il développera également des audiences adaptées à chaque profil de clients qui se traduiront en contacts utiles pour leur activité. De son côté, Mappy accompagnera l'évolution des habitudes de déplacement des Français en enrichissant d'un comparateur multimodal ses services d'itinéraire et de cartographie.

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION AGILE ET RÉINVENTER SA CULTURE D'ENTREPRISE AUTOUR DU DIGITAL

Pour concrétiser ces transformations d'activités et de services, l'organisation de l'entreprise doit être repensée autour de trois principes directeurs :

- Une culture d'entreprise « Customer & User centric », avec des modes de travail agiles et vecteurs d'efficacité opérationnelle, fondés sur des processus structurés et optimisés

Toutes les mesures du projet d'adaptation de l'organisation ont une priorité absolue : être centrées sur les clients et les utilisateurs, pour répondre à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins. Pour relever ce défi, la transformation de SoLocal passe par l'industrialisation de ses outils et de ses process sur l'ensemble de la chaîne. Décloisonner les interactions entre les services et favoriser la co-construction au sein de l'entreprise est le socle de la nouvelle culture d'entreprise : plus agile, plus transverse, plus ouverte. C'est ainsi que, par exemple, de fortes synergies seront déployées entre les directions Produits et Technologiques, visant à concevoir des services digitaux performants, et renforcer le délai de commercialisation des offres (en mode Agile et Scrum).

- Une nouvelle dynamique technologique

Pour se positionner à la pointe des pratiques du marché, SoLocal souhaite se doter d'une politique R&D et IT cohérente avec l'ambition du Groupe. Moteur de croissance pour les activités de l'entreprise, la technologie de SoLocal doit favoriser la conception de services innovants au profit des clients et des utilisateurs et être adaptable à tous les segments de marché, en France comme à l'étranger, dans un modèle économique performant et « scalable ».

Pour la première fois, SoLocal fait le choix du cloud tant pour son service informatique interne afin de proposer un environnement de travail agile, moderne, sécurisé avec des applications métiers (ERP, CRM, etc.) encore plus efficaces dans une logique de Software As A Service (SaaS), que pour sa R&D concernant ses médias et services digitaux à destination des internautes et des

clients dans une dynamique de Platform As A Service (PaaS), permettant ainsi de concentrer le travail des équipes de développement et informatique sur leur valeur ajoutée.

- Une organisation simple, agile et efficace permettant à chacun de mieux se développer et piloter son activité au quotidien

Repenser l'organisation a notamment pour enjeu de mieux partager au sein des équipes les opportunités liées au digital. L'environnement de travail, tant l'espace physique que les modes de collaboration, doit évoluer autour des enjeux d'efficacité, de collaboration et de flexibilité. L'objectif est d'encourager le développement des collaborateurs et de faciliter leur travail au quotidien.

La simplification de la ligne managériale est également un levier d'efficacité. Elle sera allégée avec moins d'échelons hiérarchiques et dotée de responsabilités renforcées. Des filiales seront par ailleurs progressivement intégrées dans le but de construire des équipes plus agiles et plus transverses, au service des clients.

L'amélioration de l'efficacité opérationnelle passera par la suppression des business units, par le regroupement des activités téléventes, support clients et production autour de hub régionaux, et par la consolidation des activités marketing et opérations dans une organisation centralisée. D'ici à 2020, tout en assurant une présence commerciale sur tout le territoire français, les implantations de SoLocal en France passeront de 23 sites à 4 hubs (Télévente, Support Clients, production, R&D/IT) régionaux (Lille/Roubaix, Rennes, Bordeaux et Lyon), deux usines de production "Web factory" filiales de production/développement (Angoulême et Chambéry), un hub Télévente (Boulogne) et le siège social à Boulogne-Billancourt. Cette rationalisation des sites vise à assurer une meilleure proximité des équipes commerciales et de support avec les clients. Pour les équipes commerciales terrain, il s'agit de leur assurer une réelle qualité de cadre de travail en les installant dans des centres d'affaires mettant à leur disposition tout l'équipement à la pointe des services avec des prestations personnalisées. Pour les clients, le but est de leur garantir et maintenir une présence nationale et territoriale très forte – sans comparaison sur le marché français – à travers un maillage inédit dans ces centres d'affaires.

Cela impliquerait une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes en 2018, sur un total de 4 627 (au 31 décembre 2017) avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. En parallèle, il est envisagé, dans le cadre du projet de transformation, la création d'une centaine de postes en 2018 sur de nouvelles compétences digitales. L'entreprise a ainsi initié le 21 février 2018 le processus d'Information-Consultation avec les instances représentatives du personnel, qui devrait être finalisé au plus tard à la fin du mois de juin 2018.

L'objectif est d'aboutir à un accord sur des mesures d'accompagnement individuel de qualité qui seraient proposées à chaque collaborateur concerné par le projet. À ce stade, le projet intégrerait une phase de départs volontaires visant à limiter le nombre de départs contraints. Il serait mis en œuvre dans le plus grand respect et dans l'écoute de chacun, à travers un accompagnement personnalisé et responsable.

La charge globale du projet de transformation d'environ 180 millions d'euros sera en tout ou partie provisionnée dès 2018. Les décaissements liés, entre 2018 et 2020, seront financés par la trésorerie disponible ainsi que les flux de trésorerie excédentaires dégagés sur la période.

1

2

3

4

5

6

7

8

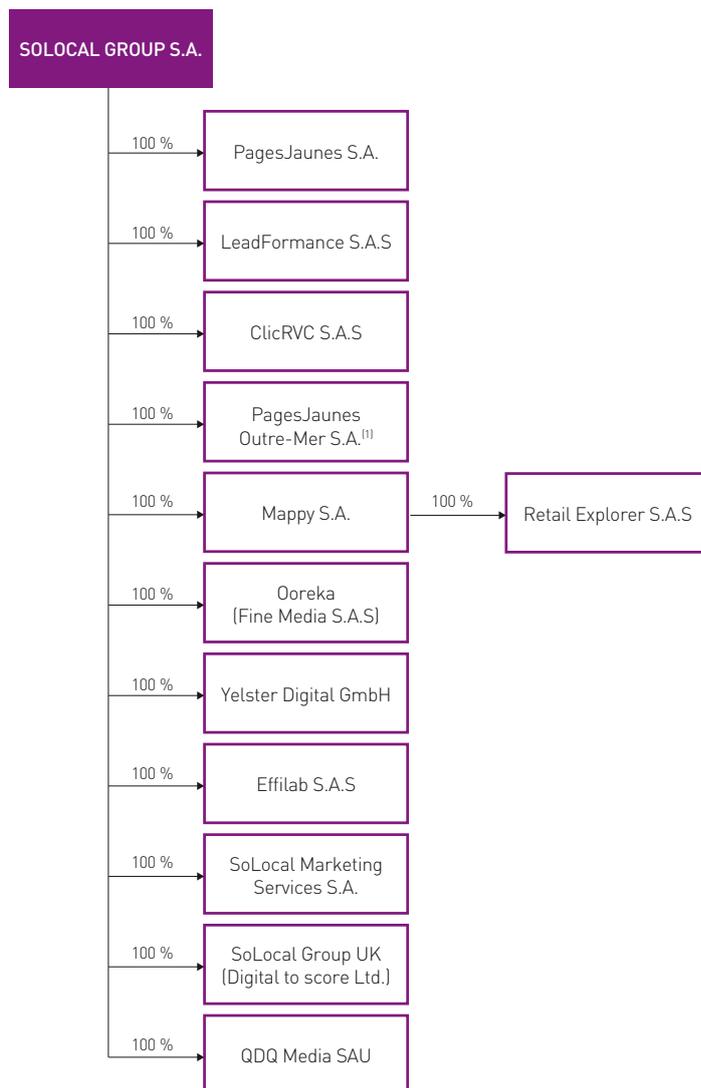


Ce projet de transformation devrait permettre à SoLocal d'opérer sur une base de coûts fixes significativement réduite, de gagner en agilité, et de renouer avec la croissance rentable à partir de 2019. La baisse de coûts est estimée à environ 120 millions d'euros (effet

année pleine) à partir de 2020 par rapport à la base de coûts de 2017 et devrait permettre de restaurer la capacité du Groupe à générer des flux de trésorerie excédentaires significatifs.

1.5 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Un organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017 figure ci-dessous :



(1) PagesJaunes Outre-Mer SA n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif.



FACTEURS DE RISQUES

2

2.1	RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE ET À SA STRATÉGIE	32	2.4	ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES	42
2.2	RISQUES INHÉRENTS À LA DETTE DU GROUPE ET RISQUES DE MARCHÉ	39	2.5	RÉGLEMENTATION	43
2.3	POURSUITES JUDICIAIRES	40	2.5.1	Réglementation de la société de l'information	43
			2.5.2	Les annuaires	46
			2.5.3	Réglementation sur les bases de données	46



FACTEURS DE RISQUES

2.1 Risques inhérents à l'activité du Groupe et à sa stratégie

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les facteurs de risques suivants, complétés d'autres informations et des comptes consolidés figurant dans le présent document de

référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement.

La description de l'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport de gestion. Ce rapport figure dans la section 6.2 du présent document.

2.1 RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE ET À SA STRATÉGIE

Le Groupe a récemment annoncé un plan de réduction significative de ses effectifs, et la mise en œuvre de ce plan est susceptible de venir perturber ses activités, ses ventes et de comporter des coûts supérieurs aux prévisions et, de ce fait, de ne pas dégager les économies attendues.

La restructuration de l'organisation du Groupe dans le cadre du plan SoLocal 2020 supposera la réduction de ses effectifs à hauteur de 1 000 postes au niveau du Groupe sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes en 2018, sur un total de 4 627 salariés (au 31 décembre 2017), ainsi que la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Par conséquent, le Groupe a récemment amorcé un processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel ainsi que le processus de négociation avec les organisations syndicales représentatives concernant notamment les mesures d'accompagnement, processus qui devrait être terminé au plus tard fin juin 2018. L'objectif consiste à parvenir à un accord concernant les mesures individuelles de soutien proposées à chaque salarié affecté par le plan de restructuration. À ce stade, le plan comprendrait une phase de départs volontaires dans le but de limiter le nombre de licenciements économiques. Ce plan serait mis en œuvre avec le plus grand respect, en permettant à chaque salarié d'être entendu et en lui offrant un soutien personnalisé et responsable. Le plan devrait coûter environ 180 millions d'euros et être totalement ou en partie provisionné en 2018 dans les états financiers du Groupe. Le Groupe estime que les dépenses, associées à ce plan, engagées entre 2018 et 2020, seront financées par la trésorerie disponible et les flux de trésorerie positifs générés sur la période. Le plan de restructuration devrait permettre au Groupe de poursuivre ses activités en réduisant ses coûts fixes de manière considérable, afin de gagner en agilité et de redevenir rentable à compter de 2019. La réduction des coûts est estimée à environ 120 millions d'euros à compter de 2020 par rapport à la base de coûts 2017 et devrait à nouveau permettre au Groupe de générer des flux de trésorerie.

La négociation, la consultation et la mise en œuvre du projet sont susceptibles de donner lieu à des grèves, des interruptions ou des ralentissements de travail ou d'autres actions du personnel qui pourraient gravement perturber l'activité du Groupe et être à l'origine d'une publicité négative qui porterait atteinte à sa réputation et à sa marque. Ce type d'événements peut avoir des répercussions négatives sur les résultats et la situation financière du Groupe, notamment à court terme. Eu égard aux incertitudes inhérentes aux processus de négociation, d'approbation et de mise en œuvre, le Groupe n'est pas en mesure de garantir l'exactitude des coûts totaux estimés relatifs au plan de restructuration ou que le résultat de la mise en œuvre du plan sera conforme à ses attentes stratégiques. Le coût du plan pourrait en fin de compte s'avérer supérieur à la somme de 180 millions d'euros estimée par

le Groupe. La mise en œuvre du plan de restructuration peut donner lieu à des contentieux ou des poursuites administratives, dont le coût, potentiellement important, ne peut pas à la date du présent document être évalué ni provisionné. Que le coût du plan dépasse ou non les estimations du Groupe, celui-ci doit veiller à ce que la trésorerie disponible et les flux de trésorerie excédentaires générés d'ici à 2020 soient suffisants pour financer le plan de restructuration. Enfin, le plan de restructuration pourrait ne pas dégager les 120 millions d'euros d'économies prévues ou prendre plus de temps que prévu pour les réaliser, ce qui par conséquent ferait obstacle aux efforts du Groupe visant à atteindre une croissance rentable pour ses activités.

Il est possible que le Groupe ne réussisse pas à mettre en œuvre son plan stratégique et à concrétiser ses prévisions et objectifs financiers à moyen terme.

Ces dernières années, le Groupe a été confronté à des négociations délicates notamment dans le cadre des restructurations financières de 2014 et 2017 et à une diminution de son chiffre d'affaires et de la rentabilité, ce qui a pu entraîner une incapacité à satisfaire les estimations et objectifs financiers, la publication d'avertissements sur résultats et une incapacité à réaliser son plan stratégique. Ces difficultés, associées à des niveaux d'endettement insoutenables, ont notamment donné lieu à deux restructurations des dettes en 2014 et 2017, cette dernière ayant permis au Groupe de réduire sa dette des deux tiers. Le Groupe a récemment annoncé son nouveau plan stratégique, SoLocal 2020, qui comprend, parmi d'autres objectifs stratégiques, des prévisions financières pour 2018 et les objectifs financiers à moyen terme pour 2019 et 2020. Comme indiqué dans la communication financière du Groupe, la mise en œuvre du plan SoLocal 2020 s'avère essentielle pour remédier à l'érosion continue des ventes et de la part de marché de SoLocal, conséquence même des défis auxquels le Groupe est confronté dans un environnement extrêmement compétitif et des coûts fixes élevés qui nuisent à ses capacités d'investissement. Par conséquent, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'atteindre les objectifs présentés dans le plan SoLocal 2020, prévisions financières et objectifs financiers inclus.

La mise en œuvre de la stratégie du Groupe, en particulier le plan SoLocal 2020, est notamment assujettie à de nombreux risques, par exemple le fait que le Groupe évolue dans un environnement concurrentiel, les pressions grandissantes sur les prix, les rapides mutations technologiques et une détérioration des besoins en fonds de roulement du Groupe. La mise en œuvre de la nouvelle organisation opérationnelle du Groupe dans le cadre du plan SoLocal 2020 et du plan de restructuration y afférent peut entraîner des retards et des perturbations affectant sa capacité à exercer ses activités. Par ailleurs, la réussite du Groupe dépendra de la

réceptivité des clients actuels et potentiels à l'égard de ses nouvelles offres de services digitaux qui, pour la plupart, comprennent des nouveaux produits non éprouvés dont les résultats historiques sont limités ou absents.

L'exécution actuelle et future des plans stratégiques et opérationnels du Groupe sera en outre, dans une certaine mesure, dépendante de facteurs externes échappant à son contrôle, à l'instar des modifications législatives, des défaillances systémiques dans son industrie ou les secteurs de ses clients, ainsi que des modifications apportées aux politiques fiscales et monétaires.

La performance de l'activité Imprimés & Vocal décline d'année en année.

La performance de la ligne métier Imprimés & Vocal, qui est une activité historique du Groupe, est en baisse depuis plusieurs années. Le chiffre d'affaires de l'activité Imprimés & Vocal a diminué de 48,4 %, de 232,5 millions d'euros (représentant 26,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à 120,0 millions d'euros (représentant 15,9 % du chiffre d'affaires total du Groupe) pour l'exercice 2017. Cette chute s'explique par le fait que les annonceurs et les utilisateurs se détournent des annuaires imprimés en faveur de la publicité sur Internet. Bien que le Groupe vise à gérer le déclin de cette activité en proposant ses services digitaux aux clients Imprimés & Vocal et qu'il étudie des solutions pour passer de l'imprimé au digital, il ne peut garantir une reprise significative de la trajectoire de cette activité ou que la migration de ses clients Imprimés & Vocal vers ses autres offres de services digitaux suffiront à compenser la baisse du chiffre d'affaires de la ligne métier. En outre, si les nouvelles offres qu'il étudie ne permettent pas d'améliorer les perspectives ou les performances financières de l'activité Imprimés & Vocal, le Groupe pourrait choisir de se désengager de cette activité en 2019 ou 2020.

La réussite des activités du Groupe dépend de sa capacité à fournir aux utilisateurs des contenus riches sur ses médias et à améliorer l'expérience utilisateur en permanence, ainsi que celle de ses clients, en développant de nouveaux produits et services.

La réussite du Groupe repose sur sa capacité à améliorer l'interaction entre ses clients et les utilisateurs. Le Groupe doit en permanence fournir aux utilisateurs des informations les plus pertinentes et exhaustives possible. Une part importante des informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe est recueillie à partir des bases de données disponibles sur le marché, notamment auprès des différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition ou si le Groupe n'était plus en mesure de tenir à jour des bases de données complètes et précises, rien ne garantit que le Groupe serait en mesure de recueillir les informations par d'autres moyens et que cela n'entraînerait pas un appauvrissement des contenus des médias édités par le Groupe.

D'autre part, afin de conserver un avantage concurrentiel, le Groupe doit optimiser l'expérience utilisateur en améliorant les fonctionnalités techniques des produits et services destinés aux utilisateurs (notamment en les adaptant aux nouvelles plateformes) et en leur proposant de nouveaux produits et services. Toute détérioration de la quantité ou de la qualité du contenu édité par le Groupe ou l'incapacité à améliorer ses produits et services destinés aux utilisateurs ou à en développer de nouveaux pourraient entraîner un recul de l'audience, notamment en menaçant la pérennité des partenariats du Groupe avec les grands acteurs de l'Internet, qui à l'heure actuelle représentent une part importante de son audience indirecte.

Le digital se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante des utilisateurs et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services. L'évolution continue du digital demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique et fonctionnelle. Par exemple, l'utilisation accrue des appareils mobiles, comme les smartphones et les tablettes, pour accéder à Internet, ainsi que le développement croissant des assistants vocaux, à l'instar de Google Assistant, d'Alexa ou de Siri, requiert que le Groupe adapte ses technologies à ses plateformes. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et de la demande ou à adapter les modèles économiques des produits et services, tout retard significatif ou coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, ainsi que son incapacité à fournir une expérience utilisateur satisfaisante, pourraient avoir un impact négatif significatif sur ses activités, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

Par ailleurs, les actions de communication afin de développer la notoriété des marques du Groupe sont de nature à améliorer l'audience des sites. Un manque d'investissement dans ce type d'actions pourrait entraîner une baisse significative de l'audience directe des sites du Groupe.

L'incapacité du Groupe à s'adapter aux technologies digitales et aux évolutions du marché pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Le développement rapide des nouvelles technologies, la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en déplacement et l'influence significative des principaux acteurs des réseaux sociaux et des moteurs de recherches, ainsi que d'autres acteurs établis ou émergents des services digitaux (notamment les acteurs spécialisés, à l'instar de DoctoLib pour les rendez-vous médicaux et LaFourchette pour les réservations dans les restaurants), ont entraîné une modification des préférences et des habitudes de consommation des utilisateurs, ce qui pourrait avoir une influence considérable sur l'utilisation des médias édités par le Groupe. Ces modifications ont notamment contribué à une baisse de l'utilisation des annuaires imprimés par les consommateurs sur les marchés où le Groupe opère. En outre, une baisse de l'audience des médias édités par le Groupe pourrait entraîner une chute du nombre de clients et, au fil du temps, une diminution de son chiffre d'affaires.

Le Groupe a été confronté à de nouveaux modèles économiques associés à la technologie digitale et à l'intelligence artificielle. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre les services digitaux, et le Groupe n'est pas en mesure de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. L'émergence de nouveaux modèles économiques et la concurrence accrue sur le marché des services digitaux pourraient entraîner une chute de la demande ou des prix des services digitaux proposés par le Groupe.

Par ailleurs, une grande partie de l'offre du Groupe en matière de services digitaux repose sur sa capacité à acheter du trafic tiers auprès de diverses sources, à l'intégrer dans une offre à plus grande valeur ajoutée et à le revendre en générant une marge satisfaisante. Les prix d'achat, notamment au niveau des réseaux sociaux et de la recherche digitale, peuvent varier au fil du temps, faisant ainsi pression sur les marges du Groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8



FACTEURS DE RISQUES

2.1 Risques inhérents à l'activité du Groupe et à sa stratégie

De nombreuses personnes utilisent des appareils mobiles pour accéder aux services en ligne du Groupe. Si les utilisateurs de ces appareils n'adoptent pas largement les solutions que le Groupe développe pour ces appareils ou s'il n'est pas en mesure de les faire fonctionner correctement sur les appareils mobiles, ses activités pourraient en être négativement affectées.

Le nombre de personnes qui accèdent aux services en ligne via des appareils mobiles, comme les smartphones, les tablettes et autres appareils similaires, et non via des ordinateurs personnels, a considérablement augmenté ces dernières années et ce n'est que le début. Les appareils mobiles (hors tablettes) représentent près de 40 % des visites totales sur les plateformes Internet du Groupe en 2017, et le nombre de visites de ce type n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Si les solutions mobiles que le Groupe développe ne répondent pas aux besoins des utilisateurs actuels ou potentiels, ces derniers risquent de ne pas utiliser sa plateforme ou de moins l'utiliser, et les activités du Groupe pourraient en pâtir. En outre, le Groupe est dépendant de l'interopérabilité de ses offres avec les systèmes d'exploitation mobiles sur lesquels il n'exerce aucun contrôle, par exemple Android et iOS, et toute modification apportée à ces systèmes ou aux conditions de service venant altérer la fonctionnalité des offres du Groupe, appliquer un traitement de faveur aux produits de la concurrence ou nuire à la capacité du Groupe à faire la promotion de la publicité ou des autres services digitaux, risquerait d'avoir un impact négatif sur le trafic et la monétisation sur les appareils mobiles. Il est possible que le Groupe ne parvienne pas à entretenir et à développer des relations avec les principaux acteurs de l'industrie mobile, ou encore à développer des produits qui fonctionnent correctement avec ces technologies, systèmes, réseaux ou normes. Chaque fabricant ou distributeur peut établir des normes techniques uniques pour ses appareils et, de ce fait, il est possible que les produits et services du Groupe ne fonctionnent pas ou ne soient pas consultables sur ces appareils. Certains fabricants peuvent également choisir de ne pas inclure les produits du Groupe sur leurs appareils. Avec la sortie permanente de nouveaux appareils et de nouvelles plateformes, il est difficile de prévoir les défis auxquels le Groupe risque d'être confronté au cours du développement des versions de ses offres destinées à être utilisées sur ces appareils alternatifs.

Le chiffre d'affaires du Groupe peut être impacté si ce dernier n'est pas en mesure d'entretenir et de développer des relations avec les partenaires stratégiques.

La stratégie de croissance du Groupe repose sur sa capacité à maintenir et à développer ses partenariats stratégiques, notamment ceux avec les leaders de l'industrie comme Google/Alphabet, Bing (Microsoft), Apple, Facebook, Amazon et Yahoo!. Le Groupe mise sur ces partenariats pour générer du trafic vers ses plateformes et les médias qu'il édite, ainsi que pour la promotion des activités de ses clients. En effet, une part de plus en plus importante du trafic global des médias du Groupe (c'est-à-dire l'audience qu'il apporte à ses clients) est générée par les plateformes de ses partenaires. Le non-renouvellement de ces partenariats, ou le renouvellement à des conditions bien moins favorables, pourrait entraîner une chute drastique de l'audience du Groupe, ce qui par la suite pourrait gravement nuire à ses activités. À l'heure actuelle, le Groupe est en discussion avec Microsoft (Bing) pour le renouvellement du partenariat. Le Groupe vient d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec Google. Le partenariat avec Facebook est renouvelé chaque année, à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre un terme. En outre, le partenariat du Groupe avec Apple prendra fin en 2020. Rien ne garantit que le Groupe réussisse à renouveler ces partenariats ou à les renouveler à des conditions qui lui sont favorables.

Certains partenaires établissent également des partenariats avec des concurrents du Groupe, ce qui risque d'augmenter la disponibilité des offres de la concurrence auprès des clients et nuire à la capacité du Groupe à renforcer ses relations avec ces partenaires ou ces clients. En outre, certains partenaires du Groupe lui font concurrence dans certains secteurs.

Le Groupe se retrouve face à un niveau de concurrence accru et peut ne pas être en mesure de rester compétitif.

Le Groupe est confronté à un niveau de concurrence accru dans ses activités, notamment sur le marché de la publicité en ligne, des autres services digitaux et des sites Internet. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques établis ou par de nouveaux acteurs sur le marché. Une concurrence croissante pourrait entraîner des baisses d'audiences et de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché.

Une détérioration de la situation économique pourrait avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie du Groupe si ce dernier n'est pas en mesure d'adapter sa structure de coûts.

Son chiffre d'affaires pourrait diminuer de manière significative si les pays dans lesquels le Groupe génère la majeure partie de son chiffre d'affaires digital (notamment en France) étaient amenés à subir une détérioration de leur conjoncture économique. Une telle détérioration pourrait sérieusement nuire à la demande des clients à l'égard des produits et services du Groupe, notamment en raison du fait que les clients essayent de réduire ou de réaffecter leurs dépenses, ce qui pourrait entraîner une pression à la baisse sur les prix de ses produits digitaux. L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le Groupe peut subir des défaillances informatiques, des failles de sécurité ou des perturbations au niveau de ses systèmes d'information, de production et de diffusion.

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu de ses systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par différentes causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des cyber-attaques comme le piratage informatique, des actes de malveillance informatique ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, ce dernier doit pouvoir compter sur la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe.

Par ailleurs, les systèmes du Groupe sont susceptibles de présenter des failles de sécurité permettant à des tiers d'accéder aux informations à caractère personnel des utilisateurs. Le Groupe pourrait également recevoir des demandes de transmission des informations à caractère personnel de certains utilisateurs (par exemple, dans le cadre de programmes de surveillance) de la part des tribunaux, du gouvernement ou d'autres demandes de nature similaire. Par conséquent, le Groupe peut s'exposer à des poursuites pénales s'il ne prend pas les mesures appropriées pour protéger les informations à caractère personnel, ainsi qu'à des plaintes pour violation de la vie privée en lien avec les actions engagées par des tiers. Quelle qu'en soit l'issue, les enquêtes réalisées au titre de ces plaintes et la préparation d'une défense

appropriée pourraient engendrer des coûts importants, et l'existence de ces plaintes pourrait être à l'origine d'une publicité négative ou nuire à la réputation du Groupe et à ses perspectives commerciales.

Si l'utilisation de « cookies tiers » est refusée ou limitée par les internautes ou si leur collecte est soumise à une réglementation défavorable, les performances du Groupe pourraient chuter et ce dernier risquerait de perdre des clients et du chiffre d'affaires.

Les cookies sont utilisés pour collecter des données afin de contribuer à certaines des activités digitales du Groupe. Ces cookies sont installés sur le terminal ou le navigateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet. Les cookies collectent des informations, par exemple le moment où un utilisateur Internet voit une publicité, clique sur une publicité ou visite l'un des sites Internet du Groupe.

Les internautes peuvent facilement supprimer ou bloquer les cookies. Aujourd'hui, la plupart des navigateurs permettent aux internautes de modifier leurs paramètres de navigation afin de restreindre l'installation de cookies tiers et la collecte de données associée. Les internautes peuvent également supprimer manuellement les cookies, ou télécharger un logiciel de "blocage des publicités" qui empêche les cookies d'être stockés sur leur terminal.

En outre, le navigateur Safari développé par Apple est désormais configuré pour bloquer par défaut les cookies, et les autres navigateurs Web pourraient bien très prochainement faire de même. En effet, dans le cadre du lancement d'iOS 11, Apple a mis à jour son navigateur en y incluant une fonctionnalité Intelligent Tracking Prevention (ITP), activée par défaut sur mobile et ordinateur. Si notre faculté d'implémenter des cookies sur les terminaux des internautes est de plus en plus limitée par les pratiques décrites ci-dessus, nous ne serons plus en mesure de collecter autant de données que nous le faisons actuellement pour les campagnes publicitaires ciblées et autres services digitaux réalisés pour le compte de nos clients. Cela pourrait avoir un impact défavorable sur nos activités.

Par ailleurs, il a été annoncé que les principales plateformes publicitaires prévoyaient de remplacer les cookies par des technologies alternatives de traçage sur Internet. Ces dispositifs alternatifs n'ont pas été décrits en détail d'un point de vue technique, et aucun calendrier précis n'a été annoncé. Il est possible que ces entreprises s'appuient sur des méthodes statistiques ou des algorithmes propriétaires ou qu'elles utilisent les identifiants de connexion saisis par les utilisateurs sur d'autres sites Internet qu'elles détiennent pour tracer les utilisateurs Internet sans déployer de cookies. Ces entreprises pourraient également créer des méthodes alternatives et potentiellement propriétaires de traçage des utilisateurs et les intégrer à leurs navigateurs Internet largement utilisés.

Si, et dans la mesure où, les cookies sont bloqués ou remplacés par des alternatives propriétaires, l'utilisation continue des cookies par le Groupe pourrait faire l'objet d'un sentiment négatif de la part des consommateurs, réduire sa part de marché ou autrement le placer en mauvaise position par rapport à ses concurrents. Si les cookies sont remplacés, en tout ou partie, par des alternatives propriétaires, le Groupe pourrait se voir obligé d'obtenir les licences d'utilisation de ces données et dispositifs de traçage auprès des entreprises qui les ont développées et sont également concurrentes du Groupe, et ce dernier pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ces licences à des conditions économiquement favorables. Si ces normes de traçage Internet sont détenues par

des entreprises concurrentes, il se peut que ces dernières soient réticentes à mettre cette technologie à disposition du Groupe.

Par ailleurs, la directive européenne n° 2002/58/CE (telle qu'amendée par la directive n° 2009/136/CE), communément appelée « directive Vie Privée et Communications Électroniques » demande aux États membres de l'Union Européenne de veiller à n'autoriser le stockage ou l'accès aux informations relatives à l'appareil d'un utilisateur Internet, par exemple par l'intermédiaire d'un cookie, que si l'utilisateur Internet a donné son consentement. Certains États membres ont adopté et mis en œuvre cette législation impactant de manière négative l'utilisation de cookies à des fins de publicité digitale. Certains de ces États membres exigent également le consentement exprès préalable des utilisateurs plutôt que le simple consentement tacite pour autoriser l'enregistrement et l'utilisation de cookies. Dans ce cas, la capacité du Groupe à afficher des publicités sur certains sites Internet ou à l'attention de certains utilisateurs peut s'en trouver affectée. Par ailleurs, il est envisagé de remplacer l'actuelle directive Vie Privée et Communications Électroniques par un nouveau règlement ePrivacy, dont la date d'entrée en application directe n'est pas encore connue précisément. S'il est adopté, le règlement ePrivacy devrait harmoniser les différentes lois relatives au consentement aux cookies actuellement en vigueur en Europe. En revanche, s'il est adopté tel que le projet est actuellement formulé, il pourrait poser des défis d'envergure aux modèles de publicité digitale, étant donné qu'il introduit des exigences plus strictes en matière de consentement aux cookies et de transparence, notamment en évoquant le fait que les développeurs de navigateurs (et de logiciels d'accès à Internet similaires) doivent offrir aux utilisateurs la possibilité d'accepter ou de refuser les cookies lors de l'installation de leurs logiciels.

Les restrictions sur la possibilité pour le Groupe de collecter des informations à caractère personnel peuvent nuire à ses activités.

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite sa capacité à collecter et utiliser des informations à caractère personnel concernant ses utilisateurs (voir « *Réglementation - Réglementation relative à la société de l'information - Protection des données à caractère personnel* »). Toute restriction visant l'utilisation de cookies ou d'autres traceurs enregistrés au niveau du navigateur ou sur le terminal d'un utilisateur Internet lorsque ce dernier recherche des informations sur Internet ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait compromettre la capacité du Groupe à fournir des publicités et autres services digitaux efficaces dans le cadre de ses activités. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation en vigueur, induits notamment par la réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel auxquels le Groupe pourrait avoir à se plier, pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations à caractère personnel pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché des biens et des services du Groupe. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou le résultat d'exploitation du Groupe.

En particulier, PagesJaunes a été condamné en septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dans le cadre d'un service « Web Crawl » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne non inscrite sur l'annuaire pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifique des personnes

1

2

3

4

5

6

7

8

concernées. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État, appel qui a été rejeté en mars 2014. Le Conseil d'État a confirmé notamment la position de la CNIL sur le fait que les personnes physiques dont les données sont collectées de manière indirecte, en particulier sur Internet, doivent être informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès la collecte, quelles que soient les difficultés rencontrées pour le faire. Sauf information préalable des personnes physiques, le Groupe ne peut crawler des données personnelles sur Internet.

En mai 2016, un nouveau règlement "RGPD" sur la protection des données à caractère personnel (règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le règlement général sur la protection des données), est entré en vigueur et a instauré une période préparatoire de deux ans au cours de laquelle le Groupe devra adopter de nouvelles exigences en matière de traitement des données. Le RGPD s'appliquera à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018. Le Groupe traite les données à caractère personnel des consommateurs et des clients dans le cadre de ses activités ; il doit par conséquent se conformer au RGPD. Les amendes pour violations graves du RGPD peuvent s'élever à (i) 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial du Groupe ou (ii) 20 millions d'euros, le montant le plus élevé prévalant. Par ailleurs, le RGPD impose de nouvelles exigences en matière de notification en cas de violation de données, par exemple le devoir d'informer l'autorité de surveillance d'une violation de données dans les 72 heures après en avoir eu connaissance. Le RGPD imposera également d'autres obligations au Groupe afin d'être en mesure de satisfaire les nouveaux droits des personnes concernées en matière de données, par exemple, les droits à l'effacement et à la portabilité des données. Chacune de ces nouvelles obligations peut engendrer une augmentation des coûts de conformité et de mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec la législation en vigueur relative à la protection de la vie privée. Dans cette optique, le Groupe s'est doté d'une Direction des données personnelles et d'un correspondant informatique et libertés (CIL). Malgré cela, il est impossible de supprimer tous les risques susceptibles de découler de la méconnaissance ou de la mauvaise interprétation de la législation en vigueur relative à la protection de la vie privée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Si les méthodes des moteurs de recherche sur Internet sont modifiées ou si le classement de nos pages dans les résultats des recherches chute pour d'autres raisons, l'audience et le nombre de clients pourraient diminuer.

Le Groupe dépend des moteurs de recherche sur Internet comme Google et Bing pour diriger une quantité de trafic importante vers ses sites Internet. La capacité du Groupe à conserver le nombre de visiteurs dirigés vers ses sites Internet n'est pas entièrement de son ressort, et il peut falloir plusieurs mois ou plus pour réagir ou remédier à une telle modification du trafic. Les efforts de nos concurrents en matière de SEO (Search Engine Optimization) peuvent leur permettre d'obtenir un meilleur classement de leurs pages que le Groupe dans les résultats des recherches. Les moteurs de recherche sur Internet peuvent également revoir leurs méthodes dans l'optique d'améliorer les résultats des recherches, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le classement des pages du Groupe dans les résultats des recherches. Si les moteurs de recherche modifient leurs algorithmes de recherche au détriment

de la croissance du Groupe ou de telle sorte que les visiteurs aient plus de difficultés à utiliser les sites Internet du Groupe ou si les efforts de ses concurrents en matière de SEO donnent de meilleurs résultats que ceux du Groupe, la croissance globale du trafic en ligne du Groupe pourrait ralentir, l'engagement des utilisateurs pourrait diminuer et le Groupe pourrait perdre des clients.

Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et des estimations pour calculer certains de ses indicateurs clés, et des inexactitudes pourraient porter atteinte à la réputation du Groupe et avoir un impact négatif sur ses activités.

Certains indicateurs clés, à l'instar du nombre de visiteurs uniques, du nombre de visites et de l'audience, sont parfois calculés en utilisant les données internes de la Société et, dans d'autres cas, en se fondant sur les données de tiers. Bien que ces chiffres se fondent sur ce que le Groupe estime être des calculs raisonnables, il est difficile d'évaluer et mesurer l'engagement des utilisateurs et leurs usages. Par exemple, une seule personne ou un seul utilisateur peut avoir plusieurs comptes ou naviguer sur Internet à l'aide de plusieurs navigateurs, ou certaines applications mobiles contactent automatiquement nos serveurs pour obtenir des mises à jour sans action de l'utilisateur, et le Groupe n'est pas en mesure de collecter les informations des utilisateurs sur l'ensemble de ses plateformes. De ce fait, le calcul du nombre de visiteurs uniques, du nombre de visites ou de l'audience peut ne pas refléter avec exactitude le nombre de personnes utilisant réellement les plateformes du Groupe. Ces chiffres peuvent varier des estimations publiées par des tiers ou des indicateurs similaires communiqués par des concurrents du Groupe dans la mesure où les méthodologies utilisées par le Groupe et par les tiers auprès desquels le Groupe obtient ces données sont différentes.

Bien que le Groupe examine et adapte régulièrement ces méthodologies de calcul des indicateurs internes afin d'en améliorer l'exactitude, la réputation du Groupe pourrait être impactée si ses utilisateurs, ses clients, ses partenaires et les autres parties prenantes perçoivent ses indicateurs comme inexacts ou si le Groupe découvre des inexactitudes significatives dans ses indicateurs concernant les utilisateurs.

La réussite du Groupe repose sur ses cadres dirigeants, la Direction et les autres membres clés du personnel, et son incapacité à retenir ou attirer du personnel qualifié pourrait nuire à ses activités.

La réussite des activités du Groupe repose notamment sur l'expérience et l'expertise des collaborateurs clés. La concurrence à l'égard de ces talents dans les services digitaux est intense, et le Groupe peut ne pas être en mesure de retenir et d'attirer un nombre suffisant de personnels qualifiés, ce qui pourrait entraver la bonne exécution de sa stratégie et pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le Groupe peut réaliser des investissements ou des cessions susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses activités.

Le Groupe a cédé certaines de ses activités, notamment AVendreALouer.fr et Chronorestor en 2017, et il est possible qu'il choisisse de se séparer, céder ou cesser d'autres activités à l'avenir. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels pour l'une de ses activités ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles du résultat d'exploitation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à des acquisitions et des investissements par le passé et peut en réaliser de nouveaux à l'avenir. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe

2.1 Risques inhérents à l'activité du Groupe et à sa stratégie

parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition.

L'incapacité du Groupe à préserver et renforcer ses marques pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

La réussite du Groupe repose en partie sur la solidité de ses marques et de sa réputation. Si le Groupe n'est pas en mesure de préserver et de renforcer ses marques, sa capacité à conserver et élargir son audience et ses clients et son attractivité aux yeux de l'audience et des clients actuels et potentiels s'en trouverait alors affectée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation. Le Groupe peut être amené à procéder à d'importants investissements pour préserver et renforcer ses marques. Si le Groupe ne parvient pas à préserver et à renforcer ses marques, ou s'il engage trop de dépenses ou réalise des investissements infructueux à cet égard, ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation pourraient en être affectés.

La réussite du Groupe repose sur sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle et ses noms de domaine.

Le Groupe a pris des mesures en France et à l'étranger visant à protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques commerciales et ses noms de domaine, qu'il considère essentiels à sa réussite. En revanche, le Groupe ne peut être certain que ces mesures seront adéquates ou que des tiers ne seront pas en mesure de contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant aux droits de propriété intellectuelle et industrielle que l'Union Européenne ou les États-Unis.

Afin de veiller sur ses actifs et assurer de manière cohérente la protection, la gestion et la défense de ses droits, le Groupe met à jour régulièrement son portefeuille de droits de propriété intellectuelle et industrielle et prend toutes les mesures juridiques qui s'imposent, notamment via des actions en contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Les chiffres d'affaires de l'activité Imprimés & Vocal du Groupe peuvent être irréguliers, rendant ainsi difficile de déterminer ses réelles performances financières.

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Imprimés & Vocal ne connaît pas de cycles significatifs. La publication et la distribution des annuaires imprimés s'effectuent selon un calendrier défini un an à l'avance. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. Par conséquent, le chiffre d'affaires peut varier d'un trimestre à un autre et les résultats d'un trimestre ou d'un semestre peuvent ne pas être représentatifs de ses résultats pour l'exercice complet. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait également être avancée ou retardée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre

part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou le résultat d'exploitation du Groupe. Les prix se sont avérés stables pour les éditions 2017 des annuaires imprimés du Groupe, mais la demande décroissante en vieux papiers liée à certaines fermetures d'usines de production devrait à l'avenir engendrer des tensions sur les prix. Afin de parer à ce risque, le Groupe a conclu des engagements d'achats sur une période de deux ans en contrepartie d'une augmentation limitée du prix pour les besoins des éditions 2018. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours.

Par ailleurs, le Groupe sous-traite les tâches nécessaires à l'impression, au brochage et au conditionnement des annuaires imprimés et a sous-traité la distribution des annuaires imprimés auprès de plusieurs sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou de production (liée par exemple à une augmentation significative du prix des carburants ou à une revalorisation importante du SMIC), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou le résultat d'exploitation du Groupe.

L'activité du Groupe est soumise à diverses législations et réglementations et il est possible qu'il soit amené à engager des frais importants pour rester conforme à ces législations et réglementations.

L'industrie de la communication au sein de laquelle le Groupe opère est soumise à diverses législations et réglementations. Des changements de législation, de réglementation ou de politique dans l'Union Européenne, en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un impact négatif important sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe.

En particulier, l'application des législations et réglementations en vigueur régissant le secteur des annuaires et du digital est en train d'être clarifiée en France et dans l'Union Européenne, et un certain nombre de projets de loi ou règlements européens sont en discussion, notamment en lien avec la protection et l'utilisation des informations à caractère personnel, la vie privée et les communications électroniques, la responsabilité à l'égard du contenu, le commerce en ligne et la fiscalité de la publicité sur Internet. Ces futures évolutions législatives et réglementaires pourraient avoir un impact négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et son résultat d'exploitation, ou encore sur sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques.

Par ailleurs, la nature globale d'Internet signifie que les activités du Groupe sont soumises à la législation de nombreuses juridictions. Bien que le Groupe opère principalement en France, certains États ou juridictions peuvent exiger que le Groupe se conforme à leur propre législation et réglementation. L'application simultanée de plusieurs (et parfois contradictoires) législations et réglementations, ainsi que l'incertitude et les coûts y afférents,

1

2

3

4

5

6

7

8

peuvent avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Afin d'anticiper toute évolution législative et/ou réglementaire qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, le Groupe assure une veille législative et/ou réglementaire permanente. De même, le Groupe veille en permanence à être en conformité avec les réglementations nationales et européenne.

Le Groupe est exposé à des risques fiscaux.

Le Groupe doit structurer son organisation et ses opérations de manière appropriée tout en respectant les diverses législations et réglementations fiscales des juridictions dans lesquelles il opère. Ces législations et réglementations sont en général très complexes. En outre, étant donné que la législation fiscale ne prévoit pas toujours de doctrines claires et définitives, le régime fiscal appliqué aux activités du Groupe et aux réorganisations et opérations intra-Groupe se fonde parfois sur les interprétations du Groupe des législations et réglementations fiscales. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les autorités fiscales compétentes, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière et son résultat d'exploitation. Les législations et réglementations fiscales sont sujettes à des modifications, et de nouvelles lois et de nouveaux règlements peuvent rendre difficile la restructuration des opérations du Groupe de manière avantageuse. Plus généralement, tout non-respect des législations et réglementations fiscales des pays dans lesquels le Groupe opère peut entraîner des redressements, des intérêts sur les retards de paiement, des amendes et des pénalités.

Par ailleurs, le Groupe peut comptabiliser des impôts différés actifs au bilan, qui reflètent les futures économies d'impôt résultant des écarts entre l'évaluation fiscale et comptable des actifs et passifs ou au titre du report des pertes fiscales des entités du Groupe. La véritable réalisation de ces actifs au cours des années à venir dépend des législations et réglementations fiscales, des résultats des potentiels audits fiscaux et des futurs résultats des entités en question. En particulier, en vertu de l'article 39-1-5° du Code général des impôts, les provisions constituées au titre des retraites et des obligations similaires déductibles d'un point de vue comptable doivent être rajoutées au bénéfice imposable, ce qui entraîne la constatation d'un impôt différé actif dans les états financiers. Au 31 décembre 2017, les impôts différés actifs nets s'élevaient à 9,1 millions d'euros, dont 33,2 millions d'euros d'impôts différés actifs correspondant aux provisions non déductibles constituées au titre des retraites et des obligations similaires. En outre, QDQ Media, la filiale espagnole du Groupe, a reporté des pertes fiscales s'élevant à 217,9 millions d'euros à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2017. En principe, les pertes fiscales espagnoles peuvent être reportées indéfiniment, mais la réglementation fiscale espagnole limite la capacité à utiliser le

mécanisme de report des pertes fiscales espagnoles. En ce qui concerne les contribuables espagnols dont le chiffre d'affaires des 12 mois précédents le début de l'exercice en question est compris entre 20 millions et 60 millions d'euros, la proportion des pertes fiscales espagnoles pouvant être utilisées pour compenser le bénéfice imposable d'un exercice donné sera généralement (à quelques exceptions près) limitée à 50 %, étant précisé que les pertes fiscales espagnoles inférieures à 1,0 million d'euros peuvent être compensées sans limitation. Aucun impôt différé actif au titre de ces pertes fiscales espagnoles n'a été comptabilisé au bilan du Groupe. Toute réduction de la capacité du Groupe à utiliser ces actifs découlant de modifications législatives et réglementaires, de potentiels redressements fiscaux ou de résultats moins élevés que prévu pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Enfin, les services que le Groupe fournit aux clients sont soumis aux taxes sur la valeur ajoutée, aux taxes sur les ventes et à d'autres taxes similaires. Les taux d'imposition peuvent augmenter à tout moment, et toute augmentation pourrait affecter les activités du Groupe et la demande visant ses services et ainsi réduire son résultat d'exploitation, ce qui aurait un impact négatif sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le Groupe est exposé à certains risques environnementaux.

Les activités du Groupe, notamment celles de l'activité Imprimés & Vocal, peuvent avoir un impact sur l'environnement et le Groupe est soumis à des lois et règlements relatifs à l'environnement. Par conséquent, le Groupe pourrait être impliqué dans des poursuites administratives et judiciaires et des investigations relatives à des questions environnementales. Ces procédures et investigations peuvent entraîner des coûts et des obligations d'envergure et/ou détourner l'attention de la Direction des activités essentielles du Groupe.

S'il est déterminé que le Groupe n'est pas en conformité avec ou a des obligations en vertu de lois et règlements en vigueur, il pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres mesures.

En outre, toute allégation selon laquelle le Groupe ou ses sous-traitants ne respectent pas les lois et règlements relatifs à l'environnement est susceptible de porter atteinte à la réputation du Groupe. Bien que le Groupe apporte une attention particulière à la conformité avec certains critères lors de la sélection de ses sous-traitants, rien ne peut garantir que ces sous-traitants respecteront en tout temps les lois et règlements en vigueur relatifs à l'environnement.

Aux fins de réduire les impacts environnementaux, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures. Ces actions sont détaillées au chapitre 3 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

2.2 RISQUES INHÉRENTS À LA DETTE DU GROUPE ET RISQUES DE MARCHÉ

À la suite de la réalisation des opérations de restructuration financière, telles que décrites notamment dans le chapitre 5 du présent document de référence, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 398 millions d'euros, soit une dette nette⁽¹⁾ au 31 décembre 2017 de 332 millions d'euros, faisant ressortir un levier financier de 1,7x au 31 décembre 2017, et réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 397 834 585 euros (les « Obligations ») dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

- Intérêts :
 - calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1 %) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu ;
 - intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.
- Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Net Leverage Ratio) à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0:1	9,0 %
Inférieur ou égal à 2,0:1 mais supérieur à 1,5:1	7,0 %
Inférieur ou égal à 1,5:1 mais supérieur à 1,0:1	6,0 %
Inférieur ou égal à 1,0:1 mais supérieur à 0,5:1	5,0 %
Inférieur ou égal à 0,5:1	3,0 %

- Date de maturité : 15 mars 2022.
- Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.
- Remboursement anticipé ou rachat :
 - SoLocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés ;
 - par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également

prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

- Engagements financiers :
 - le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/ EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) devra être inférieur à 3,5:1 ;
 - le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), devra être supérieur à 3,0:1 ; et
 - (i) à compter de l'année 2017 et (ii) pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant SoLocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de SoLocal Group et ses filiales (Subsidiaries).
- Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à SoLocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :
 - supporter un endettement financier supplémentaire ;
 - consentir des sûretés ;
 - procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0:1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles. Cela pourrait activer les clauses de défaut croisé d'autres prêts du Groupe. Ce type d'événements pourrait avoir un effet significatif défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets.



FACTEURS DE RISQUES

2.3 Poursuites judiciaires

Les notations financières suivantes ont été attribuées à SoLocal Group à la date de publication du présent document de référence :

- B3 confirmée en mars 2018 par Moody's et assortie d'une perspective stable ;
- B- confirmée en mars 2018 par Fitch Ratings et assortie d'une perspective stable.

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
SoLocal Group	Note coporate	B-	B3	RD	Ca	B-	B3
	Perspective	Stable	Positive	Négative	Négative	Négative	Négative
	Note dette	B	B3	-	-	-	-
PagesJaunes	Note	-	-	C	Ca	B	B3
Finance ⁽¹⁾	Perspective	-	-	-	Négative	-	Négative

(1) Relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2018.

Par ailleurs, compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 11 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2017 figurant dans le chapitre 6.1 du présent document.

Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 5 – Trésorerie et capitaux, la note 10.6

– Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net et la note 11 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2017.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en 2008.

2.3 POURSUITES JUDICIAIRES

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des poursuites décrites ci-après et dans les notes aux états financiers consolidés « Note 14 – Contentieux et autres engagements contractuels », le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

Des recours en référé et au fond ont été intentés contre (i) le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre ayant arrêté la modification du Plan de Sauvegarde Financière accélérée de la Société, ainsi que (ii) les décisions prises lors de l'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016.

Le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 22 décembre 2016 ayant arrêté la modification du Plan de Sauvegarde Financière accélérée de la Société a fait l'objet d'une

tierce-opposition par un actionnaire minoritaire, Monsieur Benjamin Jayet.

Dans le cadre de cette procédure, il était demandé au Tribunal de commerce de Nanterre de statuer sur la recevabilité de la tierce-opposition et de surseoir à statuer sur la rétractation du jugement du 22 décembre 2016, dans l'attente d'une décision au fond sur la validité des décisions prises lors de l'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016. Le Tribunal de commerce de Nanterre a jugé irrecevable la demande de tierce opposition par Monsieur Benjamin Jayet. Monsieur Benjamin Jayet ayant interjeté appel de la décision précitée, la Cour d'appel de Versailles a confirmé le 11 mai 2017 la décision du Tribunal de commerce de Nanterre.

Monsieur Benjamin Jayet a également assigné la Société devant le Tribunal de commerce de Nanterre aux fins d'obtenir une décision au fond d'annulation des décisions prises lors de l'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 15 décembre 2016. Le Tribunal de commerce de Nanterre a par jugement du 26 avril 2017 débouté ce dernier de ses demandes.

Il est rappelé qu'en référé, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a débouté Monsieur Benjamin Jayet de sa demande de suspendre la mise en œuvre des résolutions numéro 1 à 7 soumises au vote de l'Assemblée générale de la Société du 15 décembre 2016 (relative à la restructuration financière). Par une décision du 9 mars 2017, la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre du 13 janvier 2017.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par la DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société PagesJaunes et du Ministre du Travail.

En conséquence de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, 177 décisions ont été rendues au fond. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (en effet aucun Conseil de Prud'hommes n'a à ce jour invalidé le motif de licenciement des salariés) mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire.

En outre, certaines décisions font droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution de leur congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes. Le reste des procédures au fond toujours en cours seront plaidés durant l'année 2018.

Enfin, un certain nombre de dossiers sont également en appel soit à l'initiative de PagesJaunes soit à l'initiative des salariés.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires. Au 31 mars 2018, la provision restant dans les comptes était de 21,8 millions d'euros.

La Société a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Une demande d'indemnisation du préjudice causé par l'État à PagesJaunes du fait de la validation fautive de son PSE est en cours. PagesJaunes a dans un premier temps demandé à l'Etat la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'Etat à lui payer cette somme.

PagesJaunes a été assigné par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales. La société, qui conteste formellement l'intégralité des demandes présentées, a enregistré dans ses comptes 2016 une provision selon les exigences et les critères habituellement retenus.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La Société a été notamment été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,0 millions d'euros portant sur le montant des contributions patronales sur les actions gratuites (AGA). Contestant ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016. La société a saisi, le 14 novembre 2017, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bobigny d'un recours contre la décision de maintenir le redressement, rendue par la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF d'Île-de-France le 11 septembre 2017. La décision doit être rendue en 2018.

Les entités concernées du Groupe ont saisi la Commission de Recours Amiable Urssaf le 28 mars 2017, à titre conservatoire, dans l'hypothèse où les questions prioritaires de constitutionnalité, n° 2017-627 QPC et 2017-628 QPC visant la contribution patronale versée au titre d'AGA non acquises, donneraient lieu à une décision d'inconstitutionnalité, afin d'obtenir le remboursement des contributions patronales prévues par l'article L. 137-13 du CSS qui ont été versées au titre des actions gratuites attribuées en 2014 et 2015.

Le 28 avril 2017, le Conseil a validé la constitutionnalité du texte mais a apporté une réserve d'interprétation en indiquant que « les dispositions contestées ne sauraient faire obstacle à la restitution de cette contribution lorsque les conditions auxquelles l'attribution des actions gratuites était subordonnée ne sont pas satisfaites ».

Le fait d'avoir des procédures en cours devrait permettre aux sociétés du Groupe d'être remboursées des montants 2014 et 2015 (en ce compris les montants redressés).

Les délais d'acquisitions prévus par les plans 2014 et 2015 n'étant pas encore échus (19 juin 2018 et 9 février 2019), seuls peuvent être à ce jour remboursés les montants afférents aux salariés ayant quitté le Groupe (3,3 millions d'euros).

1

2

3

4

5

6

7

8



FACTEURS DE RISQUES

2.4 Assurances et gestion des risques

La contribution patronale, réclamée par l'Urssaf, ayant été réglée le 12 janvier 2017, la provision a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017.

L'Urssaf a refusé de procéder au remboursement avant l'échéance des plans pour certaines sociétés du Groupe. Le Groupe a donc saisi la Commission de Recours Amiable. En revanche l'Urssaf Rhône-Alpes a procédé au remboursement pour la société Leadformance.

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contestés auprès de l'administration fiscale. Un recours hiérarchique a eu lieu le 19 juillet 2016 et une interlocution départementale le 28 novembre 2016. L'interlocuteur départemental a abandonné une partie des redressements. La société a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Elle a constitué une provision en 2014, 2015 et 2016 pour couvrir les risques. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Un produit sera constaté en cas d'issue favorable de ce recours.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a ouvert en 2016 une enquête relative à l'information financière de SoLocal Group à compter du 1er janvier 2014. A ce stade aucun grief n'a été retenu à l'encontre de SoLocal Group. Dans l'hypothèse où des griefs seraient retenus par la Commission des sanctions de l'AMF, une sanction pécuniaire pourrait être prononcée.

Par ailleurs, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2017, le nombre de ces procédures s'élevait à quatre, pour un montant total de demandes d'environ 0,3 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

En liaison avec la Direction générale et les filiales du Groupe, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

2.4 ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES

Le Groupe a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de Dommages aux Biens et de Responsabilité Civile. La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance. Des échanges d'information, notamment entre la Direction juridique, la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne, ont été systématisés afin que chacun puisse bénéficier d'une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

Les assurances sont négociées avec les principales compagnies d'assurance et avec le concours d'un des courtiers les plus influents du marché, afin de mettre en place la couverture la plus appropriée aux risques assurables du Groupe.

« Dommage aux Biens et Pertes d'exploitation » : À l'exception de ceux qui sont spécifiquement exclus, cette police couvre les dommages résultant d'incendies, d'explosions, de dégâts des eaux, de vols, d'événements naturels atteignant les biens propres (immeubles, mobilier, matériel, marchandises ou installations informatiques) et ceux mis à la charge du Groupe, et contre les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages, pour une durée estimée nécessaire pour une reprise normale d'activité.

En 2017, le montant de couverture annuel maximum s'élève à 49,9 millions d'euros pour les dommages et les pertes d'exploitation (avec une sous-limite à 40 millions d'euros pour la perte d'exploitation). Cette police est en adéquation avec les offres

actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

« Responsabilité Civile » : Cette police couvre la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles du Groupe tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique. Les franchises prévues par cette police ont été déterminées en fonction des risques encourus mais également du périmètre de chaque filiale. Cela a ainsi permis de couvrir la majorité des risques du Groupe sans en augmenter la prime. Le montant de couverture annuel maximum s'élève à 20 millions d'euros pour la responsabilité civile exploitation et 20 millions d'euros pour la responsabilité civile professionnelle.

Un appel d'offres a été lancé en juillet 2017 à l'intention des courtiers et des compagnies d'assurance afin d'optimiser les coûts et la couverture des risques du Groupe pour 2018. La désignation d'un nouveau courtier et la renégociation des polices « Dommages aux Biens » et « Responsabilité civile » ont permis de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2018 un premier niveau de couverture spécifique aux cyber-risques auxquels le Groupe est exposé. Le montant de couverture annuel maximum s'élève à 1 million d'euros avec comme objectif d'étendre cette couverture.

Cet appel d'offres a également eu pour effet d'initier des visites de risques sur certains sites stratégiques du Groupe SoLocal en partenariat avec le courtier en assurance du Groupe, les services IT, la Direction Immobilière et le responsable de la prévention.

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société a souscrit à une police d'assurance « Flotte automobile » visant à couvrir l'ensemble du parc automobile du Groupe.

Enfin, le Groupe dispose d'une police d'assurance Responsabilité Civile Dirigeants visant à couvrir les actes répréhensibles

assurables et frais de défense des dirigeants du Groupe (y compris des filiales). Le montant de couverture annuel maximum global et par sinistre de cette police d'assurance Responsabilité Civile Dirigeants s'élève au total à 30 millions d'euros.

2.5 RÉGLEMENTATION

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, SoLocal Group est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour ses activités digitales.

Le Groupe étant principalement présent en Europe et plus particulièrement en France, la présentation ci-dessous porte sur les législations et réglementations européennes et françaises.

2.5.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

2.5.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

Au niveau communautaire, les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet ont été précisés par la directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique. Cette directive a été transposée en France au travers de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise la responsabilité des prestataires techniques sur Internet.

Les éditeurs de service de communication au public en ligne sont soumis au régime de responsabilité de droit commun. Aussi, l'article 6 alinéa 3-1 de la LCEN crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte en prévoyant l'obligation pour les personnes morales et personnes physiques dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne, de mettre à disposition du public, dans un standard ouvert, les éléments nécessaires à leurs identifications tels que les nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone pour les personnes physiques et les dénomination sociale, siège social, numéro de téléphone, numéro d'inscription, capital social pour les personnes morales. Le nom du directeur ou codirecteur de la publication ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur doivent également être mentionnés.

Faute de bénéficier d'un régime de responsabilité allégé, l'éditeur est susceptible de voir sa responsabilité engagée pour faute sur le fondement de l'article 1240 (ancien 1382) du Code civil, en contrefaçon sur le fondement des dispositions du Code de la propriété intellectuelle ou en cas de mentions trompeuses en qualité de complice ou co-auteur de pratiques commerciales trompeuses sanctionnées par les articles L121-2 et suivants du Code de la consommation.

L'hébergeur met à la disposition des fournisseurs de contenu l'espace disque nécessaire au stockage de leurs données. L'article 6 alinéa 1-2 de la LCEN définit les hébergeurs comme « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de

communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ».

S'agissant de leur responsabilité au titre du contenu des services qu'ils hébergent, ils bénéficient depuis la LCEN d'un régime de responsabilité civile et pénale atténuée. Les articles 6 alinéa 1-2 et suivant précisent en effet que les hébergeurs ne sont ni pénalement ni civilement responsables à raison des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

Un arrêt confirmatif de la Cour d'appel de Paris rendu le 2 décembre 2014 et se fondant sur l'article 6 alinéa 1-2 de la LCEN a ainsi condamné Dailymotion en sa qualité d'hébergeur à payer 1,2 million d'euros de dommages-intérêts pour ne pas avoir promptement retiré des vidéos de son site, suite aux notifications de l'ayant droit.

Cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil Constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du 1 de l'article 6 de la Loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN dispose également que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la

1

2

3

4

5

6

7

8



FACTEURS DE RISQUES

2.5 Réglementation

création du contenu ou de l'un des contenus des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (LCEN article 6 alinéa II).

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La Loi Hamon du 17 mars 2014 a transposé la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 sur les droits des consommateurs et renforce, s'agissant de la vente à distance, la protection des consommateurs en matière d'information précontractuelle, de délai de rétraction et de validité des contrats passés en ligne.

La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 est venue renforcer les obligations d'information incombant aux plateformes numériques ayant une activité de moteur de recherche, de place de marché, de comparaison de biens et services, de réseau social ou encore dédiée à l'économie collaborative. Plusieurs décrets ont été publiés afin de préciser les obligations des acteurs en matière de layout et sur les avis en ligne.

Le décret n° 2017-159 du 9 février 2017 renforce les règles de transparence issues de la Loi Sapin du 29 janvier 1993 en précisant les informations à fournir aux annonceurs dans le cadre de la publicité digitale. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

2.5.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (dite directive e-privacy), en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997. Cette directive a elle-même été amendée par la directive 2009/136/CE du 25 novembre 2009. Enfin, un projet de règlement européen sur la e-Privacy a été proposé par la Commission Européenne le 10 janvier 2017, dont le texte devra être approuvé par les États membres et le Parlement européen. Ce projet de règlement envisage notamment de revoir les réglages par défaut concernant les cookies tiers dans les navigateurs, ainsi que de passer la présence des personnes physiques dans les annuaires téléphoniques à l'opt-in pour les numéros de téléphones fixes.

Le 27 avril 2016 a été voté un nouveau règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et abrogeant la directive 95/46/CE. Bien que ne remettant pas en question les principes fondamentaux de la protection de la vie privée, ce texte revoit profondément les obligations auxquelles sont soumises les entreprises, notamment en passant d'une logique de contrôle a priori des autorités de protection des données personnelles à un principe « d'obligation de rendre compte ».

Ce texte renforce de façon significative les droits des personnes :

- les entreprises devront obtenir, sauf exception, le consentement des personnes concernées pour des traitements de profilage ;
- le droit à l'oubli est renforcé et toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles auprès de toute

entreprise ou organisation n'ayant pas de raison légitime de les conserver. Par ailleurs, le délai de réponse en cas d'exercice des droits des personnes a largement diminué : un mois au lieu de deux ;

- les entreprises seront tenues de notifier à la CNIL et à leurs clients toute violation de données à caractère personnel dans un délai très bref ;
- lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par une entreprise établie en dehors de l'Union Européenne si cette entreprise collecte leurs données dans le cadre d'une offre de biens et de services ou d'un usage comportemental ;
- les nouvelles règles donneront aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union Européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial.

Les objectifs de cet ensemble de directives sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

Un des principaux impacts du RGPD pour le Groupe est la transformation des pratiques liées aux traitements des données personnelles : l'obligation de travailler avec une approche « Privacy by design », est en cours d'intégration dans les chantiers stratégiques du Groupe. Le Groupe est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel qu'il traite, puisqu'un Correspondant Informatique et Libertés est désigné depuis 2011 et par conséquent, plusieurs obligations du RGPD ne seront pas des nouveautés pour le Groupe, par exemple l'obligation de tenir un registre des traitements.

Cependant, une mise en conformité avec le nouveau cadre législatif Européen est nécessaire. Pour cela, un programme de mise en conformité avec le RGPD a été lancé en juillet 2017 à l'initiative du Correspondant Informatique et Libertés du Groupe. Un comité de pilotage et des groupes de travail ont été créés. Dans ce cadre, différentes actions ont d'ores et déjà été réalisées, par exemple : cartographie des traitements, formation de collaborateurs, création de nouveaux process, acquisition d'un outil permettant de documenter la conformité du Groupe (registre des traitements, registre des violations de données, études d'impacts, exercice des droits des personnes). L'objectif en cible est de mettre en place une véritable démarche qualité au sein du Groupe afin de faire de la protection de la vie privée un argument concurrentiel (obtention de certifications/labélisations).

La CNIL peut effectuer des contrôles en ligne et ainsi rapidement à distance constater et agir en cas de failles de sécurité sur Internet. Elle peut aussi vérifier la conformité des mentions d'information figurant sur les formulaires en ligne, ou des modalités de recueil de consentement des internautes en matière de prospection électronique. Ce nouveau pouvoir s'applique aux « données librement accessibles ou rendues accessibles » en ligne ; il ne donne évidemment pas la possibilité à la CNIL de forcer les mesures de sécurité mises en place pour pénétrer dans un système d'information.

La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 est venue encore créer de nouveaux droits pour les personnes : droits à l'oubli pour les mineurs, possibilité d'organiser le sort des données personnelles des personnes après leur mort mais surtout plus d'informations et de transparence sur le traitement des données afin de préciser aux personnes la durée de conservation de leurs données.

Les compétences, et surtout le pouvoir de sanction de la CNIL, par anticipation sur la mise en application du RGPD, se trouvent renforcés et élargies puisque le plafond maximal des sanctions passe de 150 000 euros à 3 millions d'euros et désormais ces sanctions financières pourront être prononcées sans mise en demeure préalable des entreprises lorsque le manquement constaté ne peut faire l'objet d'une mise en conformité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe est également amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La directive e-privacy a étendu son champ d'application aux communications électroniques et a apporté quelques modifications au dispositif existant. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leur dépôt et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur [article 5.3 de la directive]. Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel [article 32 de la version consolidée de la Loi Informatique et Libertés] et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom ». Une recommandation de la CNIL du 5 décembre 2013 détaille les modalités pratiques de recueil du consentement des internautes au dépôt de cookies (certains étant exemptés de consentement), au moyen d'un bandeau d'information en haut de la première page consultée, renvoyant vers une page d'information, permettant de s'opposer au dépôt ; à défaut le consentement est présumé acquis pour 13 mois. Suite à cette recommandation, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la

conformité des acteurs à cette dernière. Dans ce cadre, un site du Groupe a été contrôlé à plusieurs reprises en 2014 et 2015 ; les procès-verbaux de contrôle ont porté sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données. La CNIL a adressé une mise en demeure enjoignant au site de se mettre en conformité. Cette mise en conformité ayant été effectuée, la CNIL a clôturé le dossier le 27 juillet 2016 sous réserve du respect de la réglementation concernant l'interdiction du dépôt de cookies avant toute navigation ;

- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la Loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou spamming), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la Loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la Loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'opt-in, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

Cette directive est actuellement en cours de révision, la Commission Européenne souhaitant notamment d'une part remplacer cette directive par un règlement, et d'autre part en aligner les dispositions avec le règlement général sur la protection des données.

1

2

3

4

5

6

7

8



2.5.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive a permis une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel (cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande).

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme

d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour. Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

L'article L.34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

2.5.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données. La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement substantiel dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit (voir infra), en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une Loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (notamment les articles L. 111-1, L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-7 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu ou l'interface graphique de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel.

En vertu de la Loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction ou d'une réutilisation d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). »

La durée légale de protection des droits du producteur de base de données est en principe de quinze ans à compter de l'achèvement de la base ou de sa mise à disposition du public (article L. 342-5 al. 1^{er} et 2). Cependant, un renouvellement de ce délai de protection est possible après tout nouvel investissement substantiel ; la protection peut ainsi être perpétuelle (article L. 342-5 al. 3).



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

3

3.1	SOLOCAL GROUP, UNE ENTREPRISE FACE AU DÉFI DE LA MUTATION NUMÉRIQUE	48	3.3.6	Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'électricité	70
3.1.1	Origine, gouvernance et indicateurs-clés de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	48	3.3.7	Biodiversité	70
3.1.2	Dialogue avec les parties prenantes	49	3.3.8	Autres formes de nuisances et pollutions	70
3.1.3	Démarche de reporting	50	3.3.9	Données administratives sur les ICPE	70
3.2	RESPONSABILITÉ SOCIALE	51	3.3.10	Données financières sur les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	70
3.2.1	Politique de l'emploi et employabilité des collaborateurs	51	3.4	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	71
3.2.2	Égalité professionnelle et diversité	57	3.4.1	Gouvernance et éthique	71
3.2.3	Sécurité, santé et bien-être au travail	60	3.4.2	Développement des territoires par le numérique	75
3.2.4	Organisation du dialogue social	62	3.4.3	Communication responsable	77
3.3	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	63	3.4.4	Mécénat	78
3.3.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014	64	3.5	PERSPECTIVES	78
3.3.2	Annuaire imprimés	65	3.6	CONTACTS RSE	79
3.3.3	Technologies numériques	67	3.7	ANNEXE 1 – NOTE MÉTHODOLOGIQUE	79
3.3.4	Déplacements des collaborateurs	68	3.8	ANNEXE 2 – TABLE DE CONCORDANCE	83
3.3.5	Bureaux	69	3.9	ANNEXE 3 – RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	89

3.1 SOLOCAL GROUP, UNE ENTREPRISE FACE AU DÉFI DE LA MUTATION NUMÉRIQUE

3.1.1 ORIGINE, GOUVERNANCE ET INDICATEURS-CLÉS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

SoLocal Group ambitionne de devenir le partenaire, local, digital de confiance des entreprises pour accélérer leur croissance. Il réalise actuellement plus de 80% de son chiffre d'affaires dans les activités de communication digitale locale.

Dans le contexte d'érosion continue de son chiffre d'affaires et de ses parts de marché, l'entreprise fait face à de nouveaux défis sur un marché hautement concurrentiel.

Afin d'y répondre, la nouvelle équipe dirigeante, mise en place fin 2017-début 2018, a lancé une importante adaptation de sa stratégie et de son organisation.

Le projet de simplification et de rationalisation de l'organisation impliquerait une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes en 2018 et 200 postes en 2019 avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Le processus d'information-consultation des instances représentatives du personnel a été initié le 13 février 2018. Ce plan, est distinct de ceux menés en 2013 (PSE lié au changement d'organisation du pôle commercial et au changement de contrat des commerciaux) puis 2015 (PDV lié à la nécessité d'évolution des métiers) pour accompagner la mutation du Groupe.

La structure de SoLocal Group est consultable dans le chapitre « Organigramme » du document de référence 2017 et sa stratégie est détaillée dans le chapitre « Aperçu des activités » du même document.

Détermination de la stratégie RSE

En 2011, sous l'impulsion du Conseil d'administration, la Direction Stratégie, Partenariats et Relations extérieures prend en charge le développement de la stratégie RSE du Groupe dont elle assure depuis le pilotage, l'animation et la bonne mise en œuvre.

La stratégie RSE du Groupe est structurée autour de 3 piliers :

- bâtir ensemble un groupe digital motivant et épanouissant pour tous ;
- préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;
- dynamiser le tissu économique local de façon responsable.

et publiée dans le document de référence depuis 2013.

Gouvernance de la RSE

L'équipe RSE, constituée d'une directrice, d'une responsable de projets et d'un responsable de projets (qui travaillent en parallèle à d'autres fonctions dans l'entreprise), est rattachée au Secrétaire général-Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures, membre du Comité exécutif du Groupe.

Des correspondants RSE sont présents dans les Directions de la holding, de PagesJaunes et des autres filiales du Groupe, ce qui permet une dynamique interne et une mobilisation de l'ensemble des entités autour de la responsabilité sociétale du Groupe. Pour atteindre plus spécifiquement les objectifs sociaux du Groupe, la Direction des Ressources humaines a mis en place un pôle dédié à la qualité de vie au travail, au handicap et à la diversité.

L'équipe RSE coordonne et anime les correspondants et définit avec eux les projets permettant de répondre à la stratégie RSE du Groupe.

Indicateurs-clés en 2017

SOCIAL

Bâtir ensemble un Groupe digital motivant

Accompagner et rendre les collaborateurs acteurs de l'évolution du Groupe	103 551 heures de formation
Développer la diversité et l'égalité des chances	31 % de femmes cadres supérieures 4,6 % taux d'emploi de personnes handicapées en 2016
Favoriser le bien-être au travail	78 % des salariés sont satisfaits de leur travail ⁽¹⁾

(1) Source : Enquête d'opinion interne réalisée en janvier 2017.

ENVIRONNEMENTAL

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité

Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services	- 58 % d'émissions de CO ₂ entre 2009 et 2014 100 % de papier en fibres recyclées dans les annuaires
Limiter l'impact des déplacements des collaborateurs	Siège social au cœur d'un hub de transports en commun : ligne de métro et ligne de tram, 16 lignes de bus, etc.
Réduire l'impact environnemental lié aux activités	- 16 % de consommations d'énergie des bureaux entre 2016 et 2017 57 % de locaux avec une certification environnementale

SOCIÉTAL

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable

Être un acteur de l'économie locale	91 % des Français ont utilisé le service PagesJaunes en 2016 ⁽¹⁾
Aider les TPE/PME à se développer sur le digital	Près de 470 000 clients 18 associations sur le numérique en région soutenues 800 TPE-PME inscrites à la plateforme e-learning digitale
Garantir une communication responsable dans le respect des données personnelles	2,4 jours de délai moyen de traitement des demandes de suppression de données personnelles en 2017
Assurer une relation de confiance avec nos clients	Près de 9 internautes sur 10 ont confiance dans la marque PagesJaunes ⁽²⁾

(1) Source : Baromètre Audience, TNS Sofres, janvier à décembre 2016.

(2) Source : Tracking Marque PJ, Harris Interactive, décembre 2016.

1

2

3.1.2 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

3

3.1.2.1 DIALOGUE AU QUOTIDIEN

Pour ancrer durablement les activités du Groupe dans les territoires où il opère et ajuster au mieux ses actions, une attention particulière est portée à l'écoute et au dialogue avec les parties prenantes. Des contacts auprès de toutes les parties prenantes cibles ont été établis, par des moyens et des discours différenciant et adaptés.

Les collaborateurs

- Le réseau RSE interne d'un peu plus de 50 correspondants participe à l'information et à la mise en œuvre des actions tout au long de l'année.
- L'ensemble des collaborateurs est régulièrement informé et sensibilisé aux engagements et actions RSE :
 - à travers les supports internes : les newsletters envoyées à l'ensemble des salariés mentionnent régulièrement des sujets en lien avec la RSE ;
 - des événements ont été organisés dans les différentes entités : animations lors de la semaine du handicap puis de la semaine du développement durable (conférence WWF) ;
 - des pages dédiées sont accessibles sur l'intranet du Groupe ou encore sur le site institutionnel.

Le grand public

- Il reçoit de la communication sur les engagements et les actions du Groupe à travers :
 - des interventions d'experts du Groupe lors de conférences (Green IT, WWF) ;
 - le relais des actions menées par le Groupe dans les médias, le site institutionnel et les réseaux sociaux : participation à la 5^e Nuit de la RSE, qui a récompensé SoLocal Group d'un trophée de bronze dans la catégorie Corporate pour son processus de dialogue avec ses parties prenantes ;
 - le partenariat avec e-RSE.net, média spécialisé dans le développement durable : 6 publications en 2017.

Les sphères politique et institutionnelle

Actions auprès des parlementaires, des membres des cabinets ministériels ainsi que des fédérations professionnelles, rédaction de notes et participation à des tables rondes.

4

Les fournisseurs

- Une charte Achats Durables est insérée dans certains contrats.
- Des critères de sélection sont inclus dans certains appels d'offres et contrats.

5

Les associations professionnelles du secteur

- Adhésion au Collège des Directeurs de Développement durable.
- Adhésion à l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).
- Adhésion au club Green IT.

6

Les clients professionnels (annonceurs) et les utilisateurs

- Annonceurs : la Direction de l'Expérience Client au sein de la filiale PagesJaunes s'assure de la mesure de la satisfaction à la suite des interactions clés de nos équipes avec les clients ; les clients insatisfaits sont systématiquement re-contactés.
- Utilisateurs : dispositifs de recueil de la satisfaction des utilisateurs des médias du Groupe (PagesJaunes, Mappy) via des enquêtes en ligne permanentes ou ponctuelles.

7

8

Écoles

- Partenariat avec des écoles cibles.
- Développement de la marque employeur sur les réseaux sociaux.

Sphère financière

- Échanges avec des agences de notation.
- Échange avec les actionnaires individuels : en 2017, le Groupe a intensifié le dialogue amorcé en 2016.

- Un site dédié à la restructuration financière a été développé pour faciliter la compréhension du processus de restructuration financière.
- Le Comité consultatif des actionnaires (créé en mars 2016) s'est réuni en juin puis en novembre.
- Une Lettre a été adressée aux actionnaires individuels en septembre par le nouveau management du Groupe pour se présenter.
- L'espace d'information « Actionnaires » du site institutionnel SoLocalgroup.com a été enrichi et permet de s'inscrire pour recevoir directement les publications importantes du Groupe.
- Enfin, une opération portes ouvertes au siège de SoLocal a été organisée en novembre pour les actionnaires qui voulaient rencontrer le management (Directeur général et Président) et découvrir les activités du Groupe et ses équipes.
- Échange avec les investisseurs institutionnels :
 - à chaque communication financière trimestrielle, un webcast avec séance de questions-réponses leur est proposé ;
 - des roadshows/déjeuners ont été organisés post-publications en France et à l'étranger (Londres, Francfort) ;
 - des rencontres individuelles et des conférences téléphoniques sont organisées tout au long de l'année avec les investisseurs qui souhaitent approfondir les échanges avec SoLocal.

3.1.2.2 DIALOGUE SPÉCIFIQUE LIÉ À « L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ » DES ENJEUX RSE

Une « analyse de matérialité » a pour but de hiérarchiser les sujets en fonction de leurs impacts sur la performance de l'entreprise mais également au regard de l'importance des enjeux pour ses parties prenantes. Convaincue qu'elle offre aux entreprises et à leurs dirigeants la possibilité de s'améliorer, voire d'explorer de

nouveaux horizons, la Direction de la RSE a initié cette analyse en avril 2017.

Diversité et pédagogie

40 interlocuteurs ont été consultés, 24 pour l'interne et 16 représentants de parties prenantes externes (annonceur, utilisateur, collectivité publique, fédération professionnelle, journaliste, ONG, etc.). En amont des échanges directs, une plateforme digitale avait été développée et mise à leur disposition pour faire œuvre de pédagogie, notamment auprès des personnes qui n'étaient pas familières de ces sujets. Leur étaient proposées des précisions sur chaque enjeu qu'elles devaient noter, des informations complémentaires sur la notion de risque, sur l'environnement législatif, les évolutions sociétales, etc. La plateforme permettait de poser des questions et proposait un pré-vote, pour se familiariser avec la hiérarchisation des enjeux présentés, même si seuls les votes issus des réunions comptaient au final pour l'analyse.

Richesse des échanges et principe de réalité

150 heures de dialogue ont donc eu lieu au cours de 6 séances de consultation (2 plénières, 1 mini-groupe, 3 entretiens), permettant d'identifier les priorités RSE pertinentes pour nos parties prenantes. Le croisement de ces résultats avec l'expression des risques majeurs issue de la Direction de l'Audit du Groupe a permis de dessiner la « matrice de matérialité » du Groupe, qui classe ses enjeux selon 3 niveaux d'importance : « majeurs », « importants », « émergents ».

Cette matrice a été présentée à la nouvelle Direction du Groupe afin de nourrir sa réflexion sur la stratégie financière et extra-financière.

Reconnaissance de la profession

Ce processus d'écoute et de dialogue avec les parties prenantes a été couronné du Prix de Bronze (catégorie Corporate) par le jury de la 5^e Nuit de la RSE en novembre 2017.

3.1.3 DÉMARCHE DE REPORTING

Le décret d'application de la loi Grenelle 2 requiert de certaines sociétés de publier annuellement des informations sur différentes thématiques sociales, environnementales et sociétales. Afin de répondre de façon complète aux exigences de ce décret, SoLocal Group a débuté sa publication en 2012 d'informations extra-financières dans son document de référence.

Ce sont l'ensemble des actions liées aux engagements RSE qui sont présentées dans ce rapport RSE, au titre de l'information et du dialogue avec les parties prenantes. Les indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale publiés portent sur des périmètres qui évoluent chaque année et qui peuvent varier selon les indicateurs.

Les indicateurs sociaux portent sur les périmètres SoLocal Group et PagesJaunes.

Les données (quantitatives et qualitatives) sont recueillies via l'outil Reporting 21, plateforme de collecte et traitement des informations extra-financières, qui permet de fiabiliser, commenter et tracer leur consolidation.

Sur les autres indicateurs, les périmètres sont précisés dans la note méthodologique en annexe. Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce document de référence est disponible en annexe de ce chapitre.

Depuis 2016, le Cabinet De Saint Front, a été désigné Organisme Tiers Indépendant pour réaliser la vérification des informations RSE en application des dispositions de la loi Grenelle II. À ce titre, il a réalisé un rapport de vérification présenté en annexe de ce chapitre qui comporte une attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales requises ainsi qu'un avis sur la sincérité de ces informations.

3.2 RESPONSABILITÉ SOCIALE

« Bâtir ensemble un groupe digital motivant »

SoLocal Group offre à ses collaborateurs un environnement de travail dynamique rendu possible grâce aux différentes activités du Groupe, qui reposent sur une grande diversité de métiers et des implantations régionales et internationales.

La politique de Ressources Humaines décline et accompagne la mise en œuvre de la stratégie et des engagements RSE de SoLocal Group tout en développant une nouvelle culture d'entreprise plus transversale, plus fluide, plus réactive, plus digitale.

Preuve de son engagement dans le domaine social, SoLocal Group a obtenu, pour la première fois en 2017, la certification Top

Employers. Il s'agit d'une reconnaissance factuelle basée sur un audit indépendant qui, au travers d'un questionnaire construit autour de 9 thématiques, apprécie l'existence et la qualité de la politique RH d'une entreprise.

Ce label vient ainsi souligner la responsabilité et l'innovation sociale du Groupe au travers de ses processus RH et de sa volonté à toujours s'améliorer.

Ces actions sont nécessaires dans le cadre de la mutation du Groupe.

3.2.1 POLITIQUE DE L'EMPLOI ET EMPLOYABILITÉ DES COLLABORATEURS

3.2.1.1 EFFECTIFS, EMBAUCHES, DÉPARTS, TURNOVER

Détail des effectifs

Détail des effectifs au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Effectif global inscrit	5 080	4 969	4 627	4 028	3 944	3 662
<i>France</i>	4 556	4 472	4 242			
<i>International</i>	524	497	430			
Effectif ETP	4 493	4 386	4 103	3 495	3 410	3 195
Effectifs inscrits commerciaux terrain	1 341	1 335	1 249	1 245	1 228	1 143
Effectifs inscrits télévendeurs	812	788	762	708	689	665
Effectifs inscrits non commerciaux	2 927	2 846	2 616	2 075	2 027	1 854
Effectifs en CDI	5 053	4 934	4 594	4 013	3 927	3 639
Pourcentage de CDI	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Part de cadres supérieurs/effectif total	4,0 %	3,8 %	3,9 %			

La baisse des effectifs de PagesJaunes est essentiellement imputable, pour ce qui concerne les effectifs non commerciaux, au plan de départs volontaires (PDV) et à la cession de l'activité de

petites annonces (AVendreALouer), alors que la réduction des effectifs commerciaux terrain est en lien avec le chiffre d'affaires.

**Âge et ancienneté moyens au 31/12**

	SoLocal Group		
	2015	2016	2017
Âge moyen	40,9	41,1	41,8
Ancienneté moyenne	11,0	11,2	11,9

Organisation du temps de travail au 31/12

	SoLocal Group		
	2015	2016	2017
Part des personnes travaillant à temps partiel	6,5 %	6,3 %	7,1 %

L'accord sur le temps de travail donne la possibilité aux salariés de SoLocal Group qui le souhaitent, et selon les modalités définies dans l'accord, de bénéficier du travail à temps partiel. Le congé parental fait partie des motifs de temps partiel. Les salariés à temps partiel sont représentés dans tous les domaines et métiers : commercial, support, production et systèmes d'Information.

La progression de la part de salariés à temps partiel est liée à l'augmentation du nombre de collaborateurs à temps partiel par rapport à la baisse de l'effectif global.

Embauches, turnover et départs**Turnover global au 31/12**

	SoLocal Group		
	2015	2016	2017
Turnover global	17,7 %	16,5 %	17,2 %

Hors PSE, PDV et cession d'AVAL, le turnover est de 14,4 %, en progression de + 1,6 point par rapport à 2016.

Détail du turnover au 31/12

	PagesJaunes		
	2015	2016	2017
Turnover des commerciaux télévendeurs	31,2 %	26,2 %	31,8 %
Turnover des commerciaux hors télévendeurs	20,0 %	6,7 %	8,2 %
Turnover des non commerciaux	6,8 %	8,5 %	12,3 %

Embauches et départs par type de motifs au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice	592	749	480	280	343	259
Nombre de départs CDI dus à la fin de la période d'essai	207	225	156	125	109	106
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	22 %	27 %	19 %	19 %	25 %	19 %
Nombre de départs CDI volontaires (tout départ initié par le salarié)	296	270	261	165	112	120
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	32 %	33 %	32 %	25 %	26 %	22 %
Nombre de départs CDI non volontaires (tout départ initié par l'entreprise)	429	330	406	363	211	323
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	46 %	40 %	49 %	56 %	49 %	59 %
Nombre total de départs CDI	932	825	823	653	432	549

Globalement, les embauches sont en baisse partout, en lien avec la politique de maîtrise des coûts. La baisse des embauches à l'international est surtout liée au faible volume de départs cette année chez Orbit.

En ce qui concerne PagesJaunes, le taux d'embauche de télévendeurs a été maintenu, alors que celui des non commerciaux a baissé, et qu'il n'y a eu aucune embauche de commerciaux terrain en CDI.

3.2.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES COLLABORATEURS

La politique de rémunération de SoLocal Group en France se compose d'un ensemble d'éléments de rémunération directs et indirects et d'avantages sociaux. Ces éléments font l'objet de comparaisons externes régulières.

La rémunération fixe est versée sur 12 mois. Diverses primes sont versées selon les statuts (prime d'assiduité, prime d'ancienneté, prime de vacances, prime enfant, prime transport brut...).

Les rémunérations variables se basent sur l'atteinte d'objectifs fixés selon les statuts. Par exemple :

- pour les équipes commerciales : croissance du chiffre d'affaires, la qualité et l'efficacité opérationnelle, etc.
- pour les Directeurs : objectifs liés à des indicateurs financiers, à l'évolution du nombre de clients et des objectifs personnels.

La rémunération indirecte et les avantages sociaux comprennent des dispositifs d'épargne salariale, de protection sociale et d'autres avantages.

Concernant, l'épargne salariale, un accord Groupe France encadre les différents dispositifs :

- participation : un accord Groupe a été signé en 2006 et s'applique à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ayant adhéré à cet accord. Il prévoit un calcul dérogatoire de la réserve spéciale de participation qui s'applique s'il est plus favorable que la formule légale ;
- Plan d'Épargne Groupe (PEG) et Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) : ces dispositifs sont accessibles à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe ayant adhéré aux accords du Groupe, sous réserve d'une ancienneté de 3 mois ;

- abondement : pour faciliter la préparation de la retraite, le Groupe SoLocal apporte annuellement sa contribution financière au PERCO avec le versement d'un abondement qui complète les versements effectués par les salariés (participation et/ou versements volontaires).

Concernant la protection sociale :

- couverture santé & prévoyance : un régime unique pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France, en grande partie financé par le Groupe ;
- retraite : les cadres de l'ensemble du Groupe en France bénéficient d'une retraite supplémentaire dite « article 83 ». La cotisation est de 5,5 % sur la partie du salaire brut supérieure au plafond annuel de la Sécurité sociale et est prise en charge aux 2/3 par l'entreprise.

D'autres avantages sociaux existent au sein du Groupe :

- conciergerie d'entreprise : le Groupe a mis en place sur le site de Boulogne Billancourt un service de conciergerie physique permettant aux collaborateurs de bénéficier d'un ensemble de services « vie pratique » au sein de l'entreprise (pressing, cordonnerie, repassage, retouche, coiffure, esthétique, etc.) ;
- salle de sport : à Citylights, les collaborateurs ont accès à une salle de fitness qui leur est réservée (voir chapitre 3.2 – Actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail) ;
- tickets-restaurant/restauration d'entreprise : selon les sites, les collaborateurs peuvent bénéficier de tickets-restaurant sous format papier ou électronique (carte TR) et/ou accéder au restaurant d'entreprise. C'est un avantage en grande partie financé par l'entreprise ;
- Comité d'entreprise (PagesJaunes, SoLocal Holding, Mappy, SoLocal Marketing Services, ClicRDV, GIE SoLocal) : l'entreprise verse au Comité d'entreprise une dotation annuelle pour financer les œuvres sociales, sportives et culturelles de ses collaborateurs ;
- action logement (PagesJaunes, SoLocal Holding, PJOM, Mappy, SoLocal Marketing Services, GIE SoLocal) : des organismes interviennent aux côtés des collaborateurs à chaque étape du parcours résidentiel (recherche de logement locatif, financement du dépôt de garantie, acquisition d'un logement, financement de travaux...) ;
- médaille du travail (PagesJaunes, SoLocal Holding et GIE SoLocal) ;

- temps de travail & congés PagesJaunes : en plus des 25 jours de congés payés légaux, les collaborateurs bénéficient, selon leur statut, de jours liés au fractionnement de leurs congés, de jours de ponts, de jours de congés pour événements familiaux (naissance, mariage ou PACS, déménagement), de jours de RTT, de congés d'ancienneté, de jours de compensation horaire selon le statut ;
- compte épargne temps : un accord Groupe France a mis en place un Compte Épargne Temps. Il permet, sous réserve d'un an d'ancienneté, d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises ;
- temps partiel senior : afin d'accompagner les fins de carrière de ses salariés, le Groupe a mis en place un dispositif de temps partiel senior, via un accord Groupe. Il permet aux salariés âgés de 56 ans et plus de bénéficier d'une diminution du temps de travail 5 ans avant leur date de départ à la retraite à taux plein, avec une rémunération majorée. La prise en charge du complément de cotisations à l'assurance vieillesse est assurée par l'employeur ;
- bilan retraite individuel : nous mettons à la disposition de l'ensemble des salariés du Groupe un portail retraite qui leur permet d'estimer leurs droits à la retraite et d'effectuer des simulations fiables et personnalisées pour piloter leur retraite. Ils peuvent également y consulter toutes les informations relatives au fonctionnement des régimes de retraite et découvrir comment utiliser les dispositifs mis en place au sein du Groupe, pour optimiser leur future retraite ;
- télétravail : dans le cadre de sa politique engagée en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail, PagesJaunes a mis en place, via un accord collectif, une possibilité d'organisation du travail permettant au salarié d'organiser une partie de son activité professionnelle depuis son domicile. Ce dispositif de télétravail est ouvert aux salariés de l'entreprise sous certaines conditions définies dans l'accord.

Les Ressources Humaines réalisent depuis 2012 le Bilan Social Individuel qui vise à apporter aux salariés une plus grande transparence sur l'ensemble des éléments constituant leur rétribution (rémunération directe et indirecte : salaire fixe, rémunération variable, primes diverses, épargne salariale, protection sociale, congés, et autres éventuels avantages sociaux : restaurant d'entreprise, tickets restaurant, conciergerie d'entreprise...).

Présenté sous forme de portail en ligne, ce bilan est désormais étendu à l'ensemble des filiales du Groupe en France. En 2017, le support a été consulté, au moins une fois, par 64 % des salariés concernés.

3.2.1.3 DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DES COLLABORATEURS

Programmes de formation

La montée en compétences des salariés constitue un élément incontournable pour le Groupe qui met tout en œuvre pour favoriser la formation de ses collaborateurs.

Parmi les différentes formations possibles, le Groupe encourage les formations certifiantes et diplômantes afin de permettre à ses salariés d'enrichir leur expérience et renforcer leur employabilité, en conformité avec l'esprit de la réforme récente de la formation professionnelle.

L'enjeu consiste donc à bâtir une relation gagnant/gagnant entre l'entreprise et ses salariés.

Aussi, l'arrivée de nouveaux métiers et l'accélération de l'évolution des compétences confèrent une responsabilité particulière à la formation. Celle-ci doit tenir compte – et anticiper – les mutations tant internes qu'environnementales. Parmi ces mutations, le digital tient une place prépondérante au sein de SoLocal Group.

Le plan de formation de l'entreprise est ainsi orienté autour de 3 priorités :

1. **l'agilité** face à l'accélération des mouvements dans les organisations, les méthodes et les outils : il devient primordial de re-questionner régulièrement les compétences acquises et à développer afin de conserver une longueur d'avance sur les évolutions observées sur le marché notamment dans la gestion de projets ;
2. **le Digital**, qui nous impose des capacités d'adaptation continues ;
3. **l'employabilité des collaborateurs de l'entreprise**, qui doit être préservée et développée dans un contexte d'évolution rapide des compétences tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur.

Ces priorités sont déclinées dans une offre de formation complète, la SoLocal Group Academy, découpée en 3 cursus principaux :

- la **Management Academy**, pour que les managers de tout niveau revisitent leurs pratiques régulièrement et jouent pleinement leur rôle dans l'accompagnement du changement ;
- la **Digital Academy**, qui doit permettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe d'avoir une culture digitale adaptée à leurs besoins ;
- la **Business Academy**, pour adapter les compétences métiers et transversales aux transformations de l'entreprise.

Au final, la SoLocal Group Academy cible toutes les catégories de formation : métiers, techniques, comportementales... Son action est renforcée par la mise à disposition de ressources variées (modules e-learning, vidéos) via la plateforme e-learning « Academy », ouverte aux équipes commerciales et de la relation client.

ZOOM SUR LES FORMATIONS

Après avoir permis de former plus de la moitié des collaborateurs du Groupe au Digital en 2015, la Digital Academy s'est enrichie sur 2016 et 2017, donnant accès à différents modules de formation digitale à plus de 4 000 collaborateurs. L'offre proposée évolue régulièrement pour rester au niveau des attentes, dans un contexte d'évolution fort et constant des métiers. La Digital Academy propose aujourd'hui une quinzaine de modules, en présentiel et en e-learning, dont un cursus certifiant. En 2017, 142 candidats ont réussi cette certification, ce qui porte à 437 certifiés depuis la création du cursus, en 2013.

En 2017, nous avons accompagné 170 managers pour faire face au contexte de changement important que connaît l'entreprise ces dernières années avec notamment :

- le cursus initial au management (6 jours de formation effectués sur 2017, 3 jours supplémentaires seront effectués en 2018), déployé auprès d'une trentaine de nouveaux managers ;
- un cursus intitulé « Placer le facteur humain au cœur de la performance », déployé auprès de l'encadrement technique (retour d'expérience), de l'ensemble des managers de la Direction Service et Solutions Client, puis des managers des fonctions transverses (141 managers formés).

Au sein de la Business Academy, l'Académie des ventes et de la relation client a été lancée en 2017 avec les réalisations suivantes :

- la refonte du cursus initial télévente et son passage en parcours certifiant, avec 2 pilotes pour en ajuster la durée et le contenu et répondre ainsi aux nouveaux enjeux de l'entreprise ;
- une formation de l'encadrement commercial au pilotage de la performance commerciale (170 formés) ;
- une formation à l'enchantement client pour l'ensemble des collaborateurs de la Relation Client, managers et collaborateurs (209 formés).

Par ailleurs, 279 formations métiers individuelles, 29 bilans de compétences, 64 formations longues (CIF ou Périodes de

professionnalisation) et une trentaines d'intras métiers ou autour des compétences transversales ont été mis en place cette année.

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES APPROCHES : LE CO-DÉVELOPPEMENT

SoLocal Group en France s'est lancé depuis 2014 dans un programme relatif au co-développement. Il propose ainsi aux managers de pratiquer cette nouvelle approche qui permet un échange d'analyses et de pratiques sur les problèmes ou les questions liés à l'activité. Des facilitateurs internes ont été formés à la technique et à la pratique du co-développement pour animer ces groupes. 34 managers PagesJaunes en ont bénéficié en 2017.

Détail sur la formation des collaborateurs au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	139 802	101 608	103 551	116 963	87 253	92 943
Nombre de collaborateurs formés	4 432	3 135	3 518	3 875	2 752	3 106
Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur formé	32	32	29	30	32	30
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,0 %	4,0 %	4,5 %	4,4 %	4,4 %	5,0 %

Depuis 2016, certaines formations internes sont dispensées principalement via du e-learning ou du webinar et n'apparaissent pas dans les données ci-dessus.

Parcours professionnels

Nos métiers se transforment constamment et rapidement. Ils sont à l'image de notre environnement, lui-même en perpétuelle mutation : nouveaux usages, multiplication des canaux digitaux, cadre réglementaire, etc. Dans ce contexte, le Groupe souhaite se donner les moyens d'anticiper les évolutions des métiers et des compétences.

Cette ambition s'est matérialisée par la signature d'un accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) en décembre 2016 pour l'ensemble des entités du Groupe en France. Il se fonde sur trois principes clés sur lesquels les signataires s'engagent :

- maintien de l'employabilité des collaborateurs ;
- possibilité de mettre en œuvre un projet professionnel accompagné par l'entreprise ;
- volontariat du salarié dans son choix d'évolution professionnelle.

Grâce à l'analyse des tendances d'évolution des emplois et des compétences, l'entreprise adapte et renforce ses dispositifs d'accompagnement en faveur du projet professionnel du collaborateur.

Toutes ces informations sont à leur disposition dans l'Intranet et mises à jour en fonction des évolutions de la législation et de l'actualité du Groupe en France. Les collaborateurs y retrouvent notamment toutes les informations relatives au développement professionnel [dispositifs de formation, cursus de formation, politique de mobilité, fiche métiers et passerelles possibles...], ainsi

que les campagnes d'entretiens : entretien professionnel, entretien d'évaluation, entretien de fixation des objectifs.

SoLocal Group en France a toujours accordé une place importante à l'entretien professionnel. Pour le collaborateur, il s'agit d'un moment privilégié avec son manager permettant d'analyser les compétences et définir les actions et formations à mettre en œuvre pour construire le projet professionnel. Depuis la réforme de la Formation de mars 2014, l'accent sur cet entretien a été renforcé au travers de communications spécifiques (via Intranet et newsletters internes) afin de rappeler ses objectifs :

- faire le point sur les activités des salariés ;
- échanger sur leurs attentes et besoins en lien avec leur projet professionnel ;
- le cas échéant, les informer sur les différents dispositifs mobilisables pour construire un projet professionnel, déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ces projets, définir les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Par ailleurs, pour accompagner les collaborateurs dans la gestion de leurs carrières, des Talents Reviews ont été mises en place en France d'abord auprès des populations non commerciales, puis vers l'ensemble des collaborateurs. Suite à ces revues, une série d'actions tant individuelles que collectives ont été déployées pour les différentes populations de talents : coaching, formations certifiantes ou diplômantes via des périodes de professionnalisation, learning expedition...

La mobilité interne est aussi un axe important des ressources humaines du Groupe. Elle passe par une politique dédiée et notamment la mise en place dès 2012 d'un portail en ligne, « l'espace Emploi interne » accessible via l'intranet et enrichi régulièrement de nouvelles fonctionnalités.

Les collaborateurs peuvent par exemple y mettre à jour leur curriculum vitae, postuler aux offres internes ou encore mettre un système d'alerte pour les opportunités de postes dans les filières métiers qui les intéressent. Les candidatures des salariés sont privilégiées par rapport aux candidatures externes. Des communications sont régulièrement faites en interne via la newsletter interne, afin d'afficher les opportunités de postes à pourvoir.

De plus, en 2017, la rubrique intranet dédiée à la mobilité a été entièrement revue pour mieux accompagner les collaborateurs dans leur démarche de mobilité. Elle permet d'afficher, de manière plus didactique, les différentes étapes qui vont de la réflexion à la mise en œuvre de son projet de mobilité, en précisant et présentant pour chacune des étapes les dispositifs à disposition.

Développer une culture d'entreprise digitale

SOCIAL MEDIA DAYS : LES JOURNÉES DE SENSIBILISATION AU BON USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux prennent une place de plus importante dans l'univers aussi bien personnel que professionnel des collaborateurs du Groupe. Afin d'accompagner au mieux ce changement culturel, le Groupe a formé plus de 500 collaborateurs en 2017 sur les sites de Boulogne-Billancourt et d'Eysines. Durant une journée, ils ont bénéficié de conseils personnalisés pour se lancer sur Twitter et/ou LinkedIn. 420 collaborateurs ont aussi profité de ces journées pour réaliser des photos pour leurs profils sur les réseaux sociaux, grâce à un photographe professionnel mis à leur disposition.

DIGITAL MAKERS : LES COLLABORATEURS AMBASSADEURS DE L'E-RÉPUTATION DU GROUPE

Lancé en pilote fin mars 2016, le programme « Digital Makers » en France vise à faire des collaborateurs des ambassadeurs du Groupe sur les réseaux sociaux. Au sein d'une communauté interne, 120 collaborateurs se sont portés volontaires pour booster la visibilité des talents, produits, clients, technos, etc. des différentes entités du Groupe sur les réseaux sociaux. Le Groupe les a formés et accompagnés pour construire leur identité professionnelle sur les réseaux sociaux – renforçant ainsi la maîtrise de leur e-réputation. Dans le même temps, ils se sont révélés être d'excellents relais pour participer au développement de la notoriété du Groupe.

Grâce à une plateforme d'agrégation des contenus du Groupe, les Digital Makers de SoLocal peuvent relayer facilement les communications du Groupe pour augmenter sa notoriété et sa visibilité. 73 % des Digital Makers ont été actifs sur la plateforme en 2017, avec plus de 36 650 actions effectuées (likes ou partages).

DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Afin de rendre, en France, la Marque Employeur du Groupe plus visible en externe et d'être mieux reconnue par les cibles jeunes (19-25 ans), une stratégie de présence active sur les réseaux sociaux est développée depuis novembre 2012 en se basant notamment sur les réalisations internes.

La stratégie éditoriale consiste à :

- faire connaître le positionnement d'employeur leader du digital ;
- montrer concrètement ce que signifie travailler dans le Groupe : l'offre de services RH, les métiers des collaborateurs, la vie au sein du Groupe...
- offrir des opportunités d'emploi, de stage et d'alternance.

Le Groupe est ainsi présent sur les réseaux sociaux professionnels, LinkedIn et Viadeo, et a aussi renforcé sa proximité avec les jeunes en étant également présent sur Facebook, Twitter et Jobteaser au travers d'une ligne éditoriale spécifique suivant des codes qui leur ressemblent : une tonalité sympathique, des visuels attractifs et des événements 100 % digitaux.

La présence du Groupe sur les réseaux sociaux contribue également à accompagner les démarches de sourcing au travers d'opérations de recrutement digitales et innovantes :

- ainsi, pour valoriser les métiers de la télévente, le Groupe a organisé un tchat vidéo en juin 2017 qui a permis de réceptionner 49 CV qualifiés ;
- Le Groupe a reconduit, en octobre 2017, pour la deuxième année consécutive « l'Ultimate Job Battle », un jeu sur mobile réservé aux étudiants de l'EM Normandie : 109 participations d'étudiants et la réception de leur CV ;
- enfin, en mai 2017, le Groupe a donné la possibilité aux étudiants, stagiaires et alternants, intégrés au sein du Groupe de contribuer également au rayonnement de la Marque Employeur sur les réseaux sociaux. Suite à l'organisation d'un concours interne, 11 d'entre eux ont été sélectionnés pour représenter SoLocal pendant une semaine sur Snapchat et Twitter. Les photos et vidéos présentant leur quotidien professionnel ont généré 226 000 impressions sur ces deux réseaux.

Cet événement digital a donné naissance à « Feeling Good », la communauté des stagiaires et alternants du Groupe, qui permet de pérenniser leur engagement.

3.2.2 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

3.2.2.1 ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

SoLocal Group s'engage à promouvoir la diversité, notamment l'égalité femmes/hommes. Cette politique est formalisée pour chaque filiale avec des accords dédiés.

Pour PagesJaunes, les efforts formalisés dans l'accord sont portés sur 6 axes prioritaires :

- renforcer la politique de féminisation des recrutements internes et externes ;
- renforcer la politique de féminisation des instances dirigeantes ;
- renforcer la politique d'accès à la formation professionnelle ;
- renforcer la politique d'égalité salariale ;
- mieux concilier vie professionnelle-vie privée ;
- faire progresser la mixité des Instances Représentatives du Personnel.

Dans la continuité de l'accord de 2012 sur l'égalité femmes-hommes, PagesJaunes poursuit l'atteinte de ses objectifs, lesquels ont été dépassés en 2017 :

- 31,3 % de femmes cadres supérieures (vs un objectif de 30 %) ;
- 37,5 % de femmes conseillères commerciales.

Les axes de travail majeurs sont de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les processus de recrutement, de garantir l'égalité salariale et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

En ce qui concerne Mappy, un accord a été signé en mai 2012 sur l'égalité Femmes/Hommes et porte sur 3 axes de travail majeurs :

- garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les processus de recrutement ;
- garantir l'égalité salariale ;
- mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Des actions concrètes sont recherchées :

1^{er} axe : féminiser la Direction technique de Mappy. 50 % des effectifs travaillent à la Direction informatique. Or les formations qui mènent vers ces métiers sont peu féminisées. Cette forte majorité masculine se retrouve dans les effectifs de cette Direction. C'est pourquoi, l'accord met l'accent sur ce point particulier.

2^e axe : il n'est pas constaté d'écart en la matière. Cependant, l'accord prévoit de rester vigilant sur ce point et d'agir dès qu'un écart supérieur à 5 % se révèle.

3^e axe : hommes et femmes doivent bénéficier des mêmes avantages concernant la participation à la vie familiale. Mappy a voulu mettre l'accent sur la participation des hommes sur ce volet avec des mesures telles que :

- rémunération de l'absence pour les rendez-vous prénataux obligatoires ;
- communication spécifique pour les hommes (guide futur papa, jours enfant malade, rentrée scolaire, etc.).

Cette démarche s'est également concrétisée par l'octroi de jours supplémentaires en cas de maladie des enfants et la mise en place du télétravail.

Caractéristiques des statuts des femmes au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Pourcentage des femmes parmi les CDI	51 %	52 %	52 %	51 %	51 %	52 %
Pourcentage des femmes parmi les CDD	48 %	57 %	48 %	60 %	59 %	52 %
Nombre de femmes parmi les cadres supérieurs	54	57	56	36	45	42
Pourcentage des femmes parmi les cadres supérieurs	27 %	30 %	31 %	27 %	32 %	31 %

3.2.2.2 INTÉGRER TOUS LES PUBLICS

Le Groupe évolue dans un contexte qui bouge : la durée de la vie active s'allonge de plus en plus compte tenu du vieillissement de la population, et l'accès à l'emploi des jeunes devient plus difficile. SoLocal Group en France doit donc prendre en considération ces nouveaux paramètres car maintenir la mixité des âges au sein des équipes est un facteur essentiel à la cohésion sociale et à la compétitivité économique.

Un nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors, et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group en France a été signé fin 2016 avec 4 organisations syndicales représentatives. Ce second accord vient asseoir les engagements pris dès 2013 avec le

premier accord intergénérationnel et permet au Groupe en France de prendre en compte les évolutions législatives intervenues depuis la précédente signature.

Démarche auprès des seniors

Ainsi, le nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors, et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group en France poursuit la démarche mise en place depuis 2013 et intègre quelques nouveautés.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation, le nouvel accord propose d'élargir le Temps Partiel Seniors à la population commerciale sédentaire et de le prolonger à 5 ans (au lieu de 4 précédemment) la durée maximale possible pour ce dispositif.

D'autres dispositifs sont également mis en place :

- l'entretien de seconde partie de carrière, destiné à faire le point avec les collaborateurs et collaboratrices au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans le Groupe, sur leurs compétences et ses besoins en formation et sur leur situation professionnelle. Ces entretiens de carrière se font sur la base du volontariat et sur demande auprès de correspondants des ressources humaines en local ;
- le Bilan Prévisionnel de Retraite : afin d'aider les collaborateurs et collaboratrices seniors de 56 ans et plus à préparer leur retraite, le Groupe en France s'engage à financer un « Bilan Prévisionnel de Retraite » personnalisé auprès d'un organisme extérieur spécialisé.

Démarche auprès des jeunes

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES JEUNES

Concernant l'insertion professionnelle des jeunes, le nouvel accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors et relatif aux jeunes au sein de SoLocal Group en France conforte l'attention particulière du Groupe portée sur le recrutement de jeunes talents afin de les aider à développer leur employabilité. Celle-ci s'appuie notamment sur une politique active de relations avec les écoles et universités, qui permet d'accueillir des stagiaires (en stages et alternances), et ainsi accroître la notoriété des métiers et opportunités d'emploi au sein du Groupe en France.

Sur les populations jeunes, le Groupe en France s'est donc engagé à :

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : il s'agit d'encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants et ainsi, donner à ces jeunes l'opportunité de découvrir un métier et une entreprise. Cette démarche vise également à promouvoir la mixité et la diversité des cursus au sein des équipes ;

CONTRATS EN ALTERNANCE

Pour la troisième année consécutive, SoLocal Group s'est vu attribuer le label HappyTrainees pour l'année 2017-2018.

Décerné par meilleures-entreprises.com, le label HappyTrainees est une enquête réalisée chaque année auprès de plusieurs milliers d'étudiants qui évaluent en fin de missions, l'accueil et l'accompagnement de leurs entreprises respectives, selon 6 critères : l'environnement de travail, le management, la fierté, la motivation, la progression professionnelle et le plaisir.

La stratégie RH et la Marque Employeur du Groupe sont de nouveau récompensées pour la qualité du suivi et de l'encadrement des étudiants (stagiaires et apprentis), qui la recommandent à plus de 80 %. Cette récompense implique l'excellence de la politique d'intégration des étudiants stagiaires au sein du Groupe.

- développer l'embauche d'alternants en CDI ou en CDD : l'alternance permet de renforcer le développement professionnel des jeunes au cours de leur formation. Ces contrats ou conventions répondent aux besoins des managers tout en faisant connaître la diversité des métiers du Groupe à un large public. SoLocal Group souhaite augmenter le nombre d'embauches définitives de collaborateurs en alternance ;
- encourager l'échange intergénérationnel : le nouvel accord prévoit que dès l'arrivée des jeunes dans leur nouvelle équipe, leurs responsables leur présentent le collaborateur « référent », qui sera à ses côtés pour l'accueillir, l'intégrer et l'accompagner durant ses premiers pas dans l'entreprise. Ce référent est chargé de lui présenter l'entreprise, de l'aider à mieux connaître son poste et son environnement de travail. L'accord a également créé un dispositif de tutorat, afin de valoriser la transmission des savoirs et des compétences des managers expérimentés. Le tutorat s'inscrit comme une véritable ambition de l'entreprise de reconnaître l'expérience de ses salariés seniors, de faciliter l'échange entre générations, de transmettre la culture d'entreprise et d'intégrer les jeunes collaborateurs dans les meilleures conditions.

Cet accord concrétise donc clairement la volonté du Groupe de favoriser et faciliter l'accès dans l'emploi des jeunes générations.

Le Groupe s'est ainsi engagé dans une politique d'accueil des étudiants (stagiaires études, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), permettant de développer l'employabilité des jeunes au cours de leur formation. C'est également un vecteur important de développement des relations entre SoLocal Group et le système éducatif national.

En 2017, SoLocal Group a accueilli en France 86 stagiaires dont 50 chez PagesJaunes.

PagesJaunes a privilégié l'embauche d'alternants.

SoLocal Group France

	2015	2016	2017
Nombre d'embauches de contrats en alternance	73	72	76

Par ailleurs, QDQ a signé une vingtaine de conventions avec des universités espagnoles pour accueillir des étudiants stagiaires.

RELATIONS ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

Lancés depuis 2014, les partenariats écoles permettent au Groupe en France de poursuivre sa stratégie de visibilité et de développement de sa notoriété auprès des étudiants et des jeunes diplômés.

Cette année, pour mieux répondre à nos enjeux de recrutement, notre liste d'écoles partenaires et cibles s'est agrandie et compte 17 écoles. Nous avons ainsi intégré l'EM Lyon, l'ICN, l'IDRAC, Paris Dauphine et l'IGS.

Dans le cadre de ces partenariats, le Groupe a également mis en place des actions de promotion de ses métiers (Corporate talk, journée carrière...) et participe à des forums spécialisés, des challenges, et accueille des jeunes sur des missions de conseil.

Cette année, nous avons participé à une quarantaine d'événements école en France.

SoLocal Group a été présent sur la majorité des forums de nos écoles partenaires et a participé à plusieurs concours d'école comme l'Open Innovation avec l'EDHEC où notre filiale ClicRDV est arrivée en finale.

Nous avons également participé aux concours de négociation de GEM et de l'EDHEC.

Plusieurs de nos experts sont intervenus dans ces écoles pour démontrer le savoir-faire du Groupe (ClicRDV, Mappy, PagesJaunes...)

Nous avons à notre tour accueilli les étudiants de plusieurs écoles comme l'IESEG et Le Pôle Léonard de Vinci.

Enfin, une promotion de 10 alternants a été créée à la télévente de Boulogne au poste de « Télévendeur Digital Prospect ». Cette promotion, qui a démarré en septembre 2017, nous permet de faire découvrir ce métier à la jeune génération encore en étude dans la filière commerciale.

Personnes en situation de handicap

Dans sa démarche de diversité, SoLocal Group en France a initié une politique active sur le handicap dès 2005. Depuis lors, le Groupe affirme sa volonté sur deux axes prioritaires : d'une part, l'intégration de personnes en situation de handicap et d'autre part, le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Avec un deuxième accord signé le 4 mai 2015, pour 3 ans, par 4 organisations syndicales représentatives au sein du Groupe, et agréé par la DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le Groupe poursuit les engagements initiés dans le cadre du premier accord et se veut plus ambitieux pour favoriser l'intégration en CDI de personnes en situation de handicap.

Ainsi, le Groupe s'est engagé à intégrer chaque année, 20 personnes en situation de handicap : 15 en contrat de professionnalisation et 5 personnes en CDI. Pour réussir cet objectif, le Groupe s'appuie sur son savoir-faire en matière d'embauches en contrat de professionnalisation (cf. paragraphe sur le développement de l'emploi des jeunes) et veille à l'adaptation des postes de travail.

Le Groupe est attaché à prendre en compte les situations de chaque salarié en situation de handicap, et à répondre aux besoins de

compensations nécessaires. Cela peut se traduire par un aménagement de poste technique (via de la mise à disposition de matériel), par un aménagement organisationnel (d'aménagement du temps de travail, des objectifs, du périmètre géographique, du portefeuille client...), par de l'aide « humaine » (comme le recours à des interprètes en langue des signes, de séances d'orthophonie en lien avec le travail, de transport adapté, etc.) ou encore par des actions de formation et le développement des compétences.

En 2017, 153 salariés ont bénéficié d'un accompagnement et/ou d'actions de maintien dans l'emploi qui ont pris différentes formes : adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifiques, financement de matériel techniques, financement de transport adapté, accompagnement de démarches ou bien encore de solution de télétravail, accompagnement, information, orientation vers d'autres acteurs...

Parmi ces 153 personnes, 69 salariés handicapés ont bénéficié de mesures financées par le budget de l'accord handicap (adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifique, financement de matériel ou de sport adapté, etc.)

Enfin, lors d'inaptitudes prononcées par la Médecine du Travail, des groupes pluridisciplinaires ad hoc peuvent se mettre en place pour favoriser le maintien dans l'emploi. L'idée est d'apporter des pistes d'accompagnement en sus du dispositif légal.

Par ailleurs, le Groupe accompagne également ses salariés dans leurs démarches d'obtention de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

D'autres actions sont également réalisées pour sensibiliser les collaborateurs en interne sur le thème du handicap. Tous les ans, une action de sensibilisation est proposée à tous les salariés en vue d'apporter, dans un format événementiel et ludique, les fondamentaux sur le sujet. Ces actions de sensibilisation s'inscrivent notamment dans le cadre de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées et de la Journée Internationale des personnes handicapées.

En 2017, un jeu quiz solidaire a été proposé à tous les salariés du Groupe. Cette action de solidarité permettra de faire un don de 1 500 euros, versé en janvier 2018, à l'association Handicap Travail Solidarité. SoLocal Group a soutenu le projet SoliStages qui vise à rechercher et financer des stages de 4 à 6 mois destinés au développement de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de structures de travail adapté et protégé.

Cette initiative a été l'occasion d'associer la démarche handicap au programme SoLidaire du Groupe en vue de susciter l'engagement des salariés, et favoriser ainsi le développement des compétences des étudiants et la montée en compétence du secteur protégé.



Taux d'emploi de personnes handicapées au 31/12

	SoLocal Group en France		
	2015	2016	2017
Taux d'emploi de personnes handicapées	4,6 %	4,6 %	5,3 %



3.2.3 SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

3.2.3.1 LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Un plan d'action global et évolutif

SoLocal Group en France évolue dans un contexte de profonde transformation de son organisation et de son business model en raison de ses activités croissantes sur le digital, sa relation client et ses offres. Le Groupe a choisi de mettre en place un plan d'action en faveur de la qualité de vie et la santé au travail (QVST) afin d'accompagner les changements en cours, au plus près du travail réel. Les plans d'action locaux déclinés par les managers sont élaborés dans la multidisciplinarité qu'il s'agisse de leur construction ou dans le suivi des indicateurs de résultats.

Ce plan d'action a été déployé, dès 2016, sur tout le périmètre du Groupe en France. Il permet de prévenir les risques psychosociaux (RPS) pour préserver la qualité de vie et santé au travail. Il est construit autour de 3 enjeux : transformer l'entreprise et ses métiers, accompagner les acteurs de santé et protéger au sens de la prévention primaire.

Les enjeux de ce plan d'action global permettent de concilier un objectif de performance et de qualité de vie et santé au travail des collaborateurs, et se structurent autour de cinq axes :

- comprendre et résoudre les problématiques métier,
- accompagner la ligne managériale ;
- accompagner les acteurs de la santé au travail ;
- renforcer la capacité de détection et optimiser les processus d'alerte et de recours pour une meilleure prévention des RPS ;
- sensibiliser tous les collaborateurs à la prévention des RPS et la qualité de vie au travail.

Ce plan d'action est évolutif et constitue un dispositif d'amélioration continue en matière de qualité de vie et santé au travail (QVST). Il a un caractère opérationnel ; des actions ciblées sont mises en œuvre en fonction des priorités et des situations. Il instaure une dynamique engageante partant du national vers le local. La déclinaison locale et pluridisciplinaire est assurée par le pôle Qualité de Vie et Santé au Travail, associant les CHSCT, les managers, les responsables de ressources humaines.

En 2017, le plan global en faveur de la QVST a été élargi aux actions d'accompagnement au retour à l'emploi. Un processus par métiers commerciaux, télévente, administratifs a été mis en place à travers un travail avec les élus et représentants du CHSCT, la ligne managériale, les responsables des ressources humaines et la Direction du Développement RH.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2017, la Direction des Ressources humaines de SoLocal Group en France et les organisations syndicales représentatives se sont rencontrées dans le cadre d'une négociation sur la santé et la qualité de vie au travail visant à intégrer les dispositifs et actions de prévention déjà existants et à partager sur de nouveaux axes de qualité de vie au travail notamment le manager coach, la charge de travail, le droit à la déconnexion et la conciliation vie privée/vie professionnelle.

La sensibilisation de tous les collaborateurs à la prévention des RPS et à la qualité de vie au travail est un axe sur lequel SoLocal Group a conduit de nombreuses actions en France afin de rendre

les collaborateurs acteurs de prévention, mais aussi de leur assurer une information accessible et permanente sur les dispositifs d'écoute et de soutien mis en place dans l'entreprise via l'Intranet du Groupe.

Suivi de la démarche de qualité de vie et santé au travail

Chaque année, le Groupe mène une enquête d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur perception sur leur environnement de travail, leur développement professionnel, l'intérêt de leur travail, la collaboration au sein du Groupe, la stratégie, l'engagement...

Cette enquête annuelle permet à l'ensemble du management d'écouter, de comprendre et d'identifier les priorités et les leviers pour ensuite mettre en place des plans d'actions spécifiques. Elle se déroule en tout anonymat, en ligne et avec l'aide d'un prestataire externe.

L'enquête d'opinion 2017 menée auprès des collaborateurs en France et à l'international, a permis une mobilisation importante : 82 % des salariés y ont répondu (soit + 6 % par rapport à 2016). Via cette enquête, le Groupe a identifié que 78% des salariés étaient satisfaits de leur travail. Trois segments de mesure d'opinion ont été définis : assurer les fondamentaux de la qualité de vie et de santé au travail, construire une expérience collaborateurs stimulante, favoriser une organisation agile orientée client.

Les éléments de réponse sur ces dites questions font l'objet d'une analyse spécifique, sont présentés aux CHSCT et managers, et alimentent ainsi les plans d'action déclinés localement par entité ou service.

Dans le cadre de la prévention de l'absentéisme, PagesJaunes et les organisations syndicales ont engagé en 2017 une étude menée par un cabinet spécialisé. Cette étude dont la finalité était de comprendre les causes de cet absentéisme a permis de définir des mesures correctrices et préventives. Afin d'avoir une analyse représentative du sujet, les consultants du cabinet missionné ont mené des entretiens auprès d'un échantillon de collaborateurs en poste et de collaborateurs en arrêt maladie, sur la base du volontariat.

La démarche de qualité de vie et de santé au travail s'appuie sur des indicateurs partagés élaborés à partir de différentes sources. En 2015, SoLocal Group a réalisé une photographie des risques psychosociaux auxquels sont exposés les collaborateurs mesurant les contraintes dans le travail, la nature des risques (exigence, autonomie, soutien, sens au travail), les ressentis exprimés.

L'ensemble des expertises menées sur la qualité de vie et la santé au travail sont relayées auprès des managers et des CHSCT.

Les données d'absentéisme maladie, lesquelles sont croisées avec d'autres données quantitatives sont suivies trimestriellement par les CHSCT. Selon les situations, une analyse pluridisciplinaire est réalisée avec le manager, le responsable des ressources humaines et le CHSCT.

Le suivi de la qualité de vie au travail s'effectue également à travers la lecture des rapports annuels de la médecine du travail de tous les sites et du service social du travail piloté par une assistante sociale référente.

Formation des cadres dirigeants

Le mieux-être au travail et le développement de la performance font l'objet de différentes actions de formation à destination des managers. Un accent tout particulier a été porté à la diffusion des compétences autour de l'engagement de tous les managers à intégrer le facteur humain au cœur de la performance. À l'instar de l'année 2016, les Top Managers de l'entreprise ont été invités en 2017 à se questionner sur les pratiques et l'exercice du travail afin qu'ils puissent apporter leur contribution personnelle à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance.

Cette démarche engagée auprès des cadres dirigeants a été relayée auprès des managers de proximité. 500 managers ont été formés en 2016-2017 à la conduite du changement et à la gestion des situations difficiles en plaçant le facteur humain au cœur de la performance.

De plus, dans le cadre du parcours d'intégration « nouveaux managers », une journée est consacrée au thème de la « prévention des RPS ». SoLocal Group souhaite sensibiliser ses équipes de managers aux risques psycho-sociaux en attirant leur attention sur les enjeux de la prévention primaire, les facteurs de risques et les méthodes de management associées. 50 primo-managers ont été formés à fin 2017.

Afin d'optimiser la chaîne des acteurs de santé au travail, en complément du rôle attendu du manager en ce domaine, les 9 CHSCT régionaux de l'entreprise d'une part et tous les responsables des ressources humaines d'autre part, ont été formés à la prévention des risques psychosociaux et au rôle qu'ils doivent tenir parmi les acteurs de santé au travail, notamment dans les situations particulièrement difficiles.

Taux de fréquence gravité et taux de gravité des accidents du travail au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Taux de fréquence des accidents du travail	7,4	7,8	8,2	7,9	7,7	8,1
Taux de gravité des accidents du travail	1,0	1,0	0,9	1,2	1,2	1,0

En 2017, la démarche de prévention et de réduction de l'absentéisme maladie s'est poursuivie, en lien avec le plan d'action national annexé au contrat de prévoyance et de frais santé en vigueur au sein du Groupe. En 2017, le taux d'absentéisme maladie de SoLocal Group s'est chiffré à 7,2 % et à 7,9 % pour PagesJaunes.

place localement dans les structures régionales afin de parler des situations de travail sous l'angle de la performance, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail. Le format consiste à faire travailler les collaborateurs de manière collaborative afin de trouver des solutions concrètes et simples à mettre en œuvre et de résoudre les problèmes identifiés par le Groupe en France.

3.2.3.2 ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dispositifs de soutien et d'accompagnement à la prévention des RPS

Au-delà des dispositifs d'écoute et de soutien déjà présents dans l'entreprise (ligne d'écoute psychologique), SoLocal Group en France a adapté et personnalisé les accompagnements en lien avec le contexte de l'entreprise permettant ainsi de mieux répondre aux situations spécifiques :

- hotline d'écoute et de prise en charge psychologique par des consultants psychologues spécialistes des situations traumatiques ;
- mise à disposition de permanences psychologiques pour prise en charge de situations difficiles ;
- dispositif personnalisé de soutien aux managers (dont coaching) ;
- accompagnement sur mesure dans des situations de collectifs dégradés ;
- médiation dans des situations conflictuelles ;
- accompagnement individuel/collectif par l'équipe du pôle QVST.

Ateliers collaboratifs de résolution de problèmes

En 2017, dans la continuité de l'expérimentation réussie de l'année antérieure, des ateliers de résolution de problèmes ont été mis en

Comités locaux de suivi de prévention des risques psychosociaux

Localement en France, différents comités de suivi et de prévention des risques psychosociaux ont été mis en place au cours de l'année 2017. Ils ont été constitués en mode pluridisciplinaire et se réunissent selon un calendrier défini à l'initiative de leurs membres. Les salariés concernés par le périmètre d'actions de ces comités sont associés aux analyses et aux plans d'actions mis en œuvre. Les guides méthodologiques proposés par l'INRS et l'ANACT servent de référence pour structurer les réflexions et préconisations émises.

Le dispositif d'aide au retour à l'emploi

L'assistante sociale référente de SoLocal Group en France adresse un courrier à tous les salariés absents pour maladie depuis plus 6 semaines afin de les aider dans leur démarche de retour à l'emploi et maintenir le lien social lorsque l'absence se prolonge. 40 % des collaborateurs ayant pris un contact avec l'assistante sociale durant leur arrêt maladie restent en lien avec l'assistante sociale.

L'entreprise a également mis en place un partenariat avec son organisme de prévoyance et un prestataire spécialisé, pour accompagner le retour à l'emploi des collaborateurs absents de longue date dans le cadre d'une démarche personnalisée et globale. Le dispositif proposé par ce partenaire a permis la reprise d'activités de nombreux collaborateurs à l'issue d'un programme d'accompagnement mis en œuvre durant leur arrêt maladie.

Télétravail

Le Groupe encourage le télétravail au sein de ses équipes.

Ainsi, en 2015, PagesJaunes par exemple a conclu avec ses partenaires sociaux un accord sur le télétravail. Le télétravail est ouvert à tous les collaborateurs, sous réserve et que l'exercice du métier soit éligible à ce mode d'organisation du travail et que les outils le permettent. Le télétravail est une réponse aux modes de travail digitaux. Il répond à une demande forte des salariés qui souhaitent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, réduire leur temps de trajet et la fatigue associée. Le rythme retenu est de 1 à 2 jours de télétravail par semaine. Il s'agit de plus, dans certains cas, d'un outil de maintien dans l'emploi de catégories de salariés fragilisés, comme par exemple les travailleurs handicapés, seniors, etc. À fin 2017, plus de 300 collaborateurs bénéficient du télétravail.

Par ailleurs, 10 % des effectifs de QDQ font également du télétravail.

L'exemple du nouveau siège social : Citylights

Concernant les locaux, nos collaborateurs en Ile-de-France ont rejoint en mai 2016 leur nouveau siège social dans les immeubles Citylights à Boulogne-Billancourt. Ces nouveaux espaces de travail ont été repensés selon les modes de fonctionnement digitaux, et adaptés aux attentes des collaborateurs, notamment les jeunes générations.

Dans l'enquête interne réalisée au premier trimestre 2017 auprès de tous les collaborateurs de SoLocal présents sur le site de Citylights, 73 % sont satisfaits de leurs conditions de travail (espace, lumière, confort, calme, etc.) et 73 % jugent adaptés l'équipement et les moyens matériels mis à leur disposition.

Activités physiques et sportives : un levier de performance pour l'entreprise

En France, le Groupe a développé un projet fédérateur autour de la pratique de l'activité physique pour lutter contre la sédentarité, prévenir les problèmes physiques comme les troubles musculo-squelettiques (TMS) et développer les « attitudes santé » à travers des actions de sensibilisation.

Les collaborateurs du siège social ont accès à une salle de fitness intégrée. Des cours collectifs de multiples activités de fitness classique sont dispensés. Des activités de plein air sont également proposées : marche active, course à pieds, participation à des courses solidaires du type la Parisienne, ou l'Odyssée recueillant plus de 100 inscriptions à chaque édition.

Par ailleurs, en juin 2017, près de 400 collaborateurs se sont donné rendez-vous pour la quatrième année consécutive pour participer à l'événement sportif annuel du Groupe : le « Move It Day », après-midi dédiée à une course en relais et à d'autres activités sportives au Parc de Saint Cloud. Cette année, les équipes commerciales et les filiales de région ont été associées à ce grand élan sportif en participant à un challenge connecté. Le défi était de parcourir en équipe le plus grand nombre de kilomètres sur 3 semaines à l'aide d'une application dédiée comptabilisant les pas. Deux tours de France « virtuels » ont ainsi été effectués.

Près de 650 collaborateurs au total ont ainsi pratiqué une activité physique ou sportive en 2017 à travers les différentes activités proposées dont 300 de manière assidue. Des initiatives régionales ont également été encouragées, comme le Lyon by night, le marathon vert de Rennes, les 10 km d'Annecy ou encore le tournoi de football de la télévente de Sèvres.

3.2.4 ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social du Groupe a deux dimensions : une dimension Groupe (France) pour certains accords et une dimension par filiale pour les entités concernées. Certaines instances existent même au niveau régional pour la filiale PagesJaunes.

SoLocal Group réaffirme sa volonté de garantir le bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel. La négociation collective est une forme déterminante de dialogue social que l'entreprise entend promouvoir afin de prévenir et de résoudre les conflits éventuels.

3.2.4.1 ACCORDS COLLECTIFS AU SEIN DU GROUPE

En 2017, le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords au sein de SoLocal Group en France :

- accord de groupe relatif au régime de remboursement des frais de santé ;
- accord de groupe portant révision du champ d'application des accords collectifs en vigueur au sein du Groupe SoLocal ;
- accord de méthode et moyens en vue de la négociation QVST.

3.2.4.2 DROIT SYNDICAL

La Direction de PagesJaunes a signé un accord le 6 mai 2014 avec les organisations syndicales représentatives sur les conditions d'aménagement du temps de travail, et des objectifs et de la rémunération des salariés titulaires de mandats de représentants du personnel. Cet accord a également visé à doter les organisations syndicales représentatives de moyens matériels, financiers et humains pérennes permettant de garantir leur bon fonctionnement et le développement d'un dialogue social constructif.

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise sont les interlocuteurs naturels et privilégiés de la Direction, pour le développement d'un dialogue social constructif que les parties signataires de l'accord souhaitent développer et renforcer.

SoLocal Group réaffirme sa volonté de garantir le bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel. La négociation collective est une forme déterminante de dialogue social que l'entreprise entend promouvoir afin de prévenir et de résoudre les conflits éventuels.

Par ailleurs, l'entreprise souhaite confirmer son attachement à la liberté d'exercice du droit syndical et sa volonté de la voir respecter. Elle s'inscrit dans une volonté de transparence de l'information et de recherche de solutions constructives afin de

s'assurer qu'aucune discrimination fondée sur l'exercice d'un mandat n'a cours ou n'est encouragée.

Elle reconnaît comme essentiel à la qualité de la représentation, la conciliation de l'exercice d'un mandat représentatif avec l'activité professionnelle.

Elle réaffirme l'importance de la pleine intégration des salariés titulaires de mandats dans la vie de l'entreprise et la nécessité de leur permettre de suivre un déroulement de carrière correspondant au développement de leurs compétences.

Un avenant à l'accord du 6 mai 2004, applicable à partir de 2017, a été signé le 30 novembre 2016.

3.2.4.3 RÉORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Plan de sauvegarde de l'emploi

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel.

Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées en septembre 2013. À l'issue de 10 réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part et du CE d'autre part, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 20 novembre 2013.

Ce plan prévoyait la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salariés concernés dans le cadre du reclassement interne. L'objectif était le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas eu de licenciements secs et le projet global a été créateur net d'emploi (48 emplois).

Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014, confirmée par le Tribunal Administratif de

Cergy-Pontoise par jugement du 22 mai 2014. Cette décision a toutefois été annulée par la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans un arrêt du 22 octobre 2014, puis par le Conseil d'État pour défaut de caractère majoritaire. L'existence ou le contenu du plan n'étaient donc pas en cause. Ces décisions ne remettent pas en cause la validité de la procédure suivie ni la réalité du motif économique ayant justifié la procédure mise en œuvre par la société PagesJaunes.

Plan de départs volontaires

La réorientation, sur le long terme, des activités de PagesJaunes vers des segments dynamiques et rentables du marché, a supposé des efforts supplémentaires au plan de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre en 2014.

L'ambition de la société de faire progresser de 10 % son chiffre d'affaires digital à l'horizon 2018, a nécessité la poursuite et l'accentuation des efforts menés en ce sens au cours des dernières années, au travers notamment de la transformation d'un certain nombre de métiers, d'outils et de processus. Ainsi, un plan de départs volontaires (PDV) a été mis en place fin 2015-début 2016 afin d'accompagner les évolutions du marché et la nouvelle organisation de la société.

Le PDV s'est inscrit dans le cadre plus global d'un plan d'amélioration opérationnelle dont l'ambition était de générer 30 millions d'euros d'économies en rythme annuel ; ce plan d'économies comprend le PDV, la réduction des dépenses externes et la cession de certaines filiales. 140 postes étaient éligibles au départ volontaire des salariés dont l'emploi appartenait à une des catégories professionnelles préalablement déterminées et qui avaient élaboré un projet professionnel. Le nombre de départs ne pouvait pas excéder 140 et 70 % des candidatures l'ont été dans le cadre de départs à la retraite. La mise en place de ce plan a témoigné de la volonté d'éviter les départs contraints et de favoriser la réalisation de projets professionnels externes des salariés qui le souhaitaient. Ce plan a été mis en œuvre en 2016 et l'accompagnement des salariés s'est poursuivi en 2017.

Par ailleurs, comme évoqué en introduction, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été annoncé en février 2018.

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

« Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité »

SoLocal Group et ses filiales, en mettant leurs services et leurs contenus informatifs à disposition du grand public 7j/7 et 24h/24, facilite les choix responsables du plus grand nombre ; qu'il s'agisse de Mappy et son comparateur de déplacement multimodal, Ooreka.fr qui met à disposition un grand nombre de fiches de bonnes pratiques ou PagesJaunes par la mise en avant de professionnels éco-responsables.

Parallèlement, le Groupe poursuit la gestion écoresponsable de ses propres activités, qui s'intègre dans la culture et la valeur d'intégrité du Groupe. SoLocal Group a notamment développé une stratégie d'adaptation au changement climatique à travers sa

démarche environnementale sur les Annuaire Imprimés et la certification environnementale de ses bâtiments.

La filiale PagesJaunes a réalisé une mise à jour de son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour l'année 2014. Les émissions de GES ont été réduites de 58 % entre 2009 et 2014, dépassant l'objectif fixé de - 50 % entre 2009 et 2015. Les actions mises en œuvre ont porté leurs fruits.

PagesJaunes s'est fixé de nouveaux objectifs pour poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et s'engage à réduire ses émissions de - 30 % à l'horizon 2018 par rapport à 2014.

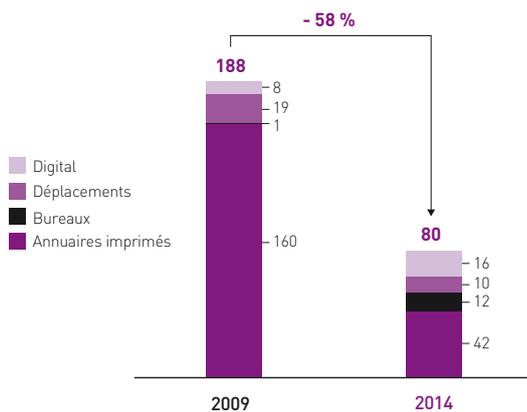
Cet objectif de réduction 2014-2018 couvre les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol.



3.3.1 BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE PAGESJAUNES 2009-2014

Détail des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes entre 2009 et 2014 (scopes 1 à 3)

Bilan carbone de PagesJaunes (Ktonnes Co₂)



Les émissions liées aux Annuaire Imprimés comprennent tout le cycle de vie des annuaires, de la fabrication au recyclage. En dehors de la baisse des volumes liée à l'activité, les efforts réalisés en termes d'écoconception des annuaires et d'optimisation de la distribution expliquent la baisse des émissions sur ce poste.

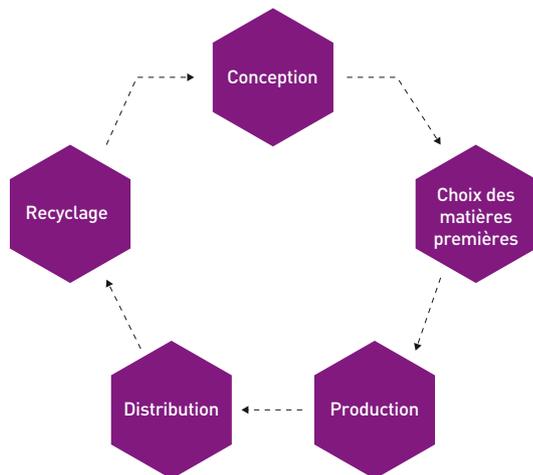
Les émissions liées aux déplacements comprennent les déplacements professionnels de tous les salariés : en voitures de fonction, avion, train, etc. ainsi que les déplacements domicile-travail. L'étude de ce poste a gagné en précision entre 2009 et 2014.

Les émissions liées à la vie dans les bureaux incluent notamment les consommations d'énergie des bâtiments de bureaux (avant déménagement du siège social), les achats de prestations intellectuelles et de fournitures, les repas des collaborateurs, la production de déchets ou encore les fluides frigorigènes. L'ajout de nouvelles catégories d'émissions dans le bilan 2014 explique la hausse sur ce poste par rapport à 2009.

Les émissions liées au digital comprennent les consommations d'énergie des datacenters, l'impact du matériel informatique ainsi que l'impact des utilisateurs des services digitaux de pagesjaunes.fr.

3.3.2 ANNUAIRES IMPRIMÉS

3.3.2.1 SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



La Direction des Annuaires imprimés a mis en place les processus nécessaires à la certification environnementale ISO 14001 de l'AFNO en 2009 et a passé avec succès les audits jusqu'en 2016. Pour 2017, ces modalités de certification nécessitant l'intervention d'auditeurs AFAQ ont été abandonnées, toutefois la Direction continue à intégrer dans son fonctionnement des actions permettant de diminuer les impacts de son activité sur l'environnement.

On rappelle ici les principaux points de la démarche globale de certification ISO 14001 mise en place pour l'activité des Annuaires Imprimés de 2009 à 2016.

Les efforts de réduction de l'impact environnemental des annuaires imprimés constituent une démarche globale qui s'inscrit sur l'ensemble du cycle de vie : de la conception des documents à leur recyclage en fin de vie.

En cohérence avec l'ensemble de sa démarche, la Direction des Annuaires imprimés de PagesJaunes a décidé la mise en œuvre d'un système de management environnemental destiné à encadrer ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Ce système de management a été certifié selon la norme ISO 14001.

Cette certification couvre l'ensemble du périmètre de conception, de production et de distribution des annuaires imprimés.

Cette démarche a permis d'inclure dans tous les processus de la Direction des Annuaires imprimés une composante environnementale. Elle vise à mesurer et maîtriser les impacts environnementaux des activités relevant de sa responsabilité, tout en étant conforme aux textes et règlements en vigueur.

Sur le plan juridique, la mise en place de l'ISO 14001 a consisté à :

- identifier tous les textes réglementaires relatifs au domaine du Groupe et ceux s'appliquant aux missions du Groupe ;
- mettre en place une veille réglementaire surveillant l'évolution de ces textes.

Sur le plan opérationnel, elle a contribué à :

- identifier à l'intérieur de chaque processus les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental significatif ;
- définir un plan d'actions annuel (plan de management environnemental) pour déployer des actions visant à réduire les impacts environnementaux significatifs des activités tout en se conformant aux obligations des textes réglementaires en vigueur. Ces plans d'actions sont suivis annuellement via des indicateurs examinés en Comité environnemental.

La démarche environnementale des Annuaires Imprimés intègre ses fournisseurs. Tous sont informés des attentes de PagesJaunes. Pour ce faire, la Charte Achats Durables est jointe aux nouveaux contrats signés. Cela est valable pour les contrats signés avec le papetier, les distributeurs ou les prestataires d'expédition. Par ailleurs, le fournisseur papetier et l'imprimeur de PagesJaunes sont certifiés ISO 14001.

L'empreinte carbone des Annuaires Imprimés a ainsi baissé d'environ 74 % entre 2009 et 2014. Cette baisse s'explique à hauteur de 34 % par les efforts d'éco-conception réalisés pendant cette période et décrits dans les paragraphes suivants. Le reste de la baisse s'explique par la diminution des volumes produits et l'optimisation de la distribution.

3.3.2.2 DÉMARCHE ET INDICATEURS

Conception

La Direction des Annuaires imprimés est responsable de la conception des ouvrages. À ce titre, elle est partie prenante dans les choix réalisés en matière de définition des formats d'annuaires, de mise en page des informations, de colorimétrie du fond de page, des types de papier utilisés, etc.

À travers le plan de management environnemental, différentes actions ont été étudiées et mises en place au fil des ans :

- révision du format pour limiter la rogne chez les imprimeurs ;
- révision du grammage papier des annuaires : passage d'un papier 36g à un papier 34g réduisant leur poids et donc le tonnage à transporter ;
- étude relative à la réduction de l'épaisseur des films d'emballage pour en limiter la consommation ;
- utilisation de papier 34 grammes contenant 100 % de fibres recyclées ;
- suppression du fond jaune des pages pour les annuaires PagesJaunes en édition 2017 pour limiter fortement la consommation d'encre jaune et faciliter le recyclage.

Choix responsable des matières premières

Matériau principal des annuaires, le papier représente un poste d'achat stratégique pour lequel il convient donc d'assurer un approvisionnement durable et responsable. À ce titre, PagesJaunes associe son fournisseur papetier à sa démarche. En effet, si le papier acheté par PagesJaunes pour les annuaires n'est pas certifié PEFC ou FSC, il comporte en revanche 100 % de fibres recyclées depuis l'édition 2016.

Stora Enso, le papetier qui fournit 100 % du papier des pages intérieures (hors couvertures) à la Direction des Annuaires imprimés a mis en place une politique de gestion durable qui

consiste à garantir que les approvisionnements en bois sont rigoureusement identifiés, qui a été reconnue : EcoVadis, organisme de notation développement durable, a décerné son plus haut niveau de reconnaissance -Gold- à Stora Enso pour sa performance RSE comme fournisseur en 2017. EcoVadis a classé Stora Enso parmi les 1 % des fournisseurs évalués les plus performant toutes catégories confondues et également pour son secteur d'activité – la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton.

Notons également que les avis de passage laissés par les distributeurs sont à 100 % imprimés sur du papier PEFC. Il en est de même pour les affichettes apposées dans les immeubles au moment de la distribution des annuaires imprimés.

Fabrication

Production et diffusion des annuaires imprimés au 31/12

	PagesJaunes			
	2015	2016	2017	ΔN-1
Consommation d'encre (<i>en tonnes</i>)	323,3	195,5	270,4	+ 38,4 %
Consommation de papier (<i>en milliers de tonnes</i>)	16,3	10,8	9,4	- 13,2 %
Papier diffusé (<i>en milliers de tonnes</i>)	13,6	9,2	7,7	- 16,6 %
Nb d'annuaires imprimés produits (<i>en millions</i>)	27,0	21,5	20,1	- 6,5 %

L'augmentation de la consommation d'encre s'explique par une valeur largement sous-estimée en 2016, année pour laquelle l'imprimeur avait fait une estimation de la consommation de son sous-traitant, qui ne communiquait pas sur ses chiffres.

La baisse des paginations et l'optimisation des formats expliquent la poursuite de la baisse des consommations d'encre et de papier.

La démarche environnementale de la Direction des Annuaires imprimés s'appuie également sur l'imprimeur chez qui sont produits les annuaires. Une attention particulière est donc portée sur son aptitude à obtenir et maintenir des certifications environnementales. Aujourd'hui, l'imprimeur est titulaire de nombreuses certifications comme l'ISO 9001 (management de la qualité), l'ISO 14001 (management environnemental) ou les certifications de la traçabilité de la matière bois : PEFC et FSC. La gestion des risques est intégrée et gérée au travers des certifications obtenues. Des réunions régulières sont organisées avec l'imprimeur pour faire le point sur la fabrication ; les sujets environnementaux font partie des sujets abordés.

Optimisation de la diffusion

La distribution des annuaires fait également l'objet d'une attention particulière visant à limiter les consommations de papier et d'emballages et à diffuser les annuaires aux personnes qui le souhaitent. La baisse du poids des annuaires facilite leur distribution directement en boîte aux lettres et permet de réduire l'utilisation des sacs pour la distribution, la baisse des volumes d'annuaires permet également d'économiser les films de protection utilisés.

De plus, PagesJaunes continue les opérations de consultation préalable à la distribution pour savoir si les personnes souhaitent recevoir les annuaires imprimés. Ces opérations téléphoniques portent sur les résidentiels recensés dans la base de distribution de PagesJaunes (hors DOM et Corse). Toutefois, dans les zones à forte densité démographique, la proportion d'annuaires distribués par rapport à la population recensée est évaluée sur la base d'études menées par la Direction des Annuaires imprimés et non via ces opérations téléphoniques.

Depuis la mise en place de ces opérations de consultation en 2011, près de 16,3 millions de foyers ont été consultés. Le taux de demande des annuaires est en moyenne de 68,3 %.

Le site « recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr », ouvert en septembre 2008, permet à chacun, particuliers comme professionnels de recevoir à leur guise les annuaires dont ils ont besoin via un outil de prise de commande en ligne.

Par ailleurs, PagesJaunes travaille en permanence à l'amélioration de la qualité des adresses figurant dans sa Base Distribution afin de fiabiliser la distribution et de réduire les coûts de non-qualité.

Ces opérations de consultation des foyers se poursuivent pour l'édition 2018 et se complètent maintenant par une opération auprès des professionnels. Ainsi la Direction des Annuaires imprimés calcule encore plus précisément les quantités à produire pour l'édition 2018.

Recyclage des annuaires

Parallèlement, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur. Le Groupe participe activement aux actions de Citeo (ex Ecofolio + Eco-Emballages), l'éco-organisme qui organise et finance le recyclage du papier. Le montant estimé de la contribution financière dont PagesJaunes est redevable au titre de l'année 2017 est estimé à 412 500 euros HT.

Suite aux travaux menés sur la recyclabilité des annuaires par PagesJaunes, depuis avril 2012, le Conseil d'administration de REVIPAP (groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables) a finalement modifié la classification des annuaires passant désormais de la catégorie « produits tolérés » à « produits acceptés » pour les centres de tri.

Par ailleurs, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet d'une opération de recyclage.

3.3.3 TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

SoLocal Group se préoccupe de l'impact environnemental de ses activités numériques qui représentent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe.

De nombreux processus de dématérialisation ont été mis en place au sein du Groupe (chaîne de la commande à l'encaissement des clients, fiches de paie des collaborateurs, portail d'achat avec les fournisseurs, tickets restaurants...).

Pour participer aux réflexions du marché sur ce sujet, SoLocal Group était membre en 2017 du Club Green IT, qui rassemble d'autres grandes entreprises françaises.

3.3.3.1 DATACENTERS

Les filiales PagesJaunes, Mappy, SoLocal Marketing Services et QDQ, utilisent des datacenters internes et externes. La consommation électrique des datacenters est chaque année

optimisée dans un contexte d'augmentation du nombre de serveurs pour servir les nouveaux projets et applications. Les mesures mises en place concernent :

- l'aménagement spécifique des locaux pour permettre un refroidissement des installations plus efficace (réaménagement des salles, confinement, filtres anti-UV) ;
- le remplacement des serveurs par des machines moins consommatrices d'énergie et moins génératrices de chaleur ;
- une forte activité de décommissionnement ;
- le déploiement massif de la virtualisation et des technologies Cloud Computing qui permettent de baisser la consommation unitaire d'un serveur hébergeant une application informatique mais aussi une meilleure exploitation des infrastructures et de la souplesse de fonctionnement. Ainsi, la grande majorité des systèmes actuellement déployés sont des machines virtuelles. 75 % des serveurs du Groupe sont virtualisés en 2017.

Consommation d'électricité des datacenters au 31/12

	SoLocal Group				PagesJaunes			
	2015	2016	2017	ΔN-1	2015	2016	2017	ΔN-1
Consommation d'électricité des datacenters (en MWh)	5 545	5 125	4 992	- 2,6 %	5 196	4 835	4 699	- 2,8 %

Les baisses de consommations observées entre 2016 et 2017 sont liées à l'utilisation de matériels moins énergivores, à la rationalisation du matériel ainsi qu'à la poursuite des efforts de virtualisation des serveurs.

3.3.3.2 MATÉRIEL INFORMATIQUE

La réduction des impacts environnementaux liés aux activités de bureaux passe également par l'intégration d'une stratégie de numérique responsable, traduite en une série d'actions comme l'adoption d'une stratégie de mise en veille (prolongée ou non) automatique des ordinateurs, le remplacement des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables moins consommateurs d'énergie, l'achat de matériel informatique avec des certifications environnementales internationales comme EPEAT ou Blue Angel (près de 100 % des télécopieurs du siège).

À l'occasion du déménagement du siège social dans les nouveaux locaux de Boulogne Billancourt début 2016, un système de gestion des flux imprimés a été adopté permettant de libérer les impressions seulement après passage du badge individuel.

Outre la baisse importante (- 44 %) du nombre de feuilles « envoyées en impression » (juin-octobre 2015 vs même période 2016), ce nouveau système a permis d'économiser 20 % de feuilles qui n'ont pas été effectivement imprimées.

Entre 2016 et 2017, la tendance s'est poursuivie : - 6 % de feuilles envoyées en impression (juin-octobre 2016 vs juin-octobre 2017), dont 22 % n'ont finalement pas été imprimées.

Au 3^e trimestre 2017, ce système vertueux a été mis en place sur les sites de Rennes et d'Eysines.

Parallèlement, le nombre d'imprimantes Groupe a continué de baisser entre 2016 et 2017 (- 2,9 %).



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

3.3 Responsabilité environnementale

Nombre moyen d'ordinateurs et d'imprimantes par salarié au 31/12

	SoLocal Group		
	2015	2016	2017
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	1,24	1,69	1,72
Nombre moyen d'imprimantes par salarié	0,41	0,34	0,35

Ces ratios ne comprennent pas les prestataires externes logés qui utilisent cependant des ressources internes.

3.3.3.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (EEE)

Afin de gérer la fin de vie de ses équipements électriques et électroniques, SoLocal Group a un partenariat privilégié avec les

Ateliers du Bocage. Cette entreprise d'insertion et adaptée, qui appartient au réseau Emmaüs, gère le recyclage tout en favorisant le réemploi du matériel. Ce choix de prestataire s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociétale et la volonté de devenir un acteur digital responsable.

Quantité d'équipements électriques et électroniques évacués au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
EEE évacués (en tonnes)	27,7	25,2	7,9	24,4	22,9	3,9

Après 2 années avec de nombreuses évacuations en raison du déménagement du siège, l'année 2017 a enregistré un plus faible volume d'évacuation.

Pour la société PagesJaunes, les EEE évacués ont été réutilisés, réemployés ou recyclés via les Ateliers du Bocage ou des

partenaires du réseau Emmaüs, ce qui inscrit le Groupe dans une dynamique d'économie circulaire lorsque les équipes le permettent (71 % en 2016, 20 % en 2017).

3.3.4 DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS

Les déplacements professionnels des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière, notamment les déplacements réalisés par les commerciaux qui représentent un impact significatif dans le bilan des émissions de GES de la filiale PagesJaunes.

Par ailleurs, une politique a été rédigée pour encadrer l'usage des voitures utilisées dans le cadre professionnel. Cette politique a été adressée à tous les titulaires d'une voiture de fonction et notamment aux commerciaux dans le cadre de leur nouveau

contrat. Ses objectifs consistent notamment à clarifier les règles d'attribution et d'utilisation du véhicule et à améliorer la gestion du parc. Elle comprend une liste de constructeurs « autorisés » et une limite du taux de CO₂ revue chaque année pour être en adéquation avec la loi : pour 2017, ce taux est fixé à 127 g/km. Des règles de bonne conduite ont également été précisées : la signature du document « Approbation de la Car Policy » par le collaborateur avant la mise à disposition de son véhicule.

Émissions TCO_{2eq} – Déplacements en véhicules de fonction au 31/12

	SoLocal		
	2016	2017	ΔN-1
Émissions liées aux déplacements en voitures de fonction (en tonnes équivalent CO ₂)	5 854	6 069	+ 3,7 %

Cette donnée inclut les déplacements en voiture de fonction des équipes commerciales et des sédentaires (Directeurs).

La hausse des émissions de CO₂ s'explique par l'augmentation de 4 % du nombre de litres consommés par la flotte de véhicules PagesJaunes alors que le nombre de véhicules reste stable. 97 % de la flotte est affectée aux salariés PagesJaunes.

Plus généralement, une politique voyage SoLocal Group définit les conditions de déplacements des collaborateurs de façon équitable et selon un niveau standard de service et de confort. Des règles très précises en matière de transport y sont décrites et encadrent de façon stricte les conditions dans lesquelles ces déplacements

peuvent être effectués : train obligatoire pour tout déplacement inférieur à trois heures à quelques exceptions près, voyages aériens de moins de six heures en classe économique, promotion des abonnements pour les déplacements répétitifs, etc.

En 2017, la mise en place du TVG Atlantique permettant la liaison Paris Bordeaux en 2 heures a permis de faire reporter la majorité des déplacements avion vers le train.

Des outils permettant de réaliser des réunions à distance sont à disposition des collaborateurs (Microsoft Skype, équipements de visioconférences dans les salles de réunion) afin de limiter les déplacements entre sites.

3.3.5 BUREAUX

Consommation d'énergies hors datacenters au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation
Consommation d'électricité (en MWh)	6 288	4 321	- 31 %	5 843	3 830	- 34 %
Consommation de gaz (en MWh)	693	693	-	693	693	-
Consommation d'énergie liée au chauffage urbain IDEX (chaud/froid)	990	1 677	+ 69 %	770	1 284	+ 67 %
TOTAL CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN MWH	7 972	6 692	- 16 %	7 306	5 807	- 21 %
Consommation d'énergie en kWh par m ²	105	90	- 15 %	110	91	- 17 %

Les consommations d'énergie par mètre carré liées aux bureaux baissent de 15 % au niveau Groupe, et de 17 % au niveau PagesJaunes grâce au déménagement dans des bâtiments entièrement rénovés et certifiés.

Concernant les consommations d'énergies, les données 2016 ont été ajustées grâce à la réception de relevés complémentaires, notamment de la consommation de gaz sur le site PagesJaunes d'Eysines. Les données 2017 pour ce site n'étant pas disponibles, les consommations 2016 ont été réappliquées en 2017, la surface étant restée stable.

La consommation du chauffage urbain pour le siège social Citylights en 2017 correspond à la consommation d'une année pleine, alors qu'en 2016 l'emménagement a été effectif en mai.

SoLocal Group s'attache à favoriser le recours aux énergies renouvelables. À Citylights, siège social depuis mai 2016, les énergies du chauffage et de la climatisation proviennent du réseau de chaleur urbaine IDEX. En ce qui concerne les consommations liées à l'eau chaude, la production du réseau IDEX est composée à 50 % d'énergies renouvelables.

Bâtiments avec certification environnementale au 31/12

	SoLocal Group		
	2015	2016	2017
Pourcentage de m ² locatifs avec certification environnementale au 31/12	15 %	53 %	57 %

Le siège du Groupe et des filiales situées en Île-de-France ont déménagé en mai 2016 dans un immeuble, Citylights, de grande hauteur (IGH), entièrement reconstruit avec une démarche de certification HQE, BREEAM et BBC. Les agences PagesJaunes de Toulouse, Lyon et Montreuil bénéficient également de certifications environnementales.

Consommation d'eau au 31/12

	SoLocal Group – Citylights	
	2016	2017
Consommation d'eau annuelle en m ³ par collaborateur	7,0	8,4

En 2016, le Groupe n'a commencé à occuper les locaux que le 9 mai, alors que le chiffre 2017 reflète une année pleine.

Énergies

La consommation de fioul représente une quantité marginale par rapport aux consommations d'électricité de l'ensemble du Groupe et n'est donc pas présentée dans ce reporting.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est différente selon les sites et les filiales. Cependant, la collecte sélective est mise en œuvre progressivement et chaque année de nouveaux sites sont concernés. En 2017, SoLocal Group a poursuivi la mise en place de la collecte et du recyclage des papiers de bureau.

Depuis mai 2016, toutes les entités présentes dans le nouveau siège social Citylights à Boulogne-Billancourt pratiquent le tri du papier et des emballages de boisson. En 2017, 47,9 tonnes de déchets ont été collectées, dont 31 % ont été recyclés.

QDQ, filiale espagnole, collecte et fait recycler son papier de bureau dans ses implantations de Madrid, Saragosse et Barcelone.

En partenariat avec ses prestataires de restauration collective, SoLocal Group sensibilise ses collaborateurs à l'importance de lutter contre le gaspillage alimentaire. Par exemple, au sein du siège social du Groupe, le prestataire communique régulièrement sur des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et pratique la collecte sélective des déchets organiques.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

3.3 Responsabilité environnementale

3.3.6 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Émissions CO₂e – Énergie : bureaux et datacenters au 31/12

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2016	2017	ΔN-1	2016	2017	ΔN-1
Émissions liées aux consommations d'énergies (en tonnes CO ₂ e)	1 036	1 040	+ 0 %	978	941	- 4 %

Les émissions de GES liées aux activités de bureaux et aux datacenters baissent sur les périmètres SoLocal Group et

PagesJaunes, en lien avec les économies d'énergies réalisées avec le déménagement du siège social.

3.3.7 BIODIVERSITÉ

En tant que société de service, SoLocal Group possède une empreinte limitée sur la biodiversité.

Conscient que la production de ses annuaires imprimés peut potentiellement avoir un impact sur les espaces forestiers, PagesJaunes accorde une attention particulière à la sélection de

fournisseurs engagés dans la gestion durable des forêts. En effet, tous les fournisseurs papetiers et imprimeurs ont la certification ISO 14001. Par ailleurs, 100 % du papier utilisé dans les annuaires est désormais du papier issu de fibres 100 % recyclées.

3.3.8 AUTRES FORMES DE NUISANCES ET POLLUTIONS

De par son activité de service et l'externalisation de la production de ses annuaires imprimés, SoLocal Group n'émet pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement.

Bien que le Groupe dispose d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés (système d'extinction automatique d'incendie sur des équipements informatiques), les mesures de

prévention prévues par la réglementation ont été prises en compte afin de limiter les risques majeurs sur l'environnement.

Par ailleurs, le nombre et la taille de cette installation ne sont pas de nature à générer de gêne sonore significative pour les riverains. Aucune demande spécifique n'a été enregistrée sur le sujet de la part des parties prenantes.

Enfin, en 2017, les sites tertiaires loués par le Groupe représentaient une surface totale de près de 75 000 m². L'impact de SoLocal Group sur l'utilisation des sols est jugé très modéré par rapport à d'autres industries.

3.3.9 DONNÉES ADMINISTRATIVES SUR LES ICPE

SoLocal Group possédait fin 2017 une seule installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de Déclaration qui concerne le data center de Rennes. Sur ce site, la

seule activité classée est le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés.

3.3.10 DONNÉES FINANCIÈRES SUR LES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. Le Groupe n'a identifié aucun contexte où de telles provisions ou garanties seraient nécessaires.

3.4 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

« Dynamiser le tissu économique local de façon responsable »

Acteur majeur de la communication locale et digitale, SoLocal Group contribue à dynamiser le tissu économique local, par la création de contenus et d'informations qui simplifient la mise en relation entre les consommateurs et les entreprises.

Depuis plus de 70 ans, le Groupe accompagne les TPE et PME françaises, les grands comptes nationaux, les professions

réglementées, les collectivités locales, etc., dans l'appropriation et l'usage des supports et technologies de communication.

Parallèlement, avec ses médias et leurs contenus, le Groupe permet aux consommateurs de rechercher, s'informer, choisir et entrer en relation avec l'ensemble de ces acteurs, et ainsi de contribuer à l'économie locale.

L'engagement sociétal de SoLocal Group est ainsi en adéquation avec les valeurs du Groupe qui positionne les clients au centre de ses préoccupations.

3.4.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le Groupe s'attache à maintenir sa relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est dans ce cadre que des démarches volontaristes de respect du traitement des données, de l'éthique et du droit à la concurrence sont mises en place.

3.4.1.1 DONNÉES PERSONNELLES

SoLocal Group s'attache à diffuser des informations fiables et sécurisées à ses utilisateurs. Les sites du Groupe accompagnent au quotidien les citoyens qui apprécient la pertinence et la justesse des informations transmises. Dans ce cadre, la protection des données recueillies et le respect de la vie privée des internautes fait intimement partie des engagements actifs du Groupe. L'équipe du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) est constituée de 4 personnes : le CIL, deux juristes et un ingénieur sécurité.

Règlements et procédures internes « données personnelles »

Plusieurs procédures et règlements encadrent l'engagement du Groupe :

- la « Réglementation sur l'archivage des données personnelles », mise en place en mars 2005 (*procédure durée de conservation*) ;
- la procédure de déclaration des traitements de données personnelles (dernière version en date du 3 mai 2012) qui rappelle notamment les formalités déclaratives à réaliser obligatoirement avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles ;
- une procédure relative à l'organisation de la remontée des informations concernant les traitements de données personnelles. Cette procédure doit permettre la bonne tenue du registre du CIL contenant l'ensemble des traitements de données personnelles pour les sociétés françaises du Groupe, et la vérification de la conformité à la loi Informatique et Libertés de tout nouveau traitement ou de toute modification apportée à un traitement existant (dernière version en date du 3 mai 2012) ;
- une procédure encadrant le transfert de bases de données contenant des données personnelles à l'intérieur du Groupe ayant pour objet de veiller à la protection des données personnelles en définissant les modalités de transfert de ces données au sein du Groupe afin de limiter tout risque

d'utilisation détournée des données, de vol ou de perte de ces données notamment lors de leur transmission (dernière version en date du 14 janvier 2014) ;

- une procédure décrivant les règles à respecter en cas de contrôle de la CNIL (dernière version en date du 24 avril 2014) ;
- la procédure de gestion des demandes d'accès et d'opposition des personnes physiques (dernière version en date du 22 avril 2015) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Cette procédure permet d'uniformiser ces modalités au sein de SoLocal Group et de faciliter la mise en œuvre de cet exercice ;
- une procédure visant à traiter spécifiquement les demandes d'exercice de droits effectuées auprès du Centre Relation Client et celles reçues dans la boîte mail du Correspondant Informatique et Libertés (dernière version en date du 19 octobre 2015).

Ces deux dernières procédures s'inscrivent dans la démarche du Groupe visant à protéger la vie privée des personnes. À cet effet, les différentes sociétés du Groupe et plus particulièrement les Responsables des Traitements doivent mettre en place des procédures permettant de répondre aux demandes des personnes physiques lorsque celles-ci exercent leurs droits de rectification et de suppression conformément aux dispositions des articles 38 et 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et des articles 92 à 97, 99 et 100 du Décret n° 2007-451 du 25 mars 2007 modifiant le Décret du 20 octobre 2005.

Elles s'intègrent dans l'exercice des missions du CIL qui consistent à veiller au respect des droits de rectification et de suppression des personnes, notamment à travers la mise en place de procédures.

Par ailleurs, un processus ayant pour objet les règles relatives à la protection de la vie privée des internautes applicables aux sites web du Groupe a également été mis en ligne. Ces règles couvrent les modalités de chiffrage des communications, les modalités d'authentification des internautes sur leurs comptes personnels ainsi que la nécessité de recueil du consentement au dépôt de cookies ou d'autres outils de traçage. Ces règles ont été accompagnées d'une fiche pratique sur l'utilisation des cookies sur un site Web (dernière mise à jour mai 2014).

Demands de modification ou de suppression de données personnelles reçues au 31/12

	PagesJaunes		
	2015	2016	2017
Demands reçues par le Service Client :			
Demands de suppression (intégration liste rouge)	20 609	21 376	33 485
Demands de modification (liste orange, PagesBlanches, vues aériennes)	27 973	35 195	46 636
Demands reçues directement par le CIL	219	255	185
Demands reçues par le CIL et provenant de la CNIL	8	2	3

Les chiffres 2017, en augmentation par rapport à 2016, traduisent une plus grande sensibilité des citoyens à la diffusion de leurs données dans les annuaires : + 57 % de demandes d'intégration à la Liste Rouge et + 37 % pour les modifications de données personnelles.

Le délai de traitement des demandes de suppression de données personnelles reçues (hors demandes traitées directement par le CIL) était de 2,4 jours en 2017. Concernant les demandes de modification, ce délai de traitement était de 3,1 jours. Malgré la forte progression des demandes, le délai de traitement reste quasiment stable.

Formation interne « données personnelles »

Garantir la conformité à la Loi des activités du Groupe nécessite que les salariés amenés à manipuler des données personnelles ou à créer des services s'appuyant sur de telles données soient parfaitement formés à aux obligations légales.

C'est dans ce contexte que l'équipe du CIL assure de façon ponctuelle et récurrente diverses formations à destination des salariés de l'entreprise.

L'année 2017 a été marquée par une accélération des formations délivrées par l'équipe du CIL, dans le contexte de l'arrivée imminente du règlement général sur la protection des données (RGPD). Celui-ci implique de nombreuses évolutions des règles en matière de protection des données à caractère personnel, et nécessite une formation pointue de l'ensemble des salariés du Groupe amenés à traiter des données personnelles. Dans cette mesure, un programme de mise en conformité du Groupe avec le RGPD a été lancé avec comme sponsor le Secrétaire général du Groupe.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017 des formations ont été dispensées principalement auprès :

- des équipes techniques qui ont été formées aux obligations en termes de sécurité des données personnelles, et notamment sur la nécessité d'adopter une approche par les risques afin de déterminer les mesures de sécurité qui permettent de garantir la protection de la vie privée des personnes concernées ;
- de l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le cadre d'une intervention sur la protection des données personnelles et leur sécurité (Product Friday). La vidéo de cet événement est disponible sur le site intranet du Groupe ;
- de certaines Directions métier qui ont été spécifiquement formées au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles, notamment les équipes marketing, le personnel en charge de la réalisation des études, la Direction des Ressources humaines ;

- des formations spécifiques ont été organisées dans le cadre du programme de mise en conformité RGPD du Groupe.

L'équipe du CIL continue de publier ponctuellement des notes d'information sur son site Intranet, notamment, sur le règlement général sur la protection des données (RGPD), le cloud computing ou sur les transferts de données hors de l'Union Européenne, ainsi que des brèves liées à l'actualité (annulation du Safe Harbor, validation du Privacy Shield...).

En Espagne, QDQ sensibilise ses nouveaux collaborateurs, lors de leur formation initiale, à l'importance de la sécurité des données personnelles. Une section de l'intranet est dédiée à l'information liée au RGPD.

Audits internes et externes « données personnelles »

En 2010, la CNIL a réalisé des contrôles sur le service « web crawl » lancé en mars 2010, qui avait pour objet de compléter la liste réponse de l'annuaire pages blanches.fr par des réponses référencées sur les profils publics des principaux réseaux sociaux. La Commission nationale de l'informatique et des libertés a prononcé un avertissement public envers SoLocal Group, à la suite duquel un recours a été introduit par SoLocal Group devant le Conseil d'État. Ce recours a été rejeté par décision du Conseil d'État en date du 12 mars 2014.

La loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Libertés et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Dans ce cadre, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs, notamment de différents éditeurs en ligne (dont certaines filiales du Groupe), à sa recommandation en date du 5 décembre 2013. Ces contrôles portaient notamment sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données.

Ces contrôles se sont poursuivis en 2015 et 2016. L'équipe CIL a adressé ses nouvelles recommandations aux responsables des sites du Groupe, relatives au respect de la vie privée à travers l'information des utilisateurs (bandeau cookies, mentions d'information sur les formulaires de collecte de données personnelles, mise en place de politique de protection de la vie privée...) et sur la nécessité de respecter les règles en matière de sécurité des données : non-conservation et transferts des mots de passe en clair.

3.4.1.2 DÉONTOLOGIE

Charte de déontologie et Loi Sapin 2 (volet anti-corruption)

- SoLocal Group inscrit son activité dans le cadre d'un développement responsable dicté par des principes de déontologie et d'éthique devant être partagés par tous les collaborateurs.

Ces principes, énoncés par la Charte de déontologie de SoLocal Group, s'appuient sur les valeurs du Groupe et fixent les comportements individuels à avoir à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle s'applique aussi bien aux membres du Conseil d'administration qu'aux dirigeants et employés du Groupe.

Les valeurs et principes de cette charte s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux énoncés dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants et ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (notamment pour lutter contre la corruption). Cette charte s'appuie également sur les engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable.

La Charte de déontologie du Groupe rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives et, en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La charte bannit la corruption, notamment dans le cadre des rapports avec les clients et les fournisseurs.

- En 2017, SoLocal Group a initié sa démarche de mise en conformité à la Loi Sapin II en matière de lutte contre la corruption.

Démarche de relations institutionnelles responsables

Dans le cadre de sa politique RSE, SoLocal Group attache une grande importance à avoir une démarche de relations institutionnelles exemplaire qui repose sur le respect de quatre valeurs essentielles :

- l'éthique : les équipes de la Direction des Relations institutionnelles du Groupe sont accréditées à l'Assemblée nationale et au Sénat en tant que Représentant d'intérêts.

À ce titre, notamment :

- elles se conforment aux obligations déclaratives prévues par le Bureau de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne et acceptent de rendre publiques les informations contenues dans leur déclaration,

- elles déclarent systématiquement leur identité, l'organisme pour lequel ils travaillent et les intérêts qu'ils représentent lorsqu'ils ont un contact avec des députés, des sénateurs, des parlementaires européens ou des membres de la Commission européenne,

- elles se conforment aux règles d'accès et de circulation dans les locaux de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne ;

- la transparence : engagement à être exemplaires et à rendre compte des différents échanges qui ont lieu avec les pouvoirs publics quels qu'ils soient ;

- le long terme : gestion de la relation avec les pouvoirs publics dans la durée pour construire ensemble de vrais projets de société sur le long terme ;

- le local : la politique de relations institutionnelles chez SoLocal Group se distingue de celle de la majorité des autres entreprises pour sa dimension locale prépondérante. Le positionnement local du Groupe est porté jusqu'au nom de l'entreprise et permet de placer les relations institutionnelles au plus près du terrain et des publics.

L'équipe Affaires publiques de la Direction des Relations institutionnelles du Groupe ayant été supprimée à l'issue de l'année 2017, aucune inscription n'a été effectuée dans le nouveau répertoire numérique national des représentants d'intérêts, instauré par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Le Groupe s'engage à ce que l'inscription à ce répertoire national soit effectuée en cas de recrutement.

Transparence des critères de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est déterminée conformément aux recommandations du Code de gouvernance AFEP-MEDEF, et l'information sur ces rémunérations – rémunération fixe, variable, attributions de stock-options et d'actions gratuites, indemnités de départ, retraites complémentaires... sont publiées dans la rubrique « Finance/informations réglementées » sur le site du Groupe *SoLocalgroup.com* ainsi qu'au chapitre 4.3 – Rémunérations et avantages du document de référence de SoLocal Group.

En 2017, lors de leur entrée en fonction, le Groupe a publié les éléments de rémunération des 2 nouveaux mandataires sociaux : M. Éric Boustouller, Directeur général et M. Pierre Danon, Président du Conseil d'administration.

En 2018, pour créer les conditions d'un dialogue fructueux et expliquer les éléments et critères d'obtention de la rémunération court/moyen/long terme des mandataires sociaux de façon transparente et répondre aux attentes notamment des parties prenantes actionnaires, un plan de rémunération long terme et les éléments de rémunération « say on pay » ont été soumis au vote des actionnaires lors d'une Assemblée générale mixte du 9 mars 2018.

1

2

3

4

5

6

7

8

3.4.1.3 MANAGEMENT DES RISQUES ET RELATIONS FOURNISSEURS

Sécurité de l'information

En interne, les collaborateurs ont accès via l'Intranet Groupe à la « Politique de sécurité de l'information » du Groupe.

Cette politique constitue un code de référence sur les comportements liés à la sécurité de l'information pour SoLocal Group qui doit être mis en application par chaque entité du Groupe. Elle décrit l'engagement de la Direction vis-à-vis de la sécurité de l'information, son périmètre, les biens pris en compte, les réglementations et obligations contractuelles, les objectifs et les responsabilités. Elle couvre l'ensemble des problématiques de sécurité induites par le traitement de l'information, tant sur les plans physique, technique qu'organisationnel et quel qu'en soit le support. Elle concerne aussi l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

Des référentiels précisent, à partir des usages (notamment des nouvelles technologies du numérique et face aux nouveaux risques liés) les règles à suivre comme les bonnes pratiques applicables, en premier lieu pour assurer l'identification et l'authentification des utilisateurs internes lors de leur connexion à des composants du système d'information de SoLocal Group (au sens le plus large : machines, systèmes, applicatifs, routeurs...).

Par ailleurs, et comme cela est rappelé sur le site Intranet du Groupe à disposition de l'ensemble des collaborateurs, l'information constitue pour le Groupe SoLocal une partie importante de son patrimoine ; l'activité opérationnelle, la compétitivité du Groupe et l'emploi en dépendent directement. Les dommages auxquels le Groupe est exposé peuvent être de nature stratégique, économique, financière, sociale ou médiatique.

Ainsi, chaque collaborateur a une responsabilité sur l'information qu'il émet ou qu'il transmet, et sur sa sécurité. Il est demandé à chacun d'utiliser les pictogrammes adéquats, qui indiquent le degré de sécurité des documents utilisés (par ordre croissant : « libre », « confidentiel », « secret »).

Contrôle interne

Le Groupe aborde le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficace des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité ;

- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes Directions et entités. Cette organisation vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise (conformité et fiabilité des résultats obtenus) en déployant le dispositif de contrôle interne.

Politique d'audit interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction générale du Groupe, et depuis le 11 novembre 2017 au Secrétariat Général, mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du contrôle interne ;
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le Comité d'audit.

Relations avec les fournisseurs

À travers ses achats, le Groupe s'attache globalement à :

- privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs activités ;
- augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue ;
- effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leur performance sociale et environnementale afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

Des critères de responsabilité sociétale sont inclus dans le processus de sélection des prestataires : expertise, processus de suivi qualité, politique de ressources humaines (fidélisation, formation, turnover...), politique RSE, solidité financière, localisation géographique. De plus, lorsque cela est pertinent, les entreprises adaptées (entreprises qui emploient plus de 80 % de travailleurs handicapés) sont consultées lors des appels d'offres.

3.4.2 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR LE NUMÉRIQUE

SoLocal Group, au cœur de l'activité économique des territoires

Favoriser la réussite de toutes les entreprises qui font la richesse du tissu économique français est le cœur même du métier du Groupe. En effet, la vocation de l'ensemble des activités de SoLocal Group est de rapprocher les professionnels et les consommateurs. Depuis plus de 70 ans, le Groupe a développé une expertise reconnue concernant les professionnels pour lesquels il conçoit et produit des services et des contenus informatifs qu'il met à disposition des consommateurs de multiples façons.

Être à disposition de tous les utilisateurs

La diversité des supports (Internet fixe, mobiles, tablettes) et des médias permet aux utilisateurs d'accéder à l'information locale facilement, partout et tout le temps que ce soit en France ou en Espagne. En France, l'Annuaire Imprimé correspond à un usage complémentaire des supports digitaux et reste la référence notamment pour les 15 % de foyers français qui n'ont pas de connexion à Internet ^[1].

Mettre les dernières innovations du marketing et de la technologie à portée de main de toutes les entreprises

De l'époque du seul annuaire imprimé aux services vocaux sur mobile, en passant par le succès du Minitel puis l'avènement d'Internet, SoLocal a toujours accompagné les TPE-PME pour qu'elles puissent bénéficier des supports à la pointe des usages des consommateurs.

CHARTRE DES ACHATS DURABLES

SoLocal Group s'est doté d'une Charte des Achats Durables : celle-ci engage le fournisseur à s'assurer du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux décrits dans ce document et ayant trait aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à l'éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le fournisseur s'engage à faire respecter cette charte dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde, par ses propres fournisseurs et leurs sous-traitants.

La Charte des Achats Durables est signée par les nouveaux prestataires ou lors de renouvellements de contrat. Le respect de cette charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et SoLocal Group.

Parmi les fournisseurs actifs pour la société PagesJaunes en 2017, 136 ont signé la charte à fin 2017.

Aujourd'hui, le Groupe est persuadé que la consommation locale est une vague de fond qui bénéficiera aux entreprises qui sauront en profiter, notamment grâce au numérique. SoLocal Group a donc été partenaire début 2017 de l'enquête « Les Français, la consommation locale et le digital », réalisée par l'Observatoire de la consommation responsable Mescoursespourlaplanete.com. Il a notamment apporté son expertise digitale au cahier prospectif issu de cette enquête, à retrouver sur le site du Groupe.

S'engager pour accompagner les TPE-PME et des entreprises à réseaux sur la communication digitale

Depuis l'avènement d'Internet, SoLocal est engagé dans l'accompagnement des professionnels pour leur accès au numérique ; le Groupe a en effet la conviction que tous ont une place sur le web, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Au-delà même de son activité commerciale, l'engagement de SoLocal Group est de donner les moyens à chacun de développer son activité et son chiffre d'affaires grâce à Internet, tant pour des créateurs d'entreprise et des TPE qui cherchent à répondre aux besoins spécifiques de leurs métiers que pour des grandes entreprises qui animent des réseaux importants, ou bien encore pour des acteurs du secteur public qui renforcent les contacts digitaux avec les Français.

QDQ a également mis en place diverses actions pour sensibiliser les professionnels et TPE-PME à la communication digitale (blog, événements, conférences...).

[1] Source CREDOC « Baromètre du numérique » 2016.

3.4.2.1 DES INITIATIVES CONCRÈTES ET NOVATRICES POUR ACCOMPAGNER LES TPE ET PME FRANÇAISES DANS LEUR DIGITALISATION

- **Tous Numériques** : en mars 2017, SoLocal Group a lancé l'association loi 1901 Tous Numériques.

Elle propose essentiellement le site *tousnumeriques.fr*, où les professionnels accèdent gratuitement à :

- la mesure de leur maturité digitale grâce à un outil d'évaluation ;
- de la formation en ligne en accès libre, sur quatre thématiques de base (webmarketing, référencement, réseaux sociaux, communication visuelle) permettant d'obtenir une attestation ;
- la mise à disposition de données, publications, études, baromètres et contenus sur les usages numériques des particuliers et des professionnels en France.

Fin 2017, la plateforme Tous Numériques recense 800 TPE PME inscrites aux cours en ligne.

Tous Numériques propose une opération tournée vers les jeunes professionnels : l'association a organisé en 2017 (comme en 2016) un hackathon permettant à de jeunes professionnels d'un secteur d'activité de travailler avec des développeurs pour concevoir et créer des applications innovantes utiles à leur métier. Les lauréats peuvent bénéficier d'opportunités de coaching pour développer leurs projets à l'issue de ces événements.

Tous Numériques veut sensibiliser les pouvoirs publics

Le lancement officiel de Tous Numériques a eu lieu le 15 mars 2017 à Paris avec la remise d'un Livre Blanc aux grands acteurs privés et publics du numérique, et notamment aux représentants chargés du numérique dans les équipes de campagne des candidats à l'élection présidentielle. Ce document contient un état des lieux et un diagnostic des usages numériques des TPE et PME françaises et formule des propositions clés pour faire de la France la championne européenne du numérique local grâce à son tissu dense de TPE et PME.

- **Blog des idées locales**

SoLocal Group propose et anime le « *Blog idées locales* », un outil de veille participatif en ligne sur Internet fixe et mobile, source d'inspiration et de solutions pour développer son business au niveau local.

Ce blog s'adresse à tous les professionnels, et notamment les TPE et PME qui n'ont pas nécessairement le temps et les ressources pour mettre en place cette veille alors qu'ils en ont exprimé le besoin pour stimuler leur créativité.

Le blog recense plus de 700 exemples d'initiatives originales, de la plus simple à la plus audacieuse, mises en place par des entreprises des différentes régions de France et de plus de 36 autres pays dans le monde. Plus de 655 000 visites et 1 590 000 pages vues ont été enregistrées depuis son lancement. Son concept se décline désormais à travers la publication d'un Livre Blanc dédié à des lieux d'exception créés par ces grandes marques et qui annoncent le magasin de demain, la publication d'une newsletter 2 fois par semaine avec près de 2 900 abonnés et plusieurs partenariats éditoriaux tels que la BPI, Artisans mag et Centre Ville en Mouvement.

Fort des liens étroits tissés avec les entreprises depuis de nombreuses années, SoLocal Group invente avec ce blog une nouvelle manière de mettre son expertise à leur service.

3.4.2.2 PARTENARIATS POUR LA DIGITALISATION DES TPE-PME

Le Groupe mène diverses actions sociétales avec des partenaires institutionnels au niveau local et national pour favoriser l'accès des professionnels de l'économie réelle aux usages numériques.

Partenariats nationaux

SoLocal Group a élaboré des partenariats nationaux avec :

- la Direction générale des entreprises (DGE) et son programme gouvernemental Transition Numérique pour aider à la numérisation des TPE/PME. SoLocal Group occupe le poste de Président au sein de l'Association transition numérique plus (ATN+) qui regroupe les partenaires privés du programme gouvernemental. Créée en 2013, ATN+ réunit une centaine d'acteurs du digital, industriels de l'IT et partenaires institutionnels, afin de contribuer au développement du numérique des TPE/PME françaises. Le Groupe s'est particulièrement mobilisé en présidant l'association, en recrutant de nouveaux membres, en réalisant des modules de formation destinés aux délégués numériques du programme, en animant un cours en ligne sur le numérique pour les partenaires, en participant au Tour de France de la Transition Numérique ;
- le Conseil national du numérique (CNNum) dans le cadre de ses travaux sur la Croissance connectée. Le CNNum a ainsi organisé des groupes de travail, auxquels SoLocal Group a particulièrement contribué, afin d'élaborer un plan d'action national sur la transformation numérique des TPE et PME en collaboration avec la Direction générale des entreprises (DGE) et les partenaires privés et institutionnels de la transition digitale des entreprises.
- des fédérations professionnelles de branche dans le but de sensibiliser leurs adhérents aux usages numériques (par exemple : Organisation des transports routiers européens, Jeunes agriculteurs...)

Par ailleurs, plusieurs experts du Groupe ont pris la parole sur la numérisation des entreprises françaises à l'occasion de différents événements institutionnels (congrès, salons, conférences, tables rondes...).

Partenariats locaux

SoLocal a organisé en janvier 2017 un hackathon « Digitale Alternance Médecine » qui a réuni pendant deux jours des étudiants de la Faculté de Médecine de Strasbourg et des étudiants de l'Epitech Paris et Strasbourg pour développer des projets d'application utiles au secteur de la santé. Le jury était composé d'experts du numérique, de représentants des territoires innovants et de spécialistes du secteur de la médecine (Syndicat des médecins libéraux).

ÉCOSYSTÈMES INNOVANTS

SoLocal Group a initié depuis 2015 une démarche structurée de relations avec les écosystèmes innovants en région, en particulier en soutenant les candidats au label French Tech, qui permet aux startups et TPE-PME du numérique d'accélérer leur croissance.

En 2017, le Groupe a noué des partenariats avec des territoires labellisés French Tech comme La French Tech Poitou-Charentes, la French Tech Rennes Saint-Malo et Brest Tech+.

Le Groupe est adhérent et participe aux travaux de 18 associations de soutien au numérique en région comme Grand Est Numérique ou l'association SPN (réseau des Professionnels du Numérique). Dans ce cadre, le Groupe permet aux TPE-PME innovantes et aux start-up qui en sont membres de bénéficier de ses compétences et de ses savoir-faire. Le Groupe a soutenu et participé en 2017 à des événements organisés par ces associations (exemples : *Startup On the Beach*, journée de présentation de projets de start-up bretonnes organisée par La French Tech Rennes Saint-Malo ; #GEN5, organisé par Grand Est Numérique).

Toujours en partenariat avec des associations, des collectivités territoriales, des Chambres de Commerce et d'Industrie, le Groupe a accompagné plusieurs programmes d'accélération au bénéfice de start-up, en proposant du mentorat, du coaching et de la mise à disposition d'outils numériques (API/SDK) (exemples : *Le Booster So Digital*, mis en place par l'agglomération Grand Paris Seine Ouest, *Quest Startup*, lancé par Brest Tech+ et le Technopôle Brest-Iroise ; *Smart'Innov*, porté par le SPN). Le Groupe a également contribué à deux hackathons organisés par le SPN et la CCI Portes de Normandie ainsi qu'à deux start-up week-ends organisés par la CCI Porte de Normandie et la CCI Le Mans – Sarthe.

TRANSITION NUMÉRIQUE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

Avec l'association Centre-Ville en Mouvement, le Groupe a pris la parole en plénière lors des Assises du Centre-Ville 2017 à Orléans, pour contribuer à la redynamisation des centres-villes, et a

participé à des Rencontres Régionales du Commerce à Macon, Lisieux et Bayonne, pour encourager les commerçants à innover en s'inspirant des initiatives mises en avant par les Idées Locales (imaginé par SoLocal Group).

SoLocal Group est partie prenante dans plusieurs dispositifs à destination des professionnels de l'économie traditionnelle, pour les accompagner dans leur transition numérique : *Digitale Attitude*, opération portée par la CCI Portes de Normandie pour les acteurs du tourisme, avec l'organisation de trois ateliers numériques ayant réuni plus de 200 professionnels, *Connecte Un Commerçant*, dispositif mis en place par Digital Aquitaine avec la contribution des élus des collectivités territoriales locales, *Crisalide Numérique*, programme mis en place par la CCI Ille-et-Vilaine, qui met en avant les acteurs bretons utilisant le numérique de manière exemplaire dans leur activité. De plus, SoLocal Group contribue aux travaux du Réso Commerce 93, porté par la CCI Seine-Saint-Denis, en animant des ateliers pour les commerçants et a animé la Journée du Commerce organisée par la CCI Grand Hainaut à Valenciennes, avec l'organisation d'ateliers numérique et des diagnostics numériques personnalisés.

La démarche de partenariat lancée en 2016 avec les collectivités territoriales s'est poursuivie en 2017 autour de plusieurs axes : partenariat autour de la donnée pour enrichir l'application « Internet de Séjour » portée par le Comité régional de tourisme de Normandie, mise à disposition de la plateforme collaborative Eurêka pour le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et mise à disposition gratuite du service HAMAK by PagesJaunes, une application de mise en relation entre les citoyens autour du service à la personne, déjà adoptée par une quinzaine de collectivités locales.

3.4.3 COMMUNICATION RESPONSABLE

3.4.3.1 NORMALISATION DES AVIS

En 2013, SoLocal Group a été précurseur de la démarche de certification des avis de consommateurs sur Internet, en obtenant la certification AFNOR pour pagesjaunes.fr (sur applications et Internet fixe & mobile), certification valable jusqu'au 13 novembre 2017. À cette échéance, SoLocal Group a choisi de ne pas redemander la certification, tout en conservant son engagement de qualité, qui passe par le maintien des principes mis en place en 2013.

Fin 2017, PagesJaunes proposait aux consommateurs plus de 5 millions d'avis, portant sur plus de 460 000 professionnels dans plus de 2 200 rubriques.

S'il se confirme en 2018 que la norme NF se transforme en norme ISO, SoLocal Group étudiera la pertinence de se labelliser sous cette norme européenne.

3.4.3.2 CHARTES VISANT À PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

SoLocal Group ou ses filiales sont signataires de plusieurs chartes, reprenant ou spécifiant ses engagements.

- La charte relative à la Protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et de ses services accessibles en ligne :

cette charte expose comment le Groupe contribue à protéger les données personnelles des internautes lors de l'utilisation d'un de ses sites Internet ou de l'un de ses services ;

- La charte « Publicité ciblée et protection des internautes » : élaborée par des associations professionnelles de la publicité ciblée (auxquelles appartiennent SoLocal MS et pagesjaunes.fr), cette charte apporte quelques avancées importantes comme la limitation de la durée de vie des cookies publicitaires, l'amélioration de la transparence des pratiques, et un meilleur contrôle de l'internaute sur l'exploitation de ses données personnelles ;
- La charte pour la promotion de l'authentification sur Internet : de même, considérant que les métiers du Groupe concernant la mise en relation des utilisateurs avec les professionnels lui confèrent un rôle particulier pour l'information des citoyens sur les moyens de sécuriser leurs échanges, le Groupe s'est engagé à promouvoir l'authentification des internautes par le biais de cette charte ;
- La charte portant sur le « droit à l'oubli » des données publiées intentionnellement par les internautes : cette charte vise à définir les bonnes pratiques à adopter par les sites collaboratifs (réseaux sociaux, blogs, forums, sites de publication de contenu, messagerie), ainsi que par les moteurs de recherche où les internautes publient volontairement des données les concernant ;



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

3.5 Perspectives

- La charte du Syndicat national de la communication directe (SNCD) : SoLocal Marketing Services est signataire de la charte SNCD du Développement Responsable qui engage les signataires dans une démarche de développement social, économique et environnemental. SoLocal Marketing Services a notamment mis en avant l'utilisation de logiciels permettant de

détecter les changements d'adresse des clients afin de limiter au maximum les plis non distribués.

SoLocal Group est par ailleurs membre de l'Open Internet Project. Cette initiative rassemble plus de 400 acteurs du monde numérique européen qui défendent la neutralité de l'Internet.

3.4.4 MÉCÉNAT

En 2017, le Groupe a structuré ses actions de mécénat en sein du programme SoLidaires, lancé au début de l'été. SoLidaires a été construit avec deux partis pris forts :

- proposer à ses collaborateurs de conjuguer leur envie d'agir et leurs savoir-faire avec la mission du Groupe auprès des acteurs économiques locaux ;
- ancrer ses actions responsables dans ses savoir-faire, le numérique social et local.

Le programme SoLidaires se décline en 3 volets :

Volet 1 : Financement de projets solidaires portés par des collaborateurs SoLocal Group

Nos collaborateurs pouvaient se faire ambassadeurs de la ou les associations de leur choix en présentant leur dossier pour l'attribution d'un don financier. Les associations devaient avoir leur activité en France, contribuer à la dynamisation sociétale de leur territoire et faciliter l'accès au numérique ou bien avoir un besoin de numérique.

2 associations ont reçu un don :

- Matelots pour la Vie (soutien à des enfants hospitalisés) ;
- STU-DIO (développement d'une plateforme d'intermédiation entre producteurs de déchets et ré-utilisateurs).

Volet 2 : Accompagnement d'associations via le mécénat de compétence

Nos collaborateurs pouvaient accomplir une mission de 1 à 2 jours dans une association demandeuse d'un savoir-faire en lien avec nos métiers (formation aux réseaux sociaux, aux outils digitaux gratuits, à la méthode « agile », au référencement naturel, création d'un site, etc.). Ce volet « mécénat de compétence » était en test en

2017 sur le périmètre du siège de Boulogne, avec pour objectif de rôder le processus.

- Au total, 6 journées de mécénat auront été formalisées en 2017. Ceci n'inclut pas les temps de prise de contact, d'échange avec les associations, ni les temps personnels que les collaborateurs auront consacrés à la préparation de leurs missions.

Volet 3 : Accompagner des causes nationales avec nos moyens : espaces publicitaires, relais sur nos réseaux sociaux, relation téléphonique...

SoLocal Group a contribué à soutenir de grandes causes nationales ou d'urgence :

- Téléthron : pour la quatrième année consécutive, le Groupe lui a donné une visibilité importante, 100 % digitale, sur ses principaux sites avec des créations renvoyant vers le formulaire de don. Plus d'une centaine de collaborateurs experts en contact téléphonique se sont à nouveau portés bénévoles pour recueillir les promesses de dons ;
- Fondation de France/soutien aux victimes du cyclone aux Antilles ;
- Établissement Français du Sang : le Groupe s'est associé à l'opération de sensibilisation originale #MissingType pour la Journée Mondiale des Donneurs de Sang ;
- Association SPS (Soins aux professionnels de santé) : visibilité média le 11 décembre à l'occasion de leur colloque au Ministère de la Santé.

QDQ, filiale espagnole du Groupe, organise des collectes alimentaires ou de vêtements pour le bénéfice d'associations comme Caritas ou la Fondation SEUR.

3.5 PERSPECTIVES

2018 sera une année charnière dans la transformation du Groupe SoLocal et dans la mise en oeuvre de sa responsabilité sociétale. L'ambition de la Direction de la RSE est que la nouvelle gouvernance du Groupe s'approprie les enseignements de la matrice de matérialité issue du dialogue avec les parties prenantes. L'enjeu du Groupe est d'allier sa transformation stratégique aux attentes majeures de l'ensemble de ses parties prenantes et ainsi, de mettre en oeuvre une démarche de responsabilité sociétale conforme à l'esprit de la transposition de la directive européenne en matière de Déclaration de Performance Extra-Financière.

3.6 CONTACTS RSE

Pour toute demande concernant la Responsabilité Sociétale de SoLocal Group, vous pouvez contacter l'équipe RSE :

SoLocal Group

Service RSE – Direction Stratégie, Partenariats et Relations extérieures et Secrétariat général

204, rond-point du Pont-de-Sèvres

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

rse@SoLocal.com

Annexe n° 1 : Note méthodologique

Annexe n° 2 : Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO 26000

Annexe n° 3 : Rapport de l'organisme tiers indépendant

1

2

3

3.7 ANNEXE 1 – NOTE MÉTHODOLOGIQUE

SoLocal Group communique sur ses engagements RSE en réponse au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

SoLocal Group a souhaité élaborer un processus de reporting permettant la collecte de l'ensemble des informations requises. Ce

processus déployé au niveau du Groupe est piloté par un nombre d'indicateurs alignés sur les exigences de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Il comporte notamment plusieurs étapes, décrites ci-après.

4

5

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

PÉRIODE ET FRÉQUENCE

Le reporting RSE de SoLocal Group est publié annuellement dans le document de référence du Groupe. Les informations requises couvrent l'année calendaire écoulée en ligne avec l'exercice fiscal du Groupe, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Dans le cas d'indicateurs pour lesquels les informations nécessaires ne sont pas disponibles dans leur totalité, deux cas de figure se présentent :

- les données sont extrapolées de façon à arriver au résultat annuel (à noter que la méthode des douze mois glissants n'est pas retenue sauf cas spécifiques) ;
- la période prise en considération diffère de l'année calendaire.

Les cas particuliers sont décrits dans la présente Note Méthodologique, partie 1.6 « Estimations et extrapolations ».

PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de sa stratégie volontariste, SoLocal Group ambitionne à terme de couvrir via son reporting l'ensemble de ses filiales sur les territoires où il exerce ses activités.

Pour les indicateurs sociaux quantitatifs, le périmètre des données communiquées est précisé dans chacun des paragraphes. À noter qu'en 2017 le périmètre du Groupe a évolué avec la cession de l'activité de petites annonces (AVAL).

Depuis le déménagement du siège social en mai 2016, le périmètre de reporting a progressé significativement pour prendre en compte la quasi-totalité des filiales françaises sur la plupart des indicateurs environnementaux.

6

7

8

Ainsi, pour l'exercice 2017, le périmètre pris en considération est le suivant :

Indicateur	Périmètre
Consommation d'électricité des datacenters	PJ + Mappy
Taux de virtualisation des serveurs	PJ + Mappy
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	PJ + SoLocal MS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées + QDQ + GIE + Holding
Nombre moyen d'imprimantes par salarié	PJ + SoLocal MS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées + QDQ + GIE + Holding
Consommation d'énergie hors datacenters	PJ + SoLocal MS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie en tonnes équivalent CO ₂ (bureaux + datacenters)	PJ + SoLocal MS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées (datacenters = PJ + Mappy)
Pourcentage de bâtiments avec certification environnementale dans l'ensemble du parc locatif des sites	PJ + SoLocal MS + « périmètre Citylights » des autres filiales concernées
Quantité de D3E évacués en tonnes	PJ + Mappy + SLMS
Consommation d'eau	SoLocal Citylights

Concernant les consommations d'énergies, les données 2016 ont été ajustées grâce à la réception de relevés complémentaires, notamment de la consommation de gaz sur le site PagesJaunes d'Eysines. Les données 2017 pour ce site n'étant pas disponibles, les consommations 2016 ont été réappliquées en 2017, la surface étant restée stable.

Pour les autres sites, deux méthodologies sont appliquées :

- lorsque les dernières factures de l'année sont absentes, la facture de la période précédente est appliquée (1 ou 2 mois maximum d'extrapolation) ;

- l'ensemble des sites bénéficiant de factures permettent d'extrapoler une consommation moyenne d'électricité par mètre carré, appliquée aux sites n'ayant pas de factures.

Concernant les surfaces couvertes par une certification environnementale, la donnée 2016 a été ajustée suite à la non-réception de la certification du site PagesJaunes Nancy.

Pour les déplacements des collaborateurs, les émissions sont présentées sur le périmètre SoLocal France. Les données de 2016, sont publiées sur ce même périmètre vs sur le périmètre PagesJaunes dans les publications précédentes.

ORGANISATION DU REPORTING

Les indicateurs RSE sont renseignés par un réseau de participants. Leur rôle consiste, entre autres, à organiser et à coordonner la remontée des informations vers la Direction RSE, ainsi qu'à garantir la qualité et l'exhaustivité des données fournies au moyen de contrôles de cohérence et de vraisemblance.

Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce document de référence est disponible sur demande auprès du Service RSE (rse@SoLocal.com).

Il existe 4 étapes successives dans le processus de reporting :

- la collecte et la saisie des données via l'outil de reporting « Reporting 21 », par un contributeur ;
- la validation des données collectées, par un Responsable (le « validateur ») ;
- la vérification globale et la consolidation, assurées par la Direction RSE ;
- et enfin l'utilisation des données collectées : transmission des résultats finaux aux responsables des engagements, pour pilotage des projets, et rédaction des rapports de SoLocal Group.

OUTIL DE REPORTING

La collecte des données RSE quantitatives et qualitatives de ce rapport a été réalisée au moyen d'un outil de reporting « Reporting 21 », mis en place en 2015. Cet outil a permis de fiabiliser la collecte, la consolidation et le contrôle des informations RSE.

INDICATEURS NON REPORTÉS

Sur la base de ses obligations de reporting sur les 43 thèmes RSE selon l'article 225 de la loi Grenelle 2, SoLocal Group a sélectionné des indicateurs considérés comme les plus importants au regard

de son activité et de ses enjeux. Ces indicateurs couvrent les trois volets de l'article 225 de la loi Grenelle 2 : Environnement, Social, Sociétal.

VÉRIFICATION EXTERNE

Un organisme tiers indépendant revoit et atteste de la présence et de la sincérité des informations RSE publiées dans le document de référence conformément aux exigences de la loi Grenelle 2. Ces travaux sont conduits conformément selon la réglementation (Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles

l'organisme tiers indépendant conduit sa mission), les principes AFNOR (FD X30-024) et la norme ISO 17020. Le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées publiées est présenté dans le présent document de référence.

PRINCIPALES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES INDICATEURS 2016

Gestion des indicateurs dans le cadre du déménagement du siège social à Boulogne-Billancourt dans le bâtiment « CityLights »

Le siège social de SoLocal Group a déménagé de Sèvres à Boulogne-Billancourt, dans le bâtiment de « Citylights » en mai 2016.

Les salles techniques ont été démantelées à partir de fin 2015 et jusqu'au déménagement du siège social. Les serveurs présents dans ces salles ont été regroupés dans les datacenters interne et externe de Rennes ou chez des prestataires externes.

Consommations énergétiques lors des périodes de travaux

CITYLIGHTS

Entre janvier et avril 2016 des travaux d'aménagement ont eu lieu dans le bâtiment « Citylights » avant l'arrivée des salariés de

SoLocal. Les consommations énergétiques entraînées par ces travaux n'ont pas été prises en compte dans les données consolidées dans le présent document de référence. Ces consommations sont les suivantes :

- électricité : 290 MWh ;
- chauffage urbain – chaud : 190 MWh ;
- chauffage urbain – froid : 46 MWh.

BUREAUX PJSA – ISSY-LES-MOULINEAUX

Les salariés de SoLocal ont quitté les locaux de PJSA à Issy les Moulinaux le 25 mai 2016. SoLocal est néanmoins resté locataire du site jusqu'à fin 2016. Des travaux ont lieu au cours de cette période dans le bâtiment. Les consommations énergétiques entraînées par ces travaux n'ont pas été prises en compte dans les données consolidées dans le présent document de référence. Ces consommations sont les suivantes :

- électricité : 313 MWh.

1

2

3

4

5

6

7

8

2. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES POUR LES INDICATEURS 2015, 2016 ET 2017

Principales estimations et extrapolations

Certains indicateurs pour lesquels tout ou une partie des données n'étaient pas disponibles ont fait l'objet d'extrapolation ou d'estimation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

Indicateurs	Hypothèses
Consommation d'électricité bureaux hors datacenters	<i>Salles techniques</i> : au contraire des années précédentes, les consommations d'électricité 2016 des salles techniques avant le déménagement à Citylights sont prises en compte dans les consommations des bureaux. <i>PJSA</i> : estimation de la consommation sur la base ratio moyen kWh/m ² en cas d'absence de données pour un site (ex. absence de facture, retard de réception de la facture pour la fin d'année, etc.). Le ratio moyen est calculé sur la base d'une moyenne 2016 des consommations des sites PJSA pour lesquelles l'ensemble des informations étaient disponibles.
Consommation d'eau	<i>Citylights</i> : Pour la période janvier – avril l'ensemble des consommations d'eau concernant les effectifs regroupés à Citylights depuis l'emménagement (mai 2016) ont été estimées sur la base d'un ratio m ³ /employé calculé à partir des données réelles mesurées à Citylights sur mai-décembre 2016
Papier diffusé	Le nombre d'annuaires distribués en fin d'année (25,05 % du total des annuaires) a été estimé sur la base du total des livraisons effectuées aux distributeurs.

Précisions sur certains indicateurs sociaux :

- tous les indicateurs sociaux sont mesurés hors stagiaires, VIE, intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisations ;
- formation : Les indicateurs de formation comprennent tout format et durée de formation. Les effectifs formés avec moins de 30 minutes de formation représentent une part non significative des effectifs formés ; les formations en format e-learning n'ont pas pu être comptabilisées dans les chiffres de 2016 et 2017 ;
- accidents du travail et de trajet : les accidents de travail excluent les trajets domicile-travail mais prennent en compte les accidents de trajets intervenus lors de déplacements professionnels. Le taux de fréquence des accidents du travail est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail (soit : $1\ 000\ 000 \times [\text{nombre d'accidents de travail avec arrêt}] / [\text{nombre total d'heures travaillées en cumul sur l'année}]$). Le taux de gravité des accidents du travail est le nombre de jours d'arrêt de travail pour 1 000 heures de travail (soit : $1\ 000 \times [\text{nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident de travail en cumul sur l'année}] / [\text{nombre total d'heures travaillées en cumul sur l'année}]$) ;
- taux d'emploi de personnes handicapées : publication uniquement sur un périmètre France ;
- taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absence maladie au cours de l'exercice comptabilisés en jours ouvrés (hors stagiaires, VIE, intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisations) sur le nombre total de jours théoriques de travail demandés (hors stagiaires, VIE, intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisations) (hors jours fériés, sont incluses les heures réalisées par les salariés partis dans l'année).

MÉTHODE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Afin de calculer les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'électricité, de chauffage urbain et des déplacements professionnels, les facteurs d'émissions (FE) suivants ont été utilisés :

- pour l'électricité (France) : 0,075 kg CO₂e/kWh (Amont et Production hors pertes en ligne) ;
- pour le chauffage urbain (concerne Citylights) :
 - froid : 0,02 KCO₂e équivalent par Kwh (hors perte en ligne),
 - chaud : 0,189 KCO₂e équivalent par Kwh (hors perte en ligne),
- pour le gaz naturel (PCI) (France) : 0,2428 kg CO₂e par kWh PCI ;
- pour les déplacements professionnels : Gazole routier à la pompe, France continentale : 3,158 kg CO₂e par litre.

Ces facteurs d'émissions ont été mis à jour en 2017 en se référant à la Base Carbone, Version 7.71.

Précisions sur la matrice de matérialité :

SoLocal Group n'a pas publié sa matrice de matérialité dans ce reporting, cet exercice étant en cours de finalisation avec le nouveau management.

3.8 ANNEXE 2 – TABLE DE CONCORDANCE

	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
INTRODUCTION				
1. Origine, gouvernance et indicateurs-clés de la RSE	48		Politique (sociale, environnementale et sociétale) Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
2. Dialogue avec les parties prenantes	49			
2.1 Dialogue au quotidien	49	Informations sociétales	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société : <ul style="list-style-type: none"> Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société 	Gouvernance de l'organisation
	49	Informations environnementales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	
2.2 Dialogue spécifique lié à « l'analyse de matérialité » des enjeux RSE	50	Informations sociétales	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société : <ul style="list-style-type: none"> Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société Politique (sociale, environnementale et sociétale) Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
3. Démarche de reporting	51		Politique (sociale, environnementale et sociétale) Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
RESPONSABILITÉ SOCIALE « BÂTIR ENSEMBLE UN GROUPE DIGITAL MOTIVANT ET ÉPANOUISSANT POUR TOUS »				
Introduction	51		Politique (sociale, environnementale et sociétale) Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation



	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
1. Politique de l'emploi et employabilité	51			
1.1 Effectifs, embauches, départs, turnover	51	Informations sociales	a) Emploi <ul style="list-style-type: none"> ● Effectif total et repartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ● Les embauches et les licenciements ● Les rémunérations et leur évolution b) Organisation du temps de travail <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du temps de travail d) Santé et sécurité <p>Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail</p>	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale
1.2 Rémunération des collaborateurs	53	Informations sociales	a) Emploi <ul style="list-style-type: none"> ● Les rémunérations et leur évolution 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale
1.3 Développement et formation des collaborateurs	54	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui e) Formation <ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques mises en œuvre en matière de formation ● Le nombre total d'heures de formation 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social ● Développement du capital humain
2. Egalité professionnelle et diversité	57			
2.1 Egalité femmes-hommes	57	Informations sociales	f) Egalité de traitement <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ● La politique de lutte contre les discriminations 	Droits de l'Homme <ul style="list-style-type: none"> ● Discrimination et groupes vulnérables Relations et conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé
2.2 Intégrer tous les publics	57	Informations sociales	f) Egalité de traitement <ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ● La politique de lutte contre les discriminations 	
3. Sécurité, santé et bien-être au travail	60			
3.1 Suivi de la démarche de qualité de vie et santé au travail	60	Informations sociales	b) Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> ● L'absentéisme d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ● Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles e) Formation <ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale ● Dialogue social ● Santé et sécurité au travail
3.2 Action pour l'amélioration de la qualité de vie	61	Informations sociales	d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> ● Santé et sécurité au travail

	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
4. Organisation du dialogue social	62			
4.1 Accords collectifs au sein du Groupe	62	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords collectifs d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
4.2 Droit Syndical	62	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui d) Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
4.3 Réorganisation de l'activité	63	Informations sociales	c) Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des accords collectifs 	Relations et conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> Dialogue social
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DANS LA GESTION DE NOTRE ACTIVITÉ »				
Introduction	64	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation Questions relatives aux consommateurs <ul style="list-style-type: none"> Consommation durable
1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014	64	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
2. Annuaire imprimés	65	Informations environnementales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Utilisation durable des ressources Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels Atténuation des changements climatiques et adaptation
3. Technologies numériques	67	Informations environnementales	c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources

1
2
3
4
5
6
7
8

	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
4. Déplacements des collaborateurs	68	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Atténuation des changements climatiques et adaptation
5. Bureaux	69	Informations environnementales	c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources Atténuation des changements climatiques et adaptation
6. Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'électricité	70	Informations environnementales	d) Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
7. Biodiversité	70	Informations environnementales	e) Protection de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
8. Autres formes de nuisances et pollutions	70	Informations environnementales	a) Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours b) Pollution <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité c) Economie circulaire <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des sols 	L'environnement <ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources
9. Données administratives sur les ICPE	70			
10. Données financières sur les provisions et garanties pour risque en matière d'environnement	70			

	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE « DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL DE FAÇON RESPONSABLE »				
1. Gouvernance et éthique	71			
1.1 Données personnelles	71	Informations sociétales	d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	Questions relatives aux consommateurs <ul style="list-style-type: none"> Protection des données et de la vie privée des consommateurs
1.2 Déontologie	73	Informations sociétales	g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT <ul style="list-style-type: none"> Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession A l'élimination du travail forcé ou obligatoire A l'abolition effective du travail des enfants d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Les actions engagées pour prévenir la corruption e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la corruption Concurrence loyale Questions relatives aux consommateurs <ul style="list-style-type: none"> Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats
1.3 Management des risques et relations avec les fournisseurs	74	Informations sociétales	c) Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale 	Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
2. Développement des territoires par le numérique	75			
2.1 Des initiatives concrètes et novatrices pour accompagner les TPE et PME françaises dans leur digitalisation	76	Informations sociétales	a) Impact territorial, économique et social de l'activité <ul style="list-style-type: none"> En matière d'emploi et de développement régional Sur les populations riveraines et locales b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société <ul style="list-style-type: none"> Les actions de partenariat ou de mécénat 	Communautés et développement local <ul style="list-style-type: none"> Implication auprès des communautés Création de richesses et de revenus
2.2 Partenariats pour la digitalisation des TPE-PME	76			
3. Communication responsable	77			
3.1 Normalisation des avis	77	Informations sociétales	d) Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	Questions relatives aux consommateurs <ul style="list-style-type: none"> Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs



	Pages	Art.225 Grenelle II - Informations	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
3.2 Charte visant à promouvoir une communication responsable	77			
4. Mécénat	78	Informations sociétales	b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations ● Les actions de partenariat ou de mécénat 	Gouvernance de l'organisation
Perspectives	78		Politique (sociale, environnementale et sociétale) <ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	Gouvernance de l'organisation

3.9 ANNEXE 3 – RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel interne (ci-après « le Référentiel »).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 4 personnes entre le 03 octobre 2017 et le 24 avril 2018 pour une durée de 18 jours avec un audit au siège le 23 et le 24 janvier.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe 1 « note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, en particulier, concernant la consommation d'eau, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des processus (au niveau du Référentiel) au regard des points suivants : pertinence, exhaustivité, fiabilité, neutralité, caractère compréhensible ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

En plus de contrôles de cohérence sur l'ensemble des Informations RSE, nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif global inscrit au 31/12, le nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice, le nombre total de départs CDI, le taux d'absentéisme maladie, le nombre d'heures de formation dispensées, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail ;
- informations environnementales : le tonnage de papier diffusé pour les annuaires imprimés, la consommation d'électricité de Citylight et Angoulême, les émissions de GES liées à l'électricité des bureaux, nombre moyen de feuilles envoyées en impression, nombre d'imprimante par collaborateur ;
- informations sociétales : conditions de dialogue avec les parties prenantes, la protection des données personnelles.

Pour ces Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), pour les informations quantitatives, nous avons vérifié les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif que nous avons sélectionné en fonction des points suivants : activité, contribution aux indicateurs consolidés, implantation géographique et risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 85% des effectifs, entre 19% et 100% des informations quantitatives environnementales et 100% des informations quantitatives sociétales.

Enfin, nous avons apprécié la sincérité des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons ont été retenues en exerçant notre jugement professionnel. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des Informations RSE présentées, conformément au Référentiel.

Fait à Toulouse, le 24 avril 2018

L'organisme tiers indépendant

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT

Président



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4

4.1	ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	92	4.3	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	123
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	92	4.3.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	123
4.1.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	97	4.3.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	127
4.1.3	Composition des organes de direction	97			
4.2	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET DES COMITÉS	98			
4.2.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	98			
4.2.2	Contrats de service	98			
4.2.3	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise adopté par le conseil d'administration du 14 février 2018	99			
4.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes	122			

4.1 ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

4.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- M. Pierre Danon, Président du Conseil d'administration,
- M. David Amar, Vice-Président du Conseil d'administration ;
- M. Jacques-Henri David ;
- Mme Delphine Grison ;
- Mme Marie-Christine Levet ;
- M. Alexandre Loussert ;
- M. Arnaud Marion ;
- Mme Joëlle Obadia ;
- Mme Lucile Ribot ;
- Mme Sophie Sursock ;
- M. Philippe de Verdalle.

Le Conseil d'administration se compose à la date du présent document de onze membres, dont un Administrateur représentant le personnel et dix Administrateurs indépendants.

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
David Amar 11, rue du Rhône 1204 Genève Suisse	Suisse	Vice Président du Conseil d'administration Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Président du Comité stratégique Membre du Comité ad hoc sur le refinancement	13/06/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Représentant de Amar Family Office (Suisse) Managing Director of Holgespar Luxembourg SA (Luxembourg) Director of Matignon Investissement et gestion (France) Chairman of SA EHPBG (France) Manager of Château le Mayne (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Pierre Danon Cordial Consulting 17, bd Anatole - France 92100 Boulogne-Billancourt France	Française	Président du Conseil d'administration	5/09/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Chairman de TDC (société cotée – Danemark) Vice-Chairman de Agrogenation (société cotée – Ukraine) Executive Chairman de Volia (Ukraine) Executive Chairman de All Media Baltics (Pays baltes) Chairman de ProContact (Île Maurice) Vice-Chairman Ciel Finance (Île Maurice) Mandats qui ne sont plus exercés : Président groupe Numericable – Completel (France) Non-Executive Director Standard Life (Écosse)
Jacques-Henri David 17, avenue de l'Annonciade, MC 98000 Monaco	Française	Administrateur Président du Comité d'audit Président du Comité ad hoc sur l'equity story	19/10/2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur d'UGC – Paris (France) Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (France) Administrateur de Edmond de Rothschild Europe – Luxembourg (Luxembourg) Président d'Axcior Corporate Finance (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Edmond de Rothschild Monaco (Monaco)

4.1 Organe d'administration et de Direction générale

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Delphine Grison CBRE 76, rue de Prony 75017 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité stratégique	13/06/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Directrice marketing et business intelligence de CBRE France (France) Présidente de DCTL Conseil (France) Membre du Conseil de Surveillance d'Asmodée Holding (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Marie-Christine Level 5, rue de l'Échelle 75001 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité stratégique	15/12/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Présidente de Educapital (France) Administrateur de Iliad (société cotée - France) Administrateur de Maisons du Monde (société cotée - France) Administrateur de Econocom (société cotée - France) Administrateur de Mercialys (société cotée - France) Administrateur de l'AFP (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de HiPay (France) Administrateur d'Avanquest (société cotée - France)
Alexandre Loussert 3, rue Jules-Ferry 92400 Courbevoie France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	19/10/2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur et Président de l'association regroupement PPlocal (France) Président de AL Conseil (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Arnaud Marion Marion & Partners 563 Chiswick High Road W4 3AY Londres Royaume-Uni	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Président du Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration Président du Comité ad hoc sur le refinancement	19/10/2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Director de Marion & Partners LTD (Royaume-Uni) Director de Digital Shield Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Établissements Zilli (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Initiales AM SARL (France) Gérant puis Président de Trans Consult International (France) Administrateur de EGP (France) Gérant de ART DAM (France) Président puis Liquidateur de Sirenak (France) Directeur général de MIA ELECTRIC SAS (France) Représentant de SideAlliance au Conseil de surveillance de ASCOMETAL (France) Directeur général délégué non Administrateur de BVF (France) Directeur général délégué non Administrateur de Neuhauser Financière (France) Président du directoire de DOUX SA (France)
Joelle Obadia PagesJaunes 204, rond-point du Pont-de-Sèvres 92100 Boulogne Billancourt France	Française	Administrateur représentant le personnel Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration	7/04/2016	7/04/2020	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant





GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4.1 Organe d'administration et de Direction générale

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Lucile Ribot 10, rue Mayet 75006 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	9/03/2018	Assemblée générale annuelle devant se réunir en 2022	Administrateur de HSBC France, Membre des Comités d'audit et des risques de HSBC France (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire de Fives SA (France) Membre du Directoire et Directeur Général de Novafives SAS (France)
Sophie Sursock Accelero Capital 6, rue Morillo 75008 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité ad hoc sur le refinancement Membre du Comité ad hoc sur l'equity story	13/06/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Co-fondatrice et Directrice d'Accelero Capital (France) Administrateur et membre du Comité des rémunérations de Subfero Limited (Royaume-Uni) Administrateur de Italiaonline S.p.A (ex. Seat Pagine Gialle S.p.A et Italia Online S.p.A) (Italie) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Dada Spa (Italie) Administrateur de Inty Limited (Royaume-Uni)
Philippe de Verdalle Nobel 20, rue Quentin-Bauchart 75008 Paris France	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité ad hoc sur l'equity story	13/06/2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Directeur général de Nobel société d'investissement professionnelle spécialisée gérée par WCP (Weinberg Capital Partners) (France) Administrateur de LNA Santé (société cotée – France, représentant du Fonds Nobel) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Mersen (société cotée – France, représentant du Fonds Nobel)

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration a sensiblement évolué depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017 qui a nommé Administrateurs Mesdames Delphine Grison et Sophie Sursock ainsi que Messieurs David Amar et Philippe de Verdalle.

Mesdames Nathalie Balla, Cécile Moulard, Monica Menghini et Sandrine Dufour ont démissionné de leur mandat d'Administratrice respectivement les 22 juin 2017, 11 octobre 2017, 15 décembre 2017 et 9 mars 2018. Messieurs Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto ont démissionné de leur mandat d'Administrateur le 5 septembre 2017. Robert de Metz a également démissionné le 5 septembre 2017 de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a :

- coopté et nommé le 5 septembre 2017, en remplacement de Monsieur Robert de Metz, Monsieur Pierre Danon en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration ;
- coopté le 15 décembre 2017, en remplacement de Madame Monica Menghini, Madame Marie-Christine Levet en qualité d'Administratrice.

L'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018 a nommé Administratrice Madame Lucile Ribot et ratifié la cooptation de Monsieur Pierre Danon et de Madame Marie-Christine Levet.

Par ailleurs, Monsieur David Amar a été nommé Vice-Président par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2018.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend dix membres indépendants, soit 100 % de membres indépendants (hors Administrateur représentant le personnel).

Les critères pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Amar a rejoint le Family Office Amar en 2009 et en a repris la direction en 2013. Il est spécialisé dans l'investissement de long terme dans les sociétés cotées, dans les propriétés viticoles et sociétés de négoce en vins, dans l'immobilier hôtelier et dans la promotion immobilière. Il est également Administrateur du fonds d'investissement Maignon Investissement et Gestion (Private Equity). De 2006 à 2009, il était chargé de gestion de fortune dans différents grands établissements bancaires suisses. Il a obtenu un MBA à Genève en 2006.

Pierre Danon, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, diplômé en droit et de l'Institut supérieur des affaires, a exercé des fonctions de Direction générale et d'Administrateur de sociétés notamment comme Président de Xerox Europe, de Directeur général de British Telecom Retail et de Chairman et Chief Executive Officer de Numericable-Completel. Il est, depuis 2008, Vice-Chairman et désormais Chairman de TDC à Copenhague. Il est également, depuis 2011, Executive Chairman de Volia à Kiev. En 2013, il est

nommé Vice-Chairman d'Agrogénération à Paris et en 2017, il devient l'Executive Chairman de All Média Baltic aux Pays baltes.

Jacques-Henri David est Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (depuis 2011), Administrateur d'Edmond de Rothschild Europe - Luxembourg (depuis 2015) et Administrateur de SoLocal (depuis 2016). Jacques-Henri David a notamment occupé entre 1967 et 1985 les fonctions d'Inspecteur des Finances au Ministère de l'Économie et des Finances, de Directeur adjoint, puis de Directeur de Cabinet de René Monory (ministre de l'Économie) et de Secrétaire Général du Conseil national du crédit à la Banque de France. Il a ensuite été Directeur financier puis Directeur général de la Compagnie Saint-Gobain (1985-1989), Président de la banque Stern (1989-1992), Président du centre de Recherche pour l'expansion de l'économie (Rexecode) (1989-1996), Directeur général de la Compagnie générale des eaux (CGE) (1993-1995), Président du Directoire du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME) (1995-1999), Président de la Sofaris (1996-1999), Président de la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) (1997-1999), membre du Conseil économique et social (CES), Président du groupe Deutsche Bank France (1999-2009) et Vice Chairman de la division « global banking » de Deutsche Bank AG (2005-2009) puis fondateur et Président d'Acxior Corporate Finance (2010-2014). Ancien élève de l'École polytechnique, il est diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Jacques-Henri David est Commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite.

Delphine Grison, est directrice marketing et business intelligence de CBRE France depuis décembre 2015, Présidente de DGTL Conseil depuis 2014, société à travers laquelle elle a exercé des missions de conseil, et administratrice d'Asmodée Holding depuis juin 2014. Elle a précédemment travaillé plus de 10 ans dans les médias, avec des fonctions successivement finance, stratégie, marketing et digital. Elle a notamment dirigé les activités digitales de Lagardère Active jusqu'en 2013, en tant que Présidente de Lagardère Active Digital et membre du Directoire de Lagardère Active. Madame Delphine Grison est une ancienne élève de l'ENS (1987), docteur en physique quantique (1992) et Ingénieur des Ponts et Chaussées (1994).

Marie-Christine Levet, pionnière de l'internet en France, a dirigé plusieurs grandes marques de l'internet français. En 1997, elle fonde la société Lycos pour lancer la version française du moteur de recherche et la développe notamment en rachetant les sociétés Caramail, Spray et Multimania. De 2001 à 2007, elle dirige la société Club-Internet, fournisseur d'accès à internet (filiale de T-Online/Deutsche Telekom), y développe fortement sa part de marché ADSL ainsi que son offre de contenus et services, et la revend en 2007 à Neuf Cegetel (aujourd'hui SFR).

Elle prend alors la Direction générale du groupe 01, premier groupe d'information hi-tech en France (01net, 01Informatique...), ainsi que des activités internet du groupe Nextradiotv (bfmtv.com, rmc.fr...). En 2009, Marie-Christine Levet oriente sa carrière vers le capital risque et participe à la création de Jaina Capital, fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage et finance une vingtaine de sociétés (Made.com, La Ruche qui dit Oui, Mediarythmics).

En 2017, elle crée son propre fonds Educapital, premier fonds d'investissement dédié aux secteurs de l'Education et de la formation innovante, dont elle assure aujourd'hui la présidence. Marie-Christine Levet est administratrice des sociétés Iliad (Free), Mercialis, Maisons du Monde, Econocom et de l'AFP. Marie-Christine Levet est diplômée d'HEC et d'un MBA de l'INSEAD.

1

2

3

4

5

6

7

8

Alexandre Loussert est consultant, a exercé des fonctions de management au sein de la RATP (2004-2013). Il est ambassadeur pour la paix auprès du Comité Europe Afrique sous l'égide de l'Unesco depuis 2007. Il est Président de l'Association RegroupementPPLocal qui a pour objet de faire valoir et défendre les intérêts et les droits des actionnaires individuels. Membre du Comité émetteurs-actionnaires individuels de l'ANSA (Association nationale des sociétés par actions).

Arnaud Marion (Lettres classiques, Sciences-Po Paris) a commencé sa carrière en 1987 chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1993 le groupe Edmond de Rothschild. En 2001 il crée Trans Consult International, puis en 2014, Marion & Partners à Londres, sociétés spécialisées dans la gestion de crises, les opérations complexes, l'analyse stratégique et les négociations. Il est intervenu sur des entreprises emblématiques comme Pleyel, Le Lido, Hersant Media, la Salle Pleyel, Heuliez, Doux, Neuhauser (groupe Soufflet) ou ZILLI. Il intervient aussi bien en situation in bonis qu'en situation judiciaire et a l'expérience de plus de 250 entreprises et 40 mandats de Direction générale dans les secteurs bancaire, des services ou de l'industrie. Il a été Maître de conférences à Sciences-Po à Paris de 1993 à 1998 et est l'auteur de quatre livres. Arnaud Marion a également été membre de 2006 à 2012 de la Commission Nationale chargée d'attribuer le label « EPV - Entreprises du Patrimoine Vivant » dépendant du ministère de l'Économie et des Finances, et a fondé l'Association nationale des entreprises du patrimoine vivant dont il a été Président de 2010 à 2012. Il a reçu les prix de l'Excellence Française pour Pleyel en 2012 et le prix Ulysse des lecteurs de Challenges et de l'ARE du meilleur retournement d'entreprise en 2016. Il est ambassadeur de la Fondation Apprentis d'Auteuil. Il est chevalier de la Légion d'honneur.

Joëlle Obadia a passé 10 ans au sein du groupe Thomson, dont la moitié au sein de la branche Thomson Brandt Armements où elle s'occupait de communication externe (relations presse, publiques, événementiels en France et à l'étranger), puis a rejoint, en novembre 1991, la Direction commerciale de PagesJaunes pour y occuper les fonctions de responsable des incentives pour les forces de vente puis celles de responsable de la dynamisation des ventes en associant à l'animation des ventes, les challenges commerciaux, l'information des différents canaux de vente et les événements clients. En 2007, Joëlle Obadia intègre le Comité de direction de la Direction commerciale en devenant Responsable du développement des ventes, et ajoute à son périmètre le

management et le pilotage de toute la formation commerciale. Aujourd'hui, elle occupe les fonctions de directrice Communication et MICE au sein de l'Excellence Opérationnelle.

Lucile Ribot, diplômée d'HEC en 1989, a commencé sa carrière chez Arthur Andersen où elle a mené des missions d'audit et de conseil financier auprès de grands groupes internationaux. Elle a rejoint le groupe Fives en 1995 dont elle est devenue Directeur financier en 1998, membre du Directoire en 2002 et dont elle a accompagné la croissance et le développement stratégique jusqu'en 2017. Elle est administratrice et membre des Comités d'audit et des risques d'HSBC France.

Sophie Sursock est cofondatrice, dirigeante et actionnaire d'Accelero Capital, groupe d'investissement et de gestion spécialisé dans le secteur TMT (Télécommunications, Media, Technologies). Elle en dirige le bureau de Paris. Elle a réalisé plusieurs opérations dans le secteur des technologies et des médias. Elle a notamment participé à la restructuration de Seat Pagine Gialle S.p.A et siège au Conseil d'administration d'Italiaonline (ex Seat Pagine Gialle S.p.A et Italia Online) et Subfero Limited. Auparavant, elle était Corporate Finance Manager chez Orascom Telecom Holding S.A.E/Weather Investments de 2007 à 2011. Elle a également travaillé dans le Service Opérations M&A du département corporate finance de Deloitte à Paris de 2005 à 2007, a été Junior Project Manager chez PrimeCorp Finance S.A. et Junior Investment Manager chez Axa Investment. Madame Sophie Sursock a un Bachelor in Business Administration, un Master (MSc) en International Business de l'école de commerce ESCP-EAP Paris et un Certificate in the Management of Technology.

Philippe de Verdalle est associé de Weinberg Capital Partners qu'il a rejoint en 2015 pour lancer et diriger le fonds Nobel qui constitue un des trois pôles d'activité de WCP. Nobel est un investisseur de long terme qui accompagne le développement d'entreprises françaises cotées. Philippe de Verdalle est Administrateur de LNA Santé (coté Euronext) et de Mersen jusqu'au 10 avril 2017 (coté Euronext). Préalablement, il a été membre du Comité de direction d'UBS France (2011-2015), Managing Director d'HSBC France en charge des activités d'investissement (2000-2011), maître de conférence en Corporate Finance à l'Institut d'études politiques de Paris (1997-2011). Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de la SFAF (Société française des analystes financiers) et du MBA de l'INSEAD.

4.1.2 INCRIMINATIONS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

4.1.3 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

À la date du présent document, la Direction générale de la Société est ainsi composée :

Nom	Fonction
Éric Boustouller	Directeur général
Christophe Parcot	Directeur commercial
Richard Cuif	Directeur des Ressources humaines, également en charge de la Communication Interne
Pascal Garcia	Secrétaire général
Jean-Jacques Bancel	Directeur administratif et financier
Arnaud Defrenne	Directeur R&D (à compter du 24 avril 2018)
Pascale Furbeyre	Directrice Marketing (à compter du 9 mai 2018)
Frédéric Obala	Directeur général du Search Digital Local

Éric Boustouller est Directeur général depuis le 11 octobre 2017. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Éric Boustouller a été notamment Directeur général des ventes de Compaq France. Directeur général adjoint (2002-2005) puis Président Directeur général de Microsoft France et Vice-Président de Microsoft International (2005-2012). Depuis 2012, il était Corporate Vice President de Microsoft Corporation et Area Vice President de Microsoft Western Europe.

Christophe Parcot est Directeur commercial depuis le 9 novembre 2017. Diplômé du MS de l'Essec en 1990, Christophe Parcot débute sa carrière chez L'Oréal Active dans la branche distribution au Canada avant d'entrer à la Direction internationale des magazines grand public de Bertelsmann à Paris, puis de rejoindre la holding du groupe LVMH début 1996 dans des fonctions financières et d'investissement. Codirigeant fondateur de Liberty Surf en 1999, il mène le processus d'IPO en 2000 et est ensuite nommé Directeur de la Stratégie et du Développement de Tiscali France. En 2002, il lance en France, en Espagne puis en Italie, la société Overture, inventeur des liens sponsorisés. Suite au rachat d'Overture et de Kelkoo par Yahoo!, il devient en 2006 Vice-Président Europe du Sud du groupe Yahoo! et est nommé, en 2012, VP Head of EMEA de Yahoo! sous la responsabilité de Marissa Mayer. En 2014, il rejoint la start-up Teads en tant que Directeur des Opérations afin d'accélérer la croissance internationale et transformer la société en marketplace leader de la publicité vidéo digitale mobile et programmatique. Teads a été cédée au groupe Altice début 2017. Christophe Parcot est aujourd'hui Operating Partner au sein du fonds d'investissement londonien C4 Ventures et Managing Partner de la société de conseil Sixt5 Partners.

Richard Cuif est Directeur des Ressources humaines, également en charge de la Communication Interne, depuis le 9 novembre 2017. Il débute sa carrière chez Rank Xerox, Disney puis Kraft Foods avant d'intégrer le groupe PepsiCo où il est nommé Directeur des Ressources humaines France en 1997. À ce poste, il accompagne notamment la fusion des activités Food et Beverages en France. Il rejoint ensuite Schweppes France, participe à la création d'Orangina Schweppes puis est promu Directeur des Ressources humaines Europe de l'activité Boissons du groupe. De 2005 à 2008, il occupe le poste de DRH de Microsoft France, puis il rejoint le groupe Devanlay-Lacoste où il occupe le poste de Directeur général des Ressources humaines, de la Communication Interne et RSE. Durant 7 années, il participe au développement international des activités, de la fonction Ressources Humaines et de la transformation du groupe. De 2016 à 2017, il a exercé des activités de conseil.

Pascal Garcia est Secrétaire général. Diplômé d'HEC et titulaire d'un MBA au Brésil et en Espagne, Pascal Garcia fait partie de SoLocal Group depuis 1997. D'abord au Brésil, puis chez Wanadoo Edition, il a été, jusqu'en 2008, DG de QDQ Media en Espagne, avant de prendre la direction du pôle Annonceurs et à cette occasion d'intégrer le Comex Groupe. En 2011, il prend la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures qui regroupe également les activités internationales du Groupe. Trois ans plus tard, il est nommé Secrétaire Général du Groupe et, en complément, prend la responsabilité de la Direction juridique et de la stratégie sociale. Fin 2017, la Communication Externe, les Relations Institutionnelles ainsi que la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne lui sont rattachés.



4 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

Jean-Jacques Bancel est Directeur administratif et financier depuis le 13 février 2018. Jean-Jacques Bancel, diplômé de l'ESSEC, a débuté sa carrière en 1993 dans le conseil (Mars & Co) pour rejoindre en 1998 le monde de la banque (HSBC), avant de piloter l'introduction en Bourse des Autoroutes du Sud de la France. Fort du succès de cette opération, il est promu Directeur financier en 2003, poste qu'il occupera ensuite dans différentes entreprises entre 2007 et 2016 comme Consolis (groupe européen de construction) ou dans l'industrie pharmaceutique (Ethypharm et SGD Pharma).

Arnaud Defrenne est Directeur R&D (à compter du 25 avril 2018). Arnaud Defrenne est diplômé de l'ESA Business School. Il a travaillé chez Liberty Surf, Netbooster avant de co-fonder LeGuide.com. En 2005, il rejoint le groupe Publicis où il a développé des offres technologiques telles que « Digital Content & Commerce » ou « Digitas Cloud ». Il intègre le groupe L'Oréal en 2015, en qualité de Chief Digital Marketing Technology Officer (CDMTO) pour accélérer la transformation numérique et développer les activités et le revenu digital du Groupe.

Pascale Furbeyre est Directrice Marketing (à compter du 9 mai 2018). Diplômée d'un MBA de Columbia Business School, Pascale a travaillé pour About.com, Sprinks, Overture, Yahoo! France. En 2009, elle rejoint le groupe Crédit Agricole en qualité de Directrice Marketing et Communication et lance la banque en ligne BforBank, spécialiste de l'épargne. Elle conçoit et développe le site web BforBank, définit le positionnement de la marque et supervise son lancement en TV, presse et sur le web. Depuis 2013, elle était Directrice Marketing du site comparateur LesFurets.com, filiale du groupe anglais BGL.

Frédéric Obala est Directeur général du Search Digital Local. Diplômé HEC, Frédéric Obala a débuté sa carrière comme consultant en stratégie avant de rejoindre Promodes (aujourd'hui Carrefour) en 1992. En 2002, il intègre PPR (aujourd'hui Kering) comme Directeur de la Stratégie et membre du Comité exécutif, puis comme Directeur Marketing et Web de La Redoute. Il exercera ses responsabilités chez Doméo puis Darty avant de rejoindre SoLocal Group en 2014 comme Directeur Grands comptes, puis comme Directeur du pôle Marketing Digital.

4.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET DES COMITÉS

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant

la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

4.2.1 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE

SoLocal Group adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa version révisée de novembre 2016.

Le Conseil d'administration n'a identifié aucune différence dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de SoLocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

4.2.2 CONTRATS DE SERVICE

Aucun membre du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

4.2.3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FÉVRIER 2018 ⁽¹⁾

Le présent rapport est établi conformément aux articles L. 225-37 et seq. du Code de commerce. Il comporte quatre parties :

Partie I : Principes et critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 (article L. 225-37-2 du Code de commerce)

Partie II : Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 (article L. 225-37-3 du Code de commerce)

Partie III : Gouvernement d'entreprise (article L. 225-37-4 du Code de commerce)

Partie IV : Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (L. 225-37-5 du Code de commerce)

PARTIE I : PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE)

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE, ATTRIBUABLES AUX PRÉSIDENT, DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS, EN RAISON DE LEUR MANDAT (ARTICLE L. 225-37-2 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE) (VOTE EX ANTE)

Les 8^e et 9^e résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018 sont relatives à l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2018 au Directeur général (8^e résolution) et au Président du Conseil d'administration (9^e résolution).

La présente Partie I présente les principes et critères de détermination soumis au vote de l'Assemblée générale. Il est précisé que ces principes et critères sont applicables aux fonctions concernées et resteront valables, le cas échéant, en cas de changement de la Direction générale ou de la présidence du Conseil.

Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble des montants visés dans la présente Partie I constituent des plafonds et que la rémunération totale et les avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux de SoLocal Group pourront porter sur des montants inférieurs.

Principes et règles de détermination

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe est déterminée conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2016

et aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « Loi Sapin 2 »).

Elle est arrêtée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, et soumise au vote de l'Assemblée générale.

Elle fait l'objet d'études comparatives régulières afin de s'assurer de la compétitivité et de l'équité de la politique de rémunération au sein du Groupe.

Les conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux comportent, d'une part, des objectifs annuels de croissance et d'efficacité opérationnelle et, d'autre part, des objectifs de long terme liés à la performance économique et financière du Groupe. Elles tiennent compte notamment des spécificités des entreprises du secteur digital en matière de rémunération et de rétention des cadres dirigeants.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration a souhaité que la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux repose sur la création de valeur pour l'actionnaire (Total Shareholder Return).

Pour l'exercice 2018, le Conseil d'administration souhaite que les objectifs fixés aux dirigeants mandataires sociaux tiennent compte de leur implication dans les enjeux de transformation de la stratégie, des organisations et de la culture, tout en prenant en compte le retour à la croissance nécessaire pour le Groupe.

(1) L'ensemble des résolutions relatives aux principes et critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 et à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018.



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

A. Président du Conseil d'administration

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018 que le Président du Conseil d'administration perçoive une rémunération fixe forfaitaire annuelle de 150 000 euros au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration, sous la forme de jetons de présence.

Il ne bénéficie pas d'autre rémunération ni d'aucun autre avantage.

B. Directeur général

1. JETONS DE PRÉSENCE

Les jetons de présence auxquels le Directeur général pourrait avoir droit, pendant la durée de son mandat, en tant qu'Administrateur ou représentant permanent dans une société du Groupe (la Société et ses filiales) ou une entité dans laquelle il interviendrait en qualité de représentant d'une société du Groupe seront soit non payés (s'agissant notamment des filiales) soit reversés à la Société.

2. RÉMUNÉRATION ANNUELLE

2.1. Structure de la rémunération annuelle

La rémunération annuelle du Directeur général comporte une part fixe et une part variable dont les critères sont (i) pour partie

partagés avec l'ensemble des Directeurs du Groupe (« objectifs communs ») et (ii) pour partie individuels (« objectifs particuliers »).

2.2. Rémunération fixe annuelle

Pour l'exercice 2018, la rémunération fixe annuelle brute du Directeur général s'élèvera à 520 000 euros, qui sera versée par mensualités. Le montant de cette rémunération fixe n'a pas varié depuis 2013.

2.3. Rémunération variable annuelle

Les objectifs fixés pour l'appréciation de la rémunération variable sont indiqués au Directeur général chaque année par le Conseil d'administration, qui les fixe sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. L'appréciation de l'atteinte des objectifs et le montant de la part variable correspondante sont établis chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Les critères de la rémunération variable au titre de l'exercice 2018 payable en 2019 du Directeur général ont ainsi été fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2018, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Les critères d'évaluation de la rémunération variable 2018 du Directeur général et leur poids respectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2018 de la part variable de la rémunération du Directeur général à 100 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0 % et 200 % de la rémunération fixe, reposant sur les critères suivants :

	Min	Cible	Max
CA Internet 2018 Objectif de croissance du chiffre d'affaires Internet	0 %	20 %	40 %
EBITDA 2018 : Objectif de profitabilité et de focus réduction des coûts	0 %	20 %	40 %
Évolution du nombre de client	0 %	10 %	20 %
NPS objectif de satisfaction client	0 %	10 %	20 %
Objectifs individuels liés au projet de transformation	0 %	40 %	80 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	100 %	200 %

Le versement des éléments de rémunération variable dus au titre de l'exercice 2018 au Directeur général sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2019.

2.4. Rémunération variable pluriannuelle

Néant.

2.5. Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est prévue pour 2018.

2.6. Attributions gratuites d'actions

Il est proposé à l'Assemblée générale du 9 mars 2018 d'autoriser un mécanisme de rémunération de long terme qui prendrait la forme d'une attribution d'actions de performance de la Société (12^e résolution), notamment aux mandataires sociaux de la Société.

Dans ce cadre, le Directeur général se verrait attribuer, en 2018, au maximum 2 300 000 actions gratuites soumises à condition de performance, selon les modalités suivantes :

- l'attribution des actions gratuites serait soumise à une condition de performance et à une condition de présence ;
- la condition de performance serait fondée d'une part (i) sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et d'autre part (ii) sur l'évolution du cours de l'action de la Société, étant précisé que l'attribution définitive du nombre maximum d'actions autorisé par l'Assemblée générale serait conditionnée au fait que le cours moyen de l'action au cours des vingt jours de Bourse précédant le 31 décembre 2020 soit égal ou supérieur à 1,98 euro (après retraitement des éventuelles distributions ou opérations sur le capital intervenues depuis la date de l'Assemblée générale) ;
- la durée de période d'acquisition serait de trois ans ;
- le Directeur général aurait l'obligation de conserver au moins 30 % des actions gratuites lui ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de son appartenance au Comité exécutif de la Société ;
- en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, ou en cas de décès de celui-ci, les conditions de performance et de présence seraient réputées réunies et l'attribution définitive des actions aurait lieu avant le terme de la période d'acquisition ;
- en cas de départ contraint pendant la période d'acquisition, il conservera le bénéfice de l'attribution d'un nombre d'actions déterminé au prorata de son temps de présence par rapport à la période d'acquisition de trois ans, sous réserve (i) que ce départ contraint intervienne plus de douze (12) mois après l'attribution des actions et (ii) qu'à la date de son départ effectif la ou les conditions de performance aient été respectées ;
- en cas de départ contraint pour cause (x) de décès ou (y) d'incapacité ou (z) de changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pendant la période d'acquisition, les conditions de performance et la condition de présence seront réputées intégralement remplies le

concernant, lui donnant droit ou donnant droit à ses ayants droit à l'intégralité des actions attribuées ;

On entend par départ contraint tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou un changement de stratégie décidé par le Conseil d'administration.

L'intention du Conseil d'administration est de soumettre chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société un plan d'attribution d'actions de performance dont le périmètre et les conditions seront convenus le moment venu.

2.7. Rémunérations exceptionnelles

Néant.

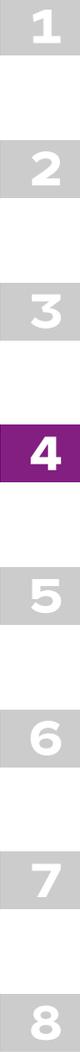
2.8. Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction

L'acceptation par Monsieur Éric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, Monsieur Éric Boustouller bénéficiera, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 mars 2018 (13^e résolution), d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite de 1 million d'actions de la Société, dans les conditions suivantes :

- l'attribution des actions ne serait soumise à aucune condition de performance ;
- l'attribution définitive des actions serait soumise à la condition que Monsieur Éric Boustouller soit toujours présent dans la Société à l'issue de la période d'acquisition visée ci-dessous. Il est précisé que cette condition de présence serait réputée respectée en cas de départ contraint pendant la période d'acquisition ;

On entend par départ contraint tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou un changement de stratégie décidé par le Conseil d'administration.

- l'attribution gratuite des actions interviendrait dans les 30 jours de la date de l'Assemblée générale du 9 mars 2018 ;
- la période d'acquisition serait de 12 mois et la période de conservation serait de 12 mois ;
- Monsieur Éric Boustouller devra conserver les deux tiers des actions ainsi attribuées jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société ; et
- en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, ou en cas de décès de celui-ci, l'attribution définitive des actions aurait lieu avant le terme de la période d'acquisition.



2.9. Engagements pris en raison de la cessation d'activités (article L. 225-42-1 alinéas 1 et 6 du Code de commerce)

L'ensemble des engagements pris au bénéfice du nouveau Directeur général a été autorisé par le Conseil d'administration et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 9 mars 2018 conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (10^e résolution).

L'octroi de ces engagements au bénéfice du Directeur général a été une condition de son embauche et a ainsi permis de favoriser l'arrivée d'Eric Boustouller en qualité de nouveau Directeur général de la Société.

Indemnités de départ

Dans la mesure où il ne bénéficie d'aucun contrat de travail, une indemnité de départ sera versée au Directeur général en cas de départ contraint de la Société (à savoir tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou un changement de stratégie décidé par le Conseil d'administration), dans les conditions visées ci-après :

- le montant de l'indemnité sera égal à 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général ;
- le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : le Directeur général devra avoir atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années. Si le départ intervient moins de trois années après la prise de fonctions, les objectifs annuels pris en compte seront ceux qui étaient applicables pendant la période de présence dans la Société ;
- le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Indemnités de non-concurrence

Le Directeur général sera soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation du mandat du Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après :

- l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ;
- l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité.

La Société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence [auquel cas elle ne

sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement [auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion].

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

2.10. Éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus au titre de conventions conclues avec la Société ou une filiale

Néant.

2.11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat

Néant.

2.12. Avantages de toute nature

Le Directeur général bénéficie des avantages en nature suivants :

- des régimes de frais de santé et de prévoyance dans les conditions actuellement applicables aux salariés cadres de la Société ou d'un régime similaire, ainsi qu'une assurance responsabilité civile en qualité de Directeur général ;
- le remboursement par la Société des dépenses relatives à l'accomplissement des fonctions de Directeur général, notamment frais de séjour et de déplacements, sur justificatifs, selon les règles en vigueur au sein de la Société ;
- une prise en charge par la Société des frais d'adhésion et des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC) spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- un véhicule de fonction selon les pratiques en vigueur au sein de la Société, l'avantage résultant de son utilisation à titre privé étant évalué conformément aux règles en vigueur dans la Société ; et
- un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restant étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels visés dans la présente Partie I du rapport est conditionné, pour chacune des personnes concernées, à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire ultérieure des éléments de rémunération la concernant dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce (à savoir, pour chacune des personnes concernées, l'approbation par l'Assemblée générale annuelle qui statuera en 2019 sur les éléments variables et exceptionnels composant la rémunération totale versée ou devant être versée à cette personne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

**PARTIE II : RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
(ARTICLE L. 225-37-3 DU CODE DE COMMERCE)**

DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT CES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES (Y COMPRIS SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CRÉANCE OU DE TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS MENTIONNÉES AUX ARTICLES L. 228-13 ET L. 228-93) AINSI QUE DES CRITÈRES EN APPLICATION DESQUELS ILS ONT ÉTÉ CALCULÉS OU LES CIRCONSTANCES À LA SUITE DESQUELLES ILS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS, EN FAISANT RÉFÉRENCE, LE CAS ÉCHÉANT, AUX RÉOLUTIONS VOTÉES (VOTE EX POST).

A. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice 2017 de la part de SoLocal Group

Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018 sont relatives à l'approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Messieurs Pierre Danon (3^e résolution), Éric Boustouller (4^e résolution), Jean-Pierre Remy (5^e résolution), Robert de Metz (6^e résolution) et Christophe Pingard (7^e résolution).

En application des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale du 9 mars 2018 d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à chaque mandataire, tels que présentés dans la présente Partie II.

Il est rappelé que ces éléments versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à chacun des cinq mandataires susvisés l'ont été conformément aux principes et critères de détermination, répartition et attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui ont été approuvés par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 dans le cadre du vote ex ante.

Ces principes et critères sont détaillés dans le rapport établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce (« **Rapport Loi Sapin 2017** »). Ce rapport figure dans la brochure de convocation de l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017, aux pages 51 et suivantes. Il est disponible sur le site www.SoLocalgroup.com.

Pierre Danon ⁽¹⁾, Président du Conseil d'administration (3^e résolution)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	N/A	Absence de rémunération fixe
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence de rémunération variable
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	Absence d'attribution en 2017
Jetons de présence	45 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre du mandat de Président du Conseil d'administration
Avantages de toute nature	N/A	Absence d'avantages de toute nature
Indemnité de départ	N/A	Néant
Indemnité de non-concurrence	N/A	Néant
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Néant

[1] Monsieur Pierre Danon a été nommé Président du Conseil d'administration le 5 septembre 2017.

Éric Boustouller ⁽¹⁾, Directeur général (4^e résolution)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	116 214 € (montant versé calculé prorata temporis)	Rémunération fixe d'un montant annuel brut de 520 000 euros, versée par mensualités
Rémunération variable annuelle	116 214 € (montant attribué au titre de l'exercice antérieur)	Rémunération annuelle brute variable pouvant varier entre 0 % et 200 % de la rémunération fixe, avec une cible à 100 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints. Pour mémoire, les objectifs fixés au Directeur général par le Conseil d'administration pour l'exercice 2017 comportent quatre objectifs : (i) évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX, (ii) croissance du chiffre d'affaires Internet 2017, (iii) évolution du nombre de Clients et (iv) Total Shareholder Return ^(a) . Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, la rémunération variable d'Éric Boustouller sera au moins égale à 100 % de sa rémunération fixe (prorata temporis du temps de présence), sous condition de présence effective. Il est précisé que cette condition de présence sera réputée respectée en cas de départ contraint entre la date de son entrée en fonction (le 11 octobre 2017) et le 31 décembre 2017. Le principe d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	Aucune attribution en 2017
Jetons de présence	N/A	Les jetons de présence auxquels M. Éric Boustouller pourrait avoir droit, pendant la durée de son mandat, en tant qu'Administrateur ou représentant permanent dans une société du Groupe (la Société et ses filiales) ou une entité dans laquelle il interviendrait en qualité de représentant d'une société du Groupe seront soit non payés (s'agissant notamment des filiales) soit reversés à la Société.
Avantages de toute nature	4 819 € (valorisation comptable)	Prise en charge/mise à disposition : <ul style="list-style-type: none"> ● des régimes de frais de santé et de prévoyance dans les conditions actuellement applicables aux salariés cadres de la Société ou d'un régime similaire ; ● une assurance responsabilité civile en qualité de Directeur général ; ● du remboursement par la Société des dépenses relatives à l'accomplissement des fonctions de Directeur général, notamment frais de séjour et de déplacements, sur justificatifs, selon les règles en vigueur au sein de la Société ; ● des frais d'adhésion et des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC) spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux ; et ● un véhicule de fonction selon les pratiques en vigueur au sein de la Société, l'avantage résultant de son utilisation à titre privé étant évalué conformément aux règles en vigueur dans la Société.

(1) Monsieur Éric Boustouller a été nommé Directeur général le 11 octobre 2017.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de cessation de fonctions	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017	<p>En cas de départ contraint de la Société (à savoir tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou un changement de stratégie décidé par le Conseil d'administration), une indemnité de départ sera versée au Directeur général dans les conditions visées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le montant de l'indemnité sera égal à 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général ; ● le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : le Directeur général devra avoir atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années ; si le départ intervient moins de trois années après la prise de fonctions, les objectifs annuels pris en compte seront ceux qui étaient applicables pendant la période de présence dans la Société ; ● le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable. <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce l'engagement de versement d'une indemnité de cessation de fonctions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017	<p>Le Directeur général sera soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; ● l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité. <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce le dispositif susvisé de non-concurrence sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.</p>
Régime de retraite supplémentaire	2 039 € (contribution patronale)	<p>Dispositif de régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation sera supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restant étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 juillet 2017 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 9 mars 2018.</p>

(a) Voir section 2.1.3 (Rémunération variable annuelle au titre de 2017 payable en 2018) du Rapport Loi Sapin 2017 :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0 %	50 %	100 %
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0 %	12,5 %	25 %
Évolution du nombre de Clients	0 %	12,5 %	25 %
Total Shareholder Return	0 %	25 %	50 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	100 %	200 %

Jean-Pierre Remy ⁽¹⁾, Directeur général, démissionnaire (5^e résolution)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	260 004 € (montant versé calculé prorata temporis)	Rémunération fixe d'un montant annuel brut de 520 000 euros, versée par mensualités
Rémunération variable annuelle	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, Jean-Pierre Remy ayant renoncé à sa rémunération variable annuelle	Rémunération annuelle brute variable pouvant varier entre 0 % et 200 % de la rémunération fixe, avec une cible à 100 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints. Pour mémoire, les objectifs fixés au Directeur général par le Conseil d'administration pour l'exercice 2017 comportent quatre objectifs : (i) évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX, (ii) croissance du chiffre d'affaires Internet 2017, (iii) évolution du nombre de Clients et (iv) Total Shareholder Return ^(a) . Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, la rémunération variable de Jean-Pierre Remy aurait été au moins égale à 100 % de sa rémunération fixe (prorata temporis du temps de présence), sous condition de présence effective. Le principe d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	Absence d'attribution en 2017
Jetons de présence	11 677 € (montant versé)	Jean-Pierre Remy, Administrateur de la Société, percevait des jetons de présence au titre de sa participation aux travaux du Conseil d'administration ^(b)
Avantages de toute nature	10 207 € (valorisation comptable)	Prise en charge/mise à disposition : <ul style="list-style-type: none"> des régimes de frais de santé et de prévoyance dans les conditions actuellement applicables aux salariés cadres de la Société ou d'un régime similaire ; une assurance responsabilité civile en qualité de Directeur général ; du remboursement par la Société des dépenses relatives à l'accomplissement des fonctions de Directeur général, notamment frais de séjour et de déplacements, sur justificatifs, selon les règles en vigueur au sein de la Société ; des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC) spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux ; et un véhicule de fonction selon les pratiques en vigueur au sein de la Société, l'avantage résultant de son utilisation à titre privé étant évalué conformément aux règles en vigueur dans la Société.
Indemnité de cessation de fonctions	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, Jean-Pierre Remy ayant renoncé à percevoir toute indemnité liée à son départ	En cas de départ contraint de la Société, une indemnité de départ est versée au Directeur général dans les conditions visées ci-après : <ul style="list-style-type: none"> le montant de l'indemnité sera égal à 12 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général ; le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : le Directeur général devra avoir atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années ; le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable. Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

(1) Monsieur Jean-Pierre Remy a quitté ses fonctions le 30 juin 2017.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration ayant libéré Jean-Pierre Remy de son obligation de non-concurrence	<p>Le Directeur général est soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; ● l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale à 12 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité. <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.</p>
Régime de retraite supplémentaire	4 531 € (contribution patronale)	Dispositif de régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restant étant à la charge du Directeur général délégué, soit 2,2 %.

(a) Voir section 2.1.3 (Rémunération variable annuelle au titre de 2017 payable en 2018) du Rapport Loi Sapin 2017 :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0 %	50 %	100 %
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0 %	12,5 %	25 %
Évolution du nombre de Clients	0 %	12,5 %	25 %
Total Shareholder Return	0 %	25 %	50 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	100 %	200 %

(b) Voir la section 2.2.2 (Jetons de présence) du Rapport Loi Sapin 2017.

Robert de Metz ⁽¹⁾, Président du Conseil d'administration, démissionnaire (6^e résolution)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	N/A	Absence de rémunération fixe
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence de rémunération variable
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	Absence d'attribution en 2017
Jetons de présence	45 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre du mandat de Président de Conseil d'administration ^(a)
Avantages de toute nature	N/A	Absence d'avantage de toute nature
Indemnité de départ	N/A	Néant
Indemnité de non-concurrence	N/A	Néant
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Néant

(a) Voir section 3 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux non exécutifs) du Rapport Loi Sapin 2017.

Christophe Pingard ⁽²⁾, Directeur général délégué, fin de mandat (7^e résolution)

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	355 317 € (montant versé calculé prorata temporis)	Rémunération fixe d'un montant annuel brut de 370 000 euros, versée par mensualités
Rémunération variable annuelle	0 €	Rémunération annuelle brute variable pouvant varier entre 0 % et 120 % de la rémunération fixe, avec une cible à 60 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints. Pour mémoire, les objectifs fixés au(x) Directeur(s) général(aux) délégué(s) par le Conseil d'administration pour l'exercice 2017 comportent quatre objectifs : (i) évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX, (ii) croissance du chiffre d'affaires Internet 2017, (iii) évolution du nombre de Clients et (iv) Total Shareholder Return ^(a) . Le principe d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	Absence d'attribution en 2017
Jetons de présence	N/A	Christophe Pingard n'était pas Administrateur de la Société et ne percevait pas de jetons de présence

(1) Monsieur Robert de Metz a quitté ses fonctions le 5 septembre 2017.

(2) La nomination d'Éric Boustouller en qualité de Directeur général de la Société ayant pour effet de mettre fin au mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard, le Conseil d'administration de la Société a décidé, en accord avec le Directeur général et afin de favoriser la transition avec la nouvelle équipe dirigeante, de reconduire Christophe Pingard dans ses fonctions de Directeur général délégué pour une période de deux mois non renouvelable, soit jusqu'au 15 décembre 2017.

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Avantages de toute nature	20 050 € (valorisation comptable)	<p>Prise en charge/mise à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● des régimes de frais de santé et de prévoyance dans les conditions actuellement applicables aux salariés cadres de la Société ou d'un régime similaire ; ● une assurance responsabilité civile ; ● du remboursement par la Société des dépenses relatives à l'accomplissement ses fonctions, notamment frais de séjour et de déplacements, sur justificatifs, selon les règles en vigueur au sein de la Société ; ● des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC) spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux ; et ● un véhicule de fonction selon les pratiques en vigueur au sein de la Société, l'avantage résultant de son utilisation à titre privé étant évalué conformément aux règles en vigueur dans la Société.
Indemnité de cessation de fonctions	595 903 €	<p>En cas de départ contraint de la Société (à savoir tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de la Société [au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce] ou un changement de stratégie décidé par le Conseil d'administration), une indemnité de départ est versée au Directeur général délégué dans les conditions visées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le montant de l'indemnité sera égal à 12 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général délégué ; ● le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : le Directeur général délégué devra avoir atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années ; ● le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable. <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ce dispositif d'indemnité de départ a été approuvé pour la dernière fois par l'Assemblée générale du 13 juin 2017. Le Conseil d'administration a constaté dans sa séance du 15 décembre 2017 que les conditions d'exigibilité de l'indemnité de départ (en particulier la condition de performance) étaient réunies. En conséquence, Christophe Pingard a perçu une indemnité de départ dont le montant est égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute (fixe et variable) versée au cours des 12 derniers mois d'activité.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration ayant libéré Christophe Pingard de son obligation de non-concurrence	<p>Le Directeur général délégué est soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; ● l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale à 12 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute (fixe et variable) versée au cours des 12 derniers mois d'activité. <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.</p>



Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	8 684 € (contribution patronale)	Dispositif de régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restant étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %.

(a) Voir section 2.1.3 (Rémunération variable annuelle au titre de 2017 payable en 2018) du Rapport Loi Sapin 2017 :

	Min	Cible	Max
Évolution de l'agrégat EBITDA-CAPEX	0 %	24 %	48 %
Croissance du chiffre d'affaires Internet 2017	0 %	10,5 %	21 %
Évolution du nombre de Clients	0 %	10,5 %	21 %
Total Shareholder Return	0 %	15 %	30 %
TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	0 %	60 %	120 %

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels visés dans la présente Section A de la Partie II du rapport est conditionné, pour chacune des personnes concernées, à l'approbation par l'Assemblée générale du 9 mars 2018 des

éléments de rémunération variables et exceptionnels composant la rémunération totale versée ou devant être versée à cette personne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à savoir l'approbation par l'Assemblée générale du 9 mars 2018 des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e résolutions qui seront soumises à leur vote.

B. Rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice 2017 de la part des sociétés contrôlées par SoLocal Group ⁽¹⁾

(en euros)

Mandataires sociaux de SoLocal	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2017	Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice 2017	Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice 2017	Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice 2017	Jetons de présence dus au cours de l'exercice 2017
Joelle Obadia	80 642	15 923	1 877	3 649	30 906

C. Rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice 2017 de la part de la société contrôlant SoLocal Group ⁽²⁾

Néant.

(1) Note : Anciennement, Section VII du rapport de gestion SoLocal Group.

(2) Note : Anciennement, Section VIII du rapport de gestion SoLocal Group.

PARTIE III : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2017

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
David Amar 11, rue du Rhône 1204 Genève Suisse	Suisse	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Président du Comité stratégique Membre du Comité ad hoc sur le refinancement	13 juin 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Représentant de Amar Family Office Managing Director of Holgespar Luxembourg SA Director of Maignon Investissement et gestion Chairman of SA EHPBG Manager of Château le Mayne Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Pierre Danon Cordial Consulting 17, bd Anatole-France 92100 Boulogne -Billancourt France	Française	Président du Conseil d'administration	5 septembre 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Chairman de TDC (Danemark) Vice-Chairman de Agrogenation (Ukraine) Executive Chairman de Volia (Ukraine) Executive Chairman de All Media Baltics (Pays baltes) Chairman de ProContact (Île Maurice) Vice-Chairman Ciel Finance (Île Maurice) Mandats qui ne sont plus exercés : Président Groupe Numericable – Completel Non-Executive Director Standard Life (Ecosse)
Jacques-Henri David 17, avenue de l'Annonciade, MC 98000 Monaco	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Président du Comité ad hoc sur l'equity story	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur d'UGC – Paris (France) Président de la commission de contrôle des activités financières de la Principauté de Monaco (France) Administrateur d'Edmond de Rothschild Europe – Luxembourg (Luxembourg) Président d'Axcior Corporate Finance (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Edmond de Rothschild Monaco
Sandrine Dufour Proximus (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Directeur financier et membre du Comité de direction de Proximus (Belgique) Administrateur de BICS (Belgacom International Carrier Services) (Belgique) Administrateur de Proximus Group Services SA (Belgique) Administrateur de Connectimmo (Belgique) Administrateur de Proximus Art Asbl (Belgique) Administrateur de Tango Administrateur de Telindus Luxembourg Administrateur de Be-Mobile Administrateur de Fonds de pension de Proximus Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur exécutif Finance et Stratégie du groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France) Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Clients SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France)





GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sandrine Dufour <i>(suite)</i>					Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCom Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du groupe Telindus France
Delphine Grison CBRE 76, rue de Prony 75017 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité stratégique	13 juin 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Directrice marketing et business intelligence de CBRE France Présidente de DCTL Conseil Membre du Conseil de Surveillance d'Asmodée Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Marie-Christine Levet 44-46, rue de la Bienfaisance 75008 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité stratégique	15 décembre 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Présidente de Educapital Administrateur de Iliad Administrateur de Maisons du Monde Administrateur de Econocom Administrateur de Mercilays Administrateur de l'AFP Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de HiPay Administrateur d'Avanquest
Alexandre Loussert 3, rue Jules-Ferry 92400, Courbevoie France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Administrateur et Président de l'association regroupement PPlocal (France) Président de AL Conseil (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Arnaud Marion Marion & Partners 563 Chiswick High Road W4 3AY Londres, Royaume-Uni	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Président du Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration Président du Comité ad hoc sur le refinancement	19 octobre 2016	Assemblée générale devant se réunir en 2020	Director de Marion & Partners LTD (Royaume-Uni) Director de Digital Shield Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Établissements Zilli (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Initiales AM SARL (France) Gérant puis Président de Trans Consult International (France) Administrateur de EGP (France) Gérant de ART DAM (France) Président puis Liquidateur de Sirenak (France) Directeur général de MIA ELECTRIC SAS (France) Représentant de SideAlliance au Conseil de surveillance de ASCOMETAL (France) Directeur général délégué non administrateur de BVF (France) Directeur général délégué non administrateur de Neuhauser Financière (France) Président du Directoire de DOUX SA (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sophie Sursock Accelero Capital 6, rue Morillo 75008 Paris France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité ad hoc sur le refinancement Membre du Comité ad hoc sur l'equity story	13 juin 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Co-fondatrice et Directrice d'Accelero Capital Administrateur et membre du Comité des rémunérations de Subfero Limited (UK) Administrateur de Italiaonline S.p.A (ex.Seat Pagine Gialle S.p.A et Italia Online S.p.A) (Italie) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Dada Spa (Italie) Administrateur de Inty Limited (Royaume-Uni)
Joelle Obadia PagesJaunes 204, Rond-Point du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt France	Française	Administrateur représentant le personnel Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration	7 avril 2016	7 avril 2020	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Philippe de Verdalle Nobel 20, rue Quentin-Bauchart 75008 Paris France	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité ad hoc sur l'equity story	13 juin 2017	Assemblée générale devant se réunir en 2021	Directeur général de Nobel société d'investissement Professionnelle spécialisée gérée par WCP (Weinberg Capital Partners) Administrateur de LNA Santé (société cotée – France, représentant du Fonds Nobel) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Mersen (société cotée – France, représentant du Fonds Nobel)

Le Conseil d'administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée générale du 9 mars 2018 une résolution portant sur la nomination de Madame Lucile Ribot en qualité d'Administrateur.

2. Conventions réglementées

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2017 ou conclus au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2017 :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés dans le tableau de la Partie II ci-dessus et dans le Rapport Loi Sapin 2017), préalablement

approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;

- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillés dans le tableau de la Partie II ci-dessus et dans le Rapport Loi Sapin 2017), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances du 26 octobre 2011, 13 décembre 2016 et 11 octobre 2017 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général d'Éric Boustouller (détaillés dans le tableau de la Partie II ci-dessus), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 juillet 2017.



3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au bénéfice du Conseil d'administration

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 13 juin 2017 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, l'autorisation suivante :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des Plans d'Épargne d'Entreprise et/ou de salariés	26 mois 12 août 2019	-	1 150 000 €

Il est précisé qu'il serait mis fin à l'autorisation susvisée en cas d'adoption par l'Assemblée générale du 9 mars 2018 de la 19^e résolution qui sera soumise à son vote (à savoir l'émission visée au point 6. du tableau ci-après).

Sous réserve de leur adoption par l'Assemblée générale du 9 mars 2018 (14^e à 19^e résolutions), le Conseil d'administration se verrait déléguer, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
1. Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond : 17 000 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
2. Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond des émissions 2. et 3. : 5 800 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
3. Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond des émissions 2. et 3. : 5 800 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 8 mai 2020	-	Plafond prévu par la réglementation
5. Augmentation de capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 8 mai 2020	-	40 000 000 €
6. Augmentation de capital réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise	26 mois 8 mai 2020	-	1 150 000 €

4. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées dans la section du document de référence relative aux statuts.

4.2. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 21 fois. En moyenne, 80 % des Administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 3 heures.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- évolution de la gouvernance : le Conseil d'administration, s'appuyant sur le Comité des rémunérations et des nominations, a mis en place un processus de recherche et de sélection de son nouveau Président et du nouveau Directeur général, et s'est largement renouvelé ;
- restructuration financière : le Conseil d'administration s'est réuni de très nombreuses fois pour étudier, préparer et mettre en œuvre le plan de restructuration financière ;
- examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et projets de résolutions soumis aux Assemblées générales ;
- examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux Administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe ;
- examen de la stratégie : des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu et l'a approuvé ;
- responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : le Conseil d'administration est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

4.3. COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a mis en place trois Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique, ce dernier ayant été créé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juin 2017.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 novembre 2017 a également créé trois Comités ad hoc sur le refinancement, l'equity story et le suivi de la restructuration de la Société.

4.3.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité d'audit désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- Madame Sandrine Dufour, Président ;
- Monsieur Jacques-Henri David ;
- Monsieur Arnaud Marion ;
- Madame Sophie Sursock.

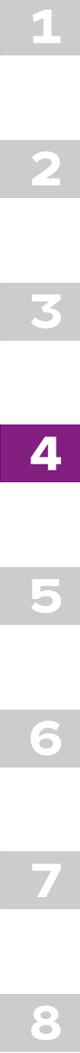
Il est donc composé à 100 % d'Administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Ces missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.



Le Comité d'audit s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2017. En moyenne, 91 % des membres ont participé à chaque séance du Comité d'audit au cours de cet exercice. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction financière, le Directeur de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2017 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2016 ;
- comptes consolidés condensés trimestriels 2017 ;
- programme 2017 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

4.3.2. Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité des rémunérations et des nominations désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- Monsieur Philippe de Verdalle, Président ;
- Monsieur David Amar ;
- Monsieur Alexandre Loussert ;
- Madame Joëlle Obadia.

Il est donc composé à 75 % d'Administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations et des nominations est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société. Le Comité examine la structure des rémunérations des cadres de la Société, et valide en particulier la structure des bonus des cadres.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 14 fois en 2017. En moyenne, 90 % des membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2017, le Comité a examiné les questions liées à l'évolution de la gouvernance de la Société ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration et des Comités du Conseil, à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la

rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué, à la composition du Conseil d'administration et de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son incentive à long terme.

4.3.3. Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité stratégique désigne lui-même son Président.

La composition du Comité stratégique à la date du présent rapport est la suivante :

- Monsieur David Amar, Président ;
- Madame Delphine Grison ;
- Madame Marie-Christine Levet.

Il est donc composé à 100 % d'Administrateurs indépendants.

À la suite de sa démission de son mandat d'Administrateur de la Société le 5 septembre 2017, Jean-Marc Tassetto a accepté, à la demande du Comité stratégique, de continuer à participer aux travaux de ce Comité en qualité d'expert.

Le Comité a également demandé à Philippe Besnard de participer à ses travaux en qualité d'expert. Philippe Besnard est Président de Pentagrammedia.com et CEO et cofondateur de QuantumAdvertising.

Le Comité est en charge du suivi des questions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et de ses filiales directes et indirectes.

Le Comité stratégique s'est réuni 4 fois depuis sa création en juin 2017. En moyenne, 80 % des membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2017, le Comité a examiné les questions liées aux réflexions sur l'évolution de la stratégie à la suite des changements de gouvernance intervenus au cours de l'année.

4.3.4. Sous-comités

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 novembre 2017 a créé trois Comités ad hoc sur le refinancement, l'equity story et le suivi de la restructuration de la Société.

Le Comité ad hoc sur le refinancement est présidé par Arnaud Marion, Sophie Sursock et David Amar en étant membres. Il a pour objet de réfléchir aux opportunités de refinancement et de préparer les travaux du Conseil d'administration. Ce Comité s'est réuni 12 fois depuis sa création.

Le Comité ad hoc sur l'equity story est présidé par Jacques-Henri David, Sophie Sursock et Philippe de Verdalle en étant membres. Ce Comité, qui s'est réuni environ deux fois par semaine entre décembre 2017 et février 2018, avait pour objet de prendre en charge et de suivre au nom du Conseil d'administration les travaux de préparation de la présentation de l'equity story du 15 février 2018.

Le Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration est présidé par Arnaud Marion, Joëlle Obadia en étant membre. Il a pour objet de réfléchir aux opportunités, contraintes et risques de la transformation du modèle économique, ainsi qu'aux éventuelles mesures d'accompagnement. Ce Comité s'est réuni 7 fois depuis sa création.

5. Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration (hors Administrateur représentant les salariés) compte quatre femmes : Mesdames Sandrine Dufour, Delphine Grison, Marie-Christine Levat et Sophie Surssock, et six hommes : Messieurs David Amar, Pierre Danon, Jacques-Henri David, Alexandre Loussert, Arnaud Marion et Philippe de Verdalle, soit 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

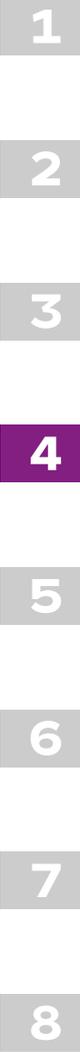
Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, la proportion des Administrateurs de chaque sexe au sein du Conseil d'administration ne doit pas être inférieure à 40 %.

6. Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de la Société ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation du Directeur des Ressources humaines du Groupe et du secrétaire du Conseil d'administration de la Société ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,

- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe SoLocal,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tous prêts accordés par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.





4 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

7. Application du Code AFEP/MEDEF

SoLocal Group se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, disponible sur le site www.medef.fr, et se conforme dans ses règles de fonctionnement à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

8. Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

8.1. ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires. Le

formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité

des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

8.2. FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation

sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

8.3. BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

8.4. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

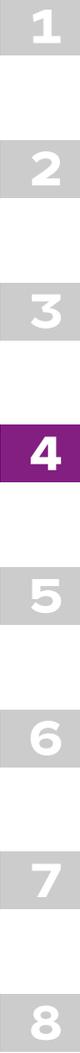
La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

8.5. CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.





GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

PARTIE IV : ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE (L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE)

Les éléments listés aux paragraphes 1 à 10 ci-dessous sont fournis à titre informatif. La Société considère qu'ils ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

1. Structure du capital de la Société au 31 décembre 2017

	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
J O Hambro Capital Management	49 100 806	8,4 %	48 408 656	8,3 %
River and Mercantile AM	47 737 618	8,2 %	47 737 618	8,2 %
DNCA	34 177 219	5,9 %	34 177 219	5,9 %
Edmond de Rothschild AM	30 058 498	5,2 %	30 058 498	5,2 %
Public	420 342 177	72,2 %	421 749 616	72,4 %
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	626 208	0,1 %	626 208	0,1 %
Capital auto-détenu ⁽²⁾	402 274	0,1 %	-	-
TOTAL	582 444 800	100,0 %	582 757 815	100,0 %

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(2) 402 274 actions d'auto-contrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11

Néant.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ⁽¹⁾

- Le 16 mars 2017, Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de participation statutaire de 6 % en date du 14 mars 2017. Edmond de Rothschild Asset Management a déclaré détenir 30 259 098 actions, correspondant à 5,25 % du capital et des droits de vote de la Société.
- Le 16 mars 2017, la société GLAS Trustees Limited, agissant en tant qu'agent de sécurité pour les porteurs de 350 000 000 euros d'obligations garanties de premier rang à 8,875 % arrivant à échéance en 2018, a déclaré avoir franchi :
 - en hausse, le 13 mars 2017, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 59 837 345 actions représentant autant de droits de vote, soit 10,39 % du capital et 10,38 % des droits de vote ; et
 - en baisse, le 14 mars 2017, par suite de la restitution d'actions aux bénéficiaires du trust, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7 680 208 actions représentant autant de droits de vote, soit 1,33 % du capital et des droits de vote.
- Le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la hausse en date du 13 mars 2017 les seuils statutaires de 1 % à 14 % en détenant 81 808 384 actions et autant de droits de vote représentant environ 14,2 % du capital et 14,19 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson

(1) Franchissements de seuils légaux.

détiennent 49 018 750 actions et autant de droits de vote représentant environ 8,51 % du capital et 8,50 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 22 613 813 actions et autant de droits de vote représentant environ 3,92 % du capital et 3,92 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 174 546 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77 % du capital et 1,76 % des droits de vote de la Société.

- Le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la baisse les 15 et 16 mars 2017 les seuils statutaires de 14 %, 13 % et 12 % en détenant 65 957 511 actions et autant de droits de vote représentant environ 11,45 % du capital et 11,44 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 45 411 171 actions et autant de droits de vote représentant environ 7,88 % du capital et 7,88 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 10 370 519 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,8 % du capital et 1,88 % des droits de vote de la Société.
- Le 17 mars 2017, DNCA Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 20 262 500 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,52 % du capital et 3,51 % des droits de vote de la Société.
- Le 22 mars 2017, le concert composé des sociétés Paulson, Monarch et Amber a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2017, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 41 502 134 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,20 % du capital et des droits de vote. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12 % du capital et 4,12 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 7 600 000 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,32 % du capital et 1,32 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber

Capital détiennent 10 175 821 actions représentant environ 1,77 % du capital de la Société.

- Le 27 mars 2017, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont informé de la caducité du pacte d'actionnaires conclu le 13 mars 2017 et de la fin de l'action de concert entre elles vis-à-vis de la Société. Par le même courrier, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 mars 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir de concert aucun titre de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12 % du capital et 4,12 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 6 701 397 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,16 % du capital et 1,16 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 175 821 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77 % du capital et 1,76 % des droits de vote de la Société.
- Le 17 juillet 2017, River and Mercantile Asset Management LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 29 230 953 actions représentant autant de droits de vote soit 5,03 % du capital et 5,02 % des droits de vote de la Société.
- Le 14 septembre 2017, DNCA Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 septembre 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir directement et indirectement, pour le compte desdits fonds, 31 210 000 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 5,36 % du capital et 5,35 % des droits de vote de la Société.
- Le 7 novembre 2017, J O Hambro Capital Management Limited, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 juin 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 30 303 875 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 5,23 % du capital et 5,22 % des droits de vote de cette société. J O Hambro Capital Management Limited a précisé détenir, au 6 novembre 2017, 45 804 787 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 7,87 % du capital et 7,86 % des droits de vote de cette société.

4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant.

5. Mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel ⁽¹⁾

Le règlement du fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) du Plan d'Épargne Groupe investi en actions SoLocal prévoit que les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif de ce fonds sont exercés par le Conseil de surveillance du fonds.

En l'absence de mention expresse dans le règlement sur les cas où le Conseil de surveillance doit recueillir l'avis préalable des porteurs, le Conseil de surveillance décide de l'apport des titres inscrits à l'actif de ce fonds aux offres d'achat ou d'échange, conformément à l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

Le FCPE détient, au 31 décembre 2017, 0,11 % du capital de la Société et 0,14 % des droits de vote en Assemblée générale.

6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas à la connaissance de la Société d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des Administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

8. Pouvoirs du Conseil d'administration (en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions)

Sous réserve de leur adoption, les délégations de compétence ou autorisations qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale du 9 mars 2018 (14^e à 18^e résolutions) prévoiront que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale, en faire usage à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société, et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

9. Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle.

10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe pas d'accord conclu par la Société prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés de la Société. Pour les engagements pris au profit du Directeur général, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, se reporter à la section 2.9 ci-dessus.

Fait à Boulogne Billancourt, le 14 février 2018

(1) Dans l'hypothèse où les droits de contrôle ne seraient pas exercés par le personnel de la Société.



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

4.2 Fonctionnement du Conseil et des Comités

4.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société SoLocal Group

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du même Code.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi sous la responsabilité de votre conseil. Il nous appartient d'attester de l'existence de certaines informations dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que d'attester l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations et aux avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce relatives à divers aspects du fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société ainsi qu'à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce relatives aux rémunérations individuelles des mandataires sociaux et à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange ;
- vérifier l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce ;
- vérifier la concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle des informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ;
- vérifier la conformité avec les documents de base dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués des informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

Sur la base de nos travaux :

- nous attestons de l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce ainsi que de l'exactitude et la sincérité des informations requises par l'article L. 225-37-3 du Code de commerce ;
- nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations mentionnées à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2018

Les Commissaires aux comptes

BEAS

Une entité du réseau Deloitte
Joël Assayah

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Vincent de La Bachelerie

4.3 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

4.3.1 MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 au sein de SoLocal Group est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017	Exercice 2016
Pierre Danon, Président du Conseil d'administration (depuis le 5 septembre 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	45 000	—
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Éric Boustouller, Directeur général (depuis le 11 octobre 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	237 247	—
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration (jusqu'au 5 septembre 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	45 000	90 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Jean-Pierre Remy, Directeur général (jusqu'au 30 juin 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	281 888	1 075 008
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Christophe Pingard, Directeur général délégué (jusqu'au 15 décembre 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	971 270	595 704
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
TOTAL	1 580 405	1 760 712

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Danon, Président du Conseil d'administration (depuis le 5 septembre 2017)				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable annuelle	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	45 000	45 000	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	—	—	—	—
TOTAL	45 000	45 000	—	—
Éric Boustouller, Directeur général (depuis le 11 octobre 2017)				
Rémunération fixe	116 214	116 214	—	—
Rémunération variable annuelle	116 214	0	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 819	4 819	—	—
TOTAL	237 247	121 033	—	—
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration (jusqu'au 5 septembre 2017)				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable annuelle	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	45 000	45 000	90 000	90 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	—	—	—	—
TOTAL	45 000	45 000	90 000	90 000
Jean-Pierre Remy, Directeur général (jusqu'au 30 juin 2017)				
Rémunération fixe	260 004	260 004	520 000	520 000
Rémunération variable	0 ⁽²⁾	483 607	483 600	468 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	11 677	19 361	50 994	84 310
Avantages en nature ⁽¹⁾	10 207	10 207	20 414	20 414
TOTAL	281 888	773 179	1 075 008	1 092 724
Christophe Pingard, Directeur général délégué (jusqu'au 15 décembre 2017)				
Rémunération fixe	355 317	355 317	370 000	370 000
Rémunération variable	0	206 460	206 460	200 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Indemnité de cessation de fonctions	595 903	595 903	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	20 050	20 250	19 244	19 244
TOTAL	971 270	1 177 930	595 704	589 244

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(2) Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, Jean-Pierre Remy ayant renoncé à sa rémunération variable annuelle.

L'information relative aux engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et aux modalités d'application de la part variable du Directeur général est décrite dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (voir section 4.2).

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Danon Président du Conseil d'administration (Depuis le 5 septembre 2017)		X		X		X		X
Eric Boustouller Directeur général (Depuis le 11 octobre 2017)		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Robert de Metz Président du Conseil d'administration (jusqu'au 5 septembre 2017)		X		X		X		X
Jean-Pierre Remy Directeur général (jusqu'au 30 juin 2017)		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué (jusqu'au 15 décembre 2017)		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2017	Montants dus en 2016
David Amar ⁽¹⁾		
Jetons de présence	29 498	—
Autres rémunérations	—	—
Philippe de Verdalle ⁽²⁾		
Jetons de présence	29 498	—
Autres rémunérations	—	—
Jacques Henri David ⁽³⁾		
Jetons de présence	41 244	5 379
Autres rémunérations	—	—
Delphine Grison ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	20 000	—
Autres rémunérations	—	—
Sandrine Dufour ⁽¹⁶⁾		
Jetons de présence	37 500	60 771
Autres rémunérations	—	—

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2017	Montants dus en 2016
Alexandre Loussert ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	41 746	7 684
Autres rémunérations	—	—
Arnaud Marion ⁽⁶⁾		
Jetons de présence	29 498	—
Autres rémunérations	—	—
Monica Menghini ⁽⁷⁾		
Jetons de présence	20 567	3 842
Autres rémunérations	—	—
Cécile Moulard ⁽⁸⁾		
Jetons de présence	25 300	60 913
Autres rémunérations	—	—
Joelle Obadia ⁽⁹⁾		
Jetons de présence	30 906	43 381
Autres rémunérations	101 586	101 736
Marie Christine Levet ⁽¹⁰⁾		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Rémy Sautter ⁽¹¹⁾		
Jetons de présence	—	62 291
Autres rémunérations	—	—
John Slater ⁽¹²⁾		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Sophie Sursock ⁽¹³⁾		
Jetons de présence	29 498	—
Autres rémunérations	—	—
Jean-Marc Tassetto ⁽¹⁴⁾		
Jetons de présence	37 500	53 593
Autres rémunérations	—	—
Nathalie Balla ⁽¹⁵⁾		
Jetons de présence	15 569	51 153
Autres rémunérations	—	—

* Les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) David Amar a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(2) Philippe de Verdalle a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(3) Jacques-Henri David a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(4) Delphine Grison a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(5) Alexandre Loussert a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(6) Arnaud Marion a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016. Ce dernier a renoncé à percevoir des jetons de présence jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(7) Monica Menghini a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016. Elle a démissionné lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2017.

(8) Cécile Moulard a démissionné lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2017.

(9) Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

(10) Marie-Christine Levet a été cooptée lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2017.

(11) Remy Sautter a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 janvier 2017.

(12) John Slater a été coopté lors du Conseil d'administration du 5 janvier 2017. Il a démissionné le 24 mars 2017.

(13) Sophie Sursock a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(14) Jean-Marc Tassetto a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 septembre 2017.

(15) Nathalie Balla a démissionné lors du Conseil d'administration du 22 juin 2017.

(16) Sandrine Dufour a démissionné lors du Conseil d'administration du 9 mars 2018.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a fixé à 490 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Comme les années précédentes, le paiement des jetons de présence 2017 a été réalisé en deux versements : le premier pour prendre en compte les réunions du Conseil d'administration et des Comités jusqu'au 13 juin 2017, le second pour les réunions intervenues entre le 13 juin et le 31 décembre 2017.

Pour le premier versement, les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration ont été identiques à celles des années précédentes, les Administrateurs recevant au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 90 000 euros de fixe forfaitaire sur une base annuelle pour le Président du Conseil d'administration ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire sur une base annuelle pour le Président du Comité d'audit.

Afin que les Administrateurs ayant rejoint le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 ne soient pas lésés par le versement intermédiaire intervenu avant cette assemblée, le Conseil d'administration du 2 février 2017 avait décidé le versement au profit de Mme Monica Menghini et de MM. Jacques-Henri David et Alexandre Loussert d'un montant brut respectif de 836 euros, 3 744 euros et 4 246 euros (par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence 2017).

4.3.2 MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice d'Éric Boustouller : 0 euro ;
- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;

Monsieur Arnaud Marion a renoncé à percevoir des jetons de présence pour les réunions auxquelles il a participé jusqu'au 13 juin 2017.

Ce premier versement a fait l'objet d'une réduction des montants dus en application des règles mathématiques de répartition exposées ci-dessus afin de rester dans le montant prorata temporis de l'enveloppe annuelle de 490 000 euros.

Le Conseil d'administration a décidé de retenir les mêmes règles de répartition pour le second versement 2017, en limitant la rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration à 90 000 euros, comme approuvé par l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

Le montant des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 s'élève à 490 000 euros.

Pour 2018, compte tenu de l'implication de l'ensemble des Administrateurs, le Conseil d'administration a décidé de modifier les règles de répartition de l'enveloppe de 490 000 euros des jetons de présence sur les bases suivantes :

- 150 000 euros pour le Président ;
- répartition égalitaire pour les Administrateurs, soit 37 500 euros par Administrateur.

En y apportant 3 exceptions :

- attribution au prorata temporis pour les Administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice,
- réduction du montant versé pour les Administrateurs ayant été absents dans une proportion importante,
- pas de jetons de présence pour les Administrateurs internes.

1

2

3

4

5

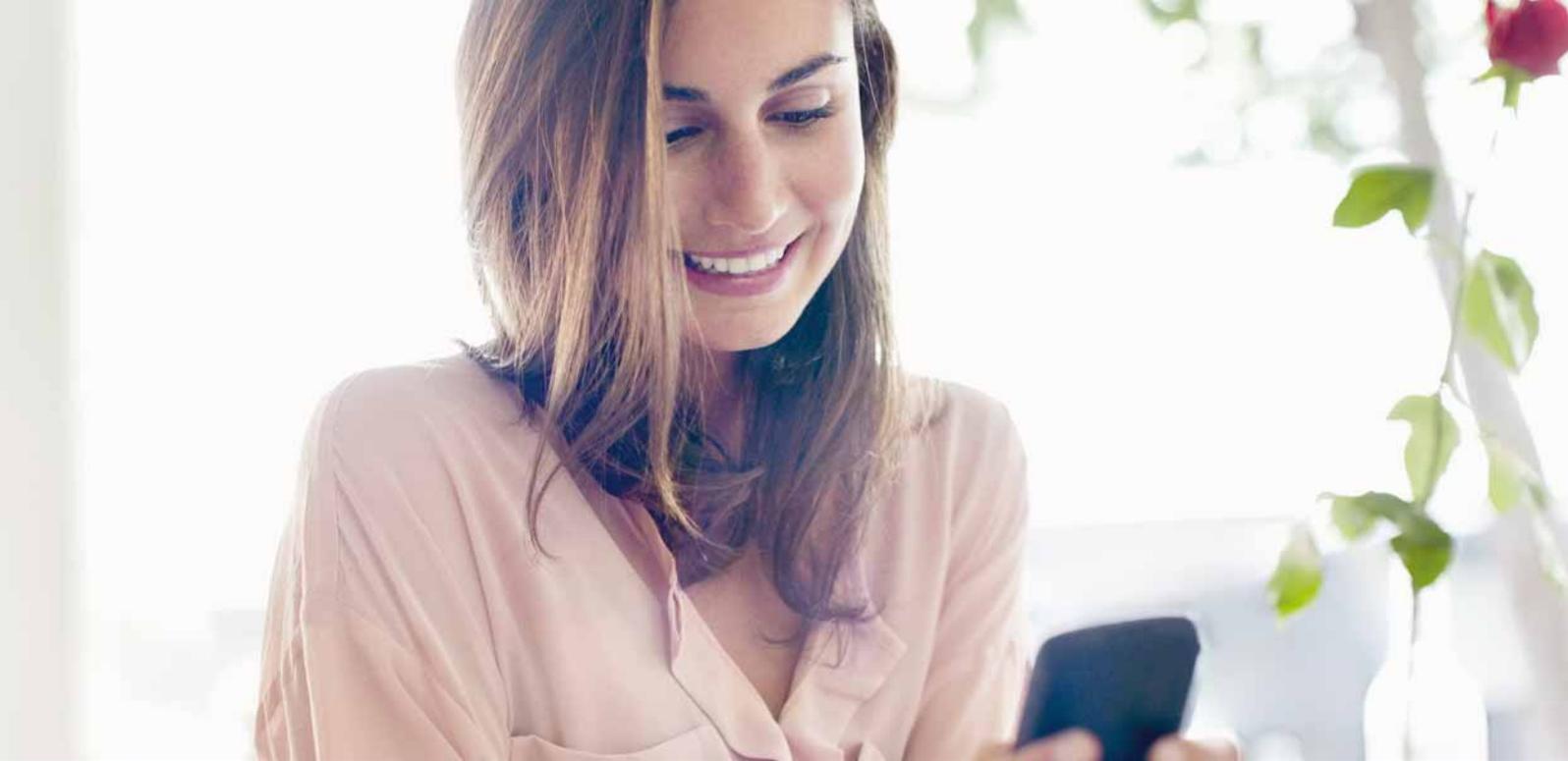
6

7

8



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5

5.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	130	5.4	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	142
5.2	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	132	5.5	INVESTISSEMENTS	143
5.2.1	Présentation générale	132	5.6	PRÉSENTATION GÉNÉRALE, TENDANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS	143
5.2.2	Commentaires sur les résultats annuels 2017	132			
5.2.3	Données financières	136			
5.2.4	Résultats du premier trimestre 2018	138			
5.3	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	140			
5.3.1	Flux de trésorerie	140			
5.3.2	Endettement net	142			

5.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Exercice clos au 31 décembre 2017

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	Activités				
	Consolidé	désengagées	poursuivies	poursuivies	
				Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	764,9	9,1	755,8	755,8	0,0
Charges externes nettes	-201,5	-6,2	-195,3	-192,4	-2,9
Frais de personnel	-383,5	-5,6	-377,9	-367,5	-10,4
EBITDA	180,0	-2,7	182,7	196,0	-13,3
Dépréciations et amortissements	-53,5	10,7	-64,2	-64,2	0,0
Résultat d'exploitation	126,5	8,0	118,5	131,8	-13,3
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017	265,8	0,0	265,8	0,0	265,8
Autres produits financiers	0,4	0,0	0,4	0,4	0,0
Charges financières	-28,6	0,0	-28,6	-28,6	0,0
Gain (perte) de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat financier	237,6	0,0	237,6	-28,2	265,8
Résultat avant impôt	364,1	8,0	356,1	103,6	252,5
Impôt sur les sociétés	-28,6	-1,5	-27,1	-44,1	17,0
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	335,5	6,6	329,0	59,5	269,5

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	251	264	251
Écarts d'acquisition nets	91	96	95
Immobilisations incorporelles nettes	119	128	123
Immobilisations corporelles nettes	25	33	28
Autres actifs non courants dont impôts différés actifs	16	7	4
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	473	506	508
Créances clients	304	321	353
Coût d'acquisition de contrats	35	35	38
Charges constatées d'avance	6	6	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87	91	54
Autres actifs courants	39	53	54
TOTAL ACTIF	724	769	759

Exercice clos au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾					Exercice clos au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾				
Activités					Activités				
Consolidé	désengagées	poursuivies	poursuivies		Consolidé	désengagées	poursuivies	poursuivies	
			Récurrent	Non récur.				Récurrent	Non récur.
812,3	11,0	801,3	801,3	0,0	878,0	5,3	872,6	872,6	0,0
-215,8	-7,4	-208,4	-207,4	-1,0	-219,2	-9,1	-210,1	-208,2	-1,9
-372,6	-5,7	-366,9	-362,9	-4,0	-447,6	-6,3	-441,3	-394,1	-47,2
223,9	-2,1	226,0	231,0	-5,0	211,1	-10,1	221,2	270,3	-49,1
-59,2	-2,6	-56,6	-56,6	0,0	-68,3	-16,2	-52,2	-52,2	0,0
164,6	-4,7	169,4	174,4	-5,0	142,8	-26,3	169,1	218,2	-49,1
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
1,4	0,0	1,4	1,4	0,0	1,9	0,0	1,9	1,9	0,0
-75,2	0,0	-75,2	-75,2	0,0	-85,5	0,0	-85,5	-85,5	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
-73,8	0,0	-73,8	-73,8	0,0	-83,6	0,0	-83,6	-83,6	0,0
90,8	-4,7	95,5	100,5	-5,0	59,3	-26,3	85,6	134,7	-49,1
-41,8	-0,1	-41,8	-43,5	1,7	-32,6	10,4	-43,0	-62,1	19,1
49,0	-4,8	53,8	57,0	-3,3	26,6	-15,9	42,5	72,6	-30,0

(1) 2016 retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR et des Tables de Turnover. 2015 non retraité de ces éléments.

Passif

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	(506)	(1 318)	(1 328)
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	565	161	1 244
Dettes financières et dérivés non courants	408	1	1 118
Avantages au personnel (non courants)	139	134	85
Autres passifs non courants	18	26	41
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	665	1 926	843
Découverts bancaires et autres emprunts courants	10	1 186	26
Produits constatés d'avance	341	408	483
Avantages au personnel (courants)	119	114	121
Dettes fournisseurs	91	99	95
Autres passifs courants dont taxes	104	118	117
TOTAL PASSIF	724	769	759

5.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

5.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 755,8 millions d'euros en 2017 (périmètre des activités poursuivies excluant les entités cédées en 2017), ses activités Internet et Imprimés & Vocal

représentant respectivement 84 % et 16 %. En 2017, l'activité Internet était portée par les deux principales activités digitales que sont le Search Local et le Marketing Digital.

INTERNET

En 2017, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 635,8 millions d'euros, représentant 84 % du chiffre d'affaires du Groupe.

- En premier lieu, le Groupe offre des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2017 un chiffre d'affaires de 461,3 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers les propres marques du Groupe (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et ses partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).
- En second lieu, le Groupe crée et met à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2017 un chiffre d'affaires de 174,5 millions d'euros. Ces technologies ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+ 18,1 % en 2017 par rapport à 2016). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels.

IMPRIMÉS & VOCAL

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 120,0 millions d'euros en 2017. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires

dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

5.2.2 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2017

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe s'est désengagé de deux activités non stratégiques (« activités désengagées ») :

- site avendrealouer.fr, activité de diffusion de petites annonces immobilières ;
- Chronoresto, service de commande de repas en ligne.

Au 31 décembre 2017, l'EBITDA des activités désengagées est de - 2,7 millions d'euros contre - 2,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dans la présentation de ses résultats et dans le présent rapport d'activité, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités qu'il a cédées. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2017 se décomposent comme suit.

Compte de résultat consolidé des activités poursuivies des exercices clos au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)

	Exercice clos au 31 décembre 2017					Exercice clos au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾				
	Consolidé	Activités				Consolidé	Activités			
		désen-	pour-	poursuivies			désen-	pour-	poursuivies	
		gagées	suivies	Récur-	Non		gagées	suivies	Récur-	Non
Total	rent	récur.		Total	rent	récur.				
Chiffre d'affaires	764,9	9,1	755,8	755,8	-	812,3	11,0	801,3	801,3	-
Charges externes nettes	(201,5)	(6,2)	(195,3)	(192,4)	(2,9)	(215,8)	(7,4)	(208,4)	(207,4)	(1,0)
Frais de personnel	(383,5)	(5,6)	(377,9)	(367,5)	(10,4)	(372,6)	(5,7)	(366,9)	(362,9)	(4,0)
EBITDA	180,0	(2,7)	182,7	196,0	(13,3)	223,9	(2,1)	226,0	231,0	(5,0)
Dépréciations et amortissements	(53,5)	10,7	(64,2)	(64,2)	-	(59,2)	(2,6)	(56,6)	(56,6)	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	126,5	8,0	118,5	131,8	(13,3)	164,6	(4,7)	169,4	174,4	(5,0)
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017	265,8	-	265,8	-	265,8	-	-	-	-	-
Autres produits financiers	0,4	-	0,4	0,4	-	1,4	-	1,4	1,4	-
Charges financières	(28,6)	-	(28,6)	(28,6)	-	(75,2)	-	(75,2)	(75,2)	-
RÉSULTAT FINANCIER	237,6	-	237,6	(28,2)	265,8	(73,8)	-	(73,8)	(73,8)	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	364,1	8,0	356,1	103,6	252,5	90,8	(4,7)	95,5	100,5	(5,0)
Impôt sur les sociétés	(28,6)	(1,5)	(27,1)	(44,1)	17,0	(41,8)	(0,1)	(41,8)	(43,5)	1,7
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	335,5	6,6	329,0	59,5	269,5	49,0	(4,8)	53,8	57,0	(3,3)

(1) 2016 retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover. 2015 (cf. note 6.2 du chapitre 6) non retraité de ces éléments

Les éléments non récurrents des activités poursuivies couvrent principalement des dépenses exceptionnelles de personnel engagées pour sécuriser la continuité de l'activité et des coûts de

départ des personnes non remplacées et des éléments relatifs au changement de gouvernance, et plus particulièrement en 2017 des éléments liés à la restructuration financière.

Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2017	Exercice clos au 31 décembre 2016	Variation 2017/2016
Internet	635,8	637,8	- 0,3 %
Imprimés & Vocal	120,0	163,5	- 26,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	755,8	801,3	- 5,7 %
Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total	84,1 %	79,6 %	
Internet	170,4	187,6	- 9,2 %
Imprimés & Vocal	25,6	43,4	- 41,0 %
EBITDA RÉCURRENT	196,0	231,0	- 15,2 %
en % du chiffre d'affaires			
Internet	26,8 %	29,4 %	
Imprimés & Vocal	21,3 %	26,5 %	

5.2.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires atteint 755,8 millions d'euros en 2017, en baisse de - 5,7 % par rapport à 2016 :

- le chiffre d'affaires Internet de 636 millions d'euros est stable à - 0,3 % et représente 84 % du chiffre d'affaires total du Groupe (+ 4 points par rapport à 2016). La croissance de l'activité Marketing digital (+ 18,1 %) compense la baisse de l'activité Search (- 5,8 %) liée notamment à l'impact négatif de la restructuration financière sur l'activité et la montée en puissance plus lente que prévue de nouveaux produits de Search ;
- croissance de l'audience : les visites Internet sont en hausse de + 2 % à 2,4 milliards en 2017 par rapport à 2016, avec une croissance de l'audience mobile de + 12 %, qui représente 40 % de l'audience totale ;
- chiffre d'affaires Search Local : - 5,8 % à 461,3 millions d'euros en 2017 par rapport à 2016 :
 - ARPA Search Local : - 1 % à 984 euros en 2017 par rapport à 2016. Ce ralentissement est très largement lié à l'impact sur le niveau d'activité commerciale de la finalisation du plan de restructuration financière au quatrième trimestre 2016, particulièrement auprès des grands comptes,
 - nombre de clients : - 5 % à 469 milliers en 2017 par rapport à 2016 ;
- chiffre d'affaires Marketing Digital : le chiffre d'affaires progresse de + 18,1 % à 174,5 millions d'euros en 2017 par rapport à 2016, grâce à l'accélération sur les offres innovantes du Groupe : sites (sites Premium et sites Privilège) et Adwords (offre Booster Contact). Le chiffre d'affaires Marketing Digital représente 23 % du chiffre d'affaires total en 2017 ;
- le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal est en baisse de - 26,6 % sur la période, les clients et utilisateurs continuant à migrer

vers des supports digitaux. L'activité représente 16 % du chiffre d'affaires total en 2017

5.2.2.2 ANALYSE DE L'EBITDA RÉCURRENT

Charges externes nettes

Les charges externes nettes diminuent de - 7,3 %, soit - 15,1 millions d'euros, à - 192,4 millions d'euros en 2017 contre - 207,4 millions d'euros en 2016. Les charges externes représentent 25,5 % du chiffre d'affaires en 2017. La réduction des coûts est principalement liée aux coûts de communication, aux coûts de production de l'activité Imprimés & Vocal et à la maîtrise des frais commerciaux.

Frais de personnel

Les frais de personnel augmentent de + 1,3 % à - 367,5 millions d'euros en 2017 contre - 362,9 millions d'euros en 2016. Les frais de personnel représentent 48,6 % du chiffre d'affaires en 2017.

EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent s'établit à 196,0 millions d'euros en 2017, en baisse de - 15,2 % par rapport à 2016, principalement en raison du repli du chiffre d'affaires partiellement compensé par la diminution des charges externes.

Le taux de marge d'EBITDA atteint 25,9 % en 2017, une baisse de 2,9 points par rapport à 2016.

L'EBITDA récurrent du segment Internet diminue de - 17,2 millions d'euros, soit - 9,2 %, à 170,4 millions d'euros en 2017 contre 187,6 millions d'euros en 2016. L'EBITDA récurrent du segment Imprimés & Vocal diminue de - 17,8 millions d'euros, soit - 41,0 %, à 25,6 millions d'euros en 2017 contre 43,4 millions d'euros en 2016.

5.2.2.3 ANALYSE DES AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

SoLocal Group	Activités poursuivies						Variation récurrent 2017/2016
	Exercice au 31 décembre 2017			Exercice au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾			
(en millions d'euros)	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
EBITDA	182,7	196,0	(13,3)	226,0	231,0	(5,0)	- 15,2 %
En % du chiffre d'affaires	24,2 %	25,9 %	-	28,2 %	28,8 %	-	
Dépréciations et amortissements	(64,2)	(64,2)	-	(56,6)	(56,6)	-	+13,4 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	118,5	131,8	(13,3)	169,4	174,4	(5,0)	- 24,4 %
En % du chiffre d'affaires	15,7 %	17,4 %	- 1,8 %	21,1 %	21,8 %	- 0,6 %	

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

Les dépréciations et amortissements du Groupe s'élèvent à - 64,2 millions d'euros en 2017 contre - 56,6 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de - 7,6 millions d'euros (+ 13,4 %) qui

s'explique principalement par une augmentation des dotations aux amortissements liée au rythme d'investissement des exercices précédents.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est en baisse de - 24,4 % par rapport à 2016 à 131,8 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement de la baisse de l'EBITDA récurrent

(- 35,0 millions d'euros) et de l'augmentation des dotations aux amortissements (- 7,6 millions d'euros).

Résultat net

Le tableau suivant présente le résultat net de l'exercice des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

SoLocal Group	Activités poursuivies						Variation récurrent 2017/2016
	Exercice au 31 décembre 2017			Exercice au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾			
(en millions d'euros)	Total	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	118,5	131,8	(13,3)	169,4	174,4	(5,0)	- 24,4 %
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017	265,8	-	265,8	-	-	-	-
Autres produits financiers	0,4	0,4	-	1,4	1,4	-	- 71,4 %
Charges financières	(28,6)	(28,6)	-	(75,2)	(75,2)	-	- 62,0 %
RÉSULTAT FINANCIER	237,6	(28,2)	265,8	(73,8)	(73,8)	-	- 61,8 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	356,1	103,6	252,5	95,5	100,5	(5,0)	+3,1 %
Impôt sur les sociétés	(27,1)	(44,1)	17,0	(41,8)	(43,5)	1,7	+1,4 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	329,0	59,5	269,5	53,8	57,0	(3,3)	+4,4 %

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

Charges financières nettes

Les charges financières nettes du Groupe représentent - 28,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 en diminution de - 62,0 % principalement due à une baisse de la dette financière et ce malgré une augmentation du taux moyen de la dette qui passe de 5,4 % en 2016 à 7,6 % en 2017, ce dernier ayant été calculé sur la période due. En effet, la charge d'intérêt 2017 n'est due qu'au titre de la période allant du 15 mars au 31 décembre 2017 conformément aux termes négociés dans le cadre de la restructuration financière.

Résultat récurrent de la période

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à - 44,1 millions d'euros en 2017, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2016. Le taux d'impôt effectif s'établit à 42,6 %, en diminution de - 0,7 point par rapport à 2016.

Le résultat récurrent des activités poursuivies s'élève à + 59,5 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de + 4,4 % par rapport à 2016.

Éléments non récurrents

Le résultat net des éléments non récurrents se monte à + 269,5 millions d'euros contre - 3,3 millions d'euros en 2016. Il s'agit essentiellement d'un produit financier de + 265,8 millions d'euros hors impôts (+ 278,2 millions d'euros nets d'impôts) et d'éléments non récurrents inclus dans l'EBITDA pour un montant de - 13,3 millions d'euros (- 8,7 millions d'euros nets d'impôts) se décomposant principalement des éléments suivants :

- d'éléments non récurrents inclus dans l'EBITDA pour un montant de - 13,3 millions d'euros intégrant pour - 8 millions d'euros de charges de personnel au titre de départs non remplacés et - 2 millions d'euros au titre de la charge 2017 du plan de rétention ;
- d'un gain financier non monétaire de + 298,0 millions d'euros issu de la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments en application d'IFRIC 19 (cf. note 10.5 des comptes consolidés) ;
- d'un amortissement accéléré des frais liés à l'émission des financements précédents pour un montant de - 10,5 millions d'euros lié à la restructuration de la dette en mars 2017 qui a engendré l'extinction de la dette précédente ;
- des frais liés à la restructuration financière qui ont été intégralement constatés au compte de résultat pour un montant de - 24,7 millions d'euros ;
- un gain de + 2,2 millions d'euros sur le rachat partiel de l'emprunt obligataire.

Résultat net de la période

Le résultat des activités poursuivies du Groupe atteint + 329,0 millions d'euros en 2017. Hors produit financier provenant de la restructuration de la dette (265,8 millions d'euros, soit 278,2 millions d'euros nets d'impôts), le résultat des activités poursuivies du Groupe serait de + 50,8 millions d'euros, soit une baisse de - 5,6 %.

5.2.2.4 PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AVEC LE DÉTAIL DES « ACTIVITÉS POURSUIVIES » ET DES « ACTIVITÉS DÉSENGAGÉES »

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2017	Exercice clos au 31 décembre 2016	Variation
EBITDA RÉCURRENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	196,0	231,0	- 15,2 %
Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	1,7	8,0	- 79,1 %
Variation du besoin en fonds de roulement	(41,3)	(56,8)	- 27,2 %
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(52,9)	(67,2)	- 21,3 %
Résultat financier (dé)encaissé	(55,8)	(36,0)	+55,0 %
Éléments non récurrents	(25,8)	(32,5)	- 20,6 %
Impôt sur les sociétés décaissé	(44,6)	(12,6)	+253,8 %
CASH FLOW NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(22,8)	33,9	NA
Cash flow net des activités désengagées	(2,8)	(3,3)	- 14,2 %
CASH FLOW NET	(25,6)	30,6	NA
Augmentation (diminution) des emprunts ⁽¹⁾	(263,9)	1,7	na
Augmentation de capital	272,7	0,0	na
Autres	12,0	5,3	+125,6 %
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(4,9)	37,7	NA
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91,0	53,3	+70,7 %
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	86,1	91,0	- 5,4 %

(1) voir Tableau « Trésorerie et équivalent de trésorerie, endettement financier net » (cf. note 10.6 du chapitre 6).

5.2.3 DONNÉES FINANCIÈRES

Chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	12M 2017					12M 2016				
	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016		
CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNET	635,8	172,1	145,5	158,2	160,2	637,8	168,6	153,5	161,7	154,0
Search local	461,3	120,3	106,6	115,4	119,1	489,9	127,3	119,6	125,7	117,4
Nombre de visites (en millions) ⁽¹⁾	2 428	594	617	604	614	2 371	597	599	596	578
ARPA ⁽²⁾ (en euros)	984	262	229	242	250	991	264	244	253	232
Nombre de clients (en milliers)	469	459	466	476	477	494	481	490	496	506
Marketing digital	174,5	51,8	38,9	42,8	41,1	147,8	41,3	33,9	36,0	36,6
Taux de pénétration (en nombre de clients) ⁽³⁾	24 %	24 %	24 %	24 %	24 %	24 %	24 %	23 %	23 %	23 %
CHIFFRE D'AFFAIRES IMPRIMÉS & VOCAL	120,0	28,4	29,3	36,4	26,0	163,5	39,4	41,1	50,2	32,8
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	755,8	200,4	174,7	194,5	186,2	801,3	208,0	194,6	211,9	186,8
Chiffre d'affaires des activités désengagées	9,1	1,5	2,5	2,5	2,6	11,0	2,4	2,6	2,9	3,2
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	764,9	201,9	177,2	197,0	188,8	812,3	210,4	197,2	214,8	190,0

(1) Excluant le site avendrealouer.fr.

(2) Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet possédant un produit « Marketing digital ».

EBITDA récurrent par semestre

<i>(en millions d'euros)</i>	12M 2017	S1 2017	12M 2016	S1 2016
EBITDA Internet récurrent	170,4	81,4	187,6	89,5
EBITDA/CA	27 %	25 %	29 %	28 %
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	25,6	9,6	43,4	22,1
EBITDA/CA	21 %	15 %	27 %	27 %
EBITDA RÉCURRENT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	196,0	91,1	231,0	111,6
EBITDA/CA	26 %	24 %	29 %	28 %
EBITDA récurrent des activités désengagées	(2,7)	(1,5)	(2,1)	(0,2)
EBITDA RÉCURRENT CONSOLIDÉ	193,3	91,1	228,9	111,6
EBITDA/CA	25 %	24 %	28 %	28 %

Compte de résultat par semestre

<i>(en millions d'euros)</i>	12M 2017	S1 2017	12M 2016 ⁽¹⁾	S1 2016 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	755,8	385,8	801,3	404,7
Charges externes nettes	(192,4)	(101,4)	(207,4)	(105,5)
Frais de personnel	(367,5)	(193,4)	(362,9)	(187,6)
EBITDA RÉCURRENT	196,0	91,1	231,0	111,6
Éléments non récurrents	(13,3)	(2,8)	(5,0)	(2,0)
EBITDA	182,7	88,2	226,0	109,5
Dépréciations et amortissements	(64,2)	(29,9)	(56,6)	(26,9)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	118,5	58,4	169,4	82,7
Résultat financier	237,6	255,0	(73,8)	(36,9)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	356,1	313,4	95,5	45,8
Impôt sur les sociétés	(27,1)	(7,5)	(41,8)	(20,6)
Taux d'imposition	(7,6 %)	2,4 %	(43,7 %)	45,0 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	329,0	305,8	53,8	25,2
Résultat des activités désengagées	6,6	(0,2)	(4,8)	0,5
RÉSULTAT NET	335,5	305,7	49,0	25,2

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR.

5.2.4 RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTES ET CARNET DE COMMANDES

Le chiffre d'affaires en IFRS 15, les ventes et le carnet de commandes de SoLocal Group au T1 2018 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	T1 2017	T1 2018	Variation
Chiffre d'affaires digital ⁽¹⁾	150	152	+1%
Chiffre d'affaires imprimés ⁽²⁾	26	16	-37%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	176	168	-4%
Ventes digitales ⁽¹⁾	166	153	-8%
Ventes imprimés ⁽²⁾	29	21	-28%
VENTES TOTALES	195	174	-11%
Carnet de commandes digital ⁽¹⁾	398	394	-1%
Carnet de commandes imprimés ⁽²⁾	75	55	-27%
CARNET DE COMMANDES TOTAL ⁽³⁾	473	449	-5%

Note : périmètre des activités poursuivies

Le Groupe enregistre un **chiffre d'affaires total** ⁽⁴⁾ de 168 millions d'euros au T1 2018, en recul de - 4 % vs T1 2017.

Le **chiffre d'affaires digital** ⁽⁴⁾ de 152 millions d'euros au T1 2018 est en hausse de + 1 % par rapport au T1 2017 grâce en particulier au succès des offres sites Premium, Booster Contact et Pack Présence. L'activité digitale représente 90 % du chiffre d'affaires total du trimestre.

Le **chiffre d'affaires Imprimés** ⁽⁴⁾ de 16 millions d'euros au T1 2018 est en baisse de - 37 % par rapport au T1 2017, les clients et utilisateurs continuant à migrer vers des supports digitaux. L'activité imprimés représente 10 % du chiffre d'affaires total du trimestre. Il a été décidé de mettre un terme aux ouvrages PagesJaunes pour les zones géographiques qui ne sont plus rentables et où les usages ont évolué vers le digital : en Île-de-France et dans trois grands départements urbains (Rhône, Bouches-du-Rhône, Nord) après l'édition 2018. Pour les autres départements l'éditions des annuaires papier se poursuit. Le Groupe évaluera chaque année, département par département, la poursuite ou non de l'édition des annuaires PagesJaunes. Par ailleurs, des tests sont en cours pour évaluer de nouveaux concepts de guide « papier » mettant en valeur le savoir-faire des professionnels et permettant de faire le lien avec les contenus digitaux grâce à la réalité augmentée.

Les **ventes totales** ⁽⁴⁾ s'élèvent à 174 millions d'euros au T1 2018 en baisse de - 11% par rapport au T1 2017.

Les ventes digitales sont en recul de 13 millions d'euros, soit - 8 %, alors que les ventes imprimés sont en baisse de 8 millions d'euros soit - 28 % au T1 2018 vs T1 2017.

Dans un contexte de profonde et rapide transformation, au moins trois facteurs ont pesé de façon sensible sur l'évolution des ventes :

- le calendrier impliquant, au premier trimestre 2018, à la fois un moins grand nombre de jours travaillés et plus de congés pris qu'en 2017 du fait du cadencement des vacances scolaires, a un impact estimé à 6 millions d'euros ;
- les deux jours de grève déclenchés en février et mars à la suite de l'annonce du PSE, combinés à un niveau d'absentéisme plus élevé qu'en 2017, se traduisent par un manque à gagner d'au moins 5 millions d'euros ;
- et une baisse de la productivité sensible touchant l'ensemble de l'entreprise.

Le **carnet de commandes** ⁽⁴⁾ s'élève à 449 millions d'euros au T1 2018, en baisse de - 5 %. Cette baisse est principalement liée au fort déclin de l'activité imprimés [- 27 % de décroissance au T1 2018 vs T1 2017]. Le carnet de commandes digital ⁽¹⁾ est en légère érosion de - 1 % du fait d'un profil de reconnaissance du chiffre d'affaires hétérogène selon les produits vendus.

Les KPIs opérationnels de SoLocal Group au T1 2018 s'établissent comme suit :

	T1 2017	T1 2018	Variation
Nombre de visites (en millions)	614	600	-2%
Abonnement (% des ventes totales) en tacite reconduction	9%	17%	+8pts

Note : périmètre des activités poursuivies

(1) Le nouveau périmètre digital est équivalent à l'ancien périmètre Internet

(2) Le nouveau périmètre imprimés est équivalent à l'ancien périmètre Imprimés & Vocal

(3) Le carnet de commandes correspond à la part du chiffre d'affaires restant à reconnaître au 31/03 sur les commandes de ventes telles que validées et engagées par nos clients. S'agissant des produits en mode abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée

(4) Périmètre des activités poursuivies

Les visites Internet ⁽¹⁾ sont en baisse de - 2 % à 600 millions au T1 2018 par rapport au T1 2017 ; l'audience du média PagesJaunes est stable sur la période, les contacts apportés à nos clients augmentant même de plus de + 5 %. Ces visites sont générées à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka), notre optimisation continue en SEO (croissance à 2 chiffres de l'audience liée sur T1) et nos partenariats privilégiés (Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple,...). La légère érosion du nombre de visites est principalement liée à la concurrence accrue sur les segments

santé et habitat d'Ooreka ainsi qu'au déclin des visites non-mobiles du média Mappy. L'audience mobile augmente, quant à elle, de + 5 % et représente désormais 41 % de l'audience totale.

L'abonnement ⁽¹⁾ en tacite reconduction représente en pourcentage des ventes totales 17 % et est en progression de + 8 points au T1 2018. Ce chiffre est porté par la croissance des sites Premium, le lancement d'une offre créée pour fidéliser nos clients à petits ARPA ainsi que la montée en puissance de l'offre Présence Management.

INCIDENCES DE L'ADOPTION D'IFRS 15 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	T1 2017		2017	
	IAS 18	IFRS 15	IAS 18	IFRS 15 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires digital	160	150	636	610
Chiffre d'affaires imprimés	26	26	120	121
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	186	176	756	730

Note : périmètre des activités poursuivies

L'adoption de la norme IFRS 15 dans les comptes du groupe a conduit à une modification du rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires, avec un étalement dans le temps plus important. La

comptabilisation du chiffre d'affaires est ainsi légèrement retardée par rapport à la méthode antérieure (IAS 18).

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET STRATÉGIQUE ET DE TRANSFORMATION « SOLOCAL 2020 » ET DU PLAN D'ÉCONOMIES

Eric Boustouller, Directeur Général de SoLocal Group, a présenté le 15 février 2018 son projet stratégique « SoLocal 2020 », approuvé le 12 février 2018 par le Conseil d'Administration. Il s'articule autour de trois axes créateurs de valeur et d'un plan d'économies. Ce projet vise à faire de SoLocal l'un des champions du digital en France.

1. Déployer une nouvelle offre élargie de services digitaux pour toutes les entreprises

Face à l'évolution des besoins numériques des TPE/PME françaises et des entreprises à réseaux, SoLocal ambitionne d'être la plateforme digitale de référence des entreprises, intégrant une démarche de coaching digital adaptée à chaque segment de marché. Cette nouvelle offre est en cours de structuration autour de 5 gammes de services : Présence digitale, Publicité digitale, Sites web, Solutions digitales et Imprimés digital. Au T1 2018, SoLocal a lancé de nouvelles offres à destination de ses clients à réseaux via le pack Présence et des TPE à travers de nouvelles offres avec Facebook.

Le déploiement des nouvelles gammes de services packagées, simplifiées et enrichies débutera à l'automne 2018.

2. Réinventer le média PagesJaunes

La refonte de PagesJaunes répond à deux priorités : renforcer la pertinence de la recherche locale pour les utilisateurs via une plus grande personnalisation et faire croître leur engagement à travers de nouveaux services (avis, recommandations, prises de rendez-vous, etc.). Au cours du mois d'avril, PagesJaunes a franchi une étape importante vers la modernisation de son service avec le lancement de la recherche monochamp.

D'autres fonctionnalités visant à améliorer l'UX (expérience utilisateur) et l'UI (interface utilisateur) sont en cours de

développement et seront lancées d'ici la fin du premier semestre 2018 :

- Programme de fidélisation
- Partenariats transactionnels
- Refonte de la fiche détaillée
- Conversationnel – langage naturel

3. Simplifier l'organisation

Pour répondre au mieux aux besoins des clients, gagner en agilité et en efficacité, et renforcer notre compétitivité, l'organisation opérationnelle serait repensée, autour, notamment, de la suppression des Business Units, la centralisation des fonctions supports, la rationalisation des implantations, la simplification de la ligne managériale et de la consolidation de certaines activités.

Le processus d'information et de consultation avec les représentants du personnel se poursuivra jusqu'au 21 juin 2018.

4. Plan d'économies

Le Groupe a continué ses efforts pour réduire sa base de coûts :

- gestion prudente des effectifs marquée par le non-remplacement des départs et le gel des recrutements ;
- charges externes : maîtrise des achats (diagnostic en cours sur toutes les familles d'achat), priorisation et optimisation des dépenses IT et gel des dépenses de séminaires et évènements ;
- désengagement : cession, le 9 mars dernier, de la société Netvendeur, spécialisée dans l'estimation des prix de l'immobilier à destination des particuliers. Lancée en 2014, suite à une initiative intraprenariale, Netvendeur s'est développée sur un business model de génération de leads de mandats vendeurs pour les agences immobilières. Cette cession a un impact non significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

(1) Périmètre des activités poursuivies

(2) En cours de revue par les commissaires aux comptes

PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC GOOGLE

SoLocal et Google ont annoncé le 23 avril dernier le renforcement de leur partenariat stratégique.

Initié dès 2013 avec la distribution par SoLocal de sa première offre Google, ce nouvel accord de deux ans double les moyens consacrés par les deux partenaires pour accompagner les TPE/PME françaises et les réseaux dans leur développement numérique.

À travers ses services digitaux Booster Site, Booster Contact et Booster Réseaux, SoLocal propose toute une série d'offres de performance garantie qui permettent aux entreprises d'optimiser leur visibilité sur Google.

Les campagnes de publicité digitale (plus de 20 000 générées en 2017) sont gérées à travers une plateforme propriétaire combinant l'expertise de média traders certifiés et l'efficacité d'algorithmes intervenant en continu sur de multiples indicateurs : mots-clefs, enchères, etc. Cette association unique d'industrialisation et de personnalisation se matérialise, selon le choix de l'annonceur, par du trafic supplémentaire sur son site internet, des rendez-vous en ligne, des appels téléphoniques, ou de la visite en magasin.

Ce partenariat nourrit l'ambition de SoLocal d'afficher une croissance annuelle autour des produits Google de +50% sur la période 2017-2020.

PERSPECTIVE 2018

Le Groupe confirme pour 2018 la perspective de stabilisation de son EBITDA récurrent.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN IFRS 15

En millions d'euros	T1 2017 ⁽¹⁾			T1 2018			Variation activités poursuivies
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
CHIFFRE D'AFFAIRES	178	3	176	168	0	168	-4%
CA Digital	153	3	150	152	0	152	+1%
CA Imprimés	26	-	26	16	-	16	-37%

(1) Chiffres du T1 2017 retraités en IFRS 15

5.3 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les besoins en liquidités du Groupe ont toujours en grande partie découlé de la nécessité de maintenir son fond de roulement, de servir sa dette, de financer ses investissements et ses acquisitions et de payer ses impôts et taxes. Ces éléments devraient continuer de constituer les principaux besoins du Groupe à l'avenir.

Les liquidités du Groupe proviennent, en grande partie, des sources suivantes :

- trésorerie générée par les activités d'exploitation du Groupe ;
- tirages effectués sur les lignes de crédit ; et
- augmentations du capital social.

Le Groupe estime que ces sources continueront de constituer ses principales sources de liquidités à l'avenir.

La structure de la dette du Groupe a radicalement changé suite à la Restructuration financière achevée en mars 2017, qui a entraîné la conversion d'une grande partie de la dette du Groupe en fonds propres. Le ratio de levier financier du Groupe, qui était de 4,7x (tel que calculé conformément aux modalités de l'accord régissant les obligations existantes) au 31 décembre 2016 (période antérieure à la Restructuration financière), s'élève à 1,7x au 31 décembre 2017.

5.3.1 FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie du Groupe (pour les activités poursuivies) des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 :

État des flux de trésorerie consolidé (en millions d'euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2017	2016 ⁽¹⁾ (retraités)	2016
Flux nets de trésorerie générés par (affectés à) l'activité	30,1	101,6	99,7
Flux nets de trésorerie générés par les (affectés aux) opérations d'investissement	(40,7)	(62,0)	(63,8)
Flux nets de trésorerie générés par les (affectés aux) opérations de financement	8,5	1,9	1,9

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont représenté une entrée de trésorerie de 30,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre une entrée de 101,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette variation est principalement imputable aux éléments suivants :

- une diminution de 43,4 millions d'euros de l'EBITDA des activités poursuivies par rapport à 2016 ;
- une diminution de 15,1 millions d'euros des charges non récurrentes (coûts de restructuration inclus) ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 41,3 millions d'euros en 2017 contre une hausse de 56,8 millions d'euros en 2016, soit une variation favorable de 15,4 millions d'euros entre les deux périodes. Cette variation s'explique en grande partie par (i) un changement, à compter de 2016, au niveau du calendrier de paiement des cotisations sociales, en passant de paiements trimestriels à des paiements mensuels, ce qui s'est traduit par une augmentation exceptionnelle du montant de ces paiements en 2016, étant donné que le Groupe a dû couvrir les paiements mensuels de cet exercice ainsi que le paiement du quatrième trimestre 2015 et (ii) une augmentation des dettes en raison de l'effet du loyer (franchise) entre mai 2016 et août 2018, partiellement compensée par une diminution du crédit fournisseur en lien avec la diminution des charges externes ;
- un décaissement net de 55,8 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2017 contre 36,0 millions d'euros en 2016, soit une variation défavorable de 19,8 millions d'euros entre les deux exercices, en grande partie associée au changement des modalités paiement des intérêts du quatrième trimestre 2016 au premier trimestre 2017, en lien avec la Restructuration financière (une charge de 32 millions d'euros constatée en 2016), partiellement compensé par la baisse des intérêts associée à la diminution de la dette suite à la Restructuration financière ; et
- un décaissement net de 44,6 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2017, dont 6,4 millions d'euros au titre d'un redressement fiscal au cours des exercices précédents en lien avec le CIR, contre 12,6 millions d'euros en 2016, soit une variation défavorable de 32,0 millions d'euros. En 2016, le Groupe a notamment bénéficié d'un remboursement de la créance d'impôt constatée au 31 décembre 2015, pour un montant de 16,7 millions d'euros.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement sont de 40,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre 62,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ce qui est en grande partie imputable aux éléments suivants :

- 52,9 millions d'euros affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2017, contre 67,2 millions d'euros en 2016 ;
- en 2017, le produit net en espèces du site AVendreALouer.fr, qui s'élève à 14,8 millions ;
- en 2016, le remboursement des dépôts de garantie de 9,0 millions d'euros relatifs à deux contrats de bail commercial, ainsi qu'un remboursement de 1,6 million d'euros relatif au dépôt de garantie au titre du bail des anciens locaux du Groupe à Sèvres, partiellement compensé par le paiement du dépôt de garantie de 4,1 millions d'euros relatif à ses nouveaux locaux CityLights à Boulogne ; et
- 0,9 million d'euros de décaissement de compléments de prix en 2016 et en 2017 dus dans le cadre des acquisitions.

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement ont représenté une entrée de trésorerie de 8,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, contre une entrée de 1,9 million d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette variation est principalement imputable aux éléments suivants :

- en 2017, en lien avec la Restructuration financière (voir note 10.5 du chapitre 6), le remboursement de 252,7 millions d'euros aux prêteurs, une augmentation de capital en numéraire à hauteur de 272,7 millions d'euros et le décaissement de 21,4 millions d'euros au titre des frais liés au refinancement ;
- la réalisation en 2017 d'une opération de cession-bail de 10,0 millions d'euros ; et
- en 2016, le tirage de 38,4 millions d'euros sur la ligne de crédit revolving du Groupe, le remboursement de 15,2 millions d'euros des provisions du cash sweep de la tranche A7 de la ligne senior du Groupe, le remboursement d'un autre emprunt à hauteur de 1,7 million d'euros, le traitement en réduction de la dette (et non en équivalents de trésorerie, comme cela était le cas auparavant) du rachat d'une partie de l'émission d'obligations de 12,2 millions d'euros en 2015 et le décaissement de 7,0 millions d'euros au titre des frais liés au refinancement.

1

2

3

4

5

6

7

8

5.3.2 ENDETTEMENT NET

Le tableau ci-dessous présente les composantes de la dette brute, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la dette nette du Groupe aux 31 décembre 2016 et 2017 :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Trésorerie brute ⁽¹⁾	87,5	91,1
Découverts bancaires	(1,4)	(0,1)
TRÉSorerIE NETTE	86,1	91,0
Emprunts bancaires ⁽²⁾	-	783,6
Emprunts obligataires ⁽³⁾	397,8	337,8
Ligne de crédit revolving ⁽⁴⁾	-	38,4
Frais d'émission d'emprunts ⁽⁵⁾	-	(10,5)
Dettes de crédit-bail	0,1	0,3
Compléments de prix ⁽⁶⁾	3,7	2,0
Intérêts courus non échus	1,4	32,1
Autres dettes financières ⁽⁷⁾	14,8	4,0
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	417,8	1 187,8
ENDETTEMENT NET	331,7	1 096,8

(1) Trésorerie, équivalents de trésorerie et intérêts courus non échus inclus.

(2) Se rapporte à la tranche A7 de l'emprunt bancaire du Groupe arrivant à échéance en 2018, qui a été éteinte dans le cadre de la Restructuration financière.

(3) Au 31 décembre 2016, cela se rapporte à la tranche C1 de l'emprunt obligataire à taux fixe du Groupe arrivant à échéance en 2018, qui a été éteinte dans le cadre de la Restructuration financière ; au 31 décembre 2017, cela se rapporte aux Obligations existantes.

(4) Se rapporte à la ligne de crédit revolving mise à disposition du Groupe dans le cadre de ses précédents emprunts bancaires, qui a été annulée dans le cadre de la Restructuration financière.

(5) Frais d'émission déduits du passif conformément aux IFRS.

(6) Représente les compléments de prix à verser au titre des acquisitions si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies.

(7) Inclut essentiellement un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par l'Émetteur, ainsi que le préfinancement du CICE.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 86,1 millions d'euros, contre 91,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'endettement net du Groupe atteint 331,7 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution de 765,1 millions d'euros

par rapport au 31 décembre 2016, où il s'élevait à 1 096,8 millions d'euros, principalement en raison de la Restructuration financière.

Au 31 décembre 2017, la dette du Groupe est principalement composée des obligations existantes.

5.4 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 14 février 2018, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 15 aux comptes consolidés du chapitre 6.

5.5 INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les dépenses en capital du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2017	2016 ⁽¹⁾ (retraités)	2016
Chiffre d'affaires	764,9	812,3	812,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(53,9)	(69,1)	(69,1)
<i>En pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<i>7,0 %</i>	<i>8,5 %</i>	<i>8,5 %</i>

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR.

Les investissements que le Groupe a réalisés en 2017 concernaient principalement les éléments suivants :

- Search Local : développement des contributions (comptes, contenus), amélioration de l'expérience utilisateur, fonctionnalités transactionnelles, prise de rendez-vous, réservation dans les restaurants et développement d'applications mobiles ;
- Marketing Digital : investissements dans les plateformes programmatiques du Groupe, les sites et la gestion de la présence ; et

- base technologique commune du Groupe, amélioration des différents processus, dont notamment le développement d'offres et de méthodes marketing, et optimisation des comptes et des contenus.

En 2018, le Groupe prévoit de continuer d'investir dans les lignes métier Search Local et Marketing Digital, en se focalisant sur le développement des médias et les produits à fort potentiel de croissance.

Les investissements du Groupe sont financés par les ressources disponibles et sont régulièrement revus par la direction.

5.6 PRÉSENTATION GÉNÉRALE, TENDANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS

Comme annoncé précédemment, 2018 devrait signer la stabilisation de l'EBITDA récurrent du Groupe. À moyen terme, le Groupe vise une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires digital en 2020, une croissance à deux chiffres de l'EBITDA récurrent à compter de 2019 et un taux de conversion de l'EBITDA en trésorerie tendant vers les 50 % d'ici à 2020.



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE



ÉTATS FINANCIERS

6

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2017

	146
6.1.1	Compte de résultat consolidé 146
6.1.2	Résultat global consolidé 146
6.1.3	Bilan consolidé 147
6.1.4	Variation des capitaux propres consolidés 148
6.1.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés 150
6.1.6	Notes annexes aux comptes consolidés 151
6.1.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 183

6.2 COMPTES SOCIAUX DE SOLOCAL GROUP SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2017

	187
6.2.1	Bilan 187
6.2.2	Compte de résultat 189
6.2.3	Notes annexes aux comptes sociaux 190
6.2.4	Rapport de gestion sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 204
6.2.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 224

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2017

6.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires		764 941	812 277
Charges externes nettes		(201 479)	(215 822)
Frais de personnel		(383 492)	(372 580)
EBITDA		179 970	223 875
Dépréciations et amortissements		(53 487)	(59 231)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		126 483	164 644
<i>en % du chiffre d'affaires</i>		16,5 %	20,3 %
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017		265 785	-
Produits financiers		393	1 425
Charges financières		(28 569)	(75 247)
RÉSULTAT FINANCIER	10.4	237 609	(73 847)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		364 092	90 796
Impôt sur les sociétés	9	(28 570)	(41 840)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		335 522	48 956
Résultat de la période attribuable aux :			
● Actionnaires de SoLocal Group		335 543	48 945
● Participation ne donnant pas le contrôle		(21)	11
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
● de base	12.5	0,86	1,26
● dilué		0,85	1,21
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)			
● de base		0,58	1,26
● dilué		0,57	1,21

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

6.1.2 RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Report résultat de la période		335 522	48 956
Réserves écarts actuariels IFC :			
● Montant brut		(878)	(2 489)
● Impôt différé		(1 260)	(36)
● Montant net d'impôt		(2 138)	(2 525)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		(297)	(324)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		(2 435)	(2 849)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		333 087	46 108
Résultat global total attribuable aux :			
● Actionnaires de SoLocal Group		333 112	46 097
● Participation ne donnant pas le contrôle		(25)	11

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

6.1.3 BILAN CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Actif			
Écarts d'acquisition nets	7	90 727	95 507
Autres immobilisations incorporelles nettes	8	118 842	128 074
Immobilisations corporelles nettes	8	25 482	33 420
Actifs financiers disponibles à la vente		426	188
Autres actifs financiers non courants	10	6 867	6 263
Impôts différés actifs	9.2	9 155	182
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		251 498	263 633
Créances clients nettes	4	304 070	320 900
Coût d'acquisition de contrats		35 477	35 025
Autres actifs courants		33 703	31 228
Créances d'impôt sur les sociétés	9	2 731	361
Charges constatées d'avance		6 374	5 715
Autres actifs financiers courants	10	2 880	21 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.6	87 476	91 069
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		472 710	505 706
TOTAL ACTIF		724 208	769 339
Passif			
Capital social		58 244	233 259
Prime d'émission		741 551	364 544
Réserves		(1 591 351)	(1 947 843)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		335 543	48 945
Autres éléments du résultat global		(44 745)	(11 606)
Actions propres		(5 157)	(4 987)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SOLOCAL GROUP	12	(505 915)	(1 317 688)
Participations ne donnant pas le contrôle		79	104
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(505 836)	(1 317 584)
Dettes financières et dérivés non courants	10.6	408 170	1 341
Avantages du personnel – non courants		139 391	133 848
Provisions – non courantes		17 533	21 077
Autres passifs non courants	10	-	37
Impôts différés passifs	9.2	74	4 444
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		565 168	160 747
Découverts bancaires et autres emprunts courants	10.6	9 555	1 154 359
Intérêts courus non échus	10.6	1 419	32 137
Provisions – courantes		16 108	30 473
Dettes fournisseurs		91 186	98 889
Avantages du personnel – courants		119 416	114 455
Autres passifs courants	10	81 357	83 662
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	4 905	3 852
Produits constatés d'avance	4.3	340 931	408 349
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		664 876	1 926 176
TOTAL PASSIF		724 208	769 339

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).



ÉTATS FINANCIERS

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

6.1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Note	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2016		38 789 776	233 259	364 544	(5 209)
Résultat global total de la période					
Autres éléments du résultat global, net de taxe					
Résultat global total de la période, net de taxe					
Rémunération en actions					
Distribution de dividendes					
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt		4 066			222
Souscription des minoritaires au capital d'Effilab Dubaï					
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016		38 793 842	233 259	364 544	(4 987)
<i>Ajustement n-1 des tables de Turnover (cf. note 6.2)</i>					
<i>Ajustement étalement plan rétention</i>					
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2017		38 793 842	233 259	364 544	(4 987)
Résultat global total de la période					
Autres éléments du résultat global, net de taxe					
Résultat global total de la période, net de taxe					
Rémunération en actions					
Opérations sur capital	10.5	543 568 236	(175 015)	377 007	
Mandatory Convertible Bond					
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt		(319 552)			(170)
Autre					
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017		582 042 526	58 244	741 551	(5 157)

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
(1 911 544)	(9 081)	17	(1 328 014)	79	(1 327 935)
48 945			48 945	11	48 956
-	(2 525)	(324)	(2 849)	1	(2 848)
48 945	(2 525)	(324)	46 096	12	46 108
(4 542)			(4 542)	-	(4 542)
			-		-
			222		222
				13	13
(1 867 141)	(11 606)	(306)	(1 286 238)	104	(1 286 134)
(1 784)	(31 001)		(32 785)		(32 785)
1 335			1 335		1 335
(1 867 590)	(42 607)	(306)	(1 317 688)	104	(1 317 584)
335 543			335 543	(21)	335 522
-	(2 138)	(293)	(2 431)	(4)	(2 435)
335 543	(2 138)	(293)	333 112	(25)	333 087
-			-	-	-
268 035			470 027		470 027
8 804			8 804		8 804
			(170)		(170)
			-		-
(1 255 207)	(44 745)	(600)	(505 915)	79	(505 836)

1

2

3

4

5

6

7

8

6.1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		335 543	48 945
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		64 511	59 037
Variation des provisions		(10 653)	(14 771)
Rémunération en actions		-	(4 542)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		(11 024)	194
Produits et charges d'intérêts	10.6	(237 573)	73 822
Instruments de couverture		(36)	-
Écart de change non réalisé		-	25
Charge d'impôt de l'exercice	9.2	28 570	41 840
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		(21)	11
Diminution (augmentation) des stocks		135	(47)
Diminution (augmentation) des créances clients		18 574	29 539
Diminution (augmentation) des autres créances		(665)	77
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		4 357	(6 426)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(62 862)	(79 425)
Variation du besoin en fonds de roulement		(40 461)	(56 282)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		422	1 452
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(56 228)	(37 449)
Impôt sur les sociétés décaissé		(44 790)	(12 578)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		28 260	99 704
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(53 859)	(69 055)
Acquisitions/cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise/cédée et autres variations d'actif/passif		12 233	5 216
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(41 626)	(63 839)
Augmentation (diminution) des emprunts		(263 919)	1 726
Augmentation de capital nette de frais		272 651	0
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		(216)	170
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		8 516	1 895
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(45)	(78)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(4 895)	37 683
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		91 013	53 330
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	10.6	86 118	91 013

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

6.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1.	Base de préparation des états financiers consolidés	152
NOTE 2.	Information sectorielle	155
NOTE 3.	Périmètre : principales variations et résultat de cession	156
NOTE 4.	Ventes	157
NOTE 5.	Achats et autres charges	158
NOTE 6.	Avantage du personnel, provisions et autres passifs	160
NOTE 7.	Écart d'acquisition	164
NOTE 8.	Immobilisations	165
NOTE 9.	Impôts	168
NOTE 10.	Actifs, passifs & résultat financiers	169
NOTE 11.	Politique de gestion des risques financiers et du capital	175
NOTE 12.	Capitaux propres	176
NOTE 13.	Stocks options et actions gratuites	177
NOTE 14.	Litiges et autres engagements contractuels	178
NOTE 15.	Événements postérieurs à la clôture	181
NOTE 16.	Périmètre de consolidation	181
NOTE 17.	Honoraires des Commissaires aux comptes	182

1

2

3

4

5

6

7

8

NOTE 1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1 DESCRIPTION D'ACTIVITÉ

Les principales activités du Groupe sont décrites en note 2.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe SoLocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leur annexe est l'euro.

SoLocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (LOCAL).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de SoLocal Group du 14 février 2018.

1.2 CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2017

1.2.1 Normes IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, applicable à cette date.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, sans impact significatif :

- IAS 7 « État des flux de trésorerie » ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union Européenne.

Enfin, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2017 :

Normes :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » [applicable au 1^{er} janvier 2018] ;
- IFRS 16 « Contrats de location » [applicable au 1^{er} janvier 2019] ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » [applicable au 1^{er} janvier 2021] ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » [applicable au 1^{er} janvier 2018].

Amendements :

- IFRS 9 « Comptabilité de couverture et amendements » à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 [date d'application non fixée] ;

- date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 [applicable 1^{er} janvier 2018] ;
- clarifications d'IFRS 15 [applicable 1^{er} janvier 2018] ;
- IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » [applicable au 1^{er} janvier 2018] ;
- amendements à IFRS 4 Appliquer IFRS 9 « Instruments financiers » avec IFRS 4 sur les contrats d'assurance [applicable 1^{er} janvier 2018] ;
- IAS 40 « Immeuble de placement » [applicable 1^{er} janvier 2018] ;
- IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » [applicable 1^{er} janvier 2019] ;
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » [applicable 1^{er} janvier 2019].

Interprétations :

- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » [application au 1^{er} janvier 2018] ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » [applicable au 1^{er} janvier 2019].

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 sont disponibles sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les positions comptables retenues par le Groupe en application des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 ne font pas l'objet de dispositions particulières selon les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne ou leur interprétation.

Point sur l'application des normes IFRS 9, IFRS 15 (1^{er} janvier 2018) et IFRS 16 (1^{er} janvier 2019)

IFRS 9 « Instruments financiers »

Il s'agit d'une norme articulée en trois phases, Classement et évaluation, Dépréciation du risque de crédit et Comptabilité de couverture. Elle concerne principalement, les instruments de couvertures et la comptabilité de couverture, les titres dénommés « Actifs Disponibles à la Vente » et les modifications de dettes et la dépréciation des créances commerciales. L'analyse ne faisant pas apparaître d'impact sur les trois premiers sujets évoqués, le Groupe a donc concentré ses travaux sur les incidences de la norme sur l'évaluation des dépréciations des créances commerciales.

À ce titre, le Groupe a réalisé une étude à partir des données historiques portant sur les exercices 2015 à 2017 afin d'estimer le taux de dépréciation à retenir et d'estimer l'impact du changement par rapport à la méthode actuelle. Celle-ci consistant à déprécier les comptes clients et à constater en perte les créances non recouvrées au bout de 5 ans nous amène à un taux moyen sur les trois derniers exercices de 0,68 % (ratio de pertes sur créances irrécouvrables constatées dans l'exercice rapportées au chiffre d'affaires de l'exercice). L'application de la norme IFRS 9 menant à tirer un ratio de pertes sur créances irrécouvrables rapportées aux ventes de 0,73 %.

Selon les résultats de cette analyse, le Groupe considère que la mise en place de la norme IFRS 9 ne remet pas en cause les équilibres financiers.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »**Introduction sur la norme et méthodologie suivie**

En mai 2014, la norme IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », est publiée par l'IASB et ratifiée plus tard par l'Union Européenne. Elle devient obligatoire à tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 15 énonce un modèle unique que les sociétés doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplace les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment IAS 18, « Produits des activités ordinaires, et leurs interprétations ».

Selon le principe de base d'IFRS 15, la comptabilisation du revenu doit refléter le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour un montant qui représente ce à quoi l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La nouvelle norme inclut également des prescriptions sur la comptabilisation des coûts des contrats.

Un projet a été mis en place au courant de l'année 2017. Il a consisté à analyser les principales offres du Groupe et les contrats qui les matérialisent, à préparer des notes techniques pour chacune de ces offres et à évaluer l'impact potentiel des changements prévisibles. L'approche et les analyses techniques ont été présentées au Comité d'audit.

SoLocal a choisi la méthode rétrospective complète pour l'application d'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018.

Les principaux impacts de la nouvelle norme par catégorie d'offre commerciale sont décrits ci-après.

Choix des politiques comptables retenues :

Les offres de SoLocal Group sont regroupées en 3 grandes familles :

1. les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;
2. les produits du Search local autour de la présence sur internet via la Carte de visite internet et ses compléments destinés à améliorer la visibilité ou l'audience ou à permettre des possibilités transactionnelles, typiquement proposés sur une période de 12 mois renouvelable et les offres de marketing digital qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes ;
3. l'offre Imprimés et Vocal, qui correspond pour l'essentiel en des insertions dans des annuaires papier pour une parution annuelle.

Reconnaissance du Chiffre d'affaires par gamme de produits SoLocal Group (SLG)

Gamme « Sites » :

Actuellement le chiffre d'affaires des sites est enregistré de la façon suivante :

1. la conception et la production des sites font l'objet d'une évaluation en fonction des coûts encourus, qui représente environ 38 % du prix total de vente et sont reconnus en début de contrat ;
2. la mise en ligne et les mises à jour sont comptabilisées pour le montant résiduel du prix de vente au prorata temporis sur la durée du contrat.

En application d'IFRS 15, deux obligations de performance distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. conception du contenu intellectuel sur la durée de réalisation (comprise entre 30 jours et 90 jours en fonction des produits) ;
2. mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement

L'application d'IFRS 15 engendre une allocation différente de valeur entre la première obligation et la seconde, amenant à une modification du rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires. Une partie plus importante du chiffre d'affaires est étalé sur la durée de la publication.

Gamme "Search et Marketing Digital (hors Sites)" :

Les principales offres sont actuellement enregistrées, en référence aux pratiques sectorielles, en distinguant :

1. des frais techniques de conception et de réalisation compris entre 20 % et 50 % du prix de l'offre, pris en compte au début du contrat ;
2. une prestation de parution en ligne comptabilisée prorata temporis sur la durée contractuelle.

L'application d'IFRS 15 conduira à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats. La prise en compte du chiffre d'affaires sera ainsi retardée par rapport aux méthodes actuelles.

Gamme « Imprimés et Vocal » :

Les revenus de la gamme « Imprimés et Vocal » sont actuellement enregistrés de la façon suivante :

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de ces annuaires imprimés. Des frais techniques de fabrication des annuaires font actuellement l'objet d'une facturation séparée aux annonceurs qui est comptabilisée au début du contrat.

Le chiffre d'affaires annonceurs est étalé sur la durée de parution, qui est généralement de 12 mois.

L'application d'IFRS 15 conduit à ne plus distinguer les frais techniques. L'insertion dans les annuaires représentera désormais une seule obligation de performance dont le revenu sera reconnu intégralement le mois de la distribution de l'ouvrage.

Le chiffre d'affaires généré par le trafic du service de renseignements téléphoniques 118 008 est reconnu au fur et à mesure des appels sur la base du chiffre d'affaires brut facturé à l'utilisateur.

L'application d'IFRS 15 est sans incidence sur les autres offres de cette gamme.

1

2

3

4

5

6

7

8

Coûts d'obtention des contrats

- La part variable de la rémunération des forces de vente ne peut plus être considérée comme un coût incrémental directement lié à l'acquisition de contrats identifiés au regard d'IFRS 15.
- Ces coûts seront désormais comptabilisés directement en charges au moment où ils seront encourus.

Coûts d'exécution des contrats

- L'analyse nous a amenés à conclure que l'application de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact sur la comptabilisation des coûts d'exécution des contrats qui seront passés directement en charges à l'exception de ceux relatifs aux annuaires non encore distribués.

IFRS 16 « Contrats de location »

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 « Contrats de location », qui remplace IAS 17.

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation pour la plupart des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, consistant pour le bénéficiaire du contrat, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable, et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, à comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie de la comptabilisation au passif de son bilan d'une dette financière.

Par ailleurs, les coûts de ces contrats de location devront être comptabilisés en partie en amortissements dans le résultat opérationnel, et en partie en frais financiers dans le résultat financier.

Cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe continue l'examen de l'impact de cette norme afin de déterminer ses impacts dans les états financiers et les modifications qu'elle pourrait entraîner dans les informations communiquées.

Pour information, le montant des engagements hors bilan de locations simples au 31 décembre 2017 est de 138,3 millions d'euros.

1.2.2 Autres informations

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Antérieurement constaté en réduction de l'impôt sur les bénéfices, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé à compter du 1^{er} janvier 2017 comme une subvention en application des dispositions de la norme IAS 20. Le montant du crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au 31 décembre 2017 de la façon suivante : la part liée aux dépenses de développement comptabilisées à l'actif est présentée en déduction de la valeur comptable de ces dépenses pour 2,9 millions d'euros, soit un effet de 1,5 million d'euros en diminution des dotations aux amortissements ; la part liée aux autres dépenses comptabilisées en charges est présentée en réduction des charges externes pour 0,1 million d'euros.

L'exercice 2016 a été retraité de façon similaire mais l'impact, d'un montant de 1,4 million d'euros, porte uniquement sur les dotations aux amortissements, la partie charges externes étant non significative.

Devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter cependant, que par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

Préparation des états financiers

Afin de préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes.

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et sauf indication contraire qui serait précisée dans les notes (cf. notes 2 à 17), ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

1.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières,
- des impôts courants et différés.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

Le rapport annuel d'activité présente les activités poursuivies du Groupe ainsi que l'EBITDA récurrent qui correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments exceptionnels tels que les

frais de restructuration. L'information sectorielle (note 2), présente le détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées ».

1.4 NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Malgré l'existence de capitaux propres consolidés toujours négatifs, le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

À l'issue de la restructuration financière, qui a permis de ramener l'ensemble de l'endettement à une dette obligataire de 398 millions d'euros, le Groupe estime qu'il sera en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers (cf. note 10.6). En effet, les flux de trésorerie futurs dégagés par les opérations, nets des investissements, ainsi que la trésorerie disponible permettront d'assurer la continuité d'exploitation dans les douze prochains mois.

NOTE 2. INFORMATION SECTORIELLE

SoLocal Group développe ses activités au sein de deux secteurs opérationnels : Internet et Imprimés & Vocal et a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 755,8 millions d'euros 2017, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 84 % et 16 %.

Internet

L'activité Internet comprend en 2017 deux principales activités, Search Local et Marketing Digital.

En 2017, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet des activités poursuivies de 635,8 millions d'euros, représentant 84 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Imprimés & Vocal

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 120,0 millions d'euros en 2017, en décroissance de 26,6 % en 2017 par rapport à 2016.

2.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2016 :

(en milliers d'euros)

	Exercice clos au 31/12/2017				Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Non récur.			Récurrent	Non récur.
Chiffre d'affaires	764 941	9 092	755 849	-	812 277	10 973	801 304	-
• Digital	644 940	9 092	635 848	-	648 729	10 973	637 756	-
• Imprimés & Vocal	120 001	-	120 001	-	163 548	-	163 548	-
EBITDA	179 970	(2 690)	195 983	(13 323)	223 875	(2 143)	231 009	(4 991)
• Digital	154 347	(2 690)	170 360	(13 323)	180 494	(2 143)	187 628	(4 991)
• Imprimés & Vocal	25 623	-	25 623	-	43 381	-	43 381	-

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

La rubrique des éléments non récurrents inclut notamment, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructuration.

En 2017, cette rubrique totalise 13,3 millions d'euros couvrant principalement des dépenses exceptionnelles de personnel engagées pour sécuriser la continuité de l'activité et des coûts de départ des personnes non remplacées et des éléments relatifs au changement de gouvernance.

En 2016, cette rubrique totalisait 5,0 millions d'euros couvrant une provision relative à un litige et également des dépenses exceptionnelles de personnel.

2.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 *
Chiffre d'affaires contributif	764 941	812 277
● France	741 119	788 689
● Autres	23 822	23 588
Actifs	724 208	769 339
● France	597 054	631 994
● Autres	17 620	17 875
● Non affecté	109 534	119 471

* Retraité de l'ajustement sur les Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

NOTE 3. PÉRIMÈTRE : PRINCIPALES VARIATIONS ET RÉSULTAT DE CESSIION

3.1 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 10 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

3.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2017

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe s'est désengagé de deux activités non stratégiques :

- site avendrealouer.fr, activité de diffusion de petites annonces immobilières de l'entité PagesJaunes SA. La cession de cette activité, le 30 novembre 2017, s'est effectuée sur la base d'un prix de cession de 19,8 millions d'euros à la date du 30 novembre 2017. Ce montant est susceptible d'évoluer post-cession sur la base de critères d'ajustements convenus entre les parties. L'impact sur le résultat net consolidé de cette cession dans les comptes du Groupe s'élève à 11,9 millions d'euros ;
- l'intégralité des titres de Chronorest a été cédée le 31 octobre 2017 pour 1 euro. L'impact net de cette cession dans les comptes du Groupe s'élève à - 5,3 millions d'euros sur le résultat net consolidé.

L'information des activités désengagées a été reprise sur les années 2017 et 2016 dans l'information sectorielle (cf. note 2).

2016

Le 1^{er} janvier 2016, fusion par absorption de la société Horizon Media World Wide par QDQ Media.

Création de la société Effilab Dubaï détenue à 51 % par Effilab.

Le 7 mars 2016, création de la société Effilab Australia détenue à 51 % par Effilab.

NOTE 4. VENTES

4.1 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Groupe commercialise des produits et services de communication locale principalement sous forme digitale et imprimée. La principale activité, Internet, est composée du Search Local et du Marketing Digital.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

En ce qui concerne les activités Internet, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour partie dès le début du contrat, soit à hauteur du résultat de la transaction s'il est estimable de façon fiable, soit à hauteur des coûts encourus pour la mise en place du service et jugés recouvrables. Le chiffre d'affaires résiduel est étalé de façon linéaire sur la durée du contrat lors de la mise en ligne. La facturation étant plus rapide que la comptabilisation du chiffre d'affaires, un volume significatif de produits constatés d'avance est comptabilisé.

Le Groupe alloue le chiffre d'affaires sur les éléments suivants :

- la réalisation de la prestation technique, pour laquelle le chiffre d'affaires est reconnu à hauteur d'une évaluation des coûts, soit le mois de souscription si celle-ci est réalisée sur la première partie du mois, soit le mois suivant la souscription dans le cas contraire ;
- la mise en ligne de l'offre, communément appelée frais d'espace, reconnue sur la durée de mise en ligne du produit.

Pour certains produits Internet, la politique de reconnaissance du chiffre d'affaires a été définie par référence à des pratiques du marché, en particulier pour estimer le pourcentage de chiffre d'affaires reconnu lors de la souscription de l'offre.

En ce qui concerne les activités Imprimés & Vocal composées principalement des annuaires papier PagesJaunes et PagesBlanches, le chiffre d'affaires est reconnu lors de la parution de chacun des ouvrages. Pour les frais techniques, le mois suivant la souscription du contrat.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

4.2 CRÉANCES CLIENTS

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

<i>[en milliers d'euros]</i>	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients brutes	325 543	344 486
Provisions pour dépréciation	(20 652)	(20 667)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	304 891	323 819
Prov. pour dépréciation statistique	(821)	(2 919)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	304 070	320 900

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

<i>[en milliers d'euros]</i>	Total ⁽¹⁾	Non échues et non dépréciées ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2017	304 891	283 942	7 260	3 560	2 625	2 548	2 664	2 292
2016	323 819	292 936	14 486	6 182	3 961	2 507	2 270	1 477

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 821 K€ au 31 décembre 2017 et 2 919 K€ au 31 décembre 2016.

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 460 000 annonceurs dont 430 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,5 % de ce chiffre d'affaires (1,6 % en 2016) et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent 13,6 % du

chiffre d'affaires de PagesJaunes (13,9 % en 2016). Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,1 % en 2017 contre 0,4 % en 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2016						
Créances clients	21 379	8 783	(831)	(5 745)	-	23 586
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
2017						
Créances clients	23 586	8 691	(3 749)	(6 946)	(108)	21 473
Autres actifs	-	-	-	-	-	-

(1) En 2017, cession de PJ Resto.

Le calcul de la dotation se fait par application d'un taux de provision en fonction de l'ancienneté des créances basé sur un historique observé des recouvrements.

4.3 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des ventes de produits publicitaires facturées reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise

en ligne (produits Internet) ou de parution (produits annuels imprimés).

Les produits constatés d'avance passent de 408,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 340,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette baisse est à mettre en relation, d'une part, avec la baisse significative du niveau de l'activité « Imprimés & Vocal », et d'autre part, avec une évolution du mix produits Internet vers des produits de Marketing Digital principalement, dont la durée de vie est plus courte.

4.4 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
TVA à recevoir	19 864	20 114
Divers État à recevoir	2 316	206
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	2 480	3 491
Autres actifs courants	9 043	7 417
TOTAL	33 703	31 228

NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES

5.1 FRAIS DE PUBLICITÉ ET ASSIMILÉS

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.2 COUT D'ACQUISITION DES CONTRATS

Les coûts d'acquisition de contrats représentent les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux. Ces coûts incrémentaux d'obtention de commandes clients sont activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

5.3 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

5.4 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

5.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Conseil d'administration de SoLocal Group avait nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint, dont le montant serait égal à 12 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général, sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pouvait excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Jean-Pierre Remy a quitté ses fonctions le 30 juin 2017. Aucune indemnité de cessation de fonctions n'a été versée, Jean-Pierre Remy ayant renoncé à percevoir toute indemnité liée à son départ. De même, aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée, le Conseil d'administration ayant libéré Jean-Pierre Remy de son obligation de non-concurrence.

Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint, sous condition du respect de conditions de performance. Le montant de cette indemnité serait

égal à 12 mois de rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général délégué.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société pourrait lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pouvait excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Christophe Pingard a quitté ses fonctions le 15 décembre 2017. Le Conseil d'administration a constaté dans sa séance du 15 décembre 2017 que les conditions d'exigibilité de l'indemnité de départ étaient réunies. En conséquence, Christophe Pingard a perçu une indemnité de départ dont le montant est égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute (fixe et variable) versée au cours des 12 derniers mois d'activité. Aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée, le Conseil d'administration ayant libéré Christophe Pingard de son obligation de non-concurrence.

À la suite de la démission de Jean-Pierre Remy de son mandat de Directeur général de la Société le 30 juin 2017, le Conseil d'administration de SoLocal Group, réuni le 5 septembre 2017, a nommé Éric Boustouller Directeur général de la Société à compter du 11 octobre 2017.

Dans la mesure où il ne bénéficie d'aucun contrat de travail, une indemnité de départ serait versée au Directeur général en cas de départ contraint de la Société, sous condition du respect de condition de performance. Le montant de l'indemnité sera égal à 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général.

Éric Boustouller serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité.

La Société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

1

2

3

4

5

6

7

8

NOTE 6. AVANTAGE DU PERSONNEL, PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

6.1 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 403	4 386
Salaires et charges	(381 879)	(368 387)
dont :		
- Traitements et salaires	(240 415)	(242 630)
- Charges sociales	(120 620)	(108 412)
- CICE	3 473	3 037
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	(24 317)	(20 382)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	3 309	2 304
dont :		
- Stocks options et actions gratuites	-	4 542
- Charges sociales attributions de stock-options et d'actions gratuites	3 309	(2 238)
Participation des salariés ⁽²⁾	(4 922)	(6 497)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(383 492)	(372 580)

(1) Cf. note 6.4.

(2) Y.c. forfait social.

6.2 AVANTAGES DU PERSONNEL, PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Ils se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avantages postérieurs à l'emploi	127 998	121 268
Autres avantages à long terme	11 393	12 580
AVANTAGES DU PERSONNEL – NON COURANTS ⁽¹⁾	139 391	133 848
Autres provisions pour risques	12 997	8 807
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	4 536	12 270
PROVISIONS – NON COURANTES	17 533	21 077

(1) cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Personnel ⁽¹⁾	71 416	70 163
Organismes sociaux	48 000	46 328
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL – COURANTS	119 416	116 491
TVA à payer	67 212	70 308
Divers État à payer	7 264	6 509
Autres passifs courants	6 880	6 844
AUTRES PASSIFS COURANTS	81 357	83 662

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	48 084	1 256	(24)	(19 794)	-	29 522
Autres provisions pour risques	3 466	1 908	(409)	(837)	(9)	4 119
TOTAL PROVISIONS	51 550	3 164	(433)	(20 631)	(9)	33 641
● dont non courant	21 077	3 114	(423)	(6 235)	-	17 533
● dont courant	30 473	50	(10)	(14 396)	(9)	16 108

Les provisions constituées couvrent principalement des litiges sociaux liés au PSE en cours (cf. note 14.1).

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global.

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover ont fait l'objet d'un nouveau calcul en 2017.

Elles ont été estimées sur la base des observations de 2012 à 2016 (5 ans). L'impact relatif à ce changement d'évaluation a donné lieu

à un ajustement des capitaux propres d'ouverture s'élevant à 33,1 millions d'euros.

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Ajustement des tables de Turnover

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover ont fait l'objet d'un nouveau calcul en 2017. Elles ont été estimées sur la base des observations de 2012 à 2016 (5 ans). Le Groupe, a décidé de ne retenir que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. Ainsi, le motif de licenciement quel qu'il soit (y compris économique) ou de rupture conventionnelle ne sont pas retenus. Ces tables ont été utilisées pour déterminer les engagements au 31 décembre 2017 mais également au 31 décembre 2016.

Ce changement d'évaluation a donné lieu aux retraitements des données comparatives 2016 et capitaux propres d'ouverture suivants :

- sur l'IFC, un montant de - 43,1 millions d'euros avec un impact positif d'impôt de 12,1 millions d'euros soit un net de - 31,0 millions d'euros ;
- sur la médaille du travail, ce retraitement s'est élevé à - 2,7 millions d'euros avec un impact positif d'impôt de 0,9 million d'euros soit un net de - 1,8 million d'euros.

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31/12/2017	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31/12/2016
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	78 608	10 159	88 766	75 961	9 725	85 685
Ajustement n-1 des tables de Turnover	43 065	2 721	45 786	-	-	-
Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)	121 673	12 880	134 552	75 961	9 725	85 685
Coût des services rendus	7 408	915	8 322	4 795	660	5 454
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 620	180	1 800	1 696	210	1 906
Réductions/liquidations	(2 256)	-	(2 256)	(5 820)	(332)	(6 152)
(Gains)/pertes actuariels	876	(1 908)	(1 031)	2 472	155	2 627
Prestations payées	(475)	(374)	(849)	(495)	(259)	(754)
Variation de périmètre	(443)	-	(443)	-	-	-
Autres	1	-	1	(1)	-	(1)
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	128 403	11 692	140 096	78 607	10 159	88 766
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	<i>128 403</i>	<i>11 692</i>	<i>140 096</i>	<i>78 607</i>	<i>10 159</i>	<i>88 766</i>
<i>dont court terme</i>	<i>402</i>	<i>300</i>	<i>702</i>	<i>402</i>	<i>300</i>	<i>702</i>
<i>dont long terme</i>	<i>128 001</i>	<i>11 392</i>	<i>139 394</i>	<i>78 205</i>	<i>9 859</i>	<i>88 064</i>
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	7 408	915	8 322	4 795	660	5 454
Coût de l'actualisation	1 620	180	1 800	1 696	210	1 906
Amortissement des (gains)/pertes actuariels	-	(1 908)	(1 908)	-	155	155
Effet de réductions/liquidations	(2 256)	-	(2 256)	(5 820)	(332)	(6 152)
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	6 772	(813)	5 959	671	693	1 364
Évolution de la provision/(actif)						
Provision/(actif) en début de période	121 673	12 880	134 552	75 961	9 725	85 685
Charge de retraite	6 772	(813)	5 959	671	693	1 364
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	(495)	(259)	(754)
Prestations directement payées par l'employeur	(475)	(374)	(849)	-	-	-
Variation de périmètre	(443)	-	(443)	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	876	-	876	2 472	-	2 472
Autres	1	-	1	(1)	-	(1)
Provision/(actif) en fin de période	128 403	11 692	140 096	78 607	10 159	88 766
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %		2,00 %	2,0 %		2,0 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)				en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	1,50 %	-	-	1,50 %	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	15,8	15,8	15,8	11,3	11,3	11,3
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	6 772	(813)	5 959	671	693	1 364

En 2017, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 44,6 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2017 est de 1,50 % comme au 31 décembre 2016.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6,7 % soit environ 7,6 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 7,4 % soit environ 8,4 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 4,7 % (moins d'un million d'euros),

tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 5,1 % (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse ou une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation, génère un impact résultat proche de zéro.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013
Valeur totale des engagements en fin de période	140 096	88 766	85 686	90 439	86 209
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	-	-	-	-	(30)
SITUATION DU RÉGIME	140 096	88 766	85 686	90 439	86 179
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	(1 033)	(2 877)	107	(366)	(2 931)
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

6.3 INDEMNITÉS DE RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

6.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de SoLocal Group, et du Comité de direction de SoLocal Group. Ce périmètre comprend également les Administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de SoLocal Group.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avantages à court terme ⁽¹⁾	5 935	6 700
<i>dont charges patronales</i>	1 768	1 928
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	33	49
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	1
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	1 117	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	(1 712)	(1 035)
TOTAL	5 374	5 716

(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options.

En 2017, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros en 2016).

NOTE 7. ÉCART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs).

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacun des

secteurs qui sont les regroupements de lignes produits (Search Local + transactionnel, sites et programmatiques).

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Internet, Imprimés & Vocal. Au 31 décembre 2017, l'intégralité des écarts d'acquisition non amortis se trouve allouée sur le secteur Internet.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Depuis 2015, le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des lignes produits.

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

	Exercice clos au 31/12/2017			Exercice clos au 31/12/2016			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Search Local + Transactionnel	49 421	(1 400)	48 021	54 201	(1 400)	52 801	(4 780)
Sites	26 891	-	26 891	26 891	-	26 891	-
Programmatique	15 815	-	15 815	15 815	-	15 815	-
Internet	92 127	(1 400)	90 727	96 907	(1 400)	95 507	(4 780)
Annuaire imprimés	-	-	-	-	-	-	-
Autres (QDQ & 123people)	75 282	(75 282)	-	75 282	(75 282)	-	-
TOTAL	167 409	(76 682)	90 727	172 189	(76 682)	95 507	(4 780)

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	95 507	95 507
Acquisitions/cessions	(4 780)	-
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	90 727	95 507

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêt des comptes consolidés, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 1,5 % pour l'UGT « Search Local et transactionnel » et de 3,0 % pour les UGT « Sites » et « Programmatique » et d'un taux d'actualisation après impôt de 9,0 % pour l'UGT « Search Local et transactionnel » et de 15,0 % pour les UGT « Sites » et « Programmatique ». Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il s'agit :

- du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres ;
- des coûts avec les niveaux de coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des

clients, au positionnement de la concurrence, les possibilités d'adaptation des coûts à l'évolution du chiffre d'affaires ou des effets de l'attrition naturelle des effectifs ;

- du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT, une baisse de 1 % taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 8.3).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations significatives. Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	376 602	(267 960)	108 642	369 321	(244 432)	124 889
Autres immobilisations incorporelles	18 934	(8 734)	10 200	10 336	(7 151)	3 185
TOTAL	395 537	(276 695)	118 842	379 657	(251 583)	128 074

Aucune autre perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2017 et 2016.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	128 074	123 384
Acquisitions	537	1 293
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	50 391	54 308
Effet des variations de périmètre	(738)	-
Écarts de conversion	(150)	(263)
Reclassements	111	-
Cessions et amortissements accélérés	(4 093)	(372)
Dotation aux amortissements	(55 289)	(50 276)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	118 842	128 074

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés.

8.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;

- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	58 128	(54 139)	3 988	67 181	(58 478)	8 704
Autres	58 033	(36 540)	21 493	56 692	(31 976)	24 716
TOTAL	116 161	(90 679)	25 482	123 874	(90 454)	33 420

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2017 et 2016.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	33 420	28 381
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 932	13 509
Subvention	(2 942)	
Effet des variations de périmètre	(13)	-
Écarts de conversion	(52)	(24)
Reclassements	(111)	-
Cessions et mises au rebut	(159)	(21)
Dotation aux amortissements	(7 593)	(8 424)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	25 482	33 420

8.3 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur

recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8

NOTE 9. IMPÔTS

9.1 PREUVE D'IMPÔT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Résultat net des activités avant impôt	364 092	90 796
Résultat net des activités hors Q-P des entreprises associées avant impôt	364 092	90 796
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	(125 369)	(31 264)
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères, nettes de l'impact des activités désengagées	3 053	569
Rémunération en actions	1 139	1 440
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. complt prix	(1 072)	(602)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(5 919)	(6 047)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	102 617	-
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(2 092)	(5 445)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	864	886
Autres produits non taxables et charges non déductibles (dont CIR, CICE et différentiel de taux sur les impôts différés à compter de 2019)	(1 791)	702
IMPÔT EFFECTIF	(28 570)	(41 840)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(40 926)</i>	<i>(32 969)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>12 356</i>	<i>(8 871)</i>
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	7,8 %	46,1 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF (HORS EFFET DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE)	41,9 %	46,1 %

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

9.2 IMPÔT AU BILAN

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

1. le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
2. il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Indemnités de départ en retraite	33 194	34 815
Participation des salariés	1 299	1 726
Provisions non déductibles	197	1 278
Reports déficitaires	-	171
Autres différences (dont CIR)	459	904
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	35 149	38 894
Frais d'émission d'emprunts	-	(10 592)
Amortissements à caractère fiscal	(26 068)	(32 564)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(26 068)	(43 156)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS), NETS	9 081	(4 262)
<i>Impôts différés à l'actif</i>	<i>9 155</i>	<i>182</i>
<i>Impôts différés au passif</i>	<i>(74)</i>	<i>(4 444)</i>

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous-groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2017. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 65,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'impôt différé actif au bilan passe de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2016 à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'impôt différé passif au bilan passe de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2017.

Au bilan du 31 décembre 2017, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 2,7 millions d'euros et une dette d'un montant de 4,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 0,4 million d'euros et une dette d'un montant de 3,9 millions d'euros.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2017 est de 44,8 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros en 2016.

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	(4 262)	(7 248)
Variations enregistrées en capitaux propres	605	9
Variations enregistrées en résultat	12 356	(8 871)
Ajustement n-1 des tables de Turnover (cf. note 6.2)		12 062
Autres variations	382	(214)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	9 081	(4 262)

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

NOTE 10. ACTIFS, PASSIFS & RÉSULTAT FINANCIERS

10.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

10.2 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.



ÉTATS FINANCIERS

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus.

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

10.3 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

10.4 RÉSULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016
Gain sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾	300 198	-
Coûts liés à la restructuration financière ⁽⁴⁾	(24 117)	-
Amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunts liés à l'ancienne dette	(10 545)	-
GAIN NET PROVENANT DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE AU 13 MARS 2017	265 536	-
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	395	1 231
Résultat de cession d'actifs financiers	(2)	69
Dividendes reçus	-	125
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	393	1 425
Intérêts sur dettes financières	(24 428)	(64 120)
Produits/(charges) sur instruments de couverture	36	-
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(569)	(7 840)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers ⁽³⁾	(476)	25
Autres frais & honoraires financiers ⁽¹⁾	(1 082)	(1 405)
Coût de désactualisation ⁽²⁾	(1 801)	(1 907)
CHARGES FINANCIÈRES	(28 320)	(75 247)
Gain (perte) de change	-	(25)
RÉSULTAT FINANCIER	237 609	(73 847)

(1) Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette.

(2) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite.

(3) Ce montant inclut d'une part, conformément à l'application d'IFRIC 19 (cf. note 10.5), la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments qui a mis en évidence un gain financier non monétaire de 298 millions d'euros et d'autre part, un gain de 2,2 millions d'euros sur le rachat partiel de l'emprunt obligataire.

(4) Après déduction des coûts imputés directement en réduction de l'augmentation de capital en numéraire.

10.5 RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Description de l'opération réalisée en mars 2017

- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 398,5 millions d'euros (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 1 euro par action :
 - 272 650 250 actions nouvelles** souscrites en espèces par les actionnaires à titre irréductible et réductible, soit 272,7 millions d'euros ;
 - 125 834 531 actions nouvelles** souscrites par les créanciers, conformément à leur engagement de garantie, à hauteur de 125,8 millions d'euros (prime d'émission incluse), par compensation de créances ;
 - 80 542 087 actions nouvelles** souscrites par les créanciers, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 4,51 euros par action, réservée aux créanciers, d'un montant de 363,2 millions d'euros (prime d'émission incluse).
- Émission de **9 067 200 MCB** (Mandatory Convertible Bonds) au profit des créanciers pour un montant nominal unitaire de 2 euros soit un total 18,1 millions d'euros, donnant droit à l'attribution de 9 067 200 actions en cas de conversion de l'ensemble des MCB. Ces derniers ont été constatés en capitaux

propres. À noter, 6 226 522 MCB ont été convertis au 31 décembre 2017.

- Une nouvelle dette d'un montant de 397,8 millions d'euros.

Les créanciers ont souscrit **215 443 818 actions et MCB** pour un montant total de 507,2 millions d'euros.

Traitement comptable des augmentations de capital et de l'émission des nouvelles dettes

- La dette d'origine ayant fait l'objet de la restructuration a été décomptabilisée pour sa totalité (1 157,7 millions d'euros).
- Les nouveaux instruments (dette et capitaux propres) sont comptabilisés pour leur juste valeur à la date d'émission soit 607,0 millions d'euros (nouvelle dette 397,8 millions d'euros + instruments émis 209,2 millions d'euros).
- La différence entre la valeur comptable de la dette d'origine (1 157,7 millions d'euros) d'une part, et le cash remis aux porteurs (252,7 millions d'euros) et la juste valeur des nouveaux instruments (607,0 millions d'euros) d'autre part, est enregistrée par contrepartie du résultat conformément à IAS 39.41 et à IFRIC 19 pour un montant de 298,0 millions d'euros.

La dette est éteinte à la date de règlement-livraison des titres (i.e. le 13 mars 2017 à l'ouverture), la juste valeur de l'action correspond au cours d'ouverture soit 0,971 euro.

En juste valeur, les augmentations de capital et les MCB se sont respectivement élevés à 200,4 millions d'euros et à 8,8 millions



ÉTATS FINANCIERS

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

d'euros à la date de leur émission. Les MCB sont considérés comme des éléments de capitaux propres en normes IFRS.

La juste valeur de la nouvelle dette obligataire émise a été considérée comme équivalente au nominal.

Traitement comptable des frais

Dans le cadre de la restructuration financière, le Groupe a engagé environ 28 millions d'euros de frais. Bien que cette opération ait pour objectif le renforcement des fonds propres du Groupe, elle conduit à décomptabiliser l'ancienne dette pour sa totalité, tous les frais encourus à l'occasion de la restructuration sont enregistrés en résultat conformément à IAS 39-AG62 à l'exception des frais directement rattachables à l'émission des instruments de capitaux propres qui sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour 4,6 millions d'euros.

Les frais relatifs à l'ancienne dette et inscrits au bilan au 31 décembre 2016 pour 10,5 millions d'euros sont amortis de manière accélérée au compte de résultat 2017.

10.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE, ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾
Intérêts courus non échus	-	27
Équivalents de trésorerie	10 044	10 172
Trésorerie	77 452	80 870
Trésorerie brute	87 496	91 069
Découverts bancaires	(1 358)	(56)
Trésorerie nette	86 138	91 013
Emprunt bancaire	-	783 638
Emprunt obligataire	397 835	337 846
Ligne de crédit revolving tirée	-	38 395
Frais d'émission d'emprunts	-	(10 545)
Dettes de crédit-bail	66	277
Compléments de prix sur acquisition de titres	3 669	1 988
Intérêts courus non échus	1 439	32 137
Autres dettes financières	14 797	4 045
Endettement financier brut	417 806	1 187 781
<i>dont courant</i>	<i>9 636</i>	<i>1 186 440</i>
<i>dont non courant</i>	<i>408 170</i>	<i>1 341</i>
Endettement net	331 668	1 096 768
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDÉ HORS FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS	331 668	1 107 313

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR (cf. note 5.2.2.2) et des Tables de Turnover (cf. note 6.2 du chapitre 6).

Évolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/2016		Variations « non cash »				Exercice clos au 31/12/2017	
	Cash flows		Op Aug capital par comp	Autres Variations	Var. de change	Var. de JV ⁽¹⁾	Reclasst & variation périmètre	
Emprunt bancaire et obligataire	1 110 939	(236 749)	(209 196)	30 859	-	(298 018)	-	397 835
Ligne de crédit revolving	38 395	(38 395)	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	2 779	10 118	-	-	-	-	-	12 897
Comptes courants d'associés	1 266	618	-	-	(2)	-	17	1 900
Complément de prix sur acquisition de titres	1 988	(600)	-	2 281	-	-	-	3 669
Dettes de crédit-bail	277	(211)	-	-	-	-	-	66
Découverts bancaires	56	1 302	-	-	-	-	-	1 358
TOTAL PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 155 700	(263 917)	(209 196)	33 140	(2)	(298 018)	17	417 725

(1) Contrepartie par résultat conformément à IFRIC 19.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2017, le montant des équivalents de trésorerie s'élève à 10,0 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués et sur la base de leur juste valeur.

Émission d'obligations

À la suite à la réalisation de la restructuration financière, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 397,8 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 397 834 585 euros dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

Intérêts :

- calcul des intérêts : taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1 %) 3 mois plus marge, payables trimestriellement à terme échu ;
- intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.

Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Net Leverage Ratio) à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0 : 1	9%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3%

Date de maturité : 15 mars 2022.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

- SoLocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés ;
- par ailleurs, les obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Engagements financiers :

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/Consolidated EBITDA) devra être inférieur à 3,5 : 1 ;
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/Consolidated Net Interest Expense), devra être supérieur à 3,0 : 1 ;
- et à compter de l'année 2017 et pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage-Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant SoLocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de SoLocal Group et ses filiales (Subsidiaries).



ÉTATS FINANCIERS

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Les modalités des obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à SoLocal Group et ses filiales, sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- supporter un endettement financier supplémentaire ;
- consentir des sûretés ;
- procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2015, des compléments de prix pourraient être versés en 2018 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2017, ils ont été estimés à 3,7 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par SoLocal Group et du préfinancement du CICE.

10.7 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39					Ventilation par niveau au sens IFRS 13			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Actifs disponibles à la vente	426	-	-	426	-	-	-	426	-
Autres actifs financiers non courants	6 867	-	-	-	6 867	-	-	6 867	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients nettes	304 070	-	-	-	304 070	-	-	304 070	-
Autres actifs financiers courants	2 880	2 880	-	-	-	-	-	2 880	-
Équivalents de trésorerie	10 044	10 044	-	-	-	-	10 044	-	-
Trésorerie	77 432	77 432	-	-	-	-	77 432	-	-
ACTIFS FINANCIERS	401 719	90 355	-	426	310 937	-	87 476	314 243	-
Dettes financières et dérivés non courants	408 170	3 669	-	-	-	404 501	-	408 170	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	9 555	-	-	-	-	9 555	-	9 555	-
Intérêts courus non échus	1 419	-	-	-	-	1 419	-	1 419	-
Dettes fournisseurs	91 186	-	-	-	-	91 186	-	91 186	-
PASSIFS FINANCIERS	510 330	3 669	-	-	-	506 661	-	510 330	-

Au 31 décembre 2017, la juste valeur de l'emprunt obligataire représente un montant de 398,4 millions d'euros contre une valeur comptable de 397,8 millions d'euros :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2017	Valeur de marché
Emprunt obligataire	397 835	100,15 %	398 432
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	397 835	100,15 %	398 432
Intérêts courus non échus	1 419		
Complément de prix sur acquisition de titres	3 669		
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	14 863		
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS COURANTS	417 786		

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit

directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Durant l'exercice 2017, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

10.8 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39

<i>(en milliers d'euros)</i>	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017	265 536	300 198	-	-	-	(34 662)
Produits d'intérêt	393	393	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(26 519)	(476)	-	-	-	(26 043)
Gains nets/(perttes nettes)	239 410	300 115	-	-	-	(60 705)
Coût de désactualisation	(1 801)					
RÉSULTAT FINANCIER (CF. NOTE 10.4)	237 609					

NOTE 11. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DU CAPITAL

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- SoLocal Group, et le Groupe SoLocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de SoLocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe SoLocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au

meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation obligataire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. À noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de ces covenants bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2017, ce levier s'établit à 1,7 fois fixé par la documentation obligataire.

Avec un endettement net qui s'établit à 331,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. note 10.6), le covenant de levier financier du Groupe ressort à 1,7 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le

contrat obligataire. Ainsi, le Groupe respecte le covenant sur le levier financier au 31 décembre 2017.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

SoLocal Group estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

SoLocal Group est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 10.6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe SoLocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot SoLocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités

opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie. Dans le contexte de la restructuration financière, les contraintes s'appliquant au cash pooling ont été renforcées notamment par le plafonnement de la remontée de trésorerie de l'entité PagesJaunes à SoLocal Group.

RISQUE DE CRÉDIT

SoLocal Group généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. SoLocal Group limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant majoritairement d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2017, l'exposition de SoLocal Group était de 10,0 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 10.6 – Équivalents de trésorerie).

La procédure de gestion des opérations financières de SoLocal Group dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

RISQUE ACTIONS

SoLocal Group estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

12.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de SoLocal Group est composé de 582 444 800 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune (cf. note 10.5), soit un montant total de 58 244 480 euros (actions auto-détenues non déduites).

12.2 AUTRES RÉSERVES ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 1 636,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (négatifs de 1 959,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se composent essentiellement :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 44,7 millions d'euros ;

- de la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 57,0 millions d'euros qui n'a pas varié sur l'exercice.

12.3 ACTIONS PROPRES

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 402 274 de ses propres actions au 31 décembre 2017 contre 82 722 au 31 décembre 2016, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

12.4 DIVIDENDES

SoLocal Group n'a procédé à de distribution de dividende ni en 2017 ni en 2016.

12.5 RÉSULTATS PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action

est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016
Capital social (en moyenne pondérée)	390 711 558	38 876 564
Action d'auto-contrôle via contrat de liquidité (moyenne pondérée)	(217 740)	(88 228)
Nombre actions de base	390 493 818	38 788 336
Informations complémentaires :		
Nombre actions dilué	393 693 361	40 469 810
Nombre actions de base existantes au 31 décembre	582 042 526	38 793 842
Nombre actions dilué existantes au 31 décembre	583 982 765	40 386 604

NOTE 13. STOCKS OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

13.1 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

13.2 DESCRIPTION DES PLANS

13.2.1 Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti en 2017 et 2016 par SoLocal Group ou l'une de ses filiales.

13.2.2 Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale.

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

13.3 ÉVOLUTION DES PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D' ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

	Solde au 31/12/2016	Conversion nouveau volume (Capital-réduction du 2 février & augmentation des 10 et 13 mars 2017)	Annulées/caduques	Solde au 31/12/2017	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	219 570	562 719	(411 987)	150 731	-
juillet 2010	43 857	112 386	(40 873)	71 513	127,20 €
décembre 2010	5 736	14 701	(7 263)	7 438	105,09 €
juillet 2009	40 497	103 776	(31 996)	71 780	99,39 €
décembre 2009	2 700	6 918	(6 918)	-	-
décembre 2007	126 780	324 937	(324 937)	-	-
Plans d'attribution gratuite d'actions	1 373 193	3 612 875	(1 823 366)	1 789 509	Date d'acquisition définitive
février 2015	16 665	43 848	-	43 848	09/02/2017
février 2015	16 665	43 847	-	43 847	09/02/2018
février 2015	36 665	96 466	(146 719)	(50 253)	09/02/2019
juin 2014	296 370	779 749	-	779 749	19/06/2016
juin 2014	296 370	779 749	(145 844)	633 905	19/06/2017
juin 2014	710 458	1 869 215	(1 530 803)	338 412	19/06/2018

Au 31 décembre 2017, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables. Les plans sont exerçables pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'attribution. Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

13.4 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2017 représente un produit de 3,3 millions d'euros relatif à la régularisation de charges sociales de la cotisation patronale assise sur la juste

valeur des instruments non acquis. En 2016, un produit de 2,3 millions d'euros net de charges sociales avait été constaté.

NOTE 14. LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

14.1 LITIGES – ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE LA PÉRIODE

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale dont la Direction estime que le résultat

pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

6.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société PagesJaunes et du ministre du Travail.

En conséquence de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires.

Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, 171 décisions ont été rendues au fond. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (en effet aucun Conseil de Prud'hommes n'a à ce jour invalidé le motif de licenciement des salariés) mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire.

En outre, certaines décisions font droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution de leur congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Le reste des procédures au fond toujours en cours seront plaidés durant l'année 2018.

Enfin, un certain nombre de dossiers sont également en appel soit à l'initiative de PagesJaunes soit à l'initiative des salariés.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de Conseils de prudhommes contradictoires. Au 31 décembre 2017, la provision restant dans les comptes était de 22,3 millions d'euros.

Une demande d'indemnisation du préjudice causé par l'État à PagesJaunes du fait de la validation fautive de son PSE est en cours.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La Société a été notamment notifiée d'un redressement d'un montant de 2,0 millions d'euros portant sur le montant des contributions patronales sur les AGA. Contestant ce redressement, le risque a été provisionné au 31 décembre 2016. La Société a saisi, le 14 novembre 2017, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bobigny d'un recours contre la décision de maintenir le redressement, rendue par la Commission de Recours Amiable de l'Urssaf d'Ile de France le 11 septembre 2017. L'audience aura lieu le 29 janvier 2018.

Les entités concernées du Groupe ont saisi la Commission de Recours Amiable Urssaf le 28 mars 2017, à titre conservatoire, dans l'hypothèse où les questions prioritaires de constitutionnalité, n°2017-627 QPC et 2017-628 QPC visant la contribution patronale versée au titre d'AGA non acquises, donneraient lieu à une décision d'inconstitutionnalité, afin d'obtenir le remboursement des contributions patronales prévues par l'article L.137-13 du CSS qui ont été versées au titre des actions gratuites attribuées en 2014 et 2015.

Le 28 avril 2017, le Conseil a validé la constitutionnalité du texte mais a apporté une réserve d'interprétation en indiquant que « les dispositions contestées ne sauraient faire obstacle à la restitution de cette contribution lorsque les conditions auxquelles l'attribution des actions gratuites était subordonnée ne sont pas satisfaites ».

Le fait d'avoir des procédures en cours devrait permettre aux sociétés du Groupe d'être remboursées des montants 2014 et 2015 (en ce compris les montants redressés).

Les délais d'acquisitions prévus par les plans 2014 et 2015 n'étant pas encore échus (19 juin 2018 et 9 février 2019), seuls peuvent être à ce jour remboursés les montants afférents aux salariés ayant quitté le Groupe (3,3 millions d'euros).

La contribution patronale, réclamée par l'Urssaf, ayant été réglée le 12 janvier 2017, la provision a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Un produit sera constaté en cas de remboursement.

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La Société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contestés auprès de l'administration fiscale. Un recours hiérarchique a eu lieu le 19 juillet 2016 et une interlocution départementale le 28 novembre 2016. L'interlocuteur départemental a abandonné une partie des redressements. La Société a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Elle a constitué une provision pour couvrir les risques. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Un produit sera constaté en cas d'issue favorable de ce recours.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a ouvert en 2016 une enquête relative à l'information financière de SoLocal Group à compter du 1^{er} janvier 2014. À ce stade aucun grief n'a été retenu à l'encontre de SoLocal Group. Dans l'hypothèse où des griefs seraient retenus par la Commission des sanctions de l'AMF, une sanction pécuniaire pourrait être prononcée.

1

2

3

4

5

6

7

8

14.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	Total	2017			2016
		Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Contrats de location simple	138 267	25 720	70 092	42 455	141 179
Papier, impression, distribution	1 119	1 119	-	-	1 601
Autres prestations	16 364	11 962	4 402	-	13 051
Engagements d'achats de biens et services	17 483	13 081	4 402	-	14 652
Total	155 750	38 801	74 494	42 455	155 831

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2017 sur des biens et services livrables à partir de 2018.

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des cinq prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 19,0 millions d'euros en 2017 (19,9 millions d'euros en 2016).

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. Les baux ont pris effet le 9 mai 2016, pour une date d'expiration de chacun des baux fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 35 702 m² pour un engagement au titre de ces contrats sur la période restant à courir à partir du 1^{er} janvier 2018 de 105,3 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

Au 31 décembre 2017, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 138,3 millions d'euros dont 25,7 millions d'euros à moins d'un an.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

Un contrat a été conclu avec un imprimeur exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

Un contrat de douze mois à effet au 1^{er} février 2016 a été conclu avec un papetier, fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuaire, sans engagement de volume.

L'imprimeur assure son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2017, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatés en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 1,1 million d'euros.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	Total	2017			2016
		Paiements dus par période			Total
(en milliers d'euros)		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur	-	-	-	-	-
Autres prestations	35 795	25 250	10 545	-	6 020
TOTAL	35 795	25 250	10 545	-	6 020

Entités ad hoc

En 2011, SoLocal Group avait émis, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, un emprunt obligataire qui a été décomptabilisé dans le cadre de

restructuration financière (cf. note 10.5). Cette entité ad hoc sans lien capitalistique est consolidée par intégration globale.

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

NOTE 15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

SoLocal a présenté son projet stratégique « SoLocal 2020 » qui s'articule autour d'une offre élargie de services digitaux pour les entreprises, de la réinvention du média PagesJaunes et de la simplification de l'organisation. Ce plan porte une nouvelle ambition pour le Groupe SoLocal : devenir l'un des champions du digital en France.

Pour répondre au mieux aux besoins des clients, l'organisation opérationnelle serait repensée autour, notamment, de la suppression des Business Units, la centralisation des fonctions supports, la rationalisation des implantations, la simplification de la ligne managériale et la consolidation de certaines activités. Cela impliquerait une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période

2018-2019, dont environ 800 postes chez PagesJaunes SA en 2018, avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et de 200 postes en 2019. En parallèle, il est envisagé dans le cadre du projet de transformation la création d'une centaine de postes en 2018 sur de nouvelles compétences digitales. Dans ce cadre, l'entreprise a initié le 13 février 2018 le processus d'Information-Consultation auprès des instances représentatives du personnel.

Le coût estimatif est d'environ 180 millions d'euros.

S'agissant d'un événement intervenu postérieurement à la clôture, aucune provision n'est enregistrée à ce titre au 31 décembre 2017.

NOTE 16. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entités	Pays	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Sociétés consolidées par intégration globale (contrôle exclusif)					
SoLocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimizaclick	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Trazada	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
SOMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Retail Explorer	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Leadformance	France	100 %	100 %	100 %	100 %
NetVendeur	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Digital To Store	Royaume Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
ClicRDV	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Fine Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Resto ⁽¹⁾	France	-	-	100 %	100 %

Entités	Pays	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	-	-	-	-
Effilab	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Effilab Australia	Australie	51 %	51 %	51 %	51 %
Effilab Dubaï	Emirats Arabes Unis	51 %	51 %	51 %	51 %
GIE SoLocal	France	100 %	100 %	-	-

(1) Cession PagesJaunes Resto le 31 octobre 2017.

NOTE 17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Beas/Deloitte et Associés				Auditex/Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
(en milliers d'euros)	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	422	339	76%	55%	339	308	70%	41%
● Dont SoLocal Group	125	125	22%	20%	125	125	26%	17%
● Dont filiales intégrées globalement	297	214	53%	35%	215	184	44%	24%
Services autres que certification des comptes	134	281	24%	45%	146	445	30%	59%
● Dont SoLocal Group	134	272	24%	44%	141	440	29%	58%
● Dont filiales intégrées globalement	-	9	0%	1%	5	5	1%	1%
SOUS-TOTAL	556	619	100%	100%	485	753	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	556	619	100%	100%	485	753	100%	100%

6.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société SoLocal Group,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SoLocal Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

Émission de lettre de confort en lien avec les opérations de restructuration financière du Groupe, attestation diverses établies à la demande de la Société sur les données comptables ainsi que des travaux spécifiques à la mise en place d'IFRS 15, réalisées par les cabinets BEAS et Auditex.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1

2

3

4

5

6

7

8

Point clé de l'audit**Comptabilisation du chiffre d'affaires internet selon la norme IAS 18**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 s'élève à 765 M€ dont 645 M€ relatifs aux activités Internet soit 84 % du chiffre d'affaires Groupe vs 80 % au 31 décembre 2016. Les notes 1.2.1 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires au regard d'IAS 18.

Concernant le chiffre d'affaires Internet, la comptabilisation repose sur des jugements et des estimations significatives qui peuvent être sujets à des erreurs ou à des fraudes.

Concernant les offres Internet, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour partie dès le début du contrat, soit à hauteur du résultat de la transaction s'il est estimable de façon fiable, soit à hauteur des coûts encourus pour la mise en place du service et jugés recouvrables. Le chiffre d'affaires résiduel est étalé de façon linéaire sur la durée du contrat lors de la mise en ligne. La facturation étant plus rapide que la comptabilisation du chiffre d'affaires, un volume significatif de produits constatés d'avance est comptabilisé

Le chiffre d'affaires internet constitue un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des estimations et des jugements de la Direction mis en œuvre pour déterminer le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Traitement du point clé au cours de l'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour déterminer les critères de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par le Groupe pour s'assurer de la qualité de ce processus.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les principes et méthodes de détermination de la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à ces offres au regard de la norme IAS 18 ;
- pour les principales typologies d'offres internet, obtenir les descriptifs, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires, l'analyse et la justification des coûts encourus et jugés recouvrables ainsi que le paramétrage dans les systèmes d'information ;
- mettre en place des procédures d'audit sur les systèmes informatiques et les données d'entrée utilisés dans la détermination du chiffre d'affaires de la principale filiale du Groupe. Nos équipes spécialisées en systèmes d'information ont notamment procédé au re-calculation du chiffre d'affaires et des produits constatés d'avance.

Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1.2.1 et 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Point clé de l'audit**Comptabilisation des frais de développement à l'actif**

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 118,8 M€ au 31 décembre 2017, dont 106,1 M€ au titre des frais de développement capitalisés soit 15 % du total actif du Groupe.

Comme décrit dans la note 8.1 de l'annexe des comptes consolidés, le Groupe enregistre en tant qu'immobilisations incorporelles les coûts de développement des applications, logiciels, plateformes, sites web et infrastructures nécessaires à son activité Internet lorsque les critères d'IAS 38 sont remplis, notamment lorsque la faisabilité technique et la rentabilité commerciale de ces projets d'investissement sont assurées.

Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Déterminer les projets et les coûts qui remplissent les critères de comptabilisation d'IAS 38 requiert des jugements et des estimations significatives, lesquels peuvent avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Traitement du point clé au cours de l'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour déterminer les critères de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Sur les coûts rattachés à des développements internes comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours de la période :
- comparer les montants enregistrés en comptabilité avec les données issues des systèmes de suivi opérationnel des temps imputés sur les projets de développement ;
- analyser et tester les principaux projets et montants immobilisés au cours de la période au regard des critères d'IAS 38.
- Sur les principaux projets de développement mis en production au cours de l'exercice, comparer la date de mise en service avec les procès-verbaux de mise en service établis et la durée de vie utile retenue avec les explications des opérationnels.
- Sur les projets des années antérieures, examiner les indicateurs de perte de valeur et leurs conséquences éventuelles sur la valeur nette comptable de l'actif.
- Sur les projets en cours au 31 décembre 2017, déterminer si les bénéfices économiques attendus sont suffisants pour justifier les montants immobilisés au bilan.

Point clé de l'audit	Traitement du point clé au cours de l'audit
<p>Restructuration financière</p> <p>Au cours du premier trimestre 2017, SoLocal Group a mis en œuvre la restructuration financière décidée lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2016 qui a permis de diviser par trois son endettement, en contractant une nouvelle dette de 398 millions d'euros, et d'augmenter ses capitaux propres de 780 millions d'euros, y compris par l'émission d'obligations convertibles (MCB) classées en capitaux propres conformément aux normes IFRS.</p> <p>Les incidences comptables de ces opérations sont décrites dans les notes 10.4 et 10.5 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu des montants et de la complexité des opérations de refinancement, et du caractère spécifique des traitements comptables requis par les normes IFRS, nous avons considéré que la comptabilisation de la restructuration financière dans son ensemble représentait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des modalités détaillées de chacune des opérations que comportait la restructuration financière.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● analyser l'ensemble de la documentation juridique relative à chacune des opérations : augmentations de capital, extinction des dettes, émission de la nouvelle dette et des MCB ; ● examiner la correcte comptabilisation des opérations dans les comptes consolidés, en particulier de la prise en compte de la juste valeur des instruments de capitaux propres et de dettes émis ; ● examiner la conformité du traitement comptable en compte de résultat de la différence entre cette juste valeur et la valeur comptable des dettes préexistantes selon IFRIC 19 ; ● examiner par sondage les frais encourus à l'occasion de ces opérations, et le caractère approprié de la partie déduite des capitaux propres. <p>Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations présentées dans les notes 10.4 et 10.5 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

VÉRIFICATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SoLocal Group par l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 pour le cabinet BEAS, une entité du réseau Deloitte, et pour le cabinet Auditex, membre du réseau Ernst & Young Global Limited.

Au 31 décembre 2017, les cabinets BEAS et Auditex étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption.

Deloitte & Associés et Ernst & Young Audit ont exercé les fonctions de Commissaires aux comptes de SoLocal Group précédemment de 2003 à 2015 et de 2004 à 2015 respectivement, dont 12 années pour ces deux cabinets depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2018

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Vincent de La Bachelerie

BEAS

Une entité du réseau Deloitte

Joël Assayah

6.2 COMPTES SOCIAUX DE SOLOCAL GROUP SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2017

6.2.1 BILAN

	Notes	2017		2016	Variation
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actif				Net	
Immobilisations incorporelles	3.1	424	(424)	-	5
Immobilisations corporelles	3.1	17 135	(2 787)	14 348	16 010
Participations et autres titres	3.2	4 227 703	(1 926 541)	2 301 162	2 309 089
Créances rattachées à des participations	3.2	12 486	(10 500)	1 986	14 217
Autres immobilisations financières		6 252	(1 049)	5 203	4 097
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 264 000	(1 941 301)	2 322 699	2 343 419
Avances et acomptes		638		638	843
Créances clients	3.3	1 000		1 000	666
Créances fiscales et sociales		6 995		6 995	3 314
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.10	9 927		9 927	52 977
Comptes courants filiales	3.4	35 670	(1 859)	33 810	72 828
Créances sur cession d'immobilisations	3.2	-		-	-
Créances diverses		2 985		2 985	2 823
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	344	(7)	337	359
Disponibilités	3.4	41 164		41 164	26 560
Charges constatées d'avance		73		73	176
TOTAL ACTIF CIRCULANT		98 796	(1 866)	96 929	160 546
Écart de conversion actif		-		-	-
TOTAL ACTIF		4 362 795	(1 943 167)	2 419 628	2 503 964
Passif					
Capital				58 244	233 259
Prime d'émission				725 826	348 819
Réserve légale				5 620	5 620
Autres réserves				38 175	18 284
Report à nouveau				8 639	(552 301)
Résultat de l'exercice				21 002	8 640
Provisions réglementées				1 008	1 055
CAPITAUX PROPRES	3.5			858 514	63 377
Provisions pour risques et charges				-	1 645
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.7			-	(1 645)



ÉTATS FINANCIERS

6.2 Comptes sociaux de SoLocal Group SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

	Notes	2017		2016	Variation
		Brut	Amortissements et provisions Net	Net	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes financières	3.8		1 508 814	2 389 258	(880 443)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit			1 415	836 791	(835 377)
Emprunts et dettes financières diverses			986 888	951 426	35 462
Comptes courants filiales			520 500	601 035	(80 535)
Concours bancaires courants			11	5	6
Dettes d'exploitation			38 555	42 404	(3 849)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			31 317	28 997	2 320
Dettes fiscales et sociales	3.9		7 239	13 408	(6 169)
Autres dettes			13 737	7 223	6 514
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.10		2 422	2 230	192
Dettes diverses			11 315	4 993	6 322
Produits constatés d'avance			0	0	-
TOTAL DETTE			1 561 107	2 438 885	(877 778)
Écart de conversion passif			8	58	(50)
TOTAL PASSIF			2 419 628	2 503 964	(84 336)

6.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Compte de résultat au 31/12

	Notes	2017	2016	Variation
Prestations de services	3.11	1 905	10 086	(8 182)
Produits annexes	3.11	21 153	13 376	7 778
Reprises de provisions et transferts de charges		1 645	214	1 431
Autres produits		6	404	(398)
Produits d'exploitation		24 709	24 080	629
Achats et prestations de services		2 229	700	1 529
Achats non stockés matières et fournitures		46	73	(27)
Services extérieurs		19 097	12 245	6 852
Autres services extérieurs		17 307	23 862	(6 555)
Impôts et taxes et versements assimilés		1 763	914	849
Salaires		805	7 986	(7 181)
Charges sociales		328	3 833	(3 505)
Autres charges		2 135	513	1 622
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		1 729	1 087	642
Dotations aux provisions sur risques et charges		-	140	(140)
Charges d'exploitation		45 439	51 354	(5 914)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(20 730)	(27 273)	6 543
Produits de participations – dividende		64 081	-	64 081
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		1 217	900	317
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		8 364	75 555	(67 191)
Différences positives de change		1	1	(0)
Produits financiers		73 664	76 457	(2 793)
Intérêts et charges assimilées		44 996	72 619	(27 623)
Autres charges financières		418	464	(47)
Dotations aux provisions		37 204	18 692	18 512
Différences négatives de change		1	0	0
Charges financières		82 618	91 776	(9 157)
RÉSULTAT FINANCIER	3.12	(8 955)	(15 319)	6 364
RÉSULTAT COURANT		(29 685)	(42 592)	12 907
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10	247	(237)
Reprise de provisions et transferts de charges		2 486	2 538	(51)
Produits exceptionnels		2 496	2 784	(288)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 079	2 853	(1 774)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 291	-	5 291
Dotations aux amortissements et aux provisions		106	173	(67)
Charges exceptionnelles		6 477	3 027	3 450
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.13	(3 980)	(242)	(3 738)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices (+ produit/- charge)	3.10	54 667	51 474	3 193
RÉSULTAT NET		21 002	8 640	12 362

6.2.3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1.	Description de l'activité	190
NOTE 2.	Règles et méthodes comptables	190
NOTE 3.	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	191
NOTE 4.	Autres	200

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société SoLocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et

met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

NOTE 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros. Les comptes annuels de SoLocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 3 ans prorata temporis.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau amortissables sur 10 ans, du matériel informatique sur 3 ans, ainsi que des immobilisations en cours.

2.2 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par SoLocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de SoLocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Lorsque la valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette, ces derniers sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.3 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les disponibilités, au 31 décembre 2017, sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

En 2017, les provisions relatives aux indemnités de fin de carrière et de médaille du travail ont fait l'objet d'une reprise pour l'intégralité de leurs montants. Ces reprises font suite au transfert par SoLocal Group, le 1^{er} janvier 2017 de ses salariés dans le GIE SoLocal, à l'exclusion du mandataire social.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par SoLocal Group.

2.5 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus et moins-values sur les actions propres détenues via le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constitués par les placements à court terme y compris ceux détenus via le contrat de liquidité ;
- de dotations et reprises de dépréciation de titres et de créances.

2.6 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre SoLocal Group et ses filiales, membres du groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par SoLocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de SoLocal Group qui est la société de tête, intègre 10 sociétés au 31 décembre 2017.

NOTE 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Brut	31/12/2016	Acquisition	Diminution	31/12/2017
Logiciels	424	-	-	424
Agencements	12 489	283	-	12 771
Matériel informatique	158	-	-	158
Mobilier	4 064	23	-	4 087
Immobilisations en cours	361	-	243	118
TOTAL BRUT	17 497	306	243	17 559

Amortissements	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Logiciels	419	5	-	424
Agencements	775	1 270	-	2 045
Matériel Informatique	29	49	-	78
Mobilier	259	405	-	664
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 482	1 729	-	3 211

3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12				2016
	2017				
(en milliers d'euros)	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	(1 783 020)	2 222 018	2 259 018
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	37 282	(18 048)	19 234	-
SoLocal Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	13 251	(13 251)	0	0
Yelster Digital	100 %	14 997	(14 100)	897	897
PagesJaunes Outre-mer	100 %	76	-	76	76
NetVendeur	100 %	200	(200)	-	200
Cristallerie 5	100 %	6	-	6	6
Fine Media	100 %	12 240	-	12 240	12 240
ClicRDV	100 %	6 485	-	6 485	6 485
Digital To Store	100 %	188	-	188	188
Effilab	100 %	21 242	-	21 242	18 945
Leadformance	100 %	17 301	(6 203)	11 098	3 598
Orbit Interactive	100 %	76	-	76	76
Chronoresto	100 %	-	-	-	-
Cityone	100 %	-	-	-	10
GIE SoLocal	15,75 %	2	-	2	-
Alliance Gravity	11 %	250	-	250	-
TOTAL		4 227 628	(1 926 541)	2 301 087	2 309 015
Autres titres immobilisés					
Idenum	5 %	75	-	75	75
TOTAL		75	-	75	75
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		4 227 703	(1 926 541)	2 301 162	2 309 090
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		12 300	(10 500)	1 800	7 800
QDQ intérêts courus non échus		186	-	186	276
Mappy		-	-	-	3 500
Mappy intérêts courus non échus		-	-	-	4
Leadformance		-	-	-	2 615
Leadformance intérêts courus non échus		-	-	-	22
TOTAL		12 486	(10 500)	1 986	14 217

Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

En 2017, une dépréciation complémentaire des titres PagesJaunes a été constatée pour un montant de 37 millions d'euros portant la valeur nette des titres à 2 222 millions d'euros. Cette dépréciation est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle est basée sur les capitaux propres des filiales et la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. La valeur des titres de PagesJaunes est affectée par une dépréciation complémentaire de son fonds de commerce (258 millions d'euros) partiellement compensée par la reprise du

solde de la provision pour dépréciation des prêts et avances consentis par PagesJaunes à SoLocal SA (261 millions d'euros)

Le 31 octobre 2017, SoLocal Group a procédé à la cession de 100 % des titres Chronoresto.

Des compléments de prix pourraient être versés si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été estimés en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de performance et font partie intégrante du prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes. Au 31 décembre 2017, ils ont été estimés à 5,7 millions d'euros.

3.3 CRÉANCES CLIENTS, DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Créances clients brutes	1 000	666
Dépréciation	-	-
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 000	666

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par SoLocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Comptes courants actifs nets	33 810	72 828
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Actions propres	344	260
Actions propres – provision	(7)	(3)
Autres valeurs mobilières de placement	0	102
Disponibilités	41 164	26 560
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	75 312	99 747
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	783 638
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	-	38 395
Intérêts courus non échus	-	14 759
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	836 791
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	496	511
Emprunt obligataire PJ Finance & Co	-	350 000
Intérêts courus non échus sur emp. Obligataire Finance & Co	-	18 161
Emprunt convertible MCB	5 681	-
Emprunt obligataire non convertible	397 835	-
Intérêts courus non échus sur emp. obligataire non convertible	1 415	-
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 873	2 749
ICNE CICE	4	6
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	988 303	951 426
Comptes courants passifs	520 500	601 035
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Autres dettes financières – découverts bancaires	11	5
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 508 814	2 389 258
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>1 105 298</i>	<i>2 389 258</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>403 516</i>	-
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(1 433 503)	(2 289 510)

Décomposition de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette se décompose de la manière suivante :

- remboursement intégral de la ligne de crédit revolving pour 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2017, initialement tirée au 31 décembre 2016 ;
- remboursement de l'emprunt bancaire A7 pour un montant de 783,6 millions d'euros, contre le remboursement contractuel de l'excès cash-flow de la tranche A7 de l'emprunt bancaire pour un montant de 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- émission d'obligations non convertibles pour un montant de 397,8 millions d'euros ;
- émission d'obligations convertibles pour un montant de 18,1 millions d'euros dont 12,4 millions converties en actions sur l'exercice, soit un montant résiduel de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Emprunt obligataire

Suite à la réalisation de la restructuration financière, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 397,8 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations non convertibles d'un montant de 397 834 585 euros dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes :

Intérêts :

- calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1 %) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu ;
- intérêt de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable.

Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) [Consolidated Net Leverage Ratio] à la fin de la période de référence semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0 : 1	9%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3%

Date de maturité : 15 mars 2022.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

SoLocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés ; par ailleurs, les obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Engagements financiers :

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) [Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA] devra être inférieur à 3,5:1 ;
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) [Consolidated EBITDA/Consolidated Net Interest Expense], devra être supérieur à 3,0:1 ;
- et à compter de l'année 2017 et pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage-Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant SoLocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de SoLocal Group et ses filiales (Subsidiaries).

Les modalités des obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à SoLocal Group et ses filiales (subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- supporter un endettement financier supplémentaire ;
- consentir des sûretés ;
- procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ;
- par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

Les restrictions contenues dans les modalités des obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

6.2 Comptes sociaux de SoLocal Group SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Cela pourrait activer les clauses de défaut croisé d'autres prêts du Groupe. Ce type d'événements pourrait avoir un effet significatif défavorable pour le Groupe, jusqu'à entraîner la faillite ou la liquidation du Groupe.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Emprunts et dettes financières

SoLocal Group dispose également de deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 millions d'euros et l'autre pour un montant 150 millions d'euros, soit un total de 580 millions d'euros. Les deux emprunts ont été renouvelés en 2017 pour des durées d'un an reconductibles avec une échéance au 13 février 2018 pour le prêt de 150 millions d'euros et 18 décembre 2018 pour le prêt de 430 millions d'euros. Ils portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge. Ces prêts seront remboursés en 2018 via l'opération de réduction de capital de PagesJaunes, non motivée par des pertes. Cette opération sera constatée dans les comptes 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de trésorerie mise en place en 2004 avec PagesJaunes, SoLocal Group dispose d'un compte-courant résultant des remontées de trésorerie de cette dernière. Le solde s'établit à 509 millions d'euros au 31 décembre 2017. Dans le contexte de la restructuration financière, les contraintes s'appliquant à cette convention de trésorerie ont été renforcées.

SoLocal Group a préfinancé en 2017 le crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) pour un montant de 2,9 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (33,8 millions d'euros) est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de SoLocal Group est composé de 582 444 800 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 58 244 480 euros.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital (en milliers d'euros)
31 décembre 2017	Capital social en fin de l'exercice	582 444 800	0,10	58 244 480
31 décembre 2016	Capital social en fin de l'exercice	38 876 564	6	233 259 384

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de SoLocal Group au cours de l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2016	38 876 564	233 259	348 819	5 620	18 284	(552 301)	8 640	1 055	63 377
Réduction de capital		(229 372)	(342 819)		(18 284)	552 300			
Augmentation de capital	-	53 734	707 995		38 175				799 904
Conversion MCB	-	623	11 830	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	8 640	(8 640)	-	(0)
Dividendes versés au titre de 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	21 002	-	21 002
Dotation provisions réglementées 2017	-	-	-	-	-	-	-	(47)	(47)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	582 444 800	58 244	725 826	5 620	38 175	8 639	21 002	1 008	858 514

3.6 STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Aucun plan de stock-options n'a été consenti en 2017 et 2016 par SoLocal Group ou l'une de ses filiales.

Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale.

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes

d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Évolution des plans de stock-options et actions gratuites

	Solde au 31 décembre 2016	Conversion nouveau volume (Capital-réduction du 2 février & augmentation des 10 et 13 mars 2017)	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2017	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	219 570	562 719	(411 987)	150 731	
Juillet 2010	43 857	112 386	(40 873)	71 513	127,20 €
Décembre 2010	5 736	14 701	(7 263)	7 438	105,09 €
Juillet 2009	40 497	103 776	(31 996)	71 780	99,39 €
Décembre 2009	2 700	6 918	(6 918)	-	-
Décembre 2007	126 780	324 937	(324 937)	-	-
					Date d'acquisition définitive
Plans d'attribution gratuite d'actions	1 373 193	3 612 875	(1 823 366)	1 789 509	
Février 2015	16 665	43 848	-	43 848	09/02/2017
Février 2015	16 665	43 847	-	43 847	09/02/2018
Février 2015	36 665	96 466	(146 719)	(50 253)	09/02/2019
Juin 2014	296 370	779 749	-	779 749	19/06/2016
Juin 2014	296 370	779 749	(145 844)	633 905	19/06/2017
Juin 2014	710 458	1 869 215	(1 530 803)	338 412	19/06/2018

Au 31 décembre 2017, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables. Les plans sont exerçables pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'attribution.

3.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En 2017, les provisions relatives aux indemnités de fin de carrière et de médaille du travail ont fait l'objet d'une reprise pour l'intégralité de leurs montants. Ces reprises font suite au transfert

par SoLocal Group, le 1^{er} janvier 2017 de ses salariés dans le GIE SoLocal, à l'exclusion du mandataire social.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31/12/2017
Engagements de retraite et assimilés	1 645	-	(1 645)	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 645	-	(1 645)	-

3.8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2017		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 415	1 415	-
Dette relative à des créances futures cédées CICE	2 877	2 877	-
ICNE CICE	-	-	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 496	580 496	-
MCB Emprunt obligataire convertible	5 681	-	5 681
Emprunt obligataire non convertible	397 835	-	397 835
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	988 303	584 787	403 516
Comptes courants	520 500	520 500	-
Concours bancaires courants	11	11	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 317	16 098	15 219
Dettes fiscales et sociales	7 239	7 239	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	2 422	2 422	-
Dettes diverses	11 315	11 314	1
TOTAL	1 561 107	1 142 371	418 735

Les dettes fournisseurs à plus d'un an sont constituées des loyers des locaux de Boulogne-Billancourt qui seront payables à partir de septembre 2018 en vertu de la franchise de loyer négociée.

3.9 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Créances clients – Factures à établir	738	354
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	-
Créances fiscales et sociales – TVA	4 543	2 847
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	85	25
TOTAL	5 367	3 226

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Dettes financières – Intérêts courus non échus	1 910	33 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 258	25 686
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	584	5 323
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	5 362	3 789
Dettes diverses	5 646	-
TOTAL	41 760	68 229

Au 31 décembre 2017, la position d'IS représente une dette de 5,4 millions d'euros alors qu'elle représentait une dette de 3,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont

elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2017, sont PagesJaunes, SoLocal Marketing Services, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Leadformance, Cristallerie 5 et Retail Explorer.

Un gain d'intégration fiscale de 54,4 millions d'euros a été constaté en 2017.

La dette nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 5,4 millions d'euros.

POSITIONS AU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	9 927	52 977
État – Créance d'impôt sur les sociétés	-	-
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(2 422)	(2 230)
État – Impôt sur les sociétés dû	5 362	3 789
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF/(PASSIF)	12 868	54 536
IS groupe dû après crédit impôt	-	-
DETTE (CRÉANCE) NETTE IS GROUPE	-	-

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2017 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en milliers d'euros)

Allègement de la dette future d'impôt	Brut
Provision pour indemnités de fin de carrière	-
Plus value latente sur OPCVM	-
Amortissements dérogatoires	1 008
TOTAL	1 008

Les charges constatées en 2017 et au cours des années précédentes représentent un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2017, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés voté à ce jour pour les périodes respectives, un allègement de la dette future d'impôt de 282 milliers d'euros.

SoLocal Group a préfinancé en 2017 le crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) pour un montant de 2,9 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

3.11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 23,1 millions d'euros en 2017 contre 23,5 millions d'euros en 2016, il se décompose ainsi :

<i>[en milliers d'euros]</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Assistance aux filiales	1 476	8 241
Refacturation de frais de personnel	429	1 845
Refacturation des prestations immobilières	21 153	13 350
Autres	-	25
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 058	23 462

Le chiffre d'affaires inclut les prestations immobilières facturées aux filiales.

3.12 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2017 comprend des dividendes reçus de sa filiale PagesJaunes pour 64,1 millions d'euros, des reprises de provision pour dépréciation de titres et de comptes courant pour un montant de 8,4 millions d'euros. Il comprend également des charges financières relatives à des intérêts sur emprunts pour

32,7 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros en 2016 du fait de la restructuration de la dette, des dépréciations de titres immobilisés pour 37,2 millions d'euros, ainsi que le résultat des cessions de créances pour un montant de 12,3 millions d'euros.

<i>[en milliers d'euros]</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Dividendes	64 081	-
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	1 217	900
Reprises de provisions	8 364	75 555
Gain de change	1	1
PRODUITS FINANCIERS	73 664	76 457
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	32 707	72 618
Charges financières relatives aux instruments dérivés	-	-
Autres charges financières	418	465
Charge de désactualisation des engagements de retraite	-	40
Dotations aux provisions financières	37 204	18 652
Valeur brute des créances cédées	12 289	-
Pertes de change	1	0
CHARGES FINANCIÈRES	82 618	91 776
RÉSULTAT FINANCIER	(8 955)	(15 319)



3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Produit de cession	10	247
Reprise de provision et dépréciations	154	2 514
Autres produits	2 333	23
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 496	2 784
Valeur nette comptable des titres cédés	-	140
Amortissements dérogatoires	106	173
Autres charges	6 371	2 714
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 477	3 027
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	[3 980]	[242]

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 4,0 millions d'euros en 2017 contre un résultat également déficitaire de 0,2 million d'euros en 2016.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Ils sont principalement composés du remboursement attendu de contribution patronale au titre d'attributions gratuites (2,0 millions

d'euros). En 2016, ils étaient composés des refacturations aux filiales des coûts liés à l'emménagement des locaux de Citylight.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2017 à 6,5 millions d'euros. Elles sont principalement composées de la cession des titres de Chronorest pour 5,3 millions qui étaient dépréciés à 100 %. En 2016, ils étaient composés principalement du coût lié à l'emménagement des locaux de Citylight

NOTE 4. AUTRES

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte personnel de formation – CPF

SoLocal Group n'a pas pris d'engagement de financement en interne du CPF, il n'existe plus d'engagement pour la Société.

Nantissement sur titres

L'emprunt obligataire est directement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (Material Subsidiary), selon les critères définis dans le contrat obligataire, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Engagements de leaseback

SoLocal a réalisé une opération de sales and leaseback pour le compte de ses filiales Pagesjaunes SA, Mappy et SoMS, pour un montant de 10 millions d'euros. La durée de financement s'étale sur 36 mois pour un engagement total de 13 millions d'euros.

Un dépôt de garantie pour un montant de 1 million a été versé consécutivement à cette opération.

Contrats de location

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La prise d'effet des baux a eu lieu le 9 mai 2016, pour une date d'expiration fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail par SoLocal, pour les entités du Groupe, représentent une surface de 35 702 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 105,3 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers). La quasi-totalité de cette surface est refacturée dans le cadre de prestations de services immobiliers aux filiales du Groupe.

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence versés s'élèvent à 490 milliers d'euros au titre de 2017, de même qu'au titre de 2016.

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux s'élèvent à 2 072 milliers d'euros en 2017 et à 1 682 milliers d'euros en 2016.

4.3 EFFECTIF

Équivalent temps plein moyen	Exercice clos le 31/12	
	2017	2016
Cadres	1,7	35,8
Employés	-	2,5
TOTAL	1,7	38,3

Jusqu'au 31 décembre 2016, l'effectif donné en annexe correspondait à l'effectif moyen temps plein (hors personnel mis à disposition).

Selon le nouveau règlement ANC 2016-07, l'effectif moyen à retenir est désormais celui défini par l'article D123-200 du Code de commerce, soit la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile liés à l'entreprise par un contrat de travail.

L'effectif employé à temps partiel (ou pour une durée inférieure à l'exercice) n'est donc désormais plus pris en compte dans la seule proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

SoLocal a présenté son projet stratégique « SoLocal 2020 » qui s'articule autour d'une offre élargie de services digitaux pour les entreprises, de la réinvention du média PagesJaunes et de la simplification de l'organisation. Ce plan porte une nouvelle

ambition pour le Groupe SoLocal : devenir l'un des champions du digital en France.

Pour répondre au mieux aux besoins des clients, l'organisation opérationnelle serait repensée autour, notamment, de la suppression des Business Units, la centralisation des fonctions supports, la rationalisation des implantations, la simplification de la ligne managériale et la consolidation de certaines activités. Cela impliquerait une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes chez PagesJaunes SA en 2018, avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et de 200 postes en 2019. En parallèle, il est envisagé dans le cadre du projet de transformation la création d'une centaine de postes en 2018 sur de nouvelles compétences digitales. Dans ce cadre, l'entreprise a initié le 13 février 2018 le processus d'Information-Consultation auprès des instances représentatives du personnel.

Le coût estimatif est d'environ 180 millions d'euros.

4.5 CONSOLIDATION

SoLocal Group établit ses propres comptes consolidés.

**4.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %
Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
1/Filiale : + de 50 % détenus par la société			
NetVendeur (ex : Cristallerie 2 SA) 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 493 023 485	200	(1 171)	100 %
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle - L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	169	153	100 %
Mappy SA 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 402 466 643	212	3 200	100 %
PagesJaunes SA 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 444 212 955	1 967 809	209 934	100 %
SoLocal Marketing Services 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 422 041 426	7 275	6 362	100 %
PagesJaunes Outre-mer SA 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 420 423 477	75	479	100 %
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 - 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid : A81745002	150	10 416	100 %
Yelster Digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 - 1060 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	(2 649)	100 %
Fine Media SAS 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 494 447 550	47	2 786	100 %
ClicRDV 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 492 374 442	50	(5 225)	100 %
Orbit Interactive Nearshore Park - 1100 boulevard El Qods - 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	77	514	99 %
Leadformance SARL 7, avenue des Ducs-de-Savoie - 73000 Chambéry SIREN : 440 743 763	250	1 338	100 %
Digital To Store Ltd 64 great eastern street - Londres - Angleterre Company number : 08865471	169	2 143	100 %
Effilab 54, avenue du Général-Leclerc - 92100 Boulogne SIREN : 531 205 565	2	1 924	100 %
Cristallerie 5 7, avenue de la Cristallerie - 92317 Sèvres SIREN : 809 343 734	6	(2)	100 %
CITYONE SAS 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92649 Boulogne-Billancourt Cedex SIREN : 824 602 593	15 010	(1 888)	100 %
2/Participations (entre 10 et 50 %)			
GIE SoLocal 204, rond-point du Pont-de-Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 824 389 837	10		15,75 %

6.2 Comptes sociaux de SoLocal Group SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
200	0	-	-	68	(283)	-	Données préliminaires non auditées
13 251	0	-	-	0	103	-	Données préliminaires non auditées
37 282	19 234	0	-	12 810	(2 902)	-	Données préliminaires non auditées
4 005 038	2 222 018	-	-	688 372	43 638	-	
7 275	7 275	-	-	55 235	11 293	-	
76	76	-	-	5 804	1 415	-	Clôture en cours, données préliminaires non auditées
91 719	0	12 300	-	18 448	(320)	-	Données préliminaires non auditées
14 997	897	-	-	5 694	1 151	-	Données préliminaires non auditées
12 240	12 240	-	-	9 229	(108)	-	Données préliminaires non auditées
6 485	6 485	-	-	17 046	6 726	-	Données préliminaires non auditées
76	76	0	27	2 905	(202)	-	Données préliminaires non auditées
17 301	11 098	0	-	3 477	(880)	-	Données préliminaires non auditées
188	188	-	-	8 546	28	-	Données préliminaires non auditées
21 242	21 242	-	-	7 320	1 112	-	Données préliminaires non auditées
6	6	-	-	-	(1)	-	Données préliminaires non auditées
0	0	-	-	-	-	-	Données préliminaires non auditées
1 575	1 575			11 456	249		



6.2.4 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

I. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour mémoire, en 2016, suite aux discussions conduites sous l'égide de Maître Abitbol puis de Maître Bourbouloux, SoLocal Group avait présenté un premier projet de restructuration financière visant à réduire sa dette des deux tiers. Les termes de ce premier projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 9 mai 2014 avaient été approuvés par le Comité des créanciers du 12 octobre 2016 mais avaient ensuite été rejetés par les actionnaires de la Société à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016. Un deuxième projet de modification dudit plan de sauvegarde financière accélérée a donc été préparé et a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la Société, par le Comité des créanciers le 30 novembre 2016, par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 15 décembre 2016 sur première convocation et arrêté par un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre rendu le 22 décembre 2016.

En 2017, SoLocal Group a poursuivi sa restructuration financière, notamment avec le volet de renforcement de ses fonds propres. La restructuration financière s'est décomposée selon les opérations suivantes

- une réduction du capital social ;
- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une attribution gratuite d'actions ;
- une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société ;
- une émission éventuelle d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (ou en numéraire au gré de la Société).

Le 14 mars 2017, SoLocal Group a annoncé la finalisation de son plan de restructuration financière ayant entraîné une augmentation des capitaux propres de la Société pour un montant total de 761,73 millions d'euros. Le renforcement de ses fonds propres a permis à SoLocal Group de réduire sa dette brute des deux tiers, passant de 1 158 à 398 millions d'euros.

SoLocal Group a l'intention de refinancer ces nouvelles obligations dès que les conditions de marché le lui permettront, disposant à tout moment d'une option de remboursement par anticipation sans aucune pénalité.

Sur le portefeuille de participations de SoLocal Group, l'année 2017 a été caractérisée par la cession des titres de sa filiale Chronoresto, la création du GIE SoLocal et l'acquisition de titres de participation à hauteur de 11 % d'Alliance Gravity.

II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SOLOCAL GROUP/RÉSULTATS/PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

La Société SoLocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les activités du Groupe se décomposent en deux segments : le segment « Internet » et le segment « Imprimés & Vocal ».

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2017 de la société SoLocal Group s'est élevé à 23,1 millions d'euros contre 23,5 millions d'euros en 2016. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation aux filiales des prestations immobilières.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 1,1 million d'euros en 2017 contre 11,8 millions d'euros en 2016, pour un effectif moyen de 2 personnes en 2017 contre 38 personnes en 2016. Cette évolution s'explique par le transfert au 1^{er} janvier 2017 des salariés de SoLocal Group vers le GIE SoLocal à l'exclusion du mandataire social.

Les autres charges d'exploitation passent de 39,5 millions d'euros en 2016 à 44,3 millions d'euros en 2017. Cette augmentation de 4,8 millions d'euros s'explique principalement par :

- l'effet année pleine des loyers et charges locatives des locaux Citylights situés à Boulogne-Billancourt (emménagement en mai 2016) pour 17,3 millions d'euros contre 11,0 millions d'euros en 2016, soit un impact de 6,3 millions d'euros ;
- une refacturation de cotisation du GIE SoLocal pour 1,8 million d'euros sans équivalent en 2016 ;
- les indemnités de fin de carrière des salariés de SoLocal Group transférés au GIE SoLocal le 1^{er} janvier 2017 pour 1,6 million d'euros, avec une reprise d'une provision équivalente en produits d'exploitation ;
- une diminution des frais liés au refinancement de la dette de -7,0 millions d'euros, soit 10,7 millions d'euros en 2017 contre 17,7 millions d'euros en 2016.

Le résultat d'exploitation de la société SoLocal Group est déficitaire de 20,7 millions d'euros en 2017 et présentait également un déficit de 27,3 millions d'euros en 2016.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 73,7 millions d'euros en 2017 contre 76,5 millions d'euros en 2016.

En 2017, les produits financiers sont principalement composés :

- de dividendes reçus de la part de la société PagesJaunes SA pour 64,1 millions d'euros ;
- des reprises de provision liées à la dépréciation des titres de Chronoresto pour 5,2 millions d'euros et du compte courant de cette même entité pour 3,1 millions d'euros.

Les charges financières s'élèvent à 82,6 millions d'euros en 2017 contre 91,8 millions d'euros en 2016. Elles sont principalement constituées :

- de dépréciations des titres PagesJaunes SA pour 37,0 millions d'euros contre 18,7 millions d'euros en 2016 relatifs à PagesJaunes Resto, Leadformance et Mappy, et d'actions propres ;
- de la charge d'intérêts constatée sur les emprunts bancaires et sur les emprunts et comptes courants créditeurs des filiales pour 45,0 millions d'euros en 2017 contre 72,6 millions d'euros en 2016. Cette diminution s'explique par la restructuration financière de la dette ;

Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 5,4 % au 31 décembre 2016 à 7,6 % au 31 décembre 2017, ce dernier ayant été calculé sur la période où la nouvelle dette a été mise en place i.e. du 15 mars au 31 décembre 2017.

Le résultat financier est négatif de 9,0 millions d'euros en 2017 contre un résultat négatif de 15,3 millions d'euros en 2016.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 4,0 millions d'euros en 2017 contre un résultat également déficitaire de 0,2 million d'euros en 2016.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Ils sont principalement composés du remboursement attendu de

contribution patronale au titre d'attributions gratuites (2,0 millions d'euros), ainsi que d'indemnités article 700.

En 2016, ils étaient composés des refacturations aux filiales des coûts liés à l'emménagement des locaux de Citylight.

Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2017 à 6,5 millions d'euros. Ils sont principalement composés de la cession des titres de Chronoresto pour 5,3 millions qui étaient dépréciés à 100 %. En 2016, ils étaient composés principalement du coût lié à l'emménagement des locaux de Citylight.

Impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2017 sont PagesJaunes, SoLocal Marketing Services, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Retail Explorer, Cristallerie 5 et Leadformance.

SoLocal Group a ainsi constaté un produit d'impôt de 54,4 millions d'euros en 2017 principalement au titre du gain d'intégration fiscale. En 2016, ce produit d'impôt s'élevait à 51,4 millions d'euros en 2016.

Résultat net

Le résultat net de SoLocal Group est un bénéfice de 21,0 millions en 2017 comparé à un bénéfice de 8,6 millions d'euros en 2016.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

III. CAPITAL SOCIAL - RÉPARTITION

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de SoLocal Group au 31 décembre 2017 :

	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
J O Hambro Capital Management	49 100 806	8,4 %	48 408 656	8,3 %
River and Mercantile AM	47 737 618	8,2 %	47 737 618	8,2 %
DNCA	34 177 219	5,9 %	34 177 219	5,9 %
Edmond de Rothschild AM	30 058 498	5,2 %	30 058 498	5,2 %
Public	420 342 177	72,2 %	421 749 616	72,4 %
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	626 208	0,1 %	626 208	0,1 %
Capital auto-détenu ⁽²⁾	402 274	0,1 %	-	-
TOTAL	582 444 800	100,0 %	582 757 815	100,0 %

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(2) 402 274 actions d'auto-contrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

Aucune filiale de SoLocal Group ne détient de participations dans SoLocal Group.

IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est joint en Annexe au présent rapport de gestion.

V. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ALLOUÉS À DES MANDATAIRES SOCIAUX DE SOLOCAL GROUP PAR SOLOCAL GROUP

Pour les mandataires sociaux dirigeants

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Danon, Président du Conseil d'administration (depuis le 5 septembre 2017)				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	45 000	45 000	-	-
Éric Boustouller, Directeur général (depuis le 11 octobre 2017)				
Rémunération fixe	116 214	116 214	-	-
Rémunération variable annuelle	116 214	0	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 819	4 819	-	-
TOTAL	237 247	121 033	-	-
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration (jusqu'au 5 septembre 2017)				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	45 000	45 000	90 000	90 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	45 000	45 000	90 000	90 000
Jean-Pierre Remy, Directeur général (jusqu'au 30 juin 2017)				
Rémunération fixe	260 004	260 004	520 000	520 000
Rémunération variable	0 (2)	483 607	483 600	468 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	11 677	19 361	50 994	84 310
Avantages en nature ⁽¹⁾	10 207	10 207	20 414	20 414
TOTAL	281 888	773 179	1 075 008	1 092 724
Christophe Pingard, Directeur général délégué (jusqu'au 15 décembre 2017)				
Rémunération fixe	355 317	355 317	370 000	370 000
Rémunération variable	0	206 460	206 460	200 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemité de cessation de fonctions	595 903	595 903	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	20 050	20 250	19 244	19 244
TOTAL	971 270	1 177 930	595 704	589 244

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(2) Aucun montant dû au titre de l'exercice 2017, Jean-Pierre Remy ayant renoncé à sa rémunération variable annuelle.

L'information relative aux modalités d'application de la part variable du Directeur général est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2017	Montants dus en 2016
David Amar ⁽¹⁾		
Jetons de présence	29 498	-
Autres rémunérations	-	-
Philippe de Verdalle ⁽²⁾		
Jetons de présence	29 498	-
Autres rémunérations	-	-
Jacques Henri David ⁽³⁾		
Jetons de présence	41 244	5 379
Autres rémunérations	-	-
Delphine Grison ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	20 000	-
Autres rémunérations	-	-
Sandrine Dufour ⁽¹⁴⁾		
Jetons de présence	37 500	60 771
Autres rémunérations	-	-
Alexandre Loussert ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	41 746	7 684
Autres rémunérations	-	-
Arnaud Marion ⁽⁶⁾		
Jetons de présence	29 498	-
Autres rémunérations	-	-
Monica Menghini ⁽⁷⁾		
Jetons de présence	20 567	3 842
Autres rémunérations	-	-
Cécile Moulard ⁽⁸⁾		
Jetons de présence	25 300	60 913
Autres rémunérations	-	-
Joelle Obadia ⁽⁹⁾		
Jetons de présence	30 906	43 381
Autres rémunérations	101 586	101 736
Marie Christine Levet ⁽¹⁰⁾		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Rémy Sautter ⁽¹¹⁾		
Jetons de présence	-	62 291
Autres rémunérations	-	-
John Slater ⁽¹²⁾		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Sophie Sursock ⁽¹³⁾		
Jetons de présence	29 498	-
Autres rémunérations	-	-



Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2017	Montants dus en 2016
Jean-Marc Tassetto ⁽¹⁴⁾		
Jetons de présence	37 500	53 593
Autres rémunérations	-	-
Nathalie Balla ⁽¹⁵⁾		
Jetons de présence	15 569	51 153
Autres rémunérations	-	-

* Les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) David Amar a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(2) Philippe de Verdalle a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(3) Jacques-Henri David a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(4) Delphine Grison a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(5) Alexandre Loussert a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.

(6) Arnaud Marion a été nommé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016. Ce dernier a renoncé à percevoir des jetons de présence jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(7) Monica Menghini a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016. Elle a démissionné lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2017.

(8) Cécile Moulard a démissionné lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2017.

(9) Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

(10) Marie-Christine Levet a été cooptée lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2017.

(11) Rémy Sautter a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 janvier 2017.

(12) John Slater a été coopté lors du Conseil d'administration du 5 janvier 2017. Il a démissionné le 24 mars 2017.

(13) Sophie Sursock a été nommée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017.

(14) Jean-Marc Tassetto a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 septembre 2017.

(15) Nathalie Balla a démissionné lors du Conseil d'administration du 22 juin 2017.

(16) Sandrine Dufour a démissionné lors du Conseil d'administration du 9 mars 2018.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a fixé à 490 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Comme les années précédentes, le paiement des jetons de présence 2017 a été réalisé en deux versements : le 1^{er} pour prendre en compte les réunions du Conseil d'administration et des Comités jusqu'au 13 juin 2017, le 2nd pour les réunions intervenues entre le 13 juin et le 31 décembre 2017.

Pour le 1^{er} versement, les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration ont été identiques à celles des années précédentes, les Administrateurs recevant au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 90 000 euros de fixe forfaitaire sur une base annuelle pour le Président du Conseil d'administration ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire sur une base annuelle pour le Président du Comité d'audit.

Afin que les Administrateurs ayant rejoint le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 ne soient pas lésés par le versement intermédiaire intervenu avant cette assemblée, le Conseil d'administration du 2 février 2017 avait décidé le versement au profit de Mme Monica Menghini et de MM. Jacques-Henri David et Alexandre Loussert d'un montant brut respectif de 836 euros, 3 744 euros et 4 246 euros (par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence 2017).

Monsieur Arnaud Marion a renoncé à percevoir des jetons de présence pour les réunions auxquelles il a participé jusqu'au 13 juin 2017.

Ce 1^{er} versement a fait l'objet d'une réduction des montants dus en application des règles mathématiques de répartition exposées ci-dessus afin de rester dans le montant prorata temporis de l'enveloppe annuelle de 490 000 euros.

Le Conseil d'administration a décidé de retenir les mêmes règles de répartition pour le 2nd versement 2017, en limitant la rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration à 90 000 euros, comme approuvé par l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

Le montant des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 s'élève à 490 000 euros.

Pour 2018, compte tenu de l'implication de l'ensemble des Administrateurs, le Conseil d'administration a décidé de modifier les règles de répartition de l'enveloppe de 490 000 euros des jetons de présence sur les bases suivantes :

- 150 000 euros pour le Président ;
- Répartition égalitaire pour les Administrateurs, soit 37 500 euros par Administrateur.

En y apportant 3 exceptions :

- attribution au prorata temporis pour les Administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice ;
- réduction du montant versé pour les Administrateurs ayant été absents dans une proportion importante ;
- pas de jetons de présence pour les Administrateurs internes.

VI. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE SOLOCAL GROUP

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007 qui, arrivé à échéance le 19 décembre 2017, a été annulé.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration avait notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options était soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne était de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options ont été définitivement attribuées (24 213 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy était tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options et devait conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général. Les options ont été annulées à la suite de la démission de Jean-Pierre Remy, le 30 juin 2017, de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de

7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration avait notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options était soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne était de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options ont été définitivement attribuées (19 773 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy était tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options et devait conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général. Les options ont été annulées à la suite de la démission de Jean-Pierre Remy, le 30 juin 2017, de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014, et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

1

2

3

4

5

6

7

8



Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans d'options en vigueur (attribution par les Conseils d'administration lors de ses réunions des 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit

préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2017 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Pierre Danon	-	-	-	-	-	-
Éric Boustouller	-	-	-	-	-	-
Robert de Metz	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2017 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Pierre Danon	-	-	-
Éric Boustouller	-	-	-
Robert de Metz	-	-	-
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Néant	-
	27 juillet 2010	Néant	-
Christophe Pingard	-	-	-

Attributions d'actions de performance

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

6.2 Comptes sociaux de SoLocal Group SA pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011, dont 140 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe, dont 60 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires (soit, pour ce qui concerne Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard, l'équivalent respectivement de 1 969 et 844 actions nouvelles).

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires, dont 300 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy et 150 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6 % des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0 % des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3). Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard ont ainsi acquis le 31 mars 2015, dans le cadre du plan du 11 décembre 2012 maintenant clos, respectivement 25 270 actions (758 100 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015) et 12 635 actions (379 050 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont

liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2017

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Éric Boustouller	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

Plan 2018

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan

d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum

2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 7 540 000 actions de performance, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général.

Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général.

L'acceptation par Éric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller.

L'acquisition des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois, sous réserve qu'à cette date Eric Boustouller soit toujours présent dans la Société. Cette condition de présence sera réputée remplie en cas de départ contraint pendant la période d'acquisition.

Postérieurement à une période de conservation des actions de 12 mois, Éric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi attribuées, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2017 pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Éric Boustouller	-	-	-
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Total			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devaient conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu

de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

Plan SoLocal Group

Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux

Néant

VII. LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES SOLOCAL GROUP

Le tableau ci-après rend compte des opérations sur les titres SoLocal Group déclarées à l'AMF et réalisées au cours de l'exercice 2017 par les mandataires sociaux⁽¹⁾ et les personnes qui

leur sont liées⁽²⁾, conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Personne concernée	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Prix unitaire moyen	Montant de la transaction
Virginie Cayatte Directrice Financière	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	150 019	1,00 €	150 019,00 €
Jacques-Henri David Administrateur	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	472 073	1,00 €	472 073,00 €
Alexandre Loussert Administrateur	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	20 500	1,00 €	20 500,00 €
RegroupementPPLocal Personne morale liée à Alexandre Loussert	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	492	1,00 €	492,00 €
Arnaud Marion Administrateur	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	1 025	1,00 €	1 025,00 €
marion & partners Ltd Personne morale liée à Arnaud Marion	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	102 500	1,00 €	102 500,00 €
Robert de Metz Président du Conseil d'administration	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	150 306	1,00 €	150 306,00 €
Bee2Bees SA Personne morale liée à Robert de Metz	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	362 153	1,00 €	362 153,00 €
Christophe Pingard Directeur général délégué	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	25 000	1,00 €	25 000,00 €
Jean-Pierre Remy Directeur général et Administrateur	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	94 915	1,00 €	94 915,00 €
JPRF SA Personne morale liée à Jean-Pierre Remy	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	108 917	1,00 €	108 917,00 €
Jean-Marc Tassetto Administrateur	Actions	Souscription	13 mars 2017	1	26 855	1,00 €	26 855,00 €
JHD Conseil Personne morale liée à Jacques-Henri David	Actions	Acquisition	28 juillet 2017	1	238 000	0,84 €	199 920,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	28 juillet 2017	7	1 100 000	0,8539 €	939 305,00 €
JHD Conseil Personne morale liée à Jacques-Henri David	Actions	Acquisition	31 juillet 2017	1	168 025	0,85 €	142 821,25 €
Jacques-Henri David Administrateur	Actions	Acquisition	31 juillet 2017	1	37 600	0,85 €	31 960,00 €
Isabelle David Personne physique liée à Jacques-Henri David	Actions	Acquisition	31 juillet 2017	1	29 375	0,85 €	24 968,75 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	2 août 2017	3	400 000	0,8295 €	331 810,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	4 août 2017	1	100 000	0,854 €	85 400,00 €
Alexandre Loussert Administrateur	Actions	Acquisition	7 août 2017	1	14 500	0,925 €	13 412,50 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	7 août 2017	1	150 000	0,92 €	138 000,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	9 août 2017	1	55 640	0,925 €	51 467,00 €

(1) Entités définies conformément à l'Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

(2) Entités liées au sens de l'Article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.



Personne concernée	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Prix unitaire moyen	Montant de la transaction
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	14 août 2017	2	194 360	0,9442 €	183 519,14 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	22 août 2017	1	100 000	0,9161 €	91 610,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	23 août 2017	2	200 000	0,9181 €	183 630,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	24 août 2017	2	200 000	0,9031 €	180 630,00 €
Cordial Investments and Consulting Limited Personne morale liée à Pierre Danon	Actions	Acquisition	11 septembre 2017	1	200 000	1,0180 €	203 600,00 €
Cordial Investments and Consulting Limited Personne morale liée à Pierre Danon	Actions	Acquisition	13 novembre 2017	1	60 530	0,8259 €	49 991,73 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	22 novembre 2017	1	350 000	0,9142 €	319 970,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	23 novembre 2017	2	400 000	0,8843 €	352 680,00 €
Amar Family Office Personne morale liée à David Amar	Actions	Acquisition	24 novembre 2017	1	250 000	0,8879 €	221 975,00 €

VIII. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SOLOCAL GROUP SUR SES PROPRES TITRES DURANT L'EXERCICE

Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires

Tableau à jour au 8 mars 2017 (avant attribution des actions gratuites, augmentation de capital et conversion de MCB)

Nombre de titres composant le capital de SoLocal Group au 8 mars 2017 :	38 876 564
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 1^{er} janvier 2017 à l'ouverture :	82 722
Nombre de titres achetés entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 8 mars 2017	343 435
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (en euros)	2,722
Nombre de titres vendus entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 8 mars 2017	318 384
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (en euros)	2,710
Nombre d'actions remis à titre gratuit aux salariés dans le cadre de programmes d'attribution d'actions de performance entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 8 mars 2017	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 8 mars 2017	107 773
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 8 mars 2017 (euros)	301 952
Valeur de marché du portefeuille au 8 mars 2017 (en euros)	279 240

Au 8 mars 2017, les 107 773 actions détenues par la Société étaient affectées en intégralité à l'objectif de liquidité.

Suite à l'attribution d'actions gratuites, l'augmentation de capital et la conversion de MCB, le nombre d'actions de SoLocal Group composant le capital est de 582 444 800 au 31 décembre 2017

Tableau à jour au 31/12/2017

Nombre de titres composant le capital de SoLocal Group au 31 décembre 2017 :	582 444 800
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 10 mars 2017 à l'ouverture :	107 773
Nombre de titres achetés entre le 10 mars 2017 et le 31 décembre 2017	8 438 322
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (en euros)	1,011
Nombre de titres vendus entre le 10 mars 2017 et le 31 décembre 2017	8 143 821
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (en euros)	1,028
Nombre d'actions remis à titre gratuit aux salariés dans le cadre de programmes d'attribution d'actions de performance entre le 10 mars 2017 et le 31 décembre 2017	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2017	402 274
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2017 (en euros)	343 950
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2017 (en euros)	333 887

Au 31 décembre 2017, les 402 274 actions détenues par la Société étaient affectées en intégralité à l'objectif de liquidité.

IX. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE SIGNIFICATIFS

SoLocal a présenté son projet stratégique « SoLocal 2020 » qui s'articule autour d'une offre élargie de services digitaux pour les entreprises, de la réinvention du média PagesJaunes et de la simplification de l'organisation. Ce plan porte une nouvelle ambition pour le Groupe SoLocal : devenir l'un des champions du digital en France.

Pour répondre au mieux aux besoins des clients, l'organisation opérationnelle serait repensée autour, notamment, de la suppression des Business Units, la centralisation des fonctions supports, la rationalisation des implantations, la simplification de la ligne managériale et la consolidation de certaines activités. Cela impliquerait une réduction de l'ordre de 1 000 postes sur la période 2018-2019, dont environ 800 postes chez PagesJaunes SA en 2018, avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et de 200 postes en 2019. En parallèle, il est envisagé dans le cadre du projet de transformation la création d'une centaine de postes en 2018 sur de nouvelles compétences digitales. Dans ce cadre, l'entreprise a initié le 13 février 2018 le processus d'Information-Consultation auprès des instances représentatives du personnel.

Le coût estimatif est d'environ 180 millions d'euros.

X. RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2017, SoLocal Group ne comptabilise plus aucun salarié. L'ensemble des collaborateurs de SoLocal Group a été transféré dans un groupement d'intérêt économique dénommé « GIE SoLocal » qui a notamment pour objet la mise en commun entre les membres du GIE de moyens humains et matériels de certains services généraux et fonctions support en vue de répartir les coûts correspondants. 9 membres dont SoLocal Group et 8 filiales du groupe adhèrent au GIE. L'effectif du GIE SoLocal à fin décembre 2017 était de 37 collaborateurs.

L'ensemble des informations sociales du Groupe SoLocal figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XI. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés qui est de 626 208 actions détenues par des salariés sur les 582 444 800 actions composant le capital social au 31 décembre 2017.

XII. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, le Groupe SoLocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XIII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XIV. INFORMATIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITÉS

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XV. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

1.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Comittee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

1.2 Définition et objectifs du contrôle interne

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

1.3 Définition du périmètre de contrôle

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales du Groupe.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (Direction/filiale) comprennent à la fois l'application des

procédures Groupe ainsi que la définition et l'application des procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2 Environnement de contrôle

2.1 Règles de conduite et d'éthique applicables à tous les collaborateurs

Le Groupe SoLocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issues de la « Charte de déontologie du Groupe SoLocal » au profit de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein du Groupe, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants du Groupe et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel du Groupe www.SoLocalgroup.com et sur l'Intranet Groupe, déclinent les points suivants :

- les valeurs du Groupe ;
- les principes d'actions du Groupe (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement) ;
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs du Groupe, primauté des principes et valeurs du Groupe, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie du Groupe sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des Administrateurs des sociétés qui font partie du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein du Groupe, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés des sociétés du Groupe dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, SoLocal Group fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures au Groupe qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés du Groupe, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le Président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du Comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est Administrateur, le Président du Conseil d'administration.

2.2 Responsabilité et engagement de la Direction générale

Une politique de gestion des risques est en place au sein du Groupe accompagnée d'une note d'orientation qui précise les engagements de la Direction générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et Directions du Groupe. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés, puis présentés au Comité exécutif de la Direction générale au moins une fois par an.

Un correspondant « risque métiers » est nommé dans chaque filiale et Direction du Groupe. Ces correspondants sont animés d'une part par un chargé de pôle qui, sur ces mêmes aspects risques, sécurité et contrôle interne, réfère directement à un Directeur membre du Comité exécutif du Groupe, d'autre part par la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne dépendant directement de la Direction générale et depuis le 11 novembre 2017, du Secrétariat Général.

2.3 Politique de gestion des ressources humaines et gestion des compétences

La performance du Groupe SoLocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources humaines Groupe constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH Groupe, s'organise autour de 4 pôles : le pôle Opérations RH, le pôle Développement RH, le pôle Compensations & Benefits, gestion du personnel ainsi que le pôle en charge des relations sociales.

Le pôle Opérations RH a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et Directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers du Groupe.

Le pôle Développement RH est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des processus. Il déploie la politique RH du Groupe ainsi que ses moyens d'actions auprès du pôle Opérations RH et notamment des Responsables RH régionaux et locaux, et constitue pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

SoLocal Group affirmant son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail, priorité a été donnée depuis 2015 aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de la transformation du Groupe. Une description complète de ces actions figure au chapitre 8 du document de référence.

2.4 Systèmes d'information

Les différents systèmes d'information du Groupe sont composés :

- d'outils liés à l'activité du Groupe, et en particulier de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet ;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers ;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet) ;

- d'outils permettant d'optimiser la gestion des risques ; composé de plusieurs modules fonctionnels : risques/sécurité/crise/plan de continuité d'activité (PCA)/audit.

Le pôle Business Solutions (Direction en charge de la gestion des systèmes d'informations) et la Direction technique du pôle Produits sont les principales entités qui, au sein du Groupe, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs du Groupe dans la durée ; en lien avec la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne, qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont suivies trimestriellement via les correspondants risques et sécurité métiers et revues semestriellement par la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle interne.

3 Suivi et gestion des risques

3.1 Cadre organisationnel

Comme toute entreprise, le Groupe est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites au chapitre 2 "Facteurs de risques" du présent document de référence. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise ;
- développer de meilleures pratiques de gestion des risques ;
- veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités du Groupe SoLocal. Le Groupe SoLocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'une Direction des risques et d'un réseau de correspondants métiers au sein d'une Direction rattachée au Directeur général (la Direction est rattachée au Secrétaire Général depuis le 11 novembre 2017).

3.2 Processus d'identification et d'analyse des risques

Un certain nombre de procédures du Groupe concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005.

Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et évalue son degré de couverture ;

- des revues de risques et de sécurité sont réalisées régulièrement (a minima 1 fois par an) ;
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque et de sécurité est mis en place et animé via une gouvernance dédiée

1

2

3

4

5

6

7

8

- un système d'information de la gestion des risques et de la sécurité est en place et déployé notamment au travers de la description et des suivis des actions de couverture associées. Ce système intègre également les tableaux de bord risques et sécurité ainsi que la gestion des crises majeures et des plans de continuité d'activité (PCA).

4 Activité de contrôle

Le contrôle est exercé en premier lieu par les Directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le Groupe SoLocal a mis en place les trois lignes de maîtrise/contrôle que sont : **le management opérationnel/la gestion des risques et le contrôle interne/l'audit interne**. Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), fondé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs procurent au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue ;
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuels et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

4.1 L'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction générale du Groupe, et depuis le 11 novembre 2017 au Secrétariat Général, mais supervisé par le Comité d'audit d'un point de vue fonctionnel.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du contrôle interne ;
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le Comité d'audit.

Par ailleurs il existe des audits de conformité de sécurité opérationnelle planifiés et suivis.

4.2 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Au travers des contrôles déployés, de l'identification des actions correctrices éventuelles et

des actions de suivi de ses recommandations, il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de ces politiques et procédures.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de correspondants au sein des différentes Directions et entités du Groupe.

La Charte de Contrôle Interne, approuvée par le Directeur général, fixe le cadre de référence à respecter en matière de contrôle interne pour l'ensemble des entités du Groupe SoLocal.

Cette charte vise à :

- définir le périmètre, les objectifs et les limites du dispositif de contrôle interne en place au sein du Groupe SoLocal ;
- présenter les acteurs de ce dispositif ;
- définir le référentiel de contrôle interne au sein du Groupe SoLocal.

4.3 Prise en compte des travaux des Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du Groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

5.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe SoLocal. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière. Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de SoLocal Group.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux analystes.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par les Directeurs général et financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents de la performance financière et de la communication.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni six fois en 2017.

5.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, la Direction de la Finance opérationnelle, la Direction de la Performance financière et la Direction du Corporate Finance du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de SoLocal Group.

Ainsi,

- elles assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de SoLocal Group dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles ;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de SoLocal Group ;
- elles conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe SoLocal ;
- elles identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe SoLocal.

5.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan marketing stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires et les revues financières.

a. Le plan marketing stratégique

Chaque année, un plan marketing stratégique est établi par SoLocal Group à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan marketing stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de SoLocal Group, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour SoLocal Group et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan marketing stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de SoLocal Group. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services de la Performance Financière et de la Finance Opérationnelle et communiqués au management de SoLocal Group.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services de la Performance Financière et les services de la Finance Opérationnelle du Groupe SoLocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé, du budget et des reprévisions.

d. Les revues d'affaires et les revues financières

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales et les revues financières mensuelles avec les Directions financières sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe SoLocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

En 2016, le périmètre de ces revues a été adapté à la nouvelle organisation par « Ligne produits » initiée en 2015.

5.4 Le référentiel et les méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. SoLocal Group établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de SoLocal Group décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

5.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de pré-clôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes

5.6 La Communication Financière

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le Directeur de la Performance financière, le Directeur des Relations investisseurs et le Directeur de la Communication externe et des Relations presse sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (résultats trimestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, opérations de financement, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- le cas échéant, informations financières trimestrielles ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;

- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

SoLocal Group s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

6 Risques financiers liés au changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par SoLocal Group pour les réduire sont présentés dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

7 Information et communication

L'ensemble des communiqués du Groupe et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'Intranet du Groupe, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs un ensemble d'application et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet Groupe permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein du Groupe.

8 Perspectives

Pour 2018, SoLocal Group entend poursuivre sa démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

XVI. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

- Risques de taux de change
Voir note 11 des annexes aux comptes consolidés.
- Risques de liquidité
Voir note 11 des annexes aux comptes consolidés.
- Risques de taux d'intérêt
Voir note 11 des annexes aux comptes consolidés.
- Risques de contrepartie (de crédit)
Voir note 11 des annexes aux comptes consolidés.
- Risques sur actions
Voir note 11 des annexes aux comptes consolidés.

XVII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code pour l'exercice 2017 ont représenté un montant de 59 126 euros et que l'impôt y afférent s'élève à la somme de 20 357 euros.

XVIII. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2017 pour un montant de 3,0 millions d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

	Article D 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						13						3
Montant total des factures concernées (en TTC)		615 250	159 715		747 419	1 522 384	147 227				114 530	261 757
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)		1,28%	0,33%		1,55%	3,16%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)							0,53%			0,41%		0,95%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												

XIX. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

SoLocal Group a l'intention de refinancer sa dette dès que les conditions de marché le lui permettront.

XX. PRÊTS CONSENTIS À MOINS DE DEUX ANS PAR SOLOCAL GROUP

Conformément à l'article L. 511-6 3) bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que SoLocal Group n'a consenti, à

titre accessoire à son activité principale, aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

XXI. SUCCURSALE(S)

Nous vous informons que SoLocal Group n'a aucune succursale au 1^{er} janvier 2018.

XXII. MARCHÉ DES AFFAIRES DES PRINCIPALES FILIALES

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 755,8 millions d'euros en 2017 (périmètre des activités poursuivies excluant les entités cédées en 2017), ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 84 % et 16 %. En 2017, l'activité Internet était portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

En 2017, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 635,8 millions d'euros, représentant 84 % du chiffre d'affaires du Groupe.

- En premier lieu, le Groupe offre des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2017 un chiffre d'affaires de 461,3 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers les propres marques du Groupe (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et ses partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).

- En second lieu, le Groupe crée et met à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2017 un chiffre d'affaires de 174,5 millions d'euros. Ces technologies ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+ 18,1 % en 2017 par rapport à 2016). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 120,0 millions d'euros en 2017. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe s'est désengagé de deux activités non stratégiques (« activités désengagées ») :

- site avendrealouer.fr, activité de diffusion de petites annonces immobilières ;
- Chronorest, service de commande de repas en ligne.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2017 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos au 31/12/2017					Exercice clos au 31/12/2016 ⁽¹⁾				
		Consolidé	Activités			Consolidé	Activités			Consolidé	
			désen-gagées	pour-suivies	poursuivies		désen-gagées	pour-suivies	poursuivies		
		Total	Récur-rent	Non récur.		Total	Récur-rent	Non récur.			
Chiffre d'affaires		764 941	9 092	755 849	755 849	-	812 277	10 973	801 304	801 304	-
Charges externes nettes		(201 479)	(6 154)	(195 325)	(192 377)	(2 948)	(215 822)	(7 407)	(208 415)	(207 436)	(979)
Frais de personnel		(383 492)	(5 628)	(377 864)	(367 489)	(10 375)	(372 580)	(5 709)	(366 871)	(362 859)	(4 012)
EBITDA		179 970	(2 690)	182 660	195 983	(13 323)	223 875	(2 143)	226 018	231 009	(4 991)
Dépréciations et amortissements		(53 487)	10 720	(64 207)	(64 207)	-	(59 231)	(2 586)	(56 645)	(56 645)	-
Résultat d'exploitation		126 483	8 030	118 453	131 777	(13 323)	164 644	(4 729)	169 373	174 364	(4 991)
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017		265 785	-	265 785	-	265 785	-	-	-	-	-
Autres produits financiers		393	-	393	393	-	1 425	-	1 425	1 425	-
Charges financières		(28 569)	-	(28 569)	(28 569)	-	(75 247)	-	(75 247)	(75 247)	-
Gain (perte) de change		-	-	-	-	-	(25)	-	(25)	(25)	-
Résultat financier	10.4	237 609	-	237 609	(28 176)	265 785	(73 847)	-	(73 847)	(73 847)	-
Résultat avant impôt		364 092	8 030	356 062	103 601	252 462	90 796	(4 729)	95 525	100 516	(4 991)
Impôt sur les sociétés	9	(28 570)	(1 468)	(27 102)	(44 094)	16 992	(41 840)	(79)	(41 761)	(43 480)	1 719
Résultat de la période		335 522	6 562	328 960	59 507	269 453	48 956	(4 808)	53 764	57 037	(3 272)

(1) Retraité de l'application rétroactive des dispositions de la norme IAS 20 concernant le CIR et des Tables de Turnover.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2018

Le Conseil d'administration

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, 3° et R. 225-83, 6° du Code de commerce)

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	56 196 951	232 345 434	233 259 384	233 259 384	58 244 480
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	1 161 727 170	38 876 565	38 876 565	582 444 800
2 - Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	10 345	9 071	13 047	24 080	24 709
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	77 276	(142 015)	(152 278)	(98 531)	(4 788)
c) Impôts sur les bénéfices	(57 839)	(56 153)	14 089	(51 474)	(54 667)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(51 438)	(132 193)	(1 785 325)	8 640	21 002
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,48	(0,07)	(4,28)	(1,21)	0,09
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	(0,18)	(0,11)	(45,92)	0,22	0,04
c) Dividende versé à chaque action en n+1 ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	43	43	38	2
b) Montant de la masse salariale	8 721	7 536	8 107	7 986	805
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 216	5 791	3 997	3 833	328

(1) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto-détention non déduites).

(2) Les montants inscrits en Chiffre d'affaires HT incluent l'ensemble des produits d'exploitation.

1

2

3

4

5

6

7

8



6.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société SoLocal Group,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SoLocal Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre Société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- émission d'une lettre de confort en lien avec les opérations de restructuration financière du Groupe, attestations diverses établies à la demande de la Société sur des données comptables, ainsi que des travaux spécifiques à la mise en place d'IFRS 15, réalisés par les cabinets BEAS et Auditex.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit**Évaluation des titres de participation et créances rattachées**

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 301 millions d'euros, soit 95,1 % du total actif. Les créances rattachées représentent 2 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur recouvrable, appréciée par la Direction de SoLocal Group en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation sur la base de différents critères : la valeur de marché, calculée sur la base de multiples de chiffre d'affaires ou d'EBITDA de sociétés comparables, ou la valeur d'utilité déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« DCF ») retraités de la dette nette. Les hypothèses structurantes de valorisations par DCF incluent : les perspectives de développement et de rentabilité, ainsi que les flux de trésorerie des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité, l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

Compte tenu du montant des titres de participation au bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment les flux de trésorerie actualisés, nous avons considéré la correcte évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Traitement du point clé au cours de l'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Société pour évaluer la valeur recouvrable des titres de participation et des contrôles mis en place. Nos travaux ont notamment consisté à :

- obtenir les prévisions d'activité et de flux de trésorerie, ainsi que les autres informations et paramètres supportant les valorisations (taux d'actualisation, multiples de chiffre d'affaires et d'EBITDA sur des entreprises comparables, DCF...) ;
- examiner la cohérence avec l'environnement économique des hypothèses retenues par la Direction, en lien avec nos experts en évaluation ;
- comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources par entité ;
- s'assurer de l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs recouvrables retenues par la Société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 3.2 aux comptes annuels.

1

2

3

4

5

Point clé de l'audit**Restructuration financière**

Au cours du premier trimestre 2017, SoLocal Group a mis en œuvre la restructuration financière décidée lors de l'AG du 15 décembre 2016 qui a permis de diviser par trois son endettement au niveau du Groupe. Cette restructuration a permis d'augmenter le capital social et les primes d'émission de 762 millions d'euros. La Société a émis également des obligations convertibles (« MCB ») pour un montant de 18 millions d'euros classées en dettes financières. Les incidences comptables de ces opérations sont décrites dans les notes 3.4 et 3.5 de l'annexe.

Compte tenu des montants et de la complexité des opérations de refinancement, et du caractère spécifique des traitements comptables requis par les normes françaises, nous avons considéré que la restructuration financière dans son ensemble représentait un point clé de notre audit.

Traitement du point clé au cours de l'audit

Nous avons pris connaissance des modalités détaillées de chacune des opérations que comportait la restructuration financière.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser l'ensemble de la documentation juridique relative à chacune des opérations : augmentations du capital, extinction des dettes, émission de la nouvelle dette et des MCB ;
- examiner la correcte comptabilisation des opérations dans les comptes annuels ;
- examiner par sondages les frais encourus à l'occasion de ces opérations, et le caractère approprié de la partie déduite des capitaux propres.

Nous avons par ailleurs examiné le caractère approprié des informations présentées dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes annuels.

6

7

8



VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SoLocal Group par l'Assemblée générale du 19 octobre 2016 pour le cabinet BEAS, une entité du réseau Deloitte, et pour le cabinet Auditex, membre du réseau Ernst & Young Global Limited.

Au 31 décembre 2017, les cabinets BEAS et Auditex étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption.

Deloitte & Associés et Ernst & Young Audit ont exercé les fonctions de Commissaires aux comptes de la société SoLocal Group précédemment de 2003 à 2015 et de 2004 à 2015 respectivement, dont 12 années pour ces deux cabinets depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent, le cas échéant, les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Vincent de La Bachelerie

BEAS
Une entité du réseau Deloitte

Joël Assayah





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7

7.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ	230	7.4	ACTIONNARIAT	244
7.1.1	Raison sociale et nom commercial	230	7.4.1	Historique de la répartition de capital	244
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	230	7.4.2	Contrôle de l'émetteur	245
7.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	230	7.4.3	Participation au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions, attributions d'actions de performance	246
7.1.4	Siège social, forme juridique, législation	230	7.4.4	Description des contrats d'intéressement et de participation	252
7.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	231	7.4.5	Droits de vote	253
7.2.1	Objet social	231	7.4.6	Pacte d'actionnaires	253
7.2.2	Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	235	7.4.7	Nantissement	253
7.2.3	Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	237	7.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	254
7.2.4	Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	237	7.6	PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	254
7.2.5	Clause de modification du capital	237	7.6.1	Contrats de service	254
7.3	CAPITAL SOCIAL	238	7.6.2	Opérations avec des apparentés	254
7.3.1	Capital social	238	7.6.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	255
7.3.2	Actions non représentatives du capital	239	7.7	CONTRATS IMPORTANTS	258
7.3.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	239			
7.3.4	Autres informations	240			
7.3.5	Historique du capital et des droits de vote	240			



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1 Informations générales sur la Société

7.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

La dénomination sociale de la Société est « SoLocal Group ».

Le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter aux mutations technologiques et sociétales. La dénomination « SoLocal Group » exprime ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital.

7.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

7.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

7.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social de la Société et d'une grande partie des filiales du Groupe : 204, rond-point du Pont-de-Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

SoLocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

7.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

7.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou de les développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze Administrateurs.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque Administrateur est élu pour un mandat de quatre ans. Les Administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un Administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'Administrateur représentant le personnel est de quatre ans. Le premier Administrateur représentant le personnel entrera en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'Administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'Administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un Administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1

2

3

4

5

6

7

8



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées dans la présente section.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a mis en place trois Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique, ce dernier ayant été créé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juin 2017. Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 9 novembre 2017, a également créé trois Comités ad hoc, à savoir un Comité ad hoc sur le refinancement, un Comité ad hoc sur l'equity story et Comité ad hoc sur le suivi de la restructuration de la Société.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Devoir de confidentialité des Administrateurs

Les Administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des Administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque Administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque Administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'Administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des Administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les Administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les Administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux Administrateurs.

Devoir de diligence des Administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque Administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque Administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque Administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de la Société à [http://: www.SoLocalgroup.com](http://www.SoLocalgroup.com)).

Cette charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, Administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres indépendants un Vice-Président. Le Vice-Président est élu pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et il est rééligible.

Le Vice-Président :

- exerce les pouvoirs du Président en cas d'impossibilité, d'absence ou de carence du Président, et ce dans les mêmes conditions que le Président ;
- se rend disponible et peut être amené à rencontrer des actionnaires de la Société et à les entendre ;
- se rend disponible et est à l'écoute des Administrateurs de la Société pour dialoguer sur le bon fonctionnement du Conseil d'administration.

Monsieur David Amar a été élu Vice-Président par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2018.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général avaient été réunies lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012).

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de la Société; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation du Directeur des Ressources humaines du Groupe et du secrétaire du Conseil d'administration de la Société ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,

1

2

3

4

5

6

7

8



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.2 Actes constitutifs et statuts

- toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe SoLocal,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tous prêts accordés par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient

intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

7.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 À 32 DES STATUTS)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis

sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième

1

2

3

4

5

6

7

8



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.2 Actes constitutifs et statuts

convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres

nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double sont présentées dans la section 7.3 du présent document.

7.2.3 CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions

et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

7.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

1

2

3

4

5

6

7

8



7.3 CAPITAL SOCIAL

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficie, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

7.3.1 CAPITAL SOCIAL

À la date du présent document de référence, le capital social s'élève à 58 331 900,40 euros, divisé en 583 319 004 actions entièrement libérées de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 mars 2018 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
1. Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond : 17 000 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
2. Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond des émissions 2. et 3. : 5 800 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
3. Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	26 mois 8 mai 2020	450 000 000 €	Plafond des émissions 2. et 3. : 5 800 000 € Plafond global des émissions 1., 2. et 3. : 22 800 000 €
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 8 mai 2020	-	Plafond prévu par la réglementation
5. Augmentation de capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 8 mai 2020	-	40 000 000 €
6. Augmentation de capital réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise	26 mois 8 mai 2020	-	1 150 000 €

À la date du présent document de référence, les délégations relatives à l'émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, l'émission d'obligations à option de conversion et remboursable en actions sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes et l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes votées par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mars 2018 n'ont pas été mises en œuvre par le Conseil d'administration de la Société.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Le 13 mars 2017, la Société a émis au profit des créanciers, dans le cadre de son plan de restructuration financière, 9 067 200 obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (mandatory convertible bonds ou MCB), pour un montant nominal de 18,13 millions d'euros, donnant droit à l'attribution de 9 067 200 actions en cas de conversion de l'ensemble des MCB, soit 1,55 % du capital de la Société. Au 11 avril 2018, 3 235 602 MCB étaient encore en circulation compte tenu du remboursement de 5 831 598 MCB intervenu depuis mars 2017.

7.3.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

7.3.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant à la date de mise en œuvre de la délégation, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 2,50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 144 054 568 euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite

autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré.

Il sera proposé aux actionnaires de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2017 de se prononcer sur le renouvellement de ce programme de rachat de titres.

1

2

3

4

5

6

7

8



7.3.4 AUTRES INFORMATIONS

PLANS D'OPTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Les informations relatives aux plans d'option et aux attributions d'actions de performance sont décrites dans la section 7.4.4 du présent document.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas d'autre valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription que les obligations à option de conversion et remboursables en actions (voir section 7.3.1 du présent document).

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont décrites dans la section 7.3.1 du présent document.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

7.3.5 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent dans la section 7.4 du présent document.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montant successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	—	—	—	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008 en 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montant successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions d'actions de performance intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	—	—	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €
6 juin 2014	Augmentation de capital avec DPS et augmentation de capital réservée	880 742 416	440 371 208 €	0,50 €	264 222 724 €	232 345 434 €	1 161 727 170	0,20 €
29 avril 2015	Augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe	4 569 773	913 954,60 €	0,36 €	921 266,37 €	233 259 388,60 €	1 166 296 943	0,20 €
26 octobre 2015	Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de valeur nominale contre trente (30) actions ordinaires anciennes de 0,20 euro de valeur nominale chacune	—	—	—	—	233 259 384 €	38 876 564	6 €
2 février 2017	Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action	—	—	—	—	3 887 656,40 €	38 876 564	0,10 €
13 mars 2017	Attribution gratuite d'actions à raison de 3 actions gratuites pour 2 actions détenues au 10 mars 2017	58 314 846	5 831 484,60 €	—	—	9 719 141 €	97 191 410	0,10 €
13 mars 2017	Augmentation de capital avec DPS	398 484 781	39 848 478,10 €	0,90 €	358 636 303 €	49 567 619,10 €	495 676 191	0,10 €
13 mars 2017	Augmentation de capital réservée	80 542 087	8 054 208,70 €	4,41 €	355 190 603,67 €	57 621 827,80 €	576 218 278	0,10 €
7 avril 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	619 504	61 950,40 €	1,90 €	1 177 057,60 €	57 683 778,20 €	576 837 782	0,10 €
4 mai 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	2 552 365	255 236,50 €	1,90 €	4 849 493,50 €	57 939 014,70 €	579 390 147	0,10 €
9 juin 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	2 140 432	214 043,20 €	1,90 €	4 066 820,80 €	58 153 057,90 €	581 530 579	0,10 €

1

2

3

4

5

6

7

8



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.3 Capital social

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montant successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
10 juillet 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	441 771	44 177,10 €	1,90 €	839 364,90 €	58 197 235 €	581 972 350	0,10 €
2 août 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	68 127	6 812,70 €	1,90 €	129 441,30 €	58 204 047,70 €	582 040 477	0,10 €
7 septembre 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	4 307	430,70 €	1,90 €	8 183,30 €	58 204 478,40 €	582 044 784	0,10 €
6 octobre 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	160 014	16 001,40 €	1,90 €	304 026,60 €	58 220 479,80 €	582 204 798	0,10 €
6 novembre 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	75 528	7 552,80 €	1,90 €	143 503,20 €	58 228 032,60 €	582 280 326	0,10 €
4 décembre 2017	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	164 474	16 447,40 €	1,90 €	312 500,60 €	58 244 480 €	582 444 800	0,10 €
8 février 2018	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	239 640	23 964 €	1,90 €	455 316 €	58 268 444 €	582 684 440	0,10 €
6 avril 2018	Constatation de l'augmentation de capital résultant du remboursement de MCB	634 564	63 456,40 €	1,90 €	1 205 671,6 €	58 331 900,40 €	583 319 004	0,10 €

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les mouvements récents intervenus dans la répartition du capital de la Société sont décrits à la section 7.4.1 du présent document de référence.

NANTISSEMENTS

Voir la section 7.4.7 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus Bas cours (en euros)	Plus Haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2017*	0,769	1,043	0,793	18 384 972	16 032 622
Février 2017*	0,786	1,310	1,187	44 692 315	43 881 703
Mars 2017*	0,841	1,274	0,998	109 723 177	106 293 384
Avril 2017	0,891	1,096	1,088	67 290 265	64 604 145
Mai 2017	1,093	1,222	1,194	93 481 252	109 003 246
Juin 2017	1,069	1,297	1,141	97 968 085	115 950 322
Juillet 2017	0,816	1,160	0,850	92 692 745	92 835 809
Août 2017	0,817	0,968	0,888	56 719 516	51 227 308
Septembre 2017	0,885	1,040	1,016	66 984 353	65 191 529
Octobre 2017	0,903	1,039	0,950	41 151 874	39 262 907
Novembre 2017	0,772	0,958	0,905	62 814 871	54 229 690
Décembre 2017	0,804	0,908	0,830	33 293 291	27 819 692
Janvier 2018	0,832	1,049	0,998	58 224 875	57 025 571
Février 2018	0,935	1,297	1,178	97 249 576	110 458 498
Mars 2018	1,099	1,227	1,150	50 303 394	58 143 378

* Cours ajusté du fait du détachement du DPS le 13 février 2017 et de l'attribution d'actions gratuites le 9 mars 2017.

Source : Euronext

1

2

3

4

5

6

7

8



7.4 ACTIONNARIAT

7.4.1 HISTORIQUE DE LA RÉPARTITION DE CAPITAL

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2017, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :

	31/12/2017			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
J O Hambro Capital Management	49 100 806	8,4 %	48 408 656	8,3 %
River and Mercantile AM	47 737 618	8,2 %	47 737 618	8,2 %
DNCA	34 177 219	5,9 %	34 177 219	5,9 %
Edmond de Rothschild AM	30 058 498	5,2 %	30 058 498	5,2 %
Public	420 342 177	72,2 %	421 749 616	72,4 %
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	626 208	0,1 %	626 208	0,1 %
Capital auto-détenu ⁽²⁾	402 274	0,1 %	-	-
TOTAL	582 444 800	100,0 %	582 757 815	100,0 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(2) Toutes les actions d'auto-contrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

Franchissements de seuils légaux

- le 16 mars 2017, Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de participation statutaire de 6 % en date du 14 mars 2017. Edmond de Rothschild Asset Management a déclaré détenir 30 259 098 actions, correspondant à 5,25 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- le 16 mars 2017, la société GLAS Trustees Limited, agissant en tant qu'agent de sécurité pour les porteurs de 350 000 000 euros d'obligations garanties de premier rang à 8,875 % arrivant à échéance en 2018, a déclaré avoir franchi :
 - en hausse, le 13 mars 2017, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 59 837 345 actions représentant autant de droits de vote, soit 10,39 % du capital et 10,38 % des droits de vote, et
 - en baisse, le 14 mars 2017, par suite de la restitution d'actions aux bénéficiaires du trust, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 7 680 208 actions représentant autant de droits de vote, soit 1,33 % du capital et des droits de vote ;
- le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la hausse en date du 13 mars 2017 les seuils statutaires de 1 % à 14 % en détenant 81 808 384 actions et autant de droits de vote représentant environ 14,2 % du capital et 14,19 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 49 018 750 actions et autant de droits de vote représentant environ 8,51 % du capital et 8,50 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 22 613 813 actions et autant de droits de vote représentant environ 3,92 % du capital et 3,92 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 174 546 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77 % du capital et 1,76 % des droits de vote de la Société ;
- le 17 mars 2017, les fonds agissant de concert et gérés par Paulson, Monarch et Amber Capital ont franchi à la baisse les 15 et 16 mars 2017 les seuils statutaires de 14 %, 13 % et 12 % en détenant 65 957 511 actions et autant de droits de vote représentant environ 11,45 % du capital et 11,44 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 45 411 171 actions et autant de droits de vote représentant environ 7,88 % du capital et 7,88 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 10 370 519 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,8 % du capital et 1,88 % des droits de vote de la Société ;
- le 17 mars 2017, DNCA Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 20 262 500 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,52 % du capital et 3,51 % des droits de vote de la Société ;
- le 22 mars 2017, le concert composé des sociétés Paulson, Monarch et Amber a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2017, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 41 502 134 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,20 % du capital et des droits de vote. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12 % du capital et 4,12 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 7 600 000 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,32 % du capital et 1,32 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 175 821 actions représentant environ 1,77 % du capital ;

31/12/2016				31/12/2015			
Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
1 960 333	5,0 %	1 960 333	5,0 %	1 960 333	5,0 %	1 960 333	5,1 %
2 373 274	6,1 %	2 373 274	6,1 %	2 350 354	6,0 %	2 350 354	6,1 %
34 227 093	88,1 %	34 459 175	88,3 %	34 253 125	88,1 %	34 259 374	88,3 %
229 977	0,6 %	229 977	0,6 %	225 964	0,6 %	225 964	0,6 %
85 887	0,2 %	-	-	86 788	0,2 %	-	-
38 876 564	100,0 %	39 022 759	100,0 %	38 876 564	100,0 %	38 796 025	100,0 %

- le 27 mars 2017, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont informé de la caducité du pacte d'actionnaires conclu le 13 mars 2017 et de la fin de l'action de concert entre elles vis-à-vis de la Société. Par le même courrier, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 mars 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir de concert aucun titre de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Paulson détiennent 23 726 313 actions et autant de droits de vote représentant environ 4,12 % du capital et 4,12 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Monarch détiennent 6 701 397 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,16 % du capital et 1,16 % des droits de vote de la Société. À titre individuel les fonds gérés par Amber Capital détiennent 10 175 821 actions et autant de droits de vote représentant environ 1,77 % du capital et 1,76 % des droits de vote de la Société ;
- le 17 juillet 2017, River and Mercantile Asset Management LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour

le compte desdits fonds, 29 230 953 actions représentant autant de droits de vote soit 5,03 % du capital et 5,02 % des droits de vote de la Société ;

- le 14 septembre 2017, DNCA Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 septembre 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir directement et indirectement, pour le compte desdits fonds, 31 210 000 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 5,36 % du capital et 5,35 % des droits de vote de cette société ;
- le 7 novembre 2017, J O Hambro Capital Management Limited, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 juin 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 30 303 875 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 5,23 % du capital et 5,22 % des droits de vote de cette société. J O Hambro Capital Management Limited a précisé détenir, au 6 novembre 2017, 45 804 787 actions SoLocal Group représentant autant de droits de vote, soit 7,87 % du capital et 7,86 % des droits de vote de cette société.

7.4.2 CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

Aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce, à la connaissance de la Société, un contrôle sur celle-ci.



7.4.3 PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS, ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

PARTICIPATION AU CAPITAL

À la date de dépôt du présent document, et à la connaissance de la Société, le nombre d'actions SoLocal Group détenues par chacun des membres du Conseil d'administration est le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
M. Pierre Danon, Président du Conseil d'administration	260 530
M. David Amar et personnes liées	18 700 000
M. Jacques-Henri David et personnes liées	1 060 223
Mme Delphine Grison	3 000
Mme Marie-Christine Levet	5 000
M. Alexandre Loussert et personnes liées	60 000
M. Arnaud Marion et personnes liées	128 775
Mme Joëlle Obadia	200
Mme Lucile Ribot	20 000
Mme Sophie Sursock	10 000
M. Philippe de Verdalle et personnes liées	11 586 800 - dont 35 000 détenus par Philippe de Verdalle et - 11 551 800 détenus par le fonds Fonds Nobel (Weinberg Capital Partners) dont Philippe de Verdalle est le directeur général

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007 qui, arrivé à échéance le 19 décembre 2017, a été annulé.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration avait notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options était soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne était de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options ont été définitivement attribuées (24 213 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy était tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options et devait conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général. Les options ont été annulées à la suite de la démission de Jean-Pierre Remy, le 30 juin 2017, de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014, au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015 et à l'augmentation de capital du 14 mars 2017).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration avait notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options était soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne était de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options ont été définitivement attribuées (19 773 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy était tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options et devait conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général. Les options ont été annulées à la suite de la démission de Jean-Pierre Remy, le 30 juin 2017, de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014, et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité

égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans d'options en vigueur (attribution par les Conseils d'administration lors de ses réunions des 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2017 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Pierre Danon	—	—	—	—	—	—
Éric Boustouller	—	—	—	—	—	—
Robert de Metz	—	—	—	—	—	—
Jean-Pierre Remy	—	—	—	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2017 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Pierre Danon	—	—	—
Éric Boustouller	—	—	—
Robert de Metz	—	—	—
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Néant	—
	27 juillet 2010	Néant	—
Christophe Pingard	—	—	—



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.4 Actionnariat

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2017, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2017 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat ⁽¹⁾

Date d'assemblée	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2016 dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :	297 067	103 775	0	6 918	112 386	14 701
● Jean-Pierre Remy	-	24 213 ⁽²⁾	-	-	19 773 ⁽³⁾	-
● Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
● Joelle Obadia	554	-	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options/ de l'acquisition des actions	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012	27 juillet 2013	16 décembre 2013
Date d'expiration	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019	27 juillet 2020	16 décembre 2020
Prix de souscription ou d'achat	80,60 euros	38,79 euros	-	45,21 euros	49,64 euros	41,01 euros
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	297 067	31 996	0	6 918	40 873	7 263
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice 2017	0	71 779	0	0	71 513	7 438

(1) Après ajustement décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 avril 2017 (compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 13 mars 2017, et conformément à la loi et aux règlements de chacun des plans en vigueur, afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'options détenues par chaque porteur d'options).

(2) Options annulées suite au départ de Jean-Pierre Remy.

(3) Options annulées suite au départ de Jean-Pierre Remy.

Aucun autre Administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par SoLocal Group.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011, dont 140 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe, dont 60 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises le 31 mars 2014 par les bénéficiaires (soit, pour ce qui concerne Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard, l'équivalent respectivement de 1 969 et 844 actions nouvelles).

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires, dont 300 000 actions au bénéfice de Jean-Pierre Remy et 150 000 actions au bénéfice de Christophe Pingard. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des

ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ce taux correspond à l'atteinte à hauteur de 74,6 % des conditions de performance sur l'évolution du chiffre d'affaires (pondéré à 2/3) et à hauteur de 63,0 % des conditions de performance sur l'évolution de la MBO (pondéré à 1/3). Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard ont ainsi acquis le 31 mars 2015, dans le cadre du plan du 11 décembre 2012 maintenant clos, respectivement 25 270 actions (758 100 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015) et 12 635 actions (379 050 actions avant le regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

1

2

3

4

5

6

7

8



Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2017

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date	Date de	Conditions de performance
				d'acquisition	disponibilité	
Eric Boustouller	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

Plan 2018

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 7 540 000 actions de performance, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général.

Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions

leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général. L'acceptation par Eric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller.

L'acquisition des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois, sous réserve qu'à cette date Eric Boustouller soit toujours présent dans la Société. Cette condition de présence sera réputée remplie en cas de départ contraint pendant la période d'acquisition.

Postérieurement à une période de conservation des actions de 12 mois, Eric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi attribuées, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2017 pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Eric Boustouller	-	-	-
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devaient conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu

de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

Plan SoLocal Group

Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux

Néant

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ⁽¹⁾

Information sur les actions de performance ⁽²⁾

Date d'assemblée	29 avril 2014	29 avril 2014
Date du Conseil d'administration et nom du plan	19 juin 2014	9 février 2015
Nombre total d'actions attribuées (solde au 31 décembre 2016)	3 313 653	175 919
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux :		
● Jean-Pierre Remy	762 990 ⁽³⁾	-
● Christophe Pingard	337 644 ⁽⁴⁾	-
● Joelle Obadia	-	-
Date d'acquisition des actions	19 juin 2016 ⁽⁵⁾	9 février 2017
	19 juin 2017	9 février 2018
	19 juin 2018	9 février 2019
Date de fin de période de conservation	19 juin 2018	9 février 2019
	19 juin 2019	9 février 2020
	19 juin 2020	9 février 2021
Conditions de performance	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Nombre d'actions acquises	-	-
Nombre d'actions annulées ou caduques au cours de l'exercice	1 561 585	138 476
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 752 068	37 443

(1) Plans en cours d'acquisition en 2017.

(2) Après ajustement décidé par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 avril 2017 (compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 14 mars 2017, et conformément aux règlements des plans d'attribution encore en période d'acquisition (attribution par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 19 juin 2014 et 9 février 2015), afin de tenir compte (i) de l'émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et (ii) de l'attribution d'actions gratuites, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 24 avril 2017, à l'ajustement des conditions des plans d'attribution d'actions de performance, l'ajustement portant sur le nombre d'actions de performance à attribuer à chaque attributaire.

(3) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Jean-Pierre Remy de (i) 368 340 actions de performance (140 000 avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 14 mars 2017) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 394 650 actions de performance (150 000 avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 14 mars 2017) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018). La totalité de ces actions a été annulée suite au départ de Jean-Pierre Remy.

(4) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Christophe Pingard de (i) 184 170 actions de performance (70 000 avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 14 mars 2017) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 153 474 actions de performance (58 333 avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 14 mars 2017) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018). La totalité de ces actions a été annulée suite au départ de Christophe Pingard.

(5) Le lot n° 2 n'ayant pas été attribué en 2017 du fait du non-respect de la condition de performance du lot n° 2, le 19 juin 2018, les bénéficiaires pourront acquérir tout ou partie des actions de performance des lots n° 1, 2 et 3 sous condition de l'atteinte d'une condition de performance au titre de l'année ultérieure.

L'exercice de l'intégralité des 150 731 options de souscription d'actions attribuées et de l'intégralité des 1 789 509 actions attribuées gratuitement pourrait potentiellement conduire à la création de 1 940 240 actions nouvelles. Le nombre total d'actions composant capital social passerait ainsi de 582 444 800 actions à

584 385 040 actions soit une dilution potentielle maximale de 0,33 %. Il convient de noter que les options de souscription d'actions sont en dehors de la monnaie. Au 31 décembre 2017, il ne restait plus d'actions non attribuées autorisées par l'Assemblée générale de SoLocal Group.



7.4.4 DESCRIPTION DES CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % par la Société. Les sociétés ClicRDV et Fine Media ont rejoint l'accord du Groupe à effet du 1^{er} janvier 2011, les sociétés Retail Explorer et Leadformance à effet du 1^{er} janvier 2014 et la société Effilab à compter du 1^{er} janvier 2017.

La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe et bloquées durant cinq ans ou dans le Plan d'Épargne Retraite Collectif et bloquées jusqu'à la retraite dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

Le tableau ci-dessous présente la participation brute distribuée ou à distribuer au titre des trois derniers exercices :

Accord Groupe

(en millions d'euros)

Participation brute à distribuer aux salariés du Groupe

2017	3,6
2016	5,1
2015	6,4

INTÉRESSEMENT

Il n'existe plus d'accord d'intéressement au sein du Groupe :

(en milliers d'euros)	Intéressement 2016 versé en 2017	Intéressement 2015 versé en 2016	Intéressement 2014 versé en 2015
Intéressement versé dans le Groupe	0	0	280

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Un accord sur la mise en place d'un Plan d'Épargne Groupe a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Un avenant portant révision à l'accord du Plan d'Épargne Groupe a été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PEG.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 9 février 2015 de lancer une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,56 euro par action, correspondant à 80 % de la moyenne des cours au cours des vingt séances de Bourse précédant la période de souscription qui a été ouverte du 9 au 29 mars. 1 045 salariés ou anciens salariés ont souscrit à l'augmentation de capital (sur un total de 4 697 bénéficiaires, soit un taux de souscription de 22,25 %). Le total des souscriptions a été d'environ 1,5 million d'euros. En conséquence, cette opération s'est traduite par la souscription de 4 569 773 actions nouvelles.

DISPOSITIF DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

Un accord Groupe portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros. Un avenant a également été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PERCO ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 3 269 euros par mois en 2017). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Un avenant a été signé le 29 octobre 2013 afin de permettre aux salariés couverts par cet accord d'alimenter le régime de retraite supplémentaire par des versements individuels et facultatifs dans les conditions de l'article 163 quater viciés du CGI.

7.4.5 DROITS DE VOTE

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (voir section 7.2).

7.4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

Par courrier du 17 mars 2017, l'Autorité des marchés financiers et la Société ont été informées de la conclusion, le 13 mars 2017, d'un pacte d'actionnaires entre les sociétés Paulson Credit Opportunities Master Ltd, PAC Credit Fund Limited (ensemble « Paulson »), Monarch Master Funding 2 S.a.r.l (Luxembourg), Monarch Property Holding I SARL (ensemble « Monarch »), Amber Global Opportunities Master Fund Ltd et Amber Global Opportunities Limited (ensemble « Amber »), lesquels ont déclaré agir de concert.

La conclusion de ce pacte d'actionnaires appelé à régir les relations entre les membres du concert concernant les actions de SoLocal Group (le « Pacte ») a été indiquée à l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») par les membres du concert lors de la sollicitation d'une dérogation à l'obligation déposer un projet d'offre publique visant les actions de SoLocal Group qui a fait l'objet d'une publicité dans la décision de l'AMF en date du 23 décembre 2016 (D&I 216C2924).

Outre des stipulations relatives à la gouvernance, les principaux termes du Pacte relatifs aux transferts de titres sont décrits ci-après :

- a) les membres du concert devront se concerter préalablement à toute acquisition d'actions SoLocal Group ;
- b) les membres du concert s'interdisent de procéder à toute acquisition d'actions SoLocal Group qui aurait pour effet le franchissement d'un seuil d'offre publique obligatoire (sauf si une dérogation de l'AMF a été obtenue préalablement à ladite acquisition) ;
- c) les membres du concert s'interdisent de procéder à une cession de titres de SoLocal Group représentant moins de 4 000 actions SoLocal Group ;
- d) les membres du concert bénéficieront d'une faculté de sortie conjointe en cas de transfert de titres SoLocal Group représentant au moins 4 000 actions SoLocal Group par tout

autre membre du concert, pour autant que ledit transfert intervienne dans le cadre d'une procédure de placement (c'est-à-dire soit conformément aux termes d'un contrat de cession assorti d'un contrat de garantie conclu avec une ou plusieurs institutions financières permettant la cession des titres à un prix déterminé soit dans le cadre de la construction d'un livre d'ordres accéléré (ABB)), étant précisé que le cédant devra notifier aux autres membres du concert le nombre de titres visés par le placement, le prix minimum de cession envisagé, les termes et conditions de la cession envisagée et le calendrier envisagé pour le lancement du placement) ; et

- e) les restrictions aux transferts de titres SoLocal Group ci-dessus ne s'appliquent pas (i) dans les cas de transferts libres à un affilié d'un membre du concert dans les conditions prévues à l'article 8 du Pacte, (ii) en cas d'offre publique déposée par un tiers sur les actions de SoLocal Group, (iii) en cas de transfert de titres sur le marché et (iv) en cas de transfert de titres de gré à gré en numéraire.

Le Pacte a été signé et est entré en vigueur le 13 mars 2017 et doit expirer 2 ans à compter du 23 décembre 2016 (date d'obtention de la dérogation susvisée). Il prendra fin par anticipation automatiquement (i) si la participation agrégée des membres du concert devient inférieure à 5 % du capital ou des droits de vote de SoLocal Group et (ii) à l'égard de Paulson, Monarch ou Amber, si un tel membre venait à détenir moins de 10 actions de SoLocal Group.

Par courrier reçu le 24 mars 2017, l'AMF a été informée de la caducité du Pacte et de la fin de l'action de concert entre les sociétés Paulson, Monarch et Amber vis-à-vis de la Société. Par le même courrier, les sociétés Paulson, Monarch et Amber ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 mars 2017, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir de concert aucun titre de la société SoLocal Group.

7.4.7 NANTISSEMENT

Dans le cadre de l'émission des Obligations (voir notes 10.5 et 10.6 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 6 du présent document), la Société a constitué en faveur des porteurs d'obligations un nantissement de compte de titres financiers

portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre des Obligations.

1

2

3

4

5

6

7

8



7.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2013 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2015 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

L'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2017 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2016.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil d'administration de SoLocal Group a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2017 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2017.

7.6 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

7.6.1 CONTRATS DE SERVICE

Aucun membre du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

7.6.2 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2017 ou conclus au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2017 :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés dans le tableau de la Partie II du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans la section 4.2 du présent document et dans le rapport Loi Sapin 2017), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la

mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillés dans le tableau de la Partie II du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans la section 4.2 du présent document et dans le rapport Loi Sapin 2017), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances du 26 octobre 2011, 13 décembre 2016 et 11 octobre 2017 ;

- les termes et conditions du mandat de Directeur général d'Éric Boustouller (détaillés dans le tableau de la Partie II du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans la section 4.2 du présent document et), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 juillet 2017.

7.6.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée générale de la société SoLocal Group,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, qui ont donné lieu à exécution ou non au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui ont donné lieu à exécution ou non au cours de l'exercice écoulé.

1. AVEC M. JEAN-PIERRE RÉMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VOTRE SOCIÉTÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2017

Nature et objet

Vos Conseils d'administration des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 ont autorisé les termes et les conditions, notamment financières, du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Rémy, qui comprenaient un certain nombre d'engagements pris à son bénéfice et d'avantages accordés.

M. Jean-Pierre Rémy a remis sa démission de son mandat de Directeur général en mai 2017 et quitté ses fonctions le 30 juin 2017.

Modalités

Indemnité de départ

L'engagement prévoyait une indemnité qui pouvait être versée à M. Jean-Pierre Rémy en cas de départ contraint de votre Société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre. Le montant devait être égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) à condition que M. Jean-Pierre Rémy ait atteint au minimum 80 % de ses objectifs au cours des trois dernières années, le versement de l'indemnité n'intervenant qu'après la constatation par votre Conseil d'administration de la réalisation de condition de performance applicable.

Votre Conseil d'administration réuni le 22 mai 2017 a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre Rémy de son mandat de Directeur général, ce dernier ayant expressément renoncé à percevoir toute indemnité liée à son départ.

Obligation de non-concurrence

Une obligation de non-concurrence aurait été mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de votre Société de M. Jean-Pierre Rémy. Elle aurait été limitée à vingt-quatre mois et aurait couvert l'ensemble du territoire français.

Votre Société avait la faculté de libérer M. Jean-Pierre Rémy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation de son mandat de Directeur général de votre Société.

Après s'être réuni le 30 mai 2017, votre Conseil d'administration a décidé début juin de libérer M. Jean-Pierre Rémy de son obligation de non-concurrence et en conséquence de ne pas verser l'indemnité compensatoire.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.6 Principales opérations avec les apparentés

Régime de retraite supplémentaire

M. Jean-Pierre Rémy bénéficiait par ailleurs du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restants étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %.

Le montant de la contribution patronale versée par votre Société au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 4 531 euros.

2. AVEC M. CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2017

Nature et objet

Votre Conseil d'administration, dans ses séances des 26 octobre 2011 et 13 décembre 2016, avait autorisé les termes et les conditions, notamment financières, du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard, qui comprenaient un certain nombre d'engagements pris à son bénéfice et d'avantages accordés.

L'Assemblée générale mixte du 9 mars 2018 a réitéré son approbation, donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017, des engagements pris en faveur de M. Christophe Pingard, compte tenu de la prorogation jusqu'au 15 décembre 2017 de son mandat de Directeur général délégué, non renouvelé par décision de votre Conseil d'administration réuni le 11 octobre 2017. Ces engagements concernaient l'octroi d'une indemnité de départ dont le versement était soumis à certaines conditions, notamment de performance, et l'obligation de non-concurrence.

Modalités

Indemnité de départ

L'engagement prévoyait une indemnité qui pouvait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ contraint de votre Société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre, le montant de cette indemnité devant être égal à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute (fixe et variable) des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions.

M. Christophe Pingard ayant cessé ses fonctions le 15 décembre 2017, votre Conseil d'administration réuni le même jour a constaté que les conditions d'exigibilité de l'indemnité de départ (en particulier la condition de performance) étaient réunies. En conséquence, M. Christophe Pingard a perçu une indemnité de départ dont le montant, déterminée selon les modalités décrites ci-dessus, s'est élevé à 595 903 euros.

Obligation de non-concurrence

Une obligation de non-concurrence aurait été mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle aurait été limitée à vingt-quatre mois et aurait couvert l'ensemble du territoire français.

L'engagement prévoyait une indemnité correspondante qui aurait été égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois, à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Votre Société pouvait, lors de la cessation de fonctions de ce dernier, renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle n'était pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Votre Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2017 a décidé de ne pas verser à M. Christophe Pingard l'indemnité compensatoire d'un montant de 595 903 euros et de le libérer en conséquence de son obligation de non-concurrence.

Régime de retraite supplémentaire et autres avantages

M. Christophe Pingard bénéficiait par ailleurs du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 60 % par la Société, soit 3,3 %, les 40 % restants étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %.

Le montant de la contribution patronale versée par votre Société au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 8 684 euros.

B. Conventions et engagements approuvés depuis la clôture de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que les engagements suivants, autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé ont fait l'objet de notre rapport spécial du 14 février 2018, lequel a été présenté à votre Assemblée générale mixte du 9 mars 2018, et que celle-ci les a approuvés.

AVEC M. ÉRIC BOUSTOULLER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VOTRE SOCIÉTÉ À COMPTER DU 11 OCTOBRE 2017

Nature et objet

Votre Conseil d'administration réuni le 11 juillet 2017 a autorisé les termes et les conditions, notamment financières, du mandat de Directeur général de M. Éric Boustouller, sur proposition du Comité des rémunérations. Parmi les engagements pris par votre Société, M. Éric Boustouller bénéficiera (i) dans certaines conditions, du versement d'une indemnité de départ et/ou d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence, ainsi qu'en tant qu'avantage en nature, (ii) d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies.

Modalités

Indemnité de départ

En cas de départ contraint de votre Société, c'est-à-dire tout départ autre qu'à la suite d'une démission ou d'une révocation pour faute grave, sauf, s'agissant de la démission, si celle-ci a pour cause un changement de contrôle de votre Société ou un changement de stratégie décidé par votre Conseil d'administration, une indemnité de départ sera versée au Directeur général dans les conditions visées ci-après :

- le montant de l'indemnité sera égal à 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur général ;
- le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : le Directeur général devra avoir atteint en moyenne au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années. Si le départ intervient moins de 3 années après la prise de fonctions, les objectifs annuels pris en compte seront ceux qui étaient applicables pendant la période de présence dans votre Société ;
- le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance applicable.

Clause de non-concurrence

Le Directeur général sera soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après :

- l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ;
- l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité.

Votre Société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Régime de retraite supplémentaire

Le Directeur général bénéficiera d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations, étant précisé que cette cotisation sera supportée à hauteur de 60 % par votre Société, soit 3,3 %, les 40 % restants étant à la charge du Directeur général, soit 2,2 %.

Le montant de la contribution versée par votre Société au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 2 039 euros.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux comptes,

BEAS
Une entité du réseau Deloitte
Joël Assayah

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Vincent de La Bachelerie

1

2

3

4

5

6

7

8



7.7 CONTRATS IMPORTANTS

La Société a conclu un financement bancaire dont les principaux termes sont présentés dans la note 10 des comptes consolidés et dans la note 3 des comptes sociaux figurant au chapitre 6 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8

8.1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	260	8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	261
8.1.1	Responsables du document de référence	260	8.4	CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL	261
8.1.2	Attestation des responsables du présent document	260	8.5	TABLES DE CONCORDANCE LEXIQUE	265
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	260			
	BEAS	260			
	Auditex (groupe Ernst & Young)	260			



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Personnes responsables du document de référence

8.1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

8.1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Pierre Danon, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Éric Boustouller, Directeur général de SoLocal Group.

8.1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU PRÉSENT DOCUMENT

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 6 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

MONSIEUR PIERRE DANON

Président du Conseil d'administration de SoLocal Group

MONSIEUR ÉRIC BOUSTOULLER

Directeur général de SoLocal Group

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

BEAS

Représenté par Joël Assayah
195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'Assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

AUDITEX (GROUPE ERNST & YOUNG)

Représenté par Vincent de La Bachelerie
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société par décision de l'Assemblée générale mixte du 19 octobre 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est présenté à la note 17 de l'annexe des comptes consolidés.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1

du Règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.SoLocalgroup.com.

8.4 CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL

Date	Événement
24 avril 2018 post Bourse	Communication sur le chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018
25 juin 2018	Assemblée générale annuelle
25 juillet 2018 post Bourse	Communication des résultats semestriels 2018
24 octobre 2018 post Bourse	Communication sur le chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2018

8.5 TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du document de référence permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT (CE) N° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
1. Personnes responsables		
1.1. Les personnes responsables	8.1	260
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1	260
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Identité des commissaires	8.2	260
2.2. Changements éventuels	Néant	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations historiques	5.1	130
3.2. Informations intermédiaires	Néant	
4. Facteurs de risques	2	31
5. Information concernant l'Emetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société		
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	230
5.1.2. Enregistrement de la société	7.1	230
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	230
5.1.4. Siège social et forme juridique	7.1	230
5.1.5. Evènement important dans le développement des activités de l'émetteur	1.1	10
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	5.5	143
5.2.2. Principaux investissements en cours et à venir	5.5	143
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2	10
6.1.2. Nouveaux produits	1.2	10
6.2. Principaux marchés	1.3	21



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.5 Tables de concordance

RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT (CE) N° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
6.3. Evènements exceptionnels	Néant	
6.4. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2.1	32
6.5. Position concurrentielle	1.3	21
7. Organigramme	1.5	30
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6.1	146
8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.3	64
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	5.2	132
9.2. Résultat d'exploitation	5.2	132
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.3	140
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	5.3	140
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement de l'émetteur	5.3	142
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux	5.3	140
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	5.3	140
11. Recherche et développement, brevets et licences	2.1	32
12. Informations sur les tendances	5.6	143
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	Néant	
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	Néant	
13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Néant	
13.4. Déclaration indiquant si la prévision est encore valable à la date du document d'enregistrement	Néant	
14. Organes d'administration et de direction		
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion	4.1/4.2	92/98
a) Autres mandats		
b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins		
c) Faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins		
d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires		
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.1	92
15. Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction	4.2/4.3/7.4.3	98/123/246
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3	123
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Dates d'expiration des mandats actuels	4.1	92
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	4.2/7.6	98/254
16.3. Les comités du conseil	4.2/7.2	98/231
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	4.2	98
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	3.2	51
17.2. Participations et stock-options	7.4/ 7.4	244
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	7.4	244

RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT (CE) N° 809/2004	Chapitre(s)	Page(s)
18. Principaux actionnaires		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.4	244
18.2. Existence de droits de vote différents	7.3/ 7.4	238/244
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	7.4	244
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.4	244
19. Opérations avec des apparentés	7.6	254
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	6.1	146
20.2. Informations financières pro forma	Néant	
20.3. Etats financiers	6.1/6.2	146/187
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	6.1.7/6.2.5	183/224
20.5. Date des dernières informations financières	5.2.4	138
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	5.2.3	136
20.7. Politique de distribution des dividendes	7.5	254
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.3	238
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.4	142
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social		
21.1.1. Capital social souscrit	7.3	238
21.1.2. Actions non représentatives du capital	7.3	238
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3	238
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3	231/238
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou toute augmentation de capital	7.2/7.3	
21.1.6. Capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel	Néant	
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	7.4	244
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social de l'émetteur	7.2	231
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les membres de ses organes d'administration et de direction	7.2	231
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.2	231
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.2	231
21.2.5. Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	7.2	231
21.2.6. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle	Néant	
21.2.7. Franchissements de seuils	7.2/7.4	231/244
21.2.8. Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital social	7.2	281
22. Contrats importants	7.7	258
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	Néant	
23.2. Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	Néant	
24. Documents accessibles au public	8.3	251
25. Informations sur les participations	6.2	187

1

2

3

4

5

6

7

8



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.5 Tables de concordance

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues par le rapport financier mentionné à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF

Rubriques/thèmes	Chapitre(s)	Page(s)
Comptes annuels sociaux	6.2	187
Comptes annuels consolidés	6.1	146
Rapport de gestion social	6.2.4	204
Attestation des responsables	8.1	260
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.2.5	224
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.7	183

LEXIQUE

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Audiences (indicateur de visites mesuré par SoLocal Group) :

- déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des media digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Ooreka...);
- Directes & SEO :
 - SEO & affiliés : audiences sur les media digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherches (SEO, « Search Engine Optimisation »),
 - PagesJaunes : audiences suite à la volonté exprimée d'un utilisateur d'accéder aux media digitaux PagesJaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche).

ARPA Search Local : chiffre d'affaires de la période considérée rapporté au nombre de clients moyens de la période.

Charges externes nettes :

- incluent les achats externes : essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges d'exploitation et de développement des systèmes d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure ; et
- comprennent également les autres produits et charges opérationnels : principalement composés des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques, et des provisions pour risques clients ;
- n'incluent pas les charges exceptionnelles telles que les provisions liées au déménagement prévu en 2016.

Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal :

- Somme des revenus issus d'une part des activités « Annuaires imprimés » relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches) et d'autre part des activités concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte les activités poursuivies et les activités cédées ou arrêtées.

Chiffre d'affaires Internet :

- Somme du chiffre d'affaires des activités Search Local et Marketing Digital (cf. description en chapitre 6.1).

Chiffre d'affaires Search Local : le chiffre d'affaires concerne l'activité Search Local composée des services de communication locale proposés par le Groupe dans ses sites propres, notamment PagesJaunes, Mappy, Ooreka (nouveau nom de ComprendreChoisir), À Vendre À Louer ou chez ses partenaires, notamment Google, Bing, Apple, Facebook.

Chiffre d'affaires Marketing Digital : le chiffre d'affaires concerne le Marketing Digital articulé autour de 3 lignes de produits :

- services transactionnels : en particulier la prise de rendez-vous chez les médecins (PagesJaunes Doc) et la réservation, la commande de repas auprès des restaurants (PagesJaunes Resto) et les bons plans de professionnels. SoLocal Group abandonne les « daily deals », peu fidélisants, et se concentre sur les bons plans de PagesJaunes plus valorisés par ses clients ;
- programmation local : SoLocal Group se focalise exclusivement sur le programmation local qui présente les plus fortes opportunités de croissance. Le Groupe accélère ses investissements dans cette technologie en s'appuyant sur la richesse de sa data locale et le succès de son offre Adhesive lancée en début d'année ;
- sites web et contenus : cette ligne de produits est aujourd'hui l'activité phare du Marketing Digital du Groupe. Largement présent à l'international à travers des partenariats ou ses filiales (QDQ, Leadformance, SoLocal UK) le Groupe poursuit le développement de ces activités pour assurer la meilleure promotion des savoir-faire locaux de ses clients.

Coût moyen de la dette totale :

- Coût moyen pondéré de la dette bancaire et de l'emprunt obligataire, annualisé lorsque la période est inférieure à 12 mois.

Déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des média digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Ooreka...)

EBITDA (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortisation) : l'EBITDA est égal au chiffre d'affaires après déduction des charges externes nettes, des salaires et charges sociales (participation des salariés et rémunération en actions comprises) et des coûts de restructuration et d'intégration.

EBITDA récurrent : EBITDA hors éléments exceptionnels

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Endettement financier net :

- Total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société, l'ensemble de ses filiales et le GIE SoLocal.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société, l'ensemble de ses filiales (à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée) et le GIE SoLocal.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Intranet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Nombre de clients Search Local : nombre de clients moyens de la période (moyenne des clients présents au début et à la fin de la période considérée) possédant un produit de la gamme Search Local.





Nombre de visiteurs uniques d'un site : nombre d'internautes/mobinautes/tablonauts ayant visité un site sur un mois donné.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Reach (indicateur défini et publié par Nielsen Médiamétrie) :

- Nombre de visiteurs uniques d'un site : le nombre d'internautes/mobinautes/tablonauts ayant visité un site sur un mois donné.
- Reach (taux de couverture d'un site Internet) nombre de visiteurs uniques d'un site, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population de référence pour le mois concerné.

Le Reach du Groupe ne concerne que ses propres services. Aucun des media partenaires externes en « déportation » n'est pris en compte dans cet indicateur.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

SEO & affiliés : audicenes sur les média digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherches (SEO, "Search Engine Optimisation")

Société : la société holding SoLocal Group SA.

SoLocal Group : la société holding SoLocal Group SA.

Salaires et charges sociales :

- Représentent les frais de personnel pour l'ensemble du Groupe (toutes populations confondues) mais excluent la participation des salariés et rémunération en actions, ainsi que les coûts liés à la restructuration (PSE).

Taux de pénétration du Marketing Digital : nombre de clients moyens de la période considérée possédant un produit de la gamme Marketing Digital, rapporté au nombre de clients moyens possédant un produit de la gamme Search Local sur la même période.

Mentions imprimeurs
Crédits photos : Getty Images



SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 58 331 900,40 euros
RCS Nanterre 552 028 425

Siège social

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne-Billancourt Cedex

0 800 818 454 Service & appel
gratuits

actionnaires@solocalgroup.com

www.solocalgroup.com